

2025 AMENDEMENT A02



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

ÉLÉMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2026

AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT
DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ



CRÉDIT AGRICOLE
S.A.



Le présent amendement A02 au Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 7 août 2026 au près de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

Sommaire

Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2026 - Communiqué de presse	1
Présentation des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2026	36
Solidité financière	81
Facteurs de risques de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole	92
Gestion des risques	119
Evolution du gouvernement d'entreprise	142
Rétrospective 1er semestre 2026 et Perspectives 2nd semestre 2026 -2027.....	150
Autres informations récentes	154
Indicateurs Alternatifs de Performance	156
Agenda financier	158
Etats financiers de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2026	159
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de Crédit Agricole S.A.....	253
Etats financiers du Groupe Crédit Agricole au 30 juin 2026	256
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes du Groupe Crédit Agricole	348
Attestation du Responsable	351
Contrôleurs légaux des comptes	352
Table de concordance	353

ACTIVITÉ DYNAMIQUE, ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION IA

	CREDIT AGRICOLE S.A.		GROUPE CREDIT AGRICOLE	
En m€	T2 2026	Var. T2/T2	T2 2026	Var. T2/T2
Revenus	7 363	+7,7%	10 880	+12,9%
Charges	-3 870	+4,6%	-6 143	+4,6%
Résultat Brut d'Exploitation	3 493	+11,4%	4 737	+25,8%
Coût du risque	-466	+5,6%	-862	+2,7%
RNPG	2 051	+1,4% ¹	2 778	+22,4% ¹
COEX	52,6%	-1,6 pp	56,5%	-4,5 pp

RÉSULTATS TRIMESTRIELS ET RENTABILITÉ ÉLEVÉS

- Forte progression des revenus (+7,7%) tirée par tous les métiers, niveau historique
- Effet ciseaux positif +3,1 pp et forte hausse du résultat brut d'exploitation (+11,4%)
- Coût du risque maîtrisé (Groupe Crédit Agricole : 30 points de base sur encours ; Crédit Agricole S.A. : 38 points de base sur encours)
- Rentabilité élevée avec un retour sur fonds propres tangibles de 14,3%

ACTIVITÉ DYNAMIQUE DANS TOUS LES MÉTIERS

- Conquête de 580k nouveaux clients
- Production de crédit dynamique dans toutes les géographies, en France tant sur l'habitat qu'auprès des entreprises ; reprise de l'habitat en Italie ; production élevée sur l'activité *personal finance* comme sur la mobilité ; environnement du marché automobile toujours défavorable pesant sur l'activité de revente des véhicules d'occasion
- Activité très dynamique sur les métiers de l'épargne et des assurances
- Banque de Financement et d'Investissement portée par la très bonne performance des activités de marché Actions et Service aux Institutionnels bénéficiant du contexte de volatilité des marchés

POURSUITE DES OPÉRATIONS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT

- Succès de la phase de lancement de CA Savings
- Intégration de Milleis par LCL et Crédit Agricole Assurances
- Accord en vue d'un partenariat de long terme entre Crédit Agricole S.A. et BCC-Grupo Cajamar
- Participation dans Banco BPM portée à 29,3%

CRÉATION DE LA PLATEFORME INDUSTRIELLE IA DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

RATIOS DE SOLVABILITÉ ÉLEVÉS

- CET1 Groupe Crédit Agricole 17,2% et Crédit Agricole S.A. 11,3%

DIVIDENDE INTÉRIMAIRE 2026 : 0,57€ VERSÉ EN NUMÉRAIRE LE 15 OCTOBRE

¹ Evolution du RNPG retraité de l'impact de la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US au T2-25

Eric Vial,

Président de la SAS Rue La Boétie et Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

« Le Crédit Agricole publie des résultats élevés ce trimestre, avec une activité très dynamique dans l'ensemble des métiers et des banques de proximité. Ils illustrent la solidité et la pertinence de son modèle diversifié de banque universelle. Face aux incendies inédits qui frappent la France, le Crédit Agricole se mobilise : déploiement des premières mesures exceptionnelles en faveur des clients affectés par les incendies et création d'un fonds d'urgence de 2 millions d'euros pour soutenir les services de secours dans cette épreuve. »

Olivier Gavalda,

Directeur général de Crédit Agricole S.A.

« Le Crédit Agricole publie ce trimestre des performances opérationnelles élevées et accélère sa transformation. Avec 500 millions d'euros investis sur trois ans et la création de Crédit Agricole Artificial Intelligence, le Groupe fait le choix d'opérer un déploiement industriel de l'IA, en gardant le contrôle des technologies, et en favorisant l'usage de solutions européennes. »

Ce communiqué de presse commente les résultats de Crédit Agricole S.A. ainsi que ceux du Groupe Crédit Agricole, qui regroupe les entités de Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales du Crédit Agricole, lesquelles détiennent 63,5% de Crédit Agricole S.A.

Toutes les données financières sont désormais systématiquement présentées en publié, pour les résultats du Groupe Crédit Agricole, de Crédit Agricole S.A. et des métiers, tant pour le compte de résultat que pour les ratios de rentabilité.

Groupe Crédit Agricole

Activité du Groupe

L'activité commerciale du Groupe reste soutenue ce trimestre dans l'ensemble de ses métiers, avec une dynamique de **conquête de clientèle** de très bon niveau. Sur le deuxième trimestre 2026, le Groupe enregistre ainsi 580 000 nouveaux clients en banque de proximité, dont 420 000 en France et 160 000 à l'international (Italie, Pologne, Égypte et Ukraine).

Au 30 juin 2026, en banque de détail, l'**encours de collecte bilan** atteint 846 milliards d'euros, en progression de 1,1% sur un an en France et en Italie (+1,2 % pour les Caisses régionales et LCL, et -0,3% en Italie). Les **encours de crédits** s'élèvent à 904 milliards d'euros, en hausse de +2,1% sur un an sur ces mêmes zones (+2,0% pour les Caisses régionales et LCL, et +2,6% en Italie). **En France**, la **production de crédits habitat** progresse globalement de +10% par rapport au deuxième trimestre 2025 (+12% pour les Caisses régionales et +2% pour LCL). Sur le segment des **entreprises**, l'activité demeure également bien orientée, en hausse de +8% par rapport à la même période en 2025. **En Italie**, la production est dynamique avec une reprise du crédit habitat dans un marché concurrentiel et une production de crédits aux entreprises qui reste.

En **gestion d'actifs**, la collecte nette atteint un niveau élevé (+24 milliards d'euros), portée par la collecte moyen-long terme, en particulier par la gestion passive (ETF, solutions indicielles) et, en gestion active, par les stratégies taux/crédit. Il y a également un fort dynamisme en distribution tiers. En **assurance**, la collecte brute épargne/retraite s'élève à 11,8 milliards d'euros (+19% par rapport au deuxième trimestre 2025). La **collecte nette** est record à +6,1 milliards d'euros, positive sur les supports euros et unités de compte. En **assurance dommage**, la performance est soutenue par les hausses tarifaires, les effets périmètre et la croissance du portefeuille à 18,2 millions de contrats à fin juin 2026 (+7,3% sur un an). Au total, les **encours sous gestion** en gestion d'actifs et épargne atteignent 3 290 milliards d'euros (+13,3% sur un an), dont 2 581 milliards d'euros en gestion d'actifs, 392 milliards d'euros en assurance-vie et 317 milliards d'euros en gestion de fortune.

Le **pôle SFS** affiche une activité bien orientée. La **production** de CAPFM est dynamique, portée aussi bien par le financement personnel que la mobilité, et progresse de +3,2% par rapport au deuxième trimestre 2025 pour atteindre 12,8 milliards d'euros. Les **encours de crédit à la consommation** sont en hausse à 124,3 milliards d'euros (+2,8% par rapport à fin juin 2025). L'environnement du marché automobile toujours défavorable pèse cependant sur l'activité de revente des véhicules d'occasion. Pour les activités de CAL&F, le **crédit-bail** enregistre une hausse de la production de +15,2% par rapport au deuxième trimestre 2025, portée en France par le crédit-bail immobilier et les énergies renouvelables, et à l'international par l'intégration de Merca Leasing. En **affacturation**, la production est dynamique à l'international, en recul en France.

La dynamique est toujours bien orientée ce trimestre pour le pôle **Grande Clientèle**. Les revenus de la **Banque de financement et d'investissement** augmentent de +4,4% par rapport au deuxième trimestre 2025 et atteignent 1 780 millions d'euros. Les revenus de la **Banque de Marché et d'Investissement** sont en hausse à 933 millions d'euros (+8,5% par rapport au deuxième trimestre 2025), tirés par la banque d'investissement (+63,8% hors effet de change) grâce à une excellente performance des activités structurées actions et sur les activités ECM. La performance de FICC est stable par rapport à une base de comparaison élevée, avec des revenus impactés notamment par une sous-performance de la trésorerie dans un contexte de réduction des bilans des banques centrales. Les revenus de la **Banque de Financement** s'établissent à 847 millions d'euros (+0,3% par rapport au deuxième trimestre 2025) avec les financements structurés qui augmentent de +3,8%, en hausse sur les financements d'actifs avec un bon dynamisme du secteur transport. La banque commerciale est stable hors effet change.

Enfin, les **services financiers aux institutionnels** maintiennent un niveau élevé d'encours conservés (6 190 milliards d'euros) et administrés (3 871 milliards d'euros), soutenu par la conquête de nouveaux clients, l'intégration des activités de Degroof Petercam et des effets marché favorables. Les volumes de règlement-livraison sont en forte hausse dans un contexte 2026 de volatilité accrue.

Accélération de la transformation IA

Crédit Agricole accélère sa transformation autour de l'intelligence artificielle avec une affectation de 500 millions d'euros d'investissements sur trois ans du plan d'investissement IT à moyen terme, dont 150 millions d'euros pour doter le capital de l'Entreprise Crédit Agricole Artificial Intelligence. Cette entité est dédiée au développement et à l'exploitation de socles technologiques mutualisés, ainsi qu'au déploiement d'une plateforme agentique industrielle destinée à renforcer la productivité des collaborateurs et à enrichir les interactions avec les clients. Portée par des principes de performance, de souveraineté technologique européenne et d'IA éthique, cette démarche vise à faire de l'IA un levier collectif de transformation et d'efficacité au service de l'ensemble du Groupe.

Résultats du Groupe

Au deuxième trimestre 2026, le **résultat net part du Groupe** du Groupe Crédit Agricole ressort à **2 778 millions d'euros**, en hausse de +7,8% par rapport au deuxième trimestre 2025, bénéficiant d'une forte progression du résultat brut d'exploitation (+25,8%). Hors effet de base lié à la plus-value de déconsolidation d'Amundi US², la hausse du **résultat net part du Groupe** s'élève à +22,4%.

Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole au T2 et au S1 2026

En m€	T2-26	T2-25	Δ T2/T2	S1-26	S1-25	Δ S1/S1
Produit net bancaire	10 880	9 638	+12,9%	20 880	19 364	+7,8%
Charges d'exploitation	(6 143)	(5 872)	+4,6%	(12 176)	(11 864)	+2,6%
Résultat brut d'exploitation	4 737	3 766	+25,8%	8 704	7 500	+16,1%
Coût du risque de crédit	(862)	(840)	+2,7%	(1 822)	(1 575)	+15,7%
Sociétés mises en équivalence	183	198	(7,3%)	454	375	+21,2%
Gains ou pertes sur autres actifs	(11)	452	ns	16	456	(96,6%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	0	ns	-	0	ns
Résultat avant impôt	4 047	3 576	+13,2%	7 352	6 756	+8,8%
Impôt	(1 080)	(648)	+66,6%	(2 101)	(1 648)	+27,5%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	(0)	ns	-	0	ns
Résultat net	2 967	2 928	+1,3%	5 251	5 108	+2,8%
Intérêts minoritaires	(189)	(352)	(46,2%)	(376)	(545)	(30,9%)
Résultat net part du Groupe	2 778	2 577	+7,8%	4 875	4 564	+6,8%
Coefficient d'exploitation (%)	56,5%	60,9%	-4,5 pp	58,3%	61,3%	-3,0 pp

Au deuxième trimestre 2026, le **produit net bancaire** s'élève à 10 880 millions d'euros, en hausse de +12,9% par rapport au deuxième trimestre 2025, bénéficiant d'une très forte hausse de la marge d'intermédiation des caisses régionales (+38% par rapport au deuxième trimestre 2025). Les **charges d'exploitation** s'établissent à -6 143 millions d'euro, en hausse de +4,6% sur un an, permettant d'afficher un effet ciseau positif de +8,3 points de pourcentage. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** s'élève à 4 737 millions d'euros, en hausse de +25,8% par rapport au deuxième trimestre 2025 avec un **coefficient d'exploitation** à 56,5%, en amélioration de -4,5 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2025.

Le **coût du risque de crédit** s'élève à -862 millions d'euros, en augmentation de +2,7% par rapport au deuxième trimestre 2025. Il se décompose en une dotation nette de -866 millions d'euros correspondant au coût du risque avéré (niveau 3), intégrant notamment à la migration technique de quelques dossiers en cours de cession pour une dotation totale de -128 millions d'euros, et une reprise nette de +27 millions d'euros sur les encours sains (niveau 1 et 2). A noter, également, une dotation nette de -24 millions d'euros sur les risques autres. Les niveaux de provisionnement ont été déterminés en tenant compte de plusieurs scénarios économiques pondérés, et en

² Impact de +307 millions d'euros en résultat net part du Groupe au T2-25 lié à la plus-value associée à la déconsolidation de Amundi US

appliquant des ajustements forfaitaires sur des portefeuilles sensibles. Les scénarios économiques pondérés du deuxième trimestre 2026 ont fait l'objet d'une mise à jour, avec un scénario central (PIB à +0,9% en France en 2026, +0,9% en 2027), un scénario défavorable (PIB à +0,3% en France en 2026 et -0,6% en 2027) et un scénario adverse (PIB à -1,2% en France en 2026 et -1,5% en 2027). Le **coût du risque sur encours³ atteint 30 points de base sur quatre trimestres glissants** et 28 points de base en vision trimestrielle annualisée⁴.

Le **résultat avant impôt s'établit à 4 047 millions d'euros**, en hausse de +13,2% par rapport au deuxième trimestre 2025. Il intègre la **contribution des sociétés mises en équivalence** pour +183 millions d'euros. La **charge d'impôt** est de -1 080 millions d'euros, en hausse de +66,6% sur la période.

Le **résultat net avant intérêts minoritaires** s'établit à 2 967 millions d'euros, en progression de +1,3 % sur un an. Les **intérêts minoritaires augmentent** de + 162 millions d'euros en raison de l'effet base Amundi US et du rachat des intérêts minoritaires de Santander dans CACEIS.

Sur l'ensemble du premier semestre 2026, le résultat net part du Groupe est de 4 875 millions d'euros, contre 4 564 millions d'euros au premier semestre 2025, soit une hausse de +6,8% et de +14,5% hors effet de base lié à la plus-value de déconsolidation d'Amundi US.

Le **produit net bancaire s'élève à 20 880 millions d'euros**, en hausse de **+7,8%** au premier semestre 2026 par rapport au premier semestre 2025.

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à -12 176 millions d'euros, en hausse de +2,6 % par rapport au premier semestre 2025. Le **coefficient d'exploitation** sur le premier semestre 2026 s'établit à 58,3% en amélioration de -3,0 points de pourcentage par rapport à celui au premier semestre 2025.

Le **résultat brut d'exploitation** atteint ainsi 8 704 millions d'euros, en hausse de +16,1 % par rapport au premier semestre 2025.

Le **coût du risque** sur le semestre s'élève à -1 822 millions d'euros, dont -132 millions d'euros de coût du risque sur encours sains (niveau 1 et 2), -1 620 millions d'euros de coût du risque avéré (niveau 3) et -70 millions d'euros de risques autres, soit une hausse de +15,7% par rapport au premier semestre 2025.

Au 30 juin 2026, les indicateurs de risque confirment **la qualité de l'actif du Groupe Crédit Agricole et du niveau de couverture de ses risques**. Le taux de créances douteuses demeure bas à 2,3%. Le stock de provisions s'élève à 22,8 milliards d'euros à fin juin 2026 (dont 13 milliards pour les Caisses régionales), dont 41% de provisions sur encours sains (47% pour les Caisses régionales). La gestion prudente de ce stock de provisions permet au Groupe Crédit Agricole de présenter un taux de couverture global des créances douteuses élevé à 78,4%⁵ à fin juin 2026.

Le **résultat net sur autres actifs** s'établit à 16 millions au premier semestre 2026 contre 456 millions d'euros au premier semestre 2025 qui intégrait la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US. Le résultat avant impôt, activités cédées et minoritaires ressort en hausse de +8,8%, à 7 352 millions d'euros. Le **charge d'impôt** s'élève à -2 101 millions d'euros, en hausse de +27,5 %.

Le **résultat net avant minoritaires** affiche ainsi une hausse de +2,8%. Les **intérêts minoritaires** s'établissent à - 376 millions d'euros au premier semestre 2026, soit une baisse de -30,9%, impactée par l'effet de base sur les minoritaires lié à la plus-value de déconsolidation d'Amundi US.

Caisses régionales

La conquête brute s'établit à +300 000 nouveaux clients sur le trimestre. Le taux de principalisation ainsi que la part des clients utilisant les outils digitaux sont en hausse. Les parts de marché de crédit (total crédits) s'élèvent à 22,9%

³ Le coût du risque sur encours (en points de base) sur quatre trimestres glissants est calculé sur la base du coût du risque des quatre derniers trimestres auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres

⁴ Le coût du risque sur encours (en point de base) annualisé est calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par quatre auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre

⁵ Le taux de couverture du Groupe Crédit Agricole estimé après la cession des dossiers ayant fait l'objet de la migration technique s'élève à 79,5% à fin juin 2026

(à fin avril 2026, source Banque de France), en hausse de +0,2 point de pourcentage par rapport à avril 2025. **La production de crédit poursuit son dynamisme et est en hausse** de +7,5% par rapport au deuxième trimestre 2025, en lien avec la hausse de +11,7% sur le crédit habitat et de +4,1% sur les marchés spécialisés. Le taux moyen à la production des crédits habitat atteint 3,08%⁶. Le taux global du stock sur l'ensemble des crédits s'améliore de +14 points de base sur un an. **Les encours de crédits** atteignent 665 milliards d'euros à fin juin 2026, en hausse de +2% sur un an et en progression sur tous les marchés.

Les encours de collecte affichent une hausse de +3,6% sur un an pour atteindre 957 milliards d'euros à fin juin 2026. Cette croissance est portée tant par les encours de collecte bilan, qui atteignent 614 milliards d'euros (+1,3% sur un an), que par les encours de collecte hors-bilan, qui atteignent 343 milliards d'euros (+8,1% sur un an), bénéficiant d'une collecte dynamique sur l'assurance-vie. **La part de marché de la collecte bilan** est en progression par rapport à l'année dernière et s'élève à 20,5% (Source Banque de France, données à fin avril 2026, soit +0,1 point de pourcentage par rapport à avril 2025). Le **taux d'équipement sur l'assurance dommage**⁷ s'établit à 45% à fin juin 2026 et poursuit sa progression (+0,8 point par rapport à juin 2025). Concernant les **moyens de paiement**, le nombre de cartes est en hausse de +2% sur un an, tout comme la part des cartes haut de gamme dans le stock qui augmente de 3 points de pourcentage sur un an, et représente désormais 21% du total des cartes.

Au deuxième trimestre 2026, le produit net bancaire consolidé des Caisses régionales, y compris dividende SAS Rue de la Boétie, atteint 6 239 millions d'euros, +12,9% par rapport au deuxième trimestre 2025. Les revenus sont portés par une forte hausse de la marge d'intermédiation (+38% T2/T2), des commissions dynamiques en assurance et la croissance des revenus de portefeuille (+11% T2/T2) bénéficiant de l'augmentation des dividendes versés traditionnellement par SAS Rue de La Boétie au deuxième trimestre de chaque année. **Les charges d'exploitation** sont en hausse maîtrisée. Le **coefficient d'exploitation** est en amélioration de -4,8 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2025. Le **coût du risque**, dans la tendance des trimestres précédents, atteint -389 millions d'euros. Le **coût du risque sur encours** (en trimestre annualisé) s'établit à un niveau maîtrisé à 23 points de base, en baisse de -2 points de base par rapport au premier trimestre 2026. **Le résultat net consolidé** des Caisses régionales s'élève à 2 938 millions d'euros, en hausse de 24% par rapport au deuxième trimestre 2025.

La contribution des Caisses régionales au résultat net part du Groupe s'élève à 634 millions d'euros au deuxième trimestre 2026 (x3,5 par rapport au deuxième trimestre 2025).

Sur le premier semestre 2026, le produit net bancaire y compris dividende SAS Rue La Boétie est en hausse (+11%) par rapport au premier semestre 2025. Les charges d'exploitation progressent de +2,3% et le **résultat brut d'exploitation** est par conséquent en hausse de +23% sur le semestre. Enfin, avec un **coût du risque** à 801 millions, **le résultat net part du groupe des Caisses régionales y compris dividende SAS Rue La Boétie** s'élève à 3 350 millions d'euros, en hausse de +23% par rapport au premier semestre 2025. Enfin la **contribution des Caisses régionales aux résultats du Groupe Crédit Agricole au premier semestre 2026** s'élève à 1 056 millions d'euros (x2 par rapport au premier semestre 2025), avec un produit net bancaire à 7 603 millions d'euros (+13%) et un coût du risque à -795 millions d'euros (+11%).

⁶ Taux de crédits moyen sur les réalisations mensuelles pour la période avril à mai 2026

⁷ Taux d'équipement - Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV

Crédit Agricole S.A.

Résultats

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., réuni sous la présidence de Eric Vial le 30 juillet 2026, a examiné les comptes du deuxième trimestre et du premier semestre 2026.

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. au T2 et au S1 2026						
En m€	T2-26	T2-25	Δ T2/T2	S1-26	S1-25	Δ S1/1
Produit net bancaire	7 363	6 836	+7,7%	14 357	13 771	+4,3%
Charges d'exploitation	(3 870)	(3 700)	+4,6%	(7 851)	(7 691)	+2,1%
Résultat brut d'exploitation	3 493	3 136	+11,4%	6 506	6 080	+7,0%
Coût du risque de crédit	(466)	(441)	+5,6%	(1 013)	(855)	+18,5%
Sociétés mises en équivalence	153	172	(10,7%)	396	321	+23,2%
Gains ou pertes sur autres actifs	(10)	455	ns	(13)	456	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	ns	-	-	ns
Résultat avant impôt	3 170	3 321	(4,6%)	5 876	6 002	(2,1%)
Impôt	(874)	(574)	+52,3%	(1 663)	(1 360)	+22,3%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	0	ns	-	0	ns
Résultat net	2 296	2 748	(16,4%)	4 212	4 643	(9,3%)
Intérêts minoritaires	(245)	(420)	(41,7%)	(485)	(669)	(27,4%)
Résultat net part du Groupe	2 051	2 328	(11,9%)	3 727	3 974	(6,2%)
Coefficient d'exploitation (%)	52,6%	54,1%	-1,6 pp	54,7%	55,9%	-1,2 pp

Au deuxième trimestre 2026, le **résultat net part du Groupe** de Crédit Agricole S.A. ressort à **2 051 millions d'euros**, soit une baisse de -11,9% par rapport au deuxième trimestre 2025 qui intégrait l'impact de +304 millions d'euros lié à la plus-value de déconsolidation d'Amundi US. Hors effet de base lié à la plus-value de déconsolidation d'Amundi US, la variation sur le trimestre s'élève à +1,4%.

Le **produit net bancaire** atteint 7 363 millions d'euros, en hausse de +7,7% par rapport au deuxième trimestre 2025. Les **charges d'exploitation** s'élèvent à -3 870 millions d'euros, en hausse de +4,6% sur la période permettant d'afficher un effet ciseau positif de +3.1 points de pourcentage. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 3 493 millions d'euros, en hausse de +11,4% par rapport au deuxième trimestre 2025.

Le **coût du risque** est en dotation nette de -466 millions d'euros, en hausse de +5,6% par rapport au deuxième trimestre 2025. Il se décompose en une dotation nette sur encours douteux (niveau 3) de -699 millions d'euros (contre une dotation nette de -524 millions d'euros au deuxième trimestre 2025), intégrant notamment à la migration technique de quelques dossiers en cours de cession pour une dotation nette de -128 millions d'euros, et une reprise nette sur encours sains (niveaux 1 et 2) de +240 millions d'euros (contre une reprise nette de +91 millions d'euros au deuxième trimestre 2025). A noter, également, une dotation nette de -7 millions d'euros sur les risques autres (contre une dotation nette de -8 millions d'euros au deuxième trimestre 2025). Les niveaux de provisionnement ont été déterminés en tenant compte de plusieurs scénarios économiques pondérés, et en appliquant des ajustements forfaitaires sur des portefeuilles sensibles. Les scénarios économiques pondérés du deuxième trimestre 2026 ont fait l'objet d'une mise à jour, avec un scénario central (PIB à +0,9% en France en 2026, +0,9% en 2027), un scénario défavorable (PIB à +0,3% en France en 2026 et -0,6% en 2027) et un scénario adverse (PIB à -1,2% en France en 2026 et -1,5% en 2027). Au deuxième trimestre 2026, le coût du risque sur

encours atteint 38 points de base sur quatre trimestres glissants⁸ et 32 points de base en vision trimestrielle annualisée⁹ (respectivement stable et en amélioration de 6 points de base par rapport au premier trimestre 2026).

Au 30 juin 2026, les indicateurs de risque confirment **la qualité des actifs de Crédit Agricole S.A. et du niveau de couverture de ses risques**. Le taux de créances douteuses demeure bas à 2,5%, en hausse de +0,2 points de pourcentage sur le trimestre. Le taux de couverture¹⁰, élevé, à 65,6%, est en baisse de -7 points de pourcentage sur le trimestre, liée notamment à la migration technique de quelques dossiers en cours de cession¹¹. **Le stock total de provisions** s'établit à 9,7 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A., stable par rapport à fin mars 2026. Sur ce stock de provisions, 33,1% sont liées au provisionnement des encours sains.

La contribution des **sociétés mises en équivalence** ressort à +153 millions d'euros au deuxième trimestre 2026 contre +172 millions d'euros, intégrant notamment l'impact chez Leasys de la baisse des marges sur véhicules d'occasion (contribution de -37 m€ au deuxième trimestre 2026). Le **résultat avant impôt**, activités cédées et minoritaires ressort ainsi en baisse de -4,6%, à 3 170 millions d'euros. **La charge d'impôt** est en hausse de -300 millions d'euros sur le trimestre à -874 millions d'euros, principalement expliqué par la hausse du résultat brut d'exploitation ce trimestre, par des effets base défavorables et par la hausse de l'imposition en Italie, en Ukraine et en Pologne. Le **résultat net avant minoritaires** est en baisse de -16,4%, et s'établit à 2 296 millions d'euros. **Les intérêts minoritaires** s'établissent à -245 millions d'euros au deuxième trimestre 2026, en baisse de -41,7% en raison de l'effet base lié à la plus-value de déconsolidation d'Amundi US et rachat des intérêts minoritaires de Santander dans CACEIS.

Sur l'ensemble du premier semestre 2026, le résultat net part du Groupe publié est de 3 727 millions d'euros, contre 3 974 millions d'euros au premier semestre 2025 qui intégrait l'impact de la plus-value de déconsolidation d'Amundi US. Hors effet de base lié à la plus-value de déconsolidation d'Amundi US, cette variation s'élève à + 1,6 % sur le semestre.

Le **produit net bancaire** augmente de **+4,3%** par rapport au premier semestre 2025. Les **charges d'exploitation** sont en hausse de +2,1% par rapport au premier semestre 2025. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 54,7% sur le semestre, en amélioration de -1,2 point de pourcentage par rapport à celui du premier semestre 2025. Le **résultat brut d'exploitation** atteint ainsi 6 506 millions d'euros, en hausse de +7,0% par rapport au premier semestre 2025. Le **coût du risque** affiche une hausse de +18,5% sur la période, s'établissant à -1 013 millions d'euros contre -855 millions d'euros au premier semestre 2025.

La contribution des **sociétés mises en équivalence** ressort à 396 millions d'euros au premier semestre 2026 en hausse de +75 millions d'euros par rapport au premier semestre 2025, soit +23,2%. Le **résultat net sur autres actifs** est de -13 millions d'euros au premier semestre 2026 contre +456 millions d'euros au premier semestre 2025 qui intégrait la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US. Le **résultat avant impôt**, activités cédées et minoritaires ressort ainsi en baisse de -2,1%, à 5 876 millions d'euros. **La charge d'impôt** est de -1 663 millions d'euros à comparer à -1 360 millions d'euros au premier semestre 2025. Le **résultat net avant minoritaires** est en baisse de -9,3%, et s'établit à 4 212 millions d'euros. **Les intérêts minoritaires** s'établissent à -485 millions d'euros au premier semestre 2026, en baisse de -27,4% par rapport au premier semestre 2025.

Le **RoTE**¹², calculé sur la base d'un RNPG annualisé¹³, de charges IFRIC, d'impacts de la surtaxe sur l'IS linéarisés sur l'année, net des coupons annualisés d'Additional Tier 1 (retour sur fonds propres part du Groupe hors incorporels) et net de l'impact de change sur les AT1 remboursés, et retraité de l'ensemble des éléments

⁸ Le coût du risque sur encours (en points de base) sur quatre trimestres glissants est calculé sur la base du coût du risque des quatre derniers trimestres auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres

⁹ Le coût du risque sur encours (en points de base) annualisé est calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par quatre auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre.

¹⁰ Taux de provisionnement calculé avec au dénominateur les encours en « stage 3 », et au numérateur la somme des provisions enregistrées en « stages » 1, 2 et 3

¹¹ Le taux de créances douteuses et le taux de couverture de Crédit Agricole S.A. estimés après la cession des dossiers ayant fait l'objet de la migration technique s'élèvent respectivement à 2,4% et 67,2% à fin juin 2026.

¹² Voir détails du calcul du RoTE (retour sur fonds propres hors incorporels) en Annexes

¹³ Le RNPG annualisé correspond à l'annualisation du RNPG (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) en retraçant chaque période des impacts IFRIC, des effets de la surtaxe sur l'IS

volatils comptabilisés en capitaux propres (dont réserves latentes), atteint **14,3% au premier semestre 2026**, en baisse de -0,9 point de pourcentage par rapport au premier semestre 2025.

Distribution

Conformément à l'annonce faite le 18 novembre 2025 lors de la présentation du plan stratégique ACT2028, le Conseil d'Administration a décidé le 30 juillet 2026 le versement en numéraire d'un acompte sur dividende, correspondant à 50% du bénéfice net consolidé par action du premier semestre 2026, soit 0,57€ par action. Il sera détaché le 13 octobre 2026 et mis en paiement le 15 octobre 2026, et sera à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2026 en cours.

Analyse de l'activité et des résultats des pôles et métiers de Crédit Agricole S.A.

Activité du pôle Gestion de l'épargne et Assurances

A fin juin 2026, les encours du pôle Gestion de l'épargne et Assurances (GEA) s'établissent à 3 290 milliards d'euros, en hausse de +385 milliards d'euros sur un an (soit +13,3%), grâce à une collecte nette positive sur tous les métiers et bénéficiant également d'un effet marché favorable sur la période.

L'activité en assurances (Crédit Agricole Assurances) est très dynamique avec un chiffre d'affaires global historique pour un deuxième trimestre s'élevant à 15,0 milliards d'euros, en augmentation de +17,6%¹⁴ par rapport au deuxième trimestre 2025.

En Epargne/Retraite, au deuxième trimestre 2026, le **chiffre d'affaires** atteint 11,8 milliards d'euros, en hausse de +19,1% par rapport au deuxième trimestre 2025 porté notamment par le taux d'épargne des ménages français, et le succès du nouveau contrat Orianca 100% selfcare (lancé le 23 février dans les Caisses Régionales). La dynamique sur la collecte brute s'observe tant en unités de compte qu'en euro. Le taux d'unités de compte dans la collecte brute¹⁵ est de 33,5%. La collecte nette est toujours dynamique et atteint un niveau record à +6,1 milliards d'euros, constituée d'une collecte nette de +3,5 milliards d'euros sur les fonds en euros et de +2,6 milliards d'euros en unités de compte.

Les **encours** (épargne, retraite et prévoyance obsèques) poursuivent leur progression grâce à la collecte nette et des effets marché positifs et s'établissent à 392,1 milliards d'euros (+32,7 milliards d'euros sur un an, soit +9,1%). La part des unités de compte dans les encours est de 32%, en hausse de +1,3 point de pourcentage par rapport à fin mars 2026, et de +0,9 point par rapport à décembre 2025.

En Assurance dommages, le chiffre d'affaires s'établit à 1,6 milliard d'euros au deuxième trimestre 2026, en hausse de +11,4%¹⁶ par rapport au deuxième trimestre 2025. Le portefeuille atteint 18,2 millions de contrats à fin juin 2026 (soit +7,3%¹⁷ sur un an). L'équipement des clients particuliers dans les banques du Groupe Crédit Agricole continue de progresser sur un an, à la fois dans les Caisses Régionales (45%, soit +0,8 point), chez LCL (28,9%, soit +0,5 point), et chez CA Italia (21,2%, soit +0,6 point). Enfin, le ratio combiné à fin juin 2026 s'établit à 96,7%¹⁸, en hausse de +2,1 points de pourcentage sur un an, en lien avec la sinistralité climatique du premier trimestre.

En prévoyance/ emprunteur/ assurances collectives, le chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2026 s'établit à 1,6 milliard d'euros en hausse de +13,5%¹⁹ par rapport au deuxième trimestre 2025. L'emprunteur affiche une croissance de +13,5% à périmètre courant, et de +5,7% en retraçant l'intégration des entités PiùVera Assicurazioni et PiùVera Protezione. Les assurances collectives sont en forte hausse (+21,7% par rapport au deuxième trimestre 2025) avec notamment l'entrée en vigueur du contrat conclu avec les Industries Electriques et Gazières (IEG) au 1^{er}

¹⁴ A périmètre constant (hors Abanca SG, PiùVera Assicurazioni et PiùVera Protezione), le chiffre d'affaires total augmente de +17%

¹⁵ En normes locales

¹⁶ A périmètre constant (hors Abanca SG et PiùVera Assicurazioni), la hausse du chiffre d'affaires est de +7,1%

¹⁷ A périmètre constant, (hors Abanca SG et PiùVera Assicurazioni), le volume du portefeuille est en hausse de +2,2% par rapport à fin juin 2025

¹⁸ Ratio combiné dommages en France (Pacifica) y.c actualisation et hors désactualisation, net de réassurance : (sinistralité + frais généraux + commissions) / primes brutes acquises. Ratio non actualisé : 100,0% (+2,6 pp sur un an)

¹⁹ A périmètre constant (hors Abanca SG, PiùVera Assicurazioni et PiùVera Protezione), la hausse du chiffre d'affaires est de +8,3%

juillet 2025. Enfin, la prévoyance individuelle affiche une croissance de +9,8%²⁰ liée à la hausse du montant moyen des garanties.

En Gestion d'actifs (Amundi), les encours gérés par Amundi progressent sur le trimestre et sur l'année de respectivement +7,6% et +13,9%, pour atteindre le nouveau record de 2 581 milliards d'euros à fin juin 2026. Les encours bénéficient d'un niveau de collecte élevé sur le trimestre (+24 milliards d'euros) et également d'un effet marché et change favorable à hauteur de +152,7 milliards d'euros.

Par classes d'actifs, et hors entreprises associées (JVs/Victory Capital/ICG) la collecte nette est tirée par la collecte nette moyen-long terme de +20 milliards d'euros portée par les ETF (+12 milliards d'euros), et la gestion active (+9 milliards d'euros) toujours tirée par les stratégies taux / crédits.

Par types de clients, la collecte nette est positive sur le retail, les institutionnels et les entreprises associées. Sur le retail (+14,9 milliards d'euros), la collecte nette bénéficie de la poursuite du fort dynamisme en distribution tiers (collecte nette de +13 milliards d'euros, record sur le premier semestre à +38 milliards d'euros) qui compense la décollecte de -5 milliards d'euros sur les réseaux Unicredit. Sur les institutionnels, la collecte nette s'élève à +3,6 milliards d'euros au deuxième trimestre (dont +11 milliards d'euros auprès des assureurs de Crédit Agricole et Société Générale). Enfin le segment des entreprises associées affiche une collecte nette de +5,9 milliards d'euros sur la période, avec une collecte des JV en hausse malgré l'effet de la baisse de la roupie indienne. Le trimestre enregistre aussi la première intégration d'ICG.

En Gestion de fortune, les encours gérés s'établissent au total (CA Indosuez Wealth Management et Banque privée de LCL) à 317 milliards d'euros à fin juin 2026 et sont en augmentation de +14% par rapport à juin 2025 et en hausse de +6,3% par rapport à décembre 2025.

Les encours **Indosuez Wealth Management** à fin juin 2026 s'établissent à 249 milliards d'euros en hausse de +6,4% par rapport à fin mars 2026, grâce à un niveau élevé de collecte nette (+2,9 milliards d'euros), et un effet marché favorable (+12 milliards d'euros). L'activité commerciale est en progression sur le trimestre avec notamment une hausse de 44% par rapport au deuxième trimestre 2025 des commissions sur produits structurés, et une augmentation des encours de crédits de +16% à fin juin.

Par rapport à fin juin 2025, les encours sont en augmentation de +35 milliards d'euros, soit +16,2%, grâce à une collecte nette positive, l'impact des effets périmètre (reprise des actifs sous gestion de BNPP Monaco de +1,4 milliards d'euros au premier trimestre 2026, intégration de la Banque Thaler pour +3,3 milliards d'euros au troisième trimestre 2025) et un effet marché et change favorable sur la période.

Résultats du pôle Gestion de l'épargne et Assurances

Au deuxième trimestre 2026 le pôle GEA réalise un **produit net bancaire** de 2 207 millions d'euros, en hausse de +12,1% par rapport au deuxième trimestre 2025. Les **charges** augmentent de 6,6% et s'établissent à -920 millions d'euros et le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 1 287 millions d'euros, soit +16,4% par rapport au deuxième trimestre 2025. Le **coefficient d'exploitation** du deuxième trimestre 2026 s'élève à 41,8%, en baisse de -2,1 points de pourcentage par rapport à la même période en 2025. Les **sociétés mises en équivalence** affichent une contribution de 81 millions d'euros, à comparer à 58 millions d'euros au deuxième trimestre 2025, en lien notamment avec la contribution de Victory Capital pour 28 millions d'euros et à la première intégration d'ICG pour 12 millions d'euros. Le **résultat net sur autres actifs** est nul ce trimestre, contre 453 millions d'euros au deuxième trimestre 2025, qui intégrait la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US. En conséquence, le **résultat avant impôt** est en baisse de -15,2% et s'élève à 1 366 millions d'euros au deuxième trimestre 2026. Le **résultat net part du Groupe** enregistre une baisse de -21,4% pour atteindre 865 millions d'euros. Hors effet de base lié à la plus-value de déconsolidation d'Amundi US, il est en hausse de +8,7% sur la période.

Au premier semestre 2026, le pôle GEA réalise un **produit net bancaire** de 4 167 millions d'euros, en hausse de +3,4% par rapport au premier semestre 2025. Les **charges** augmentent de +2,2%. Ainsi le coefficient d'exploitation s'élève à 44,2 %, en baisse de -0,5 point de pourcentage par rapport au premier semestre 2025. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 2 327 millions d'euros, en hausse de +4,4% par rapport au premier semestre 2025. Les **sociétés mises en équivalence** affichent une contribution de 225 millions d'euros contre une contribution de 86

²⁰ A périmètre constant (hors PiuVera Protezione), la hausse du chiffre d'affaires est de +8,0%

millions d'euros sur le premier semestre 2025 sur le métier de la gestion d'actifs. Cette progression est en lien notamment avec les effets de première consolidation d'ICG au premier trimestre 2026 (85 millions d'euros), la croissance des activités US, la croissance des JV asiatiques ainsi de la prise en compte de la première contribution d'ICG au deuxième trimestre 2026. Le **résultat net sur autres actifs** est nul ce semestre, contre 453 millions d'euros au premier semestre 2025, qui intégrait la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US. L'**impôt** s'établit à 705 millions d'euros, et est en hausse de +17,2%. Le **résultat net part du Groupe** du pôle GEA et s'établit à 1 565 millions d'euros, en baisse de -12,1% par rapport au premier semestre 2025. Hors effet de base lié à la plus-value de déconsolidation d'Amundi US, il est en hausse de +6% sur la période.

Sur le premier semestre 2026, le pôle GEA contribue à hauteur de 39% au résultat net part du Groupe des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. et à hauteur de 28% aux revenus (hors AHM).

Au 30 juin 2026, les fonds propres alloués au pôle s'élèvent à 14,9 milliards d'euros dont 11,6 milliards d'euros sur les Assurances, 2,3 milliards d'euros sur la Gestion d'actifs et 1,0 milliard d'euros sur la Gestion de fortune. Les emplois pondérés du pôle sont de 55,7 milliards d'euros dont 25,6 milliards d'euros sur les Assurances, 21,1 milliards d'euros sur la Gestion d'actifs et 9,0 milliards d'euros sur la Gestion de fortune.

Résultats Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le **produit net bancaire** des assurances atteint 862 millions d'euros, en hausse de +9,1% par rapport au deuxième trimestre 2025. Les revenus bénéficient de l'entrée en périmètre de l'entité espagnole Abanca Seguros Generales au troisième trimestre 2025 et des entités italiennes PiùVera Assicurazioni et PiùVera Protezione au quatrième trimestre 2025. L'impact de ces trois entités est de +18 millions d'euros sur le trimestre. Cette progression est soutenue par l'activité de l'ensemble des métiers et par des conditions de marchés favorables, notamment en Epargne/Retraite. Les revenus du trimestre se composent notamment de 631 millions d'euros sur l'épargne retraite et prévoyance obsèques²¹, 110 millions d'euros sur la protection des personnes²² et 124 millions d'euros sur le dommage²³.

La **CSM** (*Contractual Service Margin*) s'établit à 29,5 milliards d'euros à fin juin 2026, en hausse de +7,2% par rapport à fin décembre 2025. Elle bénéficie d'une contribution des affaires nouvelles supérieure à l'allocation de CSM, tandis que l'évolution des conditions de marché impacte favorablement la réévaluation du stock.

Les charges non attribuables du trimestre s'établissent à -115 millions d'euros, en hausse de +32,3% par rapport au deuxième trimestre 2025. Cette hausse est notamment liée à l'impact pour -6 millions d'euros de l'intégration des entités italiennes en partenariat avec Banco BPM et d'Abanca SG. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** atteint 747 millions d'euros, en hausse de +6,2% par rapport au deuxième trimestre 2025. Le **résultat net avant impôt** est identique au résultat brut d'exploitation. La charge d'impôt s'élève à -215 millions d'euros, en hausse de +50,4% comparée au deuxième trimestre 2025. Le **résultat net part du Groupe** s'établit à 529 millions d'euros, en baisse de -5,1% par rapport au deuxième trimestre 2025.

Le produit net bancaire de l'assurance au **premier semestre 2026** atteint 1 566 millions d'euros, en hausse de +3,2% par rapport au premier semestre 2025. Les charges non attribuables s'établissent à 223 millions d'euros, en hausse de +22,0%. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 14,2%, en deçà du plafond cible fixé par le Plan Moyen Terme de 15%. Le résultat brut d'exploitation est de 1 344 millions d'euros, +0,6% par rapport au premier semestre 2025. La charge d'impôt s'élève à 387 millions d'euros, en hausse de +16,4% sur la période. Le résultat net part du Groupe atteint 951 millions d'euros, en diminution de -4,6% par rapport au premier semestre 2025.

Le ratio de solvabilité 2 à fin juin 2026 est estimé à environ 195%.

Les Assurances contribuent à hauteur de 24% au résultat net part du Groupe des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin juin 2026 et de 11% à leurs revenus (hors pôle AHM).

Résultats Gestion d'actifs

²¹ Montants d'allocation de CSM, de loss component et de Risk Adjustment (RA), et d'écarts d'expérience nets de réassurance, notamment

²² Montants d'allocation de CSM, de loss component et de RA, et d'écarts d'expérience nets de réassurance notamment

²³ Net du coût de la réassurance, y compris résultat financier

Au deuxième trimestre 2026, le **produit net bancaire** atteint 913 millions d'euros et affiche une hausse de +18,5% par rapport au deuxième trimestre 2025. Les commissions nettes de gestion affichent une hausse de +17% par rapport au deuxième trimestre 2025, portées par le bon niveau de collecte et la hausse des encours. Les revenus d'Amundi Technology progressent de +25% par rapport au deuxième trimestre 2025. Les **charges d'exploitation** s'élèvent à -467 millions d'euros, en hausse de +8,8% par rapport au deuxième trimestre 2025. La progression est en lien avec la poursuite des investissements dans les priorités stratégiques. L'effet ciseaux est ainsi largement positif et s'élève à +9,7 points de pourcentage sur le deuxième trimestre 2026. Le coefficient d'exploitation est en baisse à 51,1% (en amélioration de 4,6 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2025). Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 446 millions d'euros, en hausse de +30,8% par rapport au deuxième trimestre 2025. La contribution des **sociétés mises en équivalence** reprend la contribution des joint-ventures d'Amundi (42 millions d'euros, en hausse de +10% malgré la baisse de la roupe indienne), la contribution de Victory Capital (28 millions d'euros, qui bénéficie de la réalisation de synergies), et la nouvelle contribution d'ICG (12 millions d'euros) et s'établit à 81 millions d'euros. Le **résultat net sur autres actifs** est nul ce trimestre, contre 453 millions d'euros au deuxième trimestre 2025, qui intégrait la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US. En conséquence, le **résultat avant impôt** s'élève à 526 millions d'euros, en baisse de -38,1% par rapport au deuxième trimestre 2025. La charge **d'impôt** s'établit à -124 millions d'euros à comparer à -95 millions d'euros au deuxième trimestre 2025. Les **intérêts minoritaires** s'élèvent à -123 millions d'euros sur le trimestre. Le **résultat net part du Groupe** s'établit à 280 millions d'euros, en baisse de -44,7% par rapport au deuxième trimestre 2025. Hors effet de base lié à la plus-value de déconsolidation d'Amundi US, le résultat net part du Groupe affiche une hausse de +38,5%.

Sur le **premier semestre 2026**, le produit net bancaire est en hausse à 1 728 millions d'euros (+3,9%). Les charges d'exploitation sont en légère hausse de +0,9% pour s'élever à -934 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation est de 54%, en amélioration de 1,6 point par rapport au premier semestre 2025. Ainsi, le résultat brut d'exploitation est en hausse de +7,7% par rapport au premier semestre 2025. Le résultat des sociétés mises en équivalence atteint 225 millions d'euros, contre 86 millions d'euros au premier semestre 2025 reflétant notamment les impacts de première consolidation d'ICG au premier trimestre 2026, ainsi que sa première contribution sur le deuxième trimestre 2026. Le **résultat net sur autres actifs** est nul ce trimestre, contre 453 millions d'euros au premier semestre 2025, qui intégrait la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US. Les **intérêts minoritaires** s'élèvent à -237 millions d'euros sur le semestre. Au final, le résultat net part du Groupe du semestre s'établit à 503 millions d'euros en baisse de -27%. Hors effet de base lié à la plus-value de déconsolidation d'Amundi US, le résultat net part du Groupe affiche une hausse de +30,5%.

La Gestion d'actifs contribue à hauteur de 12% au résultat net part du Groupe des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin juin 2026 et 12% de leurs revenus.

Résultats Gestion de fortune²⁴

Au deuxième trimestre 2026, le **produit net bancaire** de la gestion de fortune s'établit à 432 millions d'euros, en progression de +5,7% par rapport au deuxième trimestre 2025. Il bénéficie principalement de la bonne dynamique de l'activité commerciale, notamment sur les commissions transactionnelles (+21%, dont +4% d'effet périmètre²⁵). Les **charges** du trimestre atteignent -339 millions d'euros, en baisse de -2,5% par rapport au deuxième trimestre 2025, compte tenu de la bonne maîtrise des charges opérationnelles et de la baisse des coûts d'intégration²⁶. Le **coefficient d'exploitation** du deuxième trimestre 2026 s'établit à 76,3% hors coûts d'intégration, contre 78,4% en version publiée en amélioration de 6,6 points de pourcentage par rapport à la même période en 2025. Le **résultat brut d'exploitation** atteint 94 millions d'euros, en forte hausse de +52,4% par rapport au deuxième trimestre 2025. La charge **d'impôt** s'élève à 27 millions au deuxième trimestre 2026 contre 11 millions d'euros au deuxième trimestre 2025. La hausse est principalement en lien avec celle du résultat avant impôt (+63% sur la période). Le **résultat net part du Groupe** atteint 56 millions d'euros, en hausse significative de +55% par rapport au deuxième trimestre 2025.

Sur le premier semestre 2026, le **produit net bancaire** du métier gestion de fortune est en augmentation de +3% par rapport au premier semestre 2025, bénéficiant notamment d'une activité soutenue. Les **charges** sont en baisse de -1,1%. A noter la baisse des coûts d'intégration liés à Degroof Petercam sur le premier semestre

²⁴ Périmètre Indosuez Wealth Management

²⁵ Acquisition Banque Thaler, transfert des activités dépositaires de Degroof Petercam à CACEIS, reprise du portefeuille BNPP à Monaco

²⁶ Coûts d'intégration T2-26 Degroof Petercam : -9,9m€ vs -22,5 m€ au T2-25

2026 comparé au premier semestre 2025. Le **résultat brut d'exploitation** augmente ainsi de +21,4% pour s'établir à 190 millions d'euros. La charge d'impôt s'élève à 43 millions d'euros, en progression de +47,3% sur la période. Le **résultat net part du Groupe** s'établit à 111 millions d'euros sur le semestre, et progresse de 18% par rapport au premier semestre 2025. L'objectif de résultat net part du Groupe additionnel de +150 à +200 millions d'euros en 2028 suite à l'intégration de Degroof Petercam est confirmé et le taux d'avancement de synergies réalisées s'élève à environ 45%.

La Gestion de fortune contribue à hauteur de 3% au résultat net part du Groupe des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin juin 2026 et 6% de leurs revenus (hors pôle AHM).

Activité du pôle Grandes clientèles

Le pôle Grandes Clientèles affiche une bonne activité au deuxième trimestre 2026, avec une bonne performance de la **Banque de financement et d'investissement** et une bonne dynamique d'activité dans les **Services financiers aux institutionnels**.

Au deuxième trimestre 2026, les revenus de la **Banque de financement et d'investissement** sont en hausse à 1 780 millions d'euros, soit +4,4% par rapport au deuxième trimestre 2025 (+5,1% hors effet change). L'activité **Banque de Marché et d'Investissement** est en hausse à 933 millions d'euros, soit +8,5% par rapport au deuxième trimestre 2025 (+9,0% hors effet change). Ces revenus élevés sont tirés par la banque d'investissement (+63,8% hors effet de change) grâce à une excellente performance des activités structurés actions (dans un contexte de marché favorable au deuxième trimestre) et sur les activités ECM. La performance de FICC est stable (-0,8%, et -0,2% hors effet change) par rapport à une base de comparaison élevée, avec des revenus impactés notamment par une sous-performance de la trésorerie dans un contexte de réductions des bilans des banques centrales. Les revenus de la **Banque de Financement** s'établissent à 847 millions d'euros soit +0,3% par rapport au deuxième trimestre 2025 (+1,2% hors effet change) avec les financements structurés qui augmentent de +3,8% (+4,4% hors effet change), en hausse sur les financements d'actifs avec un bon dynamisme du secteur transport. La banque commerciale stable hors effet change (-0,6%).

CACIB affiche la position de #2 sur les *Green, Social & Sustainable bonds* en EUR²⁷ et #3 sur les *All bonds in EUR Worldwide*²⁸, et confirme son bon positionnement sur les crédits syndiqués (#2 en France²⁸ et #2 en EMEA²⁸). La VaR réglementaire moyenne s'établit à 10,4 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2026, dans un contexte de tensions et d'incertitudes géopolitiques, et légèrement en hausse par rapport au premier trimestre 2026 à 9,2 millions d'euros. Elle demeure à un niveau reflétant la gestion prudente des risques.

Pour les **Services financiers aux institutionnels**, la croissance d'activité par rapport au deuxième trimestre 2025 bénéficie de la conquête de nouveaux clients, de l'effet périmètre lié à la reprise des activités de Degroof Petercam et d'effets marché favorables.

Les **encours conservés** affichent ainsi une hausse de +1,0% à fin juin 2026 par rapport à fin mars 2026 et une hausse de +12,0% par rapport à fin juin 2025, pour atteindre 6 190 milliards d'euros. Les **encours administrés** sont en hausse de +1,0% sur le trimestre et en hausse de +11,6% sur un an, atteignant 3 871 milliards d'euros à fin juin 2026. Les **volumes de règlement-livraison** sont en progression de +19% par rapport au deuxième trimestre 2025, principalement tirés par la France, l'Allemagne et le Luxembourg. Progression significative dans le contexte 2026 de volatilité accrue.

Coté **actifs digitaux**, deux événements importants à signaler : pour la première fois au niveau mondial, accompagnement par CACEIS de la souscription d'un FIA (fonds d'investissement alternatif) à une introduction en bourse nativement tokenisée sur la bourse blockchain Lise. Par ailleurs, CACEIS a émis sur la blockchain Ethereum le stable coin CASA EURXT (EURO eXchange Token) avec une première souscription via l'EURXT dans un fonds monétaire tokenisé Amundi, une première à l'échelle européenne.

²⁷ Bloomberg en EUR

²⁸ Refinitiv LSEG

CACEIS et BNPP sont entrés en négociation avec Euroclear pour la **cession d'Uptevia**.

CACEIS et Santander sont entrés en négociation exclusives avec State Street pour la **cession de la JV Latam**.

Résultats pôle Grandes clientèles

Le **produit net bancaire du pôle Grandes clientèles** affiche un **deuxième trimestre 2026** à 2 343 millions d'euros, en hausse de +5,4% par rapport au deuxième trimestre 2025, avec un niveau de revenus historique pour un deuxième trimestre sur la Banque de financement et d'investissement, et un niveau de revenus record dans les Services financiers aux institutionnels.

Les **charges d'exploitation** s'établissent à 1 289 millions d'euros, en hausse de +2,6% par rapport au deuxième trimestre 2025, en raison de la hausse des rémunérations variables et de l'impact du développement de l'activité et des investissements IT sur la banque de financement et d'investissement, et bénéficiant du plein effet des synergies et de la fin des coûts d'intégration d'ISB²⁹ dans les services financiers aux institutionnels. Ainsi le **résultat brut d'exploitation** du pôle est en hausse de +9,0% par rapport au deuxième trimestre 2025 à 1 054 millions d'euros. Le pôle enregistre une faible dotation du coût du risque de -16 millions d'euros, à comparer à une dotation de provisions de -20 millions d'euros au deuxième trimestre 2025. Le résultat avant impôts s'élève à 1 042 millions d'euros au deuxième trimestre 2026, en hausse de +8,7% par rapport au deuxième trimestre 2025, et la charge d'impôt s'élève à -259 millions d'euros. Enfin, le **résultat net part du Groupe** atteint 769 millions d'euros au deuxième trimestre 2026, en augmentation de +2,3% par rapport au deuxième trimestre 2025 qui intégrait les intérêts minoritaires de Santander (-43 millions d'euros) dont Crédit Agricole S.A. a finalisé l'acquisition au troisième trimestre 2025.

Au premier semestre 2026, le **produit net bancaire** du pôle Grandes Clientèles s'établit au plus haut niveau historique à 4 701 millions d'euros, soit +1,5% d'euros par rapport au premier semestre 2025. Les **charges d'exploitation** baissent de -0,4% par rapport au premier semestre 2025 à 2 607 millions d'euros. Ainsi le résultat brut d'exploitation du premier semestre 2026 s'élève à 2 094 millions d'euros, en hausse de +3,9% par rapport du premier semestre 2025. Le **coût du risque** termine le premier semestre 2026 en dotation nette de -65 millions d'euros, à comparer à une reprise de provisions de +5 millions d'euros au premier semestre 2025. Ainsi, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** publié s'établit à 1 480 millions d'euros, en hausse de +0,4% par rapport au premier semestre 2025.

Le pôle contribue à hauteur de 37% au **résultat net part du Groupe** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin juin 2026 et de 32% aux **revenus** hors AHM.

Au 30 juin 2026, les **fonds propres alloués** au pôle s'élèvent à 15,8 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 143,5 milliards d'euros.

Résultats Banque de financement et d'investissement

Au **deuxième trimestre 2026**, le **produit net bancaire** de la Banque de financement et d'investissement s'élève à 1 780 millions d'euros, soit +4,4%, par rapport au deuxième trimestre 2025, et atteint un niveau record pour un deuxième trimestre. Les **charges d'exploitation** s'établissent à -949 millions d'euros en augmentation de +6,0%, en raison d'une hausse des rémunérations variables, du développement de l'activité et des investissements IT. Le **résultat brut d'exploitation** augmente de +2,7% par rapport au deuxième trimestre 2025 et s'établit ainsi à +831 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation atteint 53,3% sur le trimestre, en hausse de +0,8 point de pourcentage sur la période. Le **coût du risque** est de -5 millions d'euros (à comparer à un coût du risque de -19 millions d'euros au deuxième trimestre 2025), un niveau toujours très bas, impacté ce trimestre par la migration de quelques dossiers significatifs de stage 1 et stage 2 vers le stage 3 (globalement neutre en coût du risque). Enfin, le **résultat avant impôt** du deuxième trimestre 2026 s'élève à 821 millions d'euros, en hausse de +3,6% par rapport au deuxième trimestre 2025. La charge d'impôts est de -205 millions d'euros ce trimestre (à comparer à -120 millions d'euros au deuxième trimestre 2025). Finalement, le **résultat net part du Groupe** enregistre une baisse de -8,4% pour s'établir à 603 millions d'euros au deuxième trimestre 2026.

²⁹ Coûts d'intégration ISB : -5 m€ au T2-25

Au premier semestre 2026, le **produit net bancaire** est stable par rapport au premier semestre 2025 pour s'établir à 3 592 millions d'euros, **et atteint un plus haut niveau historique semestriel**. Les **charges d'exploitation** augmentent de +1,4% compte tenu de l'impact des investissements IT pour accompagner le développement des métiers, en partie absorbé par un effet change favorable. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** à 1 679 millions d'euros, en baisse de -1,5% par rapport au premier semestre 2025. **Le coût du risque** enregistre une dotation nette de -37 millions d'euros sur le premier semestre 2026, contre une reprise de provisions de +4 millions d'euros au premier semestre 2025. La charge d'impôts est de -437 millions d'euros ce semestre (à comparer à -376 millions d'euros au premier semestre 2025). Au final, **le résultat net part du Groupe** s'établit à 1 175 millions d'euros sur le premier semestre 2026, en baisse de -10,1% sur la période.

Les **RWA** sont stables par rapport au T2 hors effet change. Les actions de libération de RWA représentent 3,0 Md€ sur le premier semestre, dont 2,5 Md€ de titrisations synthétiques (1,6 milliard d'euro au premier trimestre et 0,8 milliard d'euro au deuxième trimestre 2026).

Résultats Services financiers aux institutionnels

Au deuxième trimestre 2026, le **produit net bancaire** des Services financiers aux institutionnels s'établit à 563 millions d'euros, en hausse de +8,4% par rapport au deuxième trimestre 2025, porté par la hausse des commissions sur les encours et sur les activités de flux. La marge nette d'intérêt est stable. Les **charges d'exploitation** sont en baisse significative de -5,9% à -340 millions d'euros, notamment grâce au plein effet des synergies. Les coûts d'intégration contribuent également dans une moindre mesure à la baisse des charges (coûts d'intégration ISB de -5 millions d'euros au deuxième trimestre 2025). Le **résultat brut d'exploitation** affiche ainsi une forte progression de +41,2% et s'établit à 223 millions d'euros au deuxième trimestre 2026. Le **coefficient d'exploitation** est en nette amélioration et s'élève à 60,4%, en baisse de -9,2 points de pourcentage par rapport à la même période en 2025. Le **coût du risque** enregistre une dotation de -11 millions d'euros en raison de dotations aux provisions pour risque juridique. Le **résultat avant impôt** est en hausse de +33,4% et s'élève à 220 millions d'euros au deuxième trimestre 2026. Le **résultat net part du Groupe** enregistre une très forte hausse de +78,3% à 166 millions d'euros, ce trimestre en comparaison à un deuxième trimestre 2025 qui intégrait les intérêts minoritaires de Santander pour -43 millions d'euros et dont Crédit Agricole S.A. a finalisé l'acquisition au troisième trimestre 2025.

Le produit net bancaire du premier semestre 2026 est en hausse de +6,6% par rapport au premier semestre 2025, porté par la hausse des commissions sur les encours et sur les activités de flux ; la marge d'intérêt est stable sur la période. Les **charges d'exploitation** sont en baisse de -4,9% principalement grâce au plein effet des synergies ISB et à la fin des coûts d'intégrations au titre de l'acquisition des activités de ISB (-14 millions d'euros au premier semestre 2025). Le **résultat brut d'exploitation** est en hausse de +33,5% par rapport au premier semestre 2025. Le **coefficient d'exploitation** est en nette amélioration et s'élève à 62,6%, en baisse de -7,5 points par rapport au deuxième semestre 2025. Le **coût du risque** enregistre une dotation de -29 millions d'euros en raison de dotations aux provisions pour risque juridique. Le **résultat avant impôt** est en hausse de 24,2% et s'élève à 403 millions d'euros au deuxième trimestre 2026. Au final, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** au premier semestre 2026 s'établit à 306 millions d'euros, en progression de +81,8% par rapport au premier semestre 2025.

Activité Services financiers spécialisés

La **production commerciale** de **Crédit Agricole Personal Finance & Mobility (CAPFM)** atteint 12,8 milliards (+3,2% par rapport au deuxième trimestre 2025). Elle est portée aussi bien par la mobilité que par le financement personnel. Le **taux client moyen à la production**³⁰ est en hausse, avec +11 points de base par rapport au premier trimestre 2026. Les **encours gérés** de CAPFM s'établissent ainsi à 124,3 milliards d'euros

³⁰ Hors JV Automobiles

à fin juin 2026, en hausse équilibrée entre les 3 secteurs : les réseaux du Groupe (LCL et Caisses Régionales), la mobilité (Crédit Agricole Auto Bank et *Joint-Venture* Auto) et le financement personnel. Sur la mobilité les encours sont en baisse sur Crédit Agricole Auto Bank, ils sont stables en Chine et en hausse sur Leasys. Enfin, les **encours consolidés** s'élèvent à 67,4 milliards d'euros à fin juin 2026, en baisse de -0,8% par rapport à fin juin 2025, et en baisse de -0,4% par rapport à fin mars 2026. Par ailleurs, l'environnement du marché automobile est toujours défavorable et pèse sur l'activité de revente de véhicules d'occasion.

La **production commerciale de Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F)** est en hausse de +15,2% par rapport au deuxième trimestre 2025 sur le crédit-bail, portée en France par le crédit-bail immobilier et les énergies renouvelables et à l'international par l'intégration de Merca Leasing (depuis le quatrième trimestre 2025). Les **encours de crédit-bail** sont en hausse de +6,5% sur un an, à la fois en France (+4,4%) et à l'international (+14,2%) et intègrent depuis le quatrième trimestre 2025 les encours de Merca Leasing. Ils s'élèvent à 22,2 milliards d'euros à fin juin 2026 (dont 17,1 milliards d'euros en France et 5,1 milliards d'euros à l'international). La **production commerciale en affacturage** affiche une baisse de -25,7% par rapport au deuxième trimestre 2025 avec une bonne performance internationale qui ne compense pas le recul en France. Les **encours d'affacturage** à fin juin 2026 sont en progression de +8,6% par rapport à fin juin 2025, et le chiffre d'affaires factoré progresse de +6,2% par rapport à la même période en 2025.

Résultat services financiers spécialisés

Au **deuxième trimestre 2026**, le **produit net bancaire** du pôle Services financiers spécialisés s'élève à 898 millions d'euros au deuxième trimestre 2026, en hausse de +2% par rapport au deuxième trimestre 2025. Les **charges** s'élèvent à -484 millions d'euros, en hausse de +10,5% par rapport au deuxième trimestre 2025. Le **coefficient d'exploitation** s'établit à 53,9% en hausse de +4,1 points de pourcentage par rapport à la même période en 2025. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 414 millions d'euros, en baisse de -6,4% par rapport au deuxième trimestre 2025. Le **coût du risque** s'élève à -272 millions d'euros, il est en hausse de +15,7% par rapport au deuxième trimestre 2025. Le résultat des **sociétés mises en équivalence** s'élève à -22 millions d'euros, en baisse en comparaison au deuxième trimestre 2025 qui s'élevait à -13 millions d'euros. Le **résultat avant impôt** du pôle atteint 118 millions d'euros, en baisse par rapport au deuxième trimestre 2025 qui s'élevait à 194 millions d'euros (-39,2%). Le **résultat net part du groupe** atteint 52 millions d'euros, en baisse de -54,5% en comparaison avec le deuxième trimestre 2025 qui s'élevait à 114 millions d'euros.

Au **premier semestre 2026**, le **produit net bancaire** du pôle Services financiers spécialisés s'élève à 1 765 millions d'euros et progresse de +0,9% comparé au premier semestre 2025. Les **charges d'exploitation** augmentent de +5,4% comparé au premier semestre 2025 à -962 millions d'euros. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 803 millions d'euros, stable (-4,0%) par rapport au premier semestre 2025. Le **coefficient d'exploitation** s'élève à 54,5%, soit +2,3 points de pourcentage par rapport à la même période en 2025. Le **coût du risque** augmente de +13,5% par rapport au premier semestre 2025, à -550 millions d'euros. La contribution des **sociétés mises en équivalence** est en forte baisse à -21 millions d'euros par rapport à la même période en 2025 (23 millions d'euros). Le **résultat net part du Groupe** du pôle atteint 123 millions d'euros, en baisse de -53,3% par rapport à la même période en 2025.

Le pôle contribue à hauteur de 3% au **résultat net part du Groupe** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin juin 2026 et de 12% aux revenus hors AHM.

Au 30 juin 2026, les fonds propres alloués au pôle s'élèvent à 9,0 milliards d'euros et les emplois pondérés du pôle sont de 81,8 milliards d'euros.

Résultats Financement Personnel et Mobilité

Au **deuxième trimestre 2026**, le **produit net bancaire** de CAPFM atteint 696 millions d'euros, stable à -0,2% par rapport au deuxième trimestre 2025. L'effet prix positif sur le financement personnel compense les impacts de la dégradation du marché automobile sur la mobilité : baisse des marges sur véhicules d'occasion pour Crédit Agricole Auto Bank / Drivalia et effet volume défavorable sur la location de véhicules pour Drivalia. Les **charges** s'établissent à -371 millions d'euros en hausse de +9,4% en accompagnement du développement de l'activité, et incluant des investissements sur les projets stratégiques (c. -13 millions d'euros au deuxième

trimestre 2026), dont Crédit Agricole Deutschland et Crédit Agricole Savings (c. -9 millions d'euros premier semestre 2026). Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 324 millions d'euros, en baisse de -9,4% par rapport au deuxième trimestre 2025. Le **coefficient d'exploitation** s'élève à 53,4%, soit +4,7 points de pourcentage par rapport à la même période en 2025. Le **coût du risque** s'établit à -249 millions d'euros, en hausse de +9,4% par rapport au deuxième trimestre 2025, avec une augmentation du risque avéré en France et des effets modèles négatifs, dans un contexte d'environnement économique défavorable aux activités de crédit à la consommation. Le **coût du risque sur encours** s'établit ainsi à 145 points de base³¹, en baisse de -3 points de base par rapport au premier trimestre 2026. Le taux de créances douteuses atteint 4,7% et le taux de couverture atteint 71,3% à fin juin 2026, respectivement en amélioration de -0,1 et -0,3 point de pourcentage par rapport à fin mars 2026. Le résultat des **sociétés mises en équivalence** s'élève à -22 millions d'euros au deuxième trimestre 2026 contre 9 millions d'euros au deuxième trimestre 2025, impacté par la baisse des marges sur véhicules d'occasion de Leasys, dont la contribution est de -37 millions d'euros au deuxième trimestre 2026. Le **résultat avant impôt** est en forte baisse à 52 millions d'euros contre 140 millions d'euros au deuxième trimestre 2025. Le **résultat net part du Groupe** est nul contre 81 millions d'euros au deuxième trimestre 2025, soit en forte baisse.

Au premier semestre 2026, le **produit net bancaire** de CAPFM atteint 1 379 millions d'euros, stable par rapport au premier semestre 2025, bénéficiant d'effets volumes et prix positifs sur le financement personnel, absorbés par les impacts de la dégradation du marché automobile sur la mobilité (baisse des marges sur les véhicules d'occasion pour Crédit Agricole Auto Bank / Drivalia). Les **charges** s'établissent à -737 millions d'euros, en hausse de +3,9% par rapport au premier semestre 2025. Elles intègrent les investissements sur les projets stratégiques dont notamment Crédit Agricole Deutschland et Crédit Agricole Savings pour c. -9 millions d'euros premier semestre 2026. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 642 millions d'euros, en baisse de -4,3%. Le **coefficient d'exploitation** s'élève à 53,4%, soit +2 points de pourcentage par rapport à la même période en 2025. Le **coût du risque** augmente de +11,1% par rapport au premier semestre 2025, à -504 millions d'euros, en lien notamment avec une dotation pour provision juridique (crédit auto UK) pour +17 millions d'euros au premier trimestre 2026 et l'augmentation du risque avéré en France et des effets modèles négatifs au deuxième trimestre 2026, dans un contexte d'environnement économique défavorable aux activités de crédit à la consommation. La contribution des **sociétés mises en équivalence** est en forte baisse à -21 millions d'euros au premier semestre 2026 contre +47 millions d'euros au premier semestre 2025, impacté notamment par la baisse des marges sur véhicules d'occasion chez Leasys. Le **résultat net part du Groupe** atteint 32 millions d'euros au premier semestre 2026 contre 188 millions d'euros sur la même période en 2025, soit en forte baisse.

Résultats Leasing & Affacturage

Au deuxième trimestre 2026, le **produit net bancaire** de CAL&F atteint 202 millions d'euros, en hausse de +10,4% par rapport au deuxième trimestre 2025, porté par la croissance des volumes sur l'affacturage et par l'intégration de Merca Leasing³² sur le crédit-bail. Les **charges d'exploitation** s'établissent à -113 millions d'euros, elles sont en hausse de +14,1% sur le trimestre, en lien avec des investissements IT pour le développement des plateformes de leasing et d'affacturage, ainsi que l'intégration de Merca Leasing³². Le **coefficient d'exploitation** s'établit à 55,7% soit +1,8 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2025. Le **résultat brut d'exploitation** atteint 90 millions d'euros, en hausse de +6,2% par rapport au deuxième trimestre 2025. Le **coût du risque** s'élève à -23 millions d'euros sur le trimestre, il est à un niveau normalisé, et en forte hausse avec une multiplication par 3,5 par rapport à un deuxième trimestre 2025 qui enregistrait une reprise sur encours sains de +20 millions d'euros. Le **coût du risque sur encours** s'élève à 24 points de base³¹, stable par rapport au deuxième trimestre 2025. Le **résultat des sociétés mises en équivalence** est nul au deuxième trimestre 2026 en comparaison avec un deuxième trimestre 2025 à -22 millions d'euros qui enregistrait une dépréciation de goodwill. Le résultat avant impôt atteint 66 millions d'euros, en hausse de +21,9% par rapport à la même période en 2025. Le **résultat net part du Groupe** atteint 52 millions d'euros, en hausse de +56,7% par rapport au deuxième trimestre 2025.

³¹ CDR/encours annualisés : coût du risque du trimestre multiplié par 4, auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre

³² Effet périmètre Merca Leasing T2-26 : +6,0m€ en PNB ; -2,4m€ en charges ; -1,0m€ en coût du risque

Au premier semestre 2026, le **produit net bancaire** est en hausse de +4,7% par rapport au premier semestre 2025 à 386 millions d'euros porté par la croissance des volumes sur l'affacturage et par l'intégration de Merca Leasing³³ sur le crédit-bail. **Les charges d'exploitation** sont en hausse de +11% à -225 millions d'euros en lien avec des investissements IT en France et à l'international pour le développement des plateformes de leasing et d'affacturage, ainsi que l'intégration de Merca Leasing³³. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** est en baisse de -3,0% par rapport au premier semestre 2025 pour atteindre 161 millions d'euros. **Le coefficient d'exploitation** s'établit à 58,3%, soit +3,3 points de pourcentage par rapport au premier semestre 2025. Le **coût du risque** est en hausse de +50% par rapport au premier semestre 2025 en raison d'une reprise de provision sur encours sains de +20 millions d'euros au deuxième trimestre 2025. La **contribution des sociétés mises en équivalence** est nulle au premier semestre 2026 en comparaison au premier semestre 2025 à -24 millions d'euros, en raison d'une dépréciation de goodwill au premier semestre 2025. Enfin, le **résultat net part du Groupe** s'élève à 91 millions d'euros, en hausse de +20,8% par rapport au premier semestre 2025.

Activité de la Banque de proximité Crédit Agricole S.A.

En **Banque de proximité** chez Crédit Agricole S.A. ce trimestre, la production de crédit est en hausse en France et en Italie. L'équipement des clients en assurances progresse.

Activité Banque de proximité en France

Au deuxième trimestre 2026, la conquête brute de LCL atteint environ 76 000 nouveaux clients, elle bénéficie de la progression de l'acquisition digitale.

La production de crédits s'élève à 7,1 milliards d'euros (+5% par rapport au deuxième trimestre 2025), portée par une production dynamique sur les entreprises (+13%) et une légère hausse sur l'habitat (+2%).

Le taux moyen à la production des prêts habitats s'établit à 3,22%, en hausse de +3 points de base par rapport au premier trimestre 2026 et +15 points de base sur un an. Le taux du stock des crédits habitat poursuit son amélioration et s'améliore de +3 points de base sur le trimestre et de +13 points de base sur un an.

Le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV progresse de +0,5 point de pourcentage sur un an pour s'établir à 28,9% à fin juin 2026.

Les encours de crédits s'établissent à 175 milliards d'euros à fin juin 2026, en progression de +1% sur le trimestre et de +2% sur un an (dont +1% sur les crédits habitats, +3% sur les crédits aux professionnels, +5% sur les crédits aux entreprises). Les encours de collecte s'établissent à 277,5 milliards d'euros à fin juin 2026, en hausse de +8,4% sur un an. Les ressources hors-bilan, incluant l'intégration de Milleis pour 12 milliards d'euros, sont portées par une collecte nette positive toujours tirée par l'assurance-vie et un effet marché favorable. L'épargne de bilan est stable (la hausse des DAV compensant la baisse des DAT).

Activité Banque de proximité en Italie

Au deuxième trimestre 2026, la conquête brute de CA Italia atteint environ 52 000 nouveaux clients dont 38% d'acquisition en ligne.

Les encours de crédit de CA Italia à fin juin 2026 s'établissent à 63,6 milliards d'euros, en hausse de +2,6% par rapport à fin juin 2025, tirés par le marché des particuliers dont les encours augmentent de +2,2% et le marché des entreprises (y compris PME) dont les encours augmentent de +5,8%. Le taux du stock sur les crédits au deuxième trimestre 2026 progresse par rapport au premier trimestre 2026 (+2pb).

La production de crédits est dynamique ce trimestre, en hausse de +8,5% par rapport au deuxième trimestre 2025, portée par une reprise sur le crédit habitat dans un marché marqué par une forte concurrence.

³³ Effet périmètre Merca Leasing S1-26 : +13,6m€ en PNB ; -4,9m€ en charges ; -2,0m€ en coût du risque

Les encours de collecte à fin juin 2026 s'élèvent à 124,4 milliards d'euros, en hausse de +3,3% par rapport à fin juin 2025 ; la collecte bilan est stable (-0,3%) par rapport à fin juin 2025. Enfin, la collecte hors bilan augmente de +7,5% sur la même période et bénéficie de flux nets et d'un effet marché positifs.

Le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV est de 21,2% chez CA Italia, en hausse de +0,6 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2025.

Activité Banque de proximité à l'international hors Italie

Pour les Banques de proximité à l'international hors Italie, les encours de crédit s'établissent à 8,0 milliards d'euros en hausse de +7,9% à cours courant à fin juin 2026 par rapport à fin juin 2025 (+8,8% à change constant). Les encours de collecte s'élèvent à 13,0 milliards d'euros et sont en hausse de +11,1% à change courant (+12,3% à change constant) sur la même période.

En particulier en **Pologne**, les encours de crédit augmentent de +1,9% par rapport à fin juin 2025 (+3,2% à change constant), et la collecte bilan et hors-bilan est en hausse de +7,6% (+9,0% à change constant). La production de crédit en Pologne est en forte hausse ce trimestre par rapport au deuxième trimestre 2025 (+20,3% à change courant et +20,4% à change constant). Par ailleurs, la conquête brute en Pologne atteint 61 000 nouveaux clients ce trimestre.

En **Égypte**, l'activité commerciale est dynamique le crédit à la consommation et sur les entreprises. Les encours de crédit augmentent de +27,0% entre fin juin 2026 et fin juin 2025 (+22,7% à change constant). Sur la même période, la collecte bilan est en hausse de +25,9% (+21,6% à change constant).

En **Ukraine**, les encours de crédit augmentent de +33,8% entre fin juin 2026 et fin juin 2025 (+39,1% à change constant). Sur la même période, la collecte bilan est en hausse de +11,6% à change courant (+16% à change constant).

La **liquidité** affiche un excédent net de collecte sur les crédits de la Pologne, de l'Égypte et de l'Ukraine s'élevant à +4,0 milliards d'euros au 30 juin 2026.

Résultats Banque de proximité en France

Au deuxième trimestre 2026 le **produit net bancaire** de LCL atteint un plus haut niveau à 1 102 millions d'euros, en croissance de +13% par rapport au deuxième trimestre 2025, bénéficiant notamment de l'intégration de Milleis³⁴. La marge nette d'intérêt affiche un rebond sur la période (+17%), tirée par la baisse du coût des ressources et un repricing progressif des crédits. La hausse des commissions (+9% et +5% hors effet périmètre Milleis) est notamment portée par la bonne dynamique sur l'épargne et l'assurance non-vie.

Les **charges** sont en hausse de +9,6% et de +3% hors effet périmètre Milleis³⁵ et plan de transformation « Energies 2030 »³⁶. Le coefficient d'exploitation s'établit à 59,4% (-1,8 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2025) et à 57,8% hors plan de transformation. Le résultat brut d'exploitation est par conséquent en progression de +18%, à 448 millions d'euros.

Le **coût du risque** est en hausse (+29,6% par rapport au deuxième trimestre 2025) et s'établit à -123 millions d'euros. Le coût du risque sur encours en vision annualisée est en hausse par rapport au deuxième trimestre 2025, à 28 points de base, avec une augmentation du risque individuel sur les entreprises (secteurs commerce/distribution/construction). Le taux de couverture reste toujours à un niveau élevé et s'établit à 56,7% à fin juin 2026. Le taux de créances douteuses atteint 2,4% à fin juin 2026.

Au final, le **résultat net avant impôt** s'établit à 321 millions d'euros, en hausse de +12% par rapport au deuxième trimestre 2025, et le résultat net part du Groupe croît de +14% sur la période.

Au premier semestre 2026, les revenus de LCL sont en hausse de +11% par rapport au premier semestre 2025 et atteignent 2 144 millions d'euros. La marge nette d'intérêt affiche un rebond sur la période (+15%). Les commissions sont en hausse de +6% par rapport au premier semestre 2025, en particulier sur l'assurance. Les charges sont en croissance de +8% sur la période et le coefficient d'exploitation s'établit à 61,7% (-1,4 point de

³⁴ Effet périmètre Milleis, intégration au 30 avril 2026 : +17m€ en PNB ; -27 m€ en charges

³⁵ Effet périmètre Milleis, intégration au 30 avril 2026 : +17m€ en PNB ; -27 m€ en charges

³⁶ Plan de transformation « Energies 2030 » : -33 m€ au S1-26 versus - 95 m€ attendu pour l'année 2026

pourcentage par rapport au premier semestre 2025). Le résultat brut d'exploitation s'accroît de +15% et le coût du risque est en hausse de +26%. Au final, la contribution du métier au résultat net part du Groupe atteint 380 millions d'euros (+13% par rapport au premier semestre 2025).

Le métier contribue à hauteur de 9% au **résultat net part du Groupe** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) au premier semestre 2026 et de 14% aux **revenus** hors AHM.

Résultats Banque de proximité à l'international³⁷

Au **deuxième trimestre 2026**, les revenus de la **Banque de proximité à l'international** s'établissent à 1 046 millions d'euros, en hausse par rapport au deuxième trimestre 2025 (+3,9% à change courant ; +4,4% à change constant). Les **charges d'exploitation** s'élèvent à -534 millions d'euros, en hausse par rapport au deuxième trimestre 2025 (+2,6% à change courant ; +2,9% à change constant). Par conséquent, le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 513 millions d'euros, en hausse de +5,3% (+6,0% à cours constant) sur la période. Le **coût du risque** atteint -55 millions d'euros, en baisse de -9,6% par rapport au deuxième trimestre 2025 (+10,9% à cours constant). **Finalement, le résultat net part du Groupe pour CA Italia, CA Egypte, CA Pologne et CA Ukraine** s'élève à 234 millions d'euros au deuxième trimestre 2026, en baisse de -1,5% (et -0,8% à cours constant) et intègre l'impact de la hausse du taux d'impôt en Italie³⁸, Pologne³⁹ et Ukraine⁴⁰.

Au **premier semestre 2026**, les revenus de la **Banque de proximité à l'international** progressent de +2,7% pour s'établir à 2 087 millions d'euros (+2,7% à change constant). Les **charges d'exploitation** s'élèvent à -1 048 millions d'euros, en baisse de +1,3% (+1,5% à change constant) par rapport au premier semestre 2025. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 1 039 millions d'euros, en hausse de +4,1% (+3,9% à change constant). Le **coût du risque** est en baisse de -0,9% (-3,9% à change constant) à -126 millions d'euros par rapport au premier semestre 2025. Au final, le **résultat net part du Groupe** de la **Banque de proximité à l'international** s'établit à 464 millions d'euros, en baisse en comparaison à 483 millions au premier semestre 2025 et intègre l'impact de la hausse du taux d'impôt en Italie³⁸, Pologne³⁹ et Ukraine⁴⁰.

Au 30 juin 2026, le **capital alloué** au pôle Banque de Proximité à l'International s'élève à 5,8 milliards d'euros et les **emplois pondérés** sont de 53,0 milliards d'euros.

Résultats Italie

Au **deuxième trimestre 2026**, les revenus de **Crédit Agricole Italia** s'établissent à 802 millions d'euros, en hausse de +4,5% par rapport au deuxième trimestre 2025, grâce à la hausse des commissions (+8,2% par rapport au deuxième trimestre 2025) équilibrée entre les commissions sur services bancaires et les commissions sur l'épargne gérée. La marge nette d'intérêts affiche une progression de +2,0% par rapport au deuxième trimestre 2025. Les **charges d'exploitation** sont maîtrisées et s'établissent à -411 millions d'euros, en hausse de +3,3% par rapport au deuxième trimestre 2025, permettant ainsi de générer un effet ciseaux positif de +1,2 point de pourcentage. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 391 millions d'euros, en hausse de +5,9% par rapport au deuxième trimestre 2025. Le **coefficient d'exploitation** s'élève à 51,2%, en amélioration de 0,6 point de pourcentage par rapport à la même période en 2025. Le **coût du risque** s'élève à -44 millions d'euros au deuxième trimestre 2026, en baisse de -2,5% par rapport au deuxième trimestre 2025. Le ratio coût du risque sur encours⁴¹ est en amélioration de 5 points de base sur le trimestre à 28 points de base. La qualité de l'actif (taux de créances douteuses est de 2,6%) et le taux de couverture (83,6%) sont de bon niveau et en amélioration sur le trimestre. Le **résultat net part du Groupe** de CA Italia s'établit ainsi à 174 millions d'euros, en hausse de +1,2% par rapport au deuxième trimestre 2025 et intègre un impact défavorable de -13 millions d'euros au titre de l'augmentation du taux d'impôts³⁸ des banques et des intermédiaires financiers en Italie en 2026.

³⁷ Au 30 juin 2026 ce périmètre inclut les entités de CA Italia, CA Polska, CA Egypte et CA Ukraine

³⁸ Italie loi de bilan 2026 : augmentation de 2 points de pourcentage du taux d'imposition des entreprises portant le taux d'impôt IRAP pour les banques et les intermédiaires financiers à 6,65% contre 4,65% avant

³⁹ Pologne : taux d'impôts 2026 à 30% vs. 19% en 2025

⁴⁰ Ukraine : taux d'impôts 2026 à 50% vs. 25% en 2025

⁴¹ Coût du risque sur encours (en pb trimestre annualisé)

Au **premier semestre 2026**, les **revenus** de **Crédit Agricole Italia** augmentent de +3,6% pour s'établir à 1 600 millions d'euros. Les **charges d'exploitation** s'élèvent à -797 millions d'euros, en hausse de +2,0% par rapport au premier semestre 2025. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 803 millions d'euros, en hausse de +5,1% par rapport au premier semestre 2025. Le **coût du risque** s'établit à -97 millions d'euros et est en baisse de -5,0% par rapport au premier semestre 2025. Au final, le **résultat net part du Groupe** de CA Italia s'établit à 358 millions d'euros, en hausse de +2,2% par rapport au premier semestre 2025, et intègre un impact défavorable de -24 millions d'euros au titre de l'augmentation du taux d'impôts³⁸ des banques et des intermédiaires financiers en Italie en 2026.

Au 30 juin 2026, les **fonds propres alloués** au métier s'élèvent à 4,6 milliards d'euros et les **emplois pondérés** sont de 41,7 milliards d'euros.

Résultats Groupe Crédit Agricole en Italie⁴²

Sur le premier semestre 2026, le **résultat net part du Groupe** des entités en Italie atteint 878 millions d'euros⁴³ en hausse de +10,6% par rapport au premier semestre 2025. En termes de répartition par métiers, ce résultat se ventile de la façon suivante : 66% pour la Banque de proximité, 8% pour les Services financiers spécialisés, 17% pour la Gestion de l'épargne et l'Assurance, et 9% pour la Grandes Clientèles. Enfin, la contribution de l'Italie représente environ 21% du résultat net part du Groupe⁴⁴ de Crédit Agricole S.A du premier semestre 2026.

Résultats Banque de proximité à l'international - hors Italie

Au **deuxième trimestre 2026**, les **revenus** de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** s'établissent à 244 millions d'euros, en hausse de +1,7% (+3,8% à cours constant) par rapport au deuxième trimestre 2025. Les revenus en **Pologne** baissent de -3,1% par rapport au deuxième trimestre 2025 (-3,1% également à change constant) avec une baisse des commissions en comparaison à un deuxième trimestre 2025 élevé sur ce poste de revenus. Les revenus en **Égypte** progressent de +10,7% (+14,4% à change constant) portés par la marge nette d'intérêts grâce aux volumes ainsi que par une activité de change liée au contexte géopolitique au Moyen-Orient. Les **charges d'exploitation** de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** s'élèvent à -123 millions d'euros, stables (+0,1%) par rapport au deuxième trimestre 2025 (et en hausse de +1,4% à change constant). Le coefficient d'exploitation des banques de proximité à l'international - hors Italie s'améliore de -0,8 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2025 à 50,3%. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 121 millions d'euros, en hausse de +3,4% (+6,3% à change constant) par rapport au deuxième trimestre 2025. Le **coût du risque** est à un niveau faible à -11 millions d'euros, contre -16 millions d'euros au deuxième trimestre 2025, soit une baisse principalement portée par la Pologne. Par ailleurs, à fin juin 2026, le taux de couverture des encours de crédit reste élevé en Pologne et en Égypte à 142% et à 121% respectivement. En Ukraine, le taux de couverture reste prudent (620%). Au final, la contribution de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** au résultat net part du Groupe est de 60 millions d'euros, en baisse de -8,6% à change courant (-5,9% à change constant), et intègre l'impact de la hausse du taux d'impôt en Pologne³⁹ et Ukraine⁴⁰.

Sur le **premier semestre 2026**, les **revenus** de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** s'établissent à 488 millions d'euros, stables (-0,1%) par rapport au premier semestre 2025 (et en hausse de +3,7% à change constant). Les **charges d'exploitation** baissent de -0,9% par rapport au premier semestre 2025 (et en hausse de +1,7% à change constant) et s'élèvent à -251 millions d'euros. Le **coefficient d'exploitation** est de 51,5% à fin juin 2026, en amélioration de -0,4 point de pourcentage par rapport au premier semestre 2025. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 236 millions d'euros, en hausse de +0,8% (+6,0% à change constant) par rapport au premier semestre 2025. Le **coût du risque** s'établit à -30 millions d'euros, en hausse de +15,0% (+12,3% à change constant) par rapport au premier semestre 2025. Au final, la contribution

⁴² Agrégation des entités du Groupe en Italie (CA Italia, CA Auto Bank, CACIB, CAIW, AGOS, AMUNDI, PiùVera Assicurazioni, PiùVera Protezione, CACI, CA Vita, CA Assicurazioni, CACEIS, CA Factoring)

⁴³ Intégrant +222 m€ de MeQ BBPM au titre du S1-2026

⁴⁴ Hors AHM mais intégrant +222 m€ de MeQ BBPM au titre du S1-2026

de la Banque de proximité à l'international hors Italie au **résultat net part du Groupe** est de 106 millions d'euros et intègre l'impact de la hausse du taux d'impôt en Pologne³⁹ et Ukraine⁴⁰.

Au 30 juin 2026, le **pôle Banque de proximité dans son ensemble** contribue à hauteur de 21% au résultat net part du Groupe des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors AHM) et de 28% aux revenus hors AHM.

Au 30 juin 2026, les **fonds propres alloués** au pôle s'élèvent à 12,4 milliards d'euros. Les emplois pondérés du pôle sont de 112,8 milliards d'euros.

Résultat Activités hors métiers

Le **résultat net part du Groupe** des activités hors métiers s'établit à -106 millions d'euros au deuxième trimestre 2026 en baisse de -23 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2025. La contribution du pôle Activités hors métiers s'analyse en distinguant la contribution « structurelle » (-140 millions d'euros) des autres éléments (+ 34 millions d'euros ce trimestre).

La contribution de la composante « structurelle » (-140 millions d'euros) est en baisse de -18 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2025 et se décompose en trois types d'activités :

- La contribution des **activités et fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale** atteint -251 millions d'euros au deuxième trimestre 2026, en amélioration de +36 millions d'euros.
- La contribution des **métiers non rattachés aux pôles métiers, comme CACIF (*Private equity*), CA Immobilier, CATE et BforBank intégrés en mise en équivalence, et autres participations (dont Banco BPM)** s'élève à +105 millions d'euros au deuxième trimestre 2026, en baisse de -51 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2025. Elle intègre ce trimestre une contribution par mise en équivalence de Banco BPM de 111 millions d'euros, en baisse de -31 millions d'euros, en lien avec un effet base défavorable lié à l'intégration de l'Anima dans les résultats de Banco BPM au deuxième trimestre 2025. Compte tenu de la montée au capital dans Banco BPM à hauteur de 29,3%, sa contribution est attendue à c. 150 millions d'euros par trimestre, à compter du troisième trimestre 2026.
- Enfin, la contribution **des activités support du Groupe** s'élève à +6 millions d'euros ce trimestre, en baisse de -3 millions d'euros par rapport deuxième trimestre 2025.

La contribution des « autres éléments » s'élève à +34 millions d'euros, en baisse de -5 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2025.

Au **premier semestre 2026**, le résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle AHM s'élève à -285 millions d'euros, en hausse de +79 millions d'euros, par rapport au premier semestre 2025. La composante structurelle contribue à hauteur de -325 millions d'euros et les autres éléments du pôle enregistrent une contribution de +40 millions d'euros sur le semestre.

La contribution de la composante « structurelle » est en hausse de +29 millions d'euros comparé au premier semestre 2025 et se décompose en trois types d'activités :

- Les activités et fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale. Cette contribution atteint -532 millions d'euros au premier semestre 2026, en hausse de +69 millions d'euros par rapport au premier semestre 2025 ;
- Les métiers non rattachés aux pôles métiers, comme CACIF (*Private equity*), CA Immobilier et BforBank, et autres participations : leur contribution, à +197 millions d'euros au premier semestre 2026, est en baisse de -32 millions d'euros par rapport au premier semestre 2025 ;
- Les fonctions support du Groupe : leur contribution est de +10 millions d'euros sur le premier semestre 2025 en baisse de -7 millions d'euros comparé au premier semestre 2025.

La contribution des « autres éléments » est en hausse de +49 millions d'euros comparé au premier semestre 2025.

Au 30 juin 2026, les **emplois pondérés** sont de 40,9 milliards d'euros.

Solidité financière

Le **Groupe Crédit Agricole** dispose du meilleur niveau de solvabilité parmi les banques systémiques européennes.

Les ratios de capital du Groupe Crédit Agricole demeurent nettement supérieurs aux exigences réglementaires. Au 30 juin 2026, le ratio Common Equity Tier 1 (CET1) du Groupe s'établit à **17,2 %**, offrant un coussin confortable de 6,8 points de pourcentage au-dessus du minimum réglementaire.

Sur le trimestre, le ratio CET1 progresse de **+0,1 point de pourcentage**. Cette évolution reflète principalement :

- Un impact positif de **+21 points de base** lié à la génération organique du capital, qui correspond au résultat net part du Groupe, après déduction des coupons AT1, et intègre la croissance organique des métiers ;
- Un effet négatif de **-7 points de base** lié à la distribution ;
- Un impact défavorable de **-14 points de base** lié aux opérations de fusions-acquisitions, dont -10 points de base lié à la hausse de participation sur Banco BPM ;
- Un impact négatif de **-12 points de base** lié au programme d'achat des actions de Crédit Agricole S.A par les Caisses Régionales ;
- Des effets méthodologiques et de modèles pour **+28 points de base**, bénéficiant notamment de la mise à jour des paramètres de pondération sur le périmètre des Caisses Régionales ;
- Enfin, les autres éléments du résultat global (OCI) et divers effets contribuent à hauteur de **-3 points de base**.

Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole, bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légal ainsi que de la flexibilité de circulation du capital au sein du groupe Crédit Agricole. Au 31 mars 2026, le ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de Crédit Agricole S.A. s'établit à 11,3 %, soit un excédent de 2,5 points de pourcentage par rapport à l'exigence réglementaire.

Sur le trimestre, l'évolution du ratio CET1 reflète plusieurs facteurs :

- Il bénéficie d'un impact positif de **+31 points de base** lié à la génération organique de capital, qui correspond au résultat net part du Groupe, après déduction des coupons AT1 (+44 points de base), et intègre la croissance organique des métiers (-13 points de base) ;
- La distribution a un impact négatif de **-22 points de base**, incluant une provision pour dividende de **0,31 euro par action** au titre du deuxième trimestre 2026 ;
- Les opérations de fusions-acquisitions pèsent sur le ratio pour **-41 points de base**, principalement en raison de l'augmentation de la participation dans Banco BPM à 29,3% (-33 pb) et de l'acquisition de Millelis (-4 points de base) ;
- Enfin, les effets méthodologiques ont un impact favorable de **+10 points de base**, ainsi que la variation des plus ou moins-values latentes du portefeuille de titres (OCI) et divers effets qui contribuent à hauteur de **+12 points de base**.

À fin juin 2026, les emplois pondérés de **Crédit Agricole S.A.** s'élèvent à **435 milliards d'euros**, en hausse de **2 milliards d'euros** par rapport à fin mars 2026. Cette hausse sur le trimestre résulte principalement de la croissance des métiers, à hauteur de **+5,5 milliards d'euros**, presque entièrement compensée par les effets méthodologiques favorables. La croissance organique des métiers se concentre principalement ce trimestre sur le pôle Services Financiers Spécialisés, à hauteur de **+2,8 milliards d'euros**, ainsi que sur le pôle Banque de proximité, à hauteur de **+2,0 milliards d'euros**.

Pour le **Groupe Crédit Agricole**, les emplois pondérés s'établissent à **688 milliards d'euros** à fin juin 2026, stables sur le trimestre. Les hausses de **+7,0 milliards d'euros** sur la croissance des métiers et de **+3,5 milliards d'euros** sur les impacts de fusions-acquisitions, principalement en lien avec la hausse de participation dans Banco BPM, sont entièrement compensées par des effets méthodologiques favorables.

Structure financière du Groupe Crédit Agricole

	Groupe Crédit Agricole			Crédit Agricole S.A.		
	30/06/26	31/03/26	Exigences 30/06/26	30/06/26	31/03/26	Exigences 30/06/26
Ratio CET1 ⁴⁵	17,2%	17,1%	10,4%	11,3%	11,4%	8,7%
Ratio Tier1 ⁴⁵	18,4%	18,3%	12,2%	13,1%	13,2%	10,6%
Ratio global ⁴⁵	21,0%	20,8%	14,7%	16,8%	16,9%	13,0%
Emplois pondérés (Mds€)	688	688		435	433	
Ratio de levier	5,5%	5,6%	3,75%	3,7%	3,8%	3,0%
Exposition de levier (Mds€)	2 287	2 246		1 528	1 493	
Ratio TLAC (% RWA) ^{45,46}	27,3%	27,0%	22,9%			
Ratio TLAC (% LRE) ⁴⁶	8,2%	8,3%	6,75%			
Ratio MREL subordonné (% RWA) ⁴⁵	27,3%	27,0%	21,2%			
Ratio MREL subordonné (% LRE)	8,2%	8,3%	6,17%			
Ratio MREL total (% RWA) ⁴⁵	31,6%	31,5%	26,8%			
Ratio MREL total (% LRE)	9,5%	9,7%	6,17%			
Distance au seuil de déclenchement des restrictions aux distributions (Mds€) ⁴⁷	41	41		11	11	

Au niveau de Crédit Agricole S.A., la distance au seuil de déclenchement des restrictions aux distributions est la distance au **seuil de déclenchement du MMD**⁴⁷, à savoir 251 points de base, soit 11 milliards d'euros de capital CET1 au 30 juin 2026. Crédit Agricole S.A. n'est soumis ni à l'exigence de L-MMD (distance à l'exigence de coussin de ratio de levier) ni au M-MMD (distance aux exigences de MREL).

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, la distance au seuil de déclenchement des restrictions aux distributions est la distance au **seuil de déclenchement du L-MMD** au 30 juin 2026. Le Groupe Crédit Agricole dispose ainsi d'une marge de sécurité de 178 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du L-MMD, soit 41 milliards d'euros de capital Tier 1.

Au 30 juin 2026, le Groupe Crédit Agricole présente **des ratios TLAC et MREL** bien au-delà des exigences⁴⁶. Le Groupe Crédit Agricole dispose ainsi d'une marge de sécurité de 440 points de base au-dessus du **seuil de déclenchement du M-MMD**, soit 30 milliards d'euros de capital CET1. A cette date, la distance au seuil de déclenchement du M-MMD correspond à la distance entre le ratio TLAC et l'exigence correspondante. L'objectif du Plan à Moyen Terme 2028 est de conserver un ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole d'environ 27% des RWA hors dette senior préférée éligible.

⁴⁵ Exigence SREP applicable au 30 juin 2026, y compris l'exigence combinée de coussins de fonds propres incluant pour (a) le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1,5% (applicable depuis le 1er janvier 2026 suite à la notification reçue de l'ACPR le 27 novembre 2024), le coussin contracyclique fixé à 0,78%, ainsi que le coussin pour le risque systémique de 0,09% et (b) pour Crédit Agricole S.A. un coussin de conservation de 2,5%, le coussin contracyclique fixé à 0,68% ainsi que le coussin pour le risque systémique de 0,14%.

⁴⁶ Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de continuer à renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2026.

⁴⁷ En cas de non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres. Les éléments distribuables de l'entité Crédit Agricole S.A. s'établissent à 45,5 milliards d'euros incluant 32,4 milliards d'euros de réserves distribuables et 13,1 milliards d'euros de primes d'émission au 31 décembre 2025.

Liquidité et Refinancement

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Les dépôts clientèle, diversifiés et granulaires, s'élèvent à 1 176 milliards d'euros au 30 juin 2026, stables versus mars 2026.

Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décote⁴⁸, s'élèvent à 475 milliards d'euros au 30 juin 2026, stables par rapport au 31 mars 2026 avec une réallocation des dépôts en Banques Centrales vers les Réserves Titres :

- Baisse des dépôts en Banques Centrales pour -14 milliards d'euros
- Hausse du portefeuille titres HQLA pour +10 milliards d'euros
- Hausse du portefeuille titres non-HQLA pour +4 milliards d'euros

Elles couvrent plus de deux fois la dette court terme nette des actifs de trésorerie.

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs non-HQLA éligibles en Banques Centrales après décote s'élèvent à 129 milliards d'euros.

Le Bilan de Liquidité du Groupe, à 1 773 milliards d'euros au 30 juin 2026, fait apparaître un **excédent des ressources stables sur emplois stables de 184 milliards d'euros**, en baisse de -18 milliards d'euros sur le trimestre.

La dette long terme s'élève à 342 milliards d'euros au 30 juin 2026, en hausse de +5 milliards d'euros par rapport à fin mars 2026. Elle comprend :

- Les dettes seniors collatéralisées à hauteur de 101 milliards d'euros, en hausse de +4 milliards d'euros;
- Les dettes seniors préférées à hauteur de 174 milliards d'euros, en hausse de +1 milliard d'euros ;
- Les dettes seniors non préférées pour 45 milliards d'euros, en hausse de +1 milliard d'euros ;
- Et des titres Tier 2 s'élevant à 22 milliards d'euros, en baisse de -1 milliard d'euros.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur le ratio LCR, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

Au 30 juin 2026, les ratios LCR moyen (calculés sur 12 mois glissants) s'élèvent respectivement à 136% pour le Groupe Crédit Agricole (soit un excédent de 85 milliards d'euros) **et 141% pour Crédit Agricole S.A.** (soit un excédent de 83 milliards d'euros). A noter que le ratio LCR du Groupe Crédit Agricole est supérieur à l'objectif du Plan à Moyen Terme 2028 de 110% à 130%.

Par ailleurs, au 31 mars 2026, **les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'élevaient respectivement à 119% et 114%.**

⁴⁸ Les titres composant les réserves de liquidité sont valorisés après décote d'un stress idiosyncratique à partir du mois de décembre 2024 (stress systémique précédemment) afin de représenter au mieux la valeur de liquéfaction des titres en cas de stress de liquidité.

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de **refinancement à moyen long terme**, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

Au 30 juin 2026, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 20,4 milliards d'euros⁴⁹ de dette à moyen long terme, dont 76% émis par Crédit Agricole S.A.

On note notamment les montants suivants pour les émetteurs du Groupe hors Crédit Agricole S.A. :

- o Crédit Agricole Assurances a émis 750 millions d'euros en Tier 2 Bullet avec une échéance en décembre 2036 et 750 millions d'euro en RT1 Perpétuel NC 10,75 ans ;
- o Crédit Agricole Personal Finance & Mobility a émis :
 - 650 millions d'euros en émission EMTN à travers l'entité Crédit Agricole Auto Bank (CAAB) ;
 - 0,8 milliard d'euros de titrisations à travers l'entité Agos ;
 - 200 millions d'euros de titrisations à travers l'entité Leasys.
- o Crédit Agricole Leasing & Factoring a émis 0,5 milliard d'euros de titrisations à travers l'entité Lixxbail S.A. ;
- o Crédit Agricole Italie a émis en format senior collatéralisé pour un total de 1 milliard d'euros ;
- o Crédit Agricole next bank (Suisse) a émis deux tranches en format senior collatéralisé pour un total de 200 millions de francs suisses dont 100 millions en format Green bond.

Au 30 juin 2026, Crédit Agricole S.A. a levé sur le marché l'équivalent de 15,5 milliards d'euros^{49,50}.

La banque a levé l'équivalent de 15,5 milliards d'euros, dont 7,9 milliards d'euros en dette senior non préférée et 2,0 milliards d'euros en dette Tier 2, ainsi que 2,0 milliards d'euros de dette senior préférée et 3,6 milliards d'euros de dette senior collatéralisée à fin juin. Le financement est diversifié en formats et en devises avec notamment :

- o 2,5 milliards d'euros⁵¹ ;
- o 4,75 milliards de dollars américains (4,4 milliards d'euros équivalent) ;
- o 1,40 milliard de livres sterling (1,6 milliard d'euros équivalent) ;
- o 221 milliards de yen japonais (1,2 milliard d'euros équivalent) ;
- o 0,72 milliard de dollars singapouriens (0,5 milliard d'euros équivalent) ;
- o 2,25 milliards de dollars australiens (1,3 milliard d'euros équivalent) ;
- o 0,4 milliard de francs suisses⁵¹ (0,4 milliard d'euros équivalent).

A noter que Crédit Agricole S.A. a réalisé 79%⁵¹ de son refinancement en devises hors euros à fin juin 2026.

Le plan de financement MLT de marché⁵⁰ 2026 est fixé à 18 milliards d'euros, dont 6 milliards d'euros de dette senior préférée ou senior collatéralisée et 12 milliards d'euros de dette senior non préférée ou Tier 2.

Ce plan de refinancement a été réalisé à 86% au 30 juin 2026 avec :

- o 3,6 milliards d'euros équivalent de dette senior collatéralisée ;
- o 2,0 milliards d'euros équivalent de dette senior préférée ;
- o 7,9 milliards d'euros équivalent de dette senior non préférée ;
- o 2,0 milliards d'euros équivalent de dette Tier 2.

⁴⁹ Montant brut avant rachats et amortissements

⁵⁰ Hors émission AT1

⁵¹ Hors émissions senior collatéralisées

Annexe 1 – Groupe Crédit Agricole : résultats par pôle

Groupe Crédit Agricole – Résultats par pôle T2-2026 et T2-2025								
	T2-26							
En m€	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 975	1 102	1 071	2 196	898	2 343	(705)	10 880
Charges d'exploitation	(2 743)	(654)	(554)	(920)	(484)	(1 289)	502	(6 143)
Résultat brut d'exploitation	1 232	448	517	1 275	414	1 054	(203)	4 737
Coût du risque	(387)	(123)	(57)	(2)	(272)	(16)	(5)	(862)
Sociétés mises en équivalence	5	-	-	81	(22)	9	111	183
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(3)	(5)	0	(0)	(1)	(5)	2	(11)
Résultat avant impôt	847	321	460	1 354	118	1 042	(96)	4 047
Impôts	(209)	(72)	(163)	(363)	(45)	(259)	32	(1 080)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	638	249	297	991	74	783	(64)	2 967
Intérêts minoritaires	(4)	(0)	(41)	(128)	(22)	0	6	(189)
Résultat net part du Groupe	634	249	255	863	52	783	(58)	2 778
	T2-25 ⁵²							
En m€	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 364	976	1 031	1 967	881	2 224	(805)	9 638
Charges d'exploitation	(2 690)	(597)	(540)	(864)	(438)	(1 257)	514	(5 872)
Résultat brut d'exploitation	674	380	491	1 104	442	967	(291)	3 766
Coût du risque	(397)	(95)	(61)	(7)	(235)	(20)	(26)	(840)
Sociétés mises en équivalence	1	-	-	58	(13)	10	141	198
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	1	0	449	1	0	0	452
Résultat avant impôt	278	286	430	1 604	194	958	(175)	3 576
Impôts	(96)	(69)	(130)	(249)	(58)	(149)	102	(648)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	0	-	-	-	-	0
Résultat net	182	218	300	1 356	136	810	(73)	2 928
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(40)	(247)	(22)	(43)	1	(352)
Résultat net part du Groupe	182	217	260	1 108	114	767	(72)	2 576

⁵² T2-25 est en vision pro forma (Banco BPM mis en équivalence à 20,1%)

Groupe Crédit Agricole – Résultats par pôle S1-2026 et S1-2025

	S1-26							
En m€	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	7 603	2 144	2 137	4 153	1 765	4 701	(1 623)	20 880
Charges d'exploitation	(5 350)	(1 322)	(1 090)	(1 840)	(962)	(2 607)	994	(12 176)
Résultat brut d'exploitation	2 253	822	1 046	2 314	803	2 094	(629)	8 704
Coût du risque	(795)	(235)	(130)	(20)	(550)	(65)	(28)	(1 822)
Sociétés mises en équivalence	11	-	-	225	(21)	17	222	454
Gains ou pertes nets sur autres actifs	26	(4)	0	(0)	(4)	(5)	2	16
Résultat avant impôt	1 496	583	917	2 519	229	2 041	(433)	7 352
Impôts	(438)	(184)	(326)	(702)	(61)	(535)	146	(2 101)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	1 059	398	590	1 816	167	1 506	(286)	5 251
Intérêts minoritaires	(3)	(0)	(84)	(249)	(45)	1	3	(376)
Résultat net part du Groupe	1 056	398	507	1 568	123	1 507	(284)	4 875
	S1-25 ⁵³							
En m€	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	6 716	1 939	2 079	4 016	1 749	4 632	(1 767)	19 364
Charges d'exploitation	(5 220)	(1 222)	(1 075)	(1 799)	(912)	(2 617)	982	(11 864)
Résultat brut d'exploitation	1 496	717	1 003	2 217	837	2 015	(785)	7 500
Coût du risque	(717)	(186)	(128)	(17)	(484)	5	(48)	(1 575)
Sociétés mises en équivalence	7	-	-	86	23	16	244	375
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	2	0	449	1	0	0	456
Résultat avant impôt	790	533	875	2 734	376	2 036	(588)	6 756
Impôts	(267)	(181)	(267)	(599)	(71)	(453)	190	(1 648)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	0	-	-	-	-	0
Résultat net	523	352	608	2 135	305	1 583	(399)	5 108
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(82)	(348)	(43)	(78)	7	(545)
Résultat net part du Groupe	523	352	526	1 787	263	1 504	(391)	4 564

⁵³ S1-25 est en vision pro forma (Banco BPM mis en équivalence à 20,1%)

Annexe 2 – Crédit Agricole S.A. : Résultats par pôle

Crédit Agricole S.A. – Résultats par pôle, T2-26 et T2-25

En m€	T2-26						
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
Produit net bancaire	2 207	2 343	898	1 102	1 046	(234)	7 363
Charges d'exploitation	(920)	(1 289)	(484)	(654)	(534)	12	(3 870)
Résultat brut d'exploitation	1 287	1 054	414	448	513	(222)	3 493
Coût du risque	(2)	(16)	(272)	(123)	(55)	3	(466)
Sociétés mises en équivalence	81	9	(22)	-	-	85	153
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	(5)	(1)	(5)	0	0	(10)
Résultat avant impôt	1 366	1 042	118	321	458	(134)	3 170
Impôts	(366)	(259)	(45)	(72)	(163)	31	(874)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	1 000	783	74	249	295	(103)	2 296
Intérêts minoritaires	(135)	(14)	(22)	(11)	(60)	(3)	(245)
Résultat net part du Groupe	865	769	52	238	234	(106)	2 051

En m€	T2-25 ⁵⁴						
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
Produit net bancaire	1 970	2 224	881	976	1 007	(221)	6 836
Charges d'exploitation	(864)	(1 257)	(438)	(597)	(520)	(25)	(3 700)
Résultat brut d'exploitation	1 106	967	442	380	487	(246)	3 136
Coût du risque	(7)	(20)	(235)	(95)	(61)	(24)	(441)
Sociétés mises en équivalence	58	10	(13)	-	-	117	172
Gains ou pertes nets sur autres actifs	453	0	1	1	0	0	455
Résultat avant impôt	1 610	958	194	286	426	(153)	3 321
Impôts	(249)	(149)	(58)	(69)	(129)	80	(574)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	0	-	0
Résultat net	1 361	810	136	218	297	(73)	2 748
Intérêts minoritaires	(261)	(58)	(22)	(10)	(59)	(10)	(420)
Résultat net part du Groupe	1 100	752	114	208	238	(84)	2 328

⁵⁴ T2-25 est en vision pro forma (Banco BPM mis en équivalence à 20,1%)

Crédit Agricole S.A. – Résultats par pôle, S1-26 et S1-25

En m€	S1-26						
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
Produit net bancaire	4 167	4 701	1 765	2 144	2 087	(508)	14 357
Charges d'exploitation	(1 840)	(2 607)	(962)	(1 322)	(1 048)	(72)	(7 851)
Résultat brut d'exploitation	2 327	2 094	803	822	1 039	(579)	6 506
Coût du risque	(20)	(65)	(550)	(235)	(126)	(16)	(1 013)
Sociétés mises en équivalence	225	17	(21)	-	-	174	396
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	(5)	(4)	(4)	0	0	(13)
Résultat avant impôt	2 532	2 041	229	583	912	(421)	5 876
Impôts	(705)	(535)	(61)	(184)	(326)	148	(1 663)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	1 827	1 506	167	398	587	(273)	4 212
Intérêts minoritaires	(262)	(26)	(45)	(18)	(123)	(12)	(485)
Résultat net part du Groupe	1 565	1 480	123	380	464	(285)	3 727

En m€	S1-25 ⁵⁵						
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
Produit net bancaire	4 028	4 632	1 749	1 939	2 033	(610)	13 771
Charges d'exploitation	(1 799)	(2 617)	(912)	(1 222)	(1 035)	(106)	(7 691)
Résultat brut d'exploitation	2 229	2 015	837	717	998	(716)	6 080
Coût du risque	(17)	5	(484)	(186)	(128)	(45)	(855)
Sociétés mises en équivalence	86	16	23	-	-	197	321
Gains ou pertes nets sur autres actifs	453	0	1	2	0	0	456
Résultat avant impôt	2 749	2 037	376	533	870	(563)	6 002
Impôts	(601)	(454)	(71)	(181)	(266)	213	(1 360)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	0	-	0
Résultat net	2 148	1 583	305	352	604	(351)	4 643
Intérêts minoritaires	(368)	(108)	(43)	(16)	(121)	(13)	(669)
Résultat net part du Groupe	1 780	1 475	263	337	483	(364)	3 974

⁵⁵ S1-25 est en vision pro forma (Banco BPM mis en équivalence à 20,1%)

Annexe 3 – Données par action

Crédit Agricole S.A. – Bénéfice par action, actif net par action et RoTE

(en m€)		T2-2026	T2-2025	S1-26	S1-25
Résultat net part du Groupe		2 051	2 328	3 727	4 213
- Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS		(143)	(141)	(258)	(270)
- Impact change sur AT1 remboursé		3	(6)	3	4
RNPG attribuable aux actions ordinaires	[A]	1 911	2 181	3 472	3 947
Nombre d'actions moyen, hors titres d'auto-détention (m)	[B]	3 025	3 025	3 025	3 025
Résultat net par action	[A]/[B]	0,63 €	0,72 €	1,15 €	1,30 €

(en m€)		30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres - part du Groupe		78 211	75 528
- Emissions AT1		(8 020)	(8 612)
- Réserves latentes OCI - part du Groupe		2 522	3 136
Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord.	[D]	72 712	70 051
- Écarts d'acquisition & incorporels - part du Groupe (**)		(20 204)	(18 969)
ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord.	[E]	52 508	51 083
Nombre d'actions, hors titres d'auto-détention (fin de période, m)	[F]	3 025	3 025
ANC par action, après déduction du dividende à verser (€)	[D]/[F]	24,0 €	23,2 €
+ Dividende à verser (€)	[H]	0,57 €	-
ANC par action, avant déduction du dividende (€)		24,6 €	23,2 €
ANT par action, après déduction du dividende à verser (€)	[G]=[E]/[F]	17,4 €	16,9 €

** y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne donnant pas le contrôle

(en m€)		S1-26	S1-25
Résultat net part du Groupe	[K]	3 727	4 213
RNPG annualisé	[N]	7 685	8 384
Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS, impact change, annualisés	[O]	-513	-536
Résultat ajusté	[P] = [N]+[O]	7 172	7 848
AN tangible moyen non réévalué attrib. aux actions ordin. (1)	[J]	50 279	48 699
ROTE publié ajusté (%) ⁽²⁾	= [P] / [J]	14,3%	16,1%⁽³⁾

(1) Moyenne de l'ANC tangible non réévalué attribuable aux actions ordinaires calculée entre les bornes 31/12/2025 et 30/06//2026 (ligne [E]). Capitaux propres moyens part du Groupe retraités des intangibles, de l'ensemble des réserves latentes, du stock de dettes AT1 et du projet de distribution de dividende sur le résultat en cours.

(2) ROTE calculé sur la base de capitaux propres tangibles retraités de l'ensemble des réserves latentes

(3) ROTE proforma Banco BPM à 15,2% au S1-25

Indicateurs Alternatifs de Performance⁵⁶

ANC Actif net comptable (non réévalué)

L'actif net comptable non réévalué correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes liées aux valorisations par capitaux propres recyclables et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond à l'Actif net comptable rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond à l'actif net comptable retraité des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le résultat net part du groupe de l'entreprise, net des intérêts sur la dette AT1, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire ; il indique la part de produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période). Le coût du risque sur encours peut également être calculé en rapportant la charge annualisée du coût du risque du trimestre aux encours de crédit début de trimestre. De manière similaire, le coût du risque de la période peut être annualisé et rapporté à la moyenne encours début de période.

Depuis le premier trimestre 2019, les encours pris en compte sont les encours de crédit clientèle, avant déduction des provisions.

Le mode de calcul de l'indicateur est spécifié lors de chaque utilisation de l'indicateur.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance en défaut. Un débiteur est considéré en situation de défaut lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux)

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

Taux des créances dépréciées (ou douteux)

⁵⁶ Les IAP sont des indicateurs financiers non présentés dans les comptes ou définis dans les normes comptables et utilisés dans le cadre de la communication financière, comme le RNPG ou le ROTE, à titre d'exemples. Ils sont utilisés pour faciliter la compréhension de la performance réelle de la société. Chaque IAP est rapproché dans sa définition à des données comptables.

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

RNPG Résultat net part du Groupe

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat net part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

RNPG attribuable aux actions ordinaires

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspond au résultat net part du Groupe duquel ont été déduits les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity

Le RoTE (Return on Tangible Equity) est une mesure de la rentabilité sur fonds propres tangibles, elle rapporte le RNPG annualisé, hors dépréciation d'immobilisation incorporelles et écart d'acquisition et nets des coupons AT1, aux Capitaux propres moyens part du Groupe retraités des intangibles, des réserves latentes, du stock de dettes AT1 et du projet de distribution en N+1.

Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre et premier semestre 2026 est constituée de ce communiqué de presse, des slides de présentation et, des annexes à cette présentation, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres>.

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Normes applicables et comparabilité

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2026 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2025 de Crédit Agricole S.A. La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

NB : toutes les données financières sont désormais systématiquement présentées en publié, pour les résultats du Groupe Crédit Agricole, de Crédit Agricole S.A. et des métiers, tant pour le compte de résultat que pour les ratios de rentabilité.

L'ensemble des données au 30 juin 2025 est exprimé en vision pro forma, avec Banco BPM consolidé par mise en équivalence à 20,1%. Tous les chiffres détaillés sont disponibles dans les séries trimestrielles publiées avec les slides de présentation.

Agenda financier

31 juillet 2026	Publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2026
13 octobre 2026	Détachement du dividende intérimaire
15 octobre 2026	Païement du dividende intérimaire
30 octobre 2026	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2026
25 novembre 2026	Workshop CAA
4 février 2027	Publication des résultats du quatrième trimestre et de l'année 2026
30 avril 2027	Publication des résultats du premier trimestre 2027
30 juillet 2027	Publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2027
29 octobre 2027	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2027

Contacts

CONTACTS PRESSE CRÉDIT AGRICOLE

Alexandre Barat	+ 33 1 57 72 12 19	alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Mathilde Durand	+ 33 1 57 72 19 43	mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr
Bénédicte Gouvert	+ 33 1 49 53 43 64	benedicte.gouvert@ca-fnca.fr

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A.

Investisseurs institutionnels		investor.relations@credit-agricole-sa.fr
Actionnaires individuels	+ 33 800 000 777 (n° vert France uniquement)	relation@actionnaires.credit-agricole.com

Cécile Mouton	+ 33 1 57 72 86 79	cecile.mouton@credit-agricole-sa.fr
---------------	--------------------	--

Relations investisseurs actions :

Jean-Yann Asseraf	+ 33 1 57 72 23 81	jean-yann.asseraf@credit-agricole-sa.fr
Fethi Azzoug	+ 33 1 57 72 03 75	fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr
Oriane Cante	+ 33 1 43 23 03 07	oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
Nicolas Ianna	+ 33 1 43 23 55 51	nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr
Leila Mamou	+ 33 1 57 72 07 93	leila.mamou@credit-agricole-sa.fr
Anna Pigoulevski	+ 33 1 43 23 40 59	anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr

Relations investisseurs crédit et agences de notation :

Gwenaëlle Lereste	+ 33 1 57 72 57 84	gwenaelle.lereste@credit-agricole-sa.fr
Florence Quintin de Kercadio	+ 33 1 43 23 25 32	florence.quintindekercadio@credit-agricole-sa.fr
Yury Romanov	+ 33 1 43 23 86 84	yury.romanov@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa



RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2026

AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT
DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ



Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre et premier semestre 2026 est constituée de ce communiqué de presse, des slides de présentation et, des annexes à cette présentation, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres>.

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1.d).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2026 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2025 de Crédit Agricole S.A. La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

NB : toutes les données financières sont désormais systématiquement présentées en publié, pour les résultats du Groupe Crédit Agricole, de Crédit Agricole S.A. et des métiers, tant pour le compte de résultat que pour les ratios de rentabilité.

L'ensemble des données au 30 juin 2025 est exprimé en vision pro forma, avec Banco BPM consolidé par mise en équivalence à 20,1%. Tous les chiffres détaillés sont disponibles dans les séries trimestrielles publiées avec les slides de présentation.

NOTE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole comprend :

les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre qui a été privilégié par les autorités compétentes lors des exercices de Stress tests récents pour apprécier la situation du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est l'entité cotée, qui détient notamment les filiales métier (Gestion de l'épargne et Assurances, Grandes clientèles, Services financiers spécialisés ainsi que Banque de proximité en France et à l'international)

Messages et chiffres clés

ACTIVITÉ DYNAMIQUE, ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION IA



- Résultats trimestriels et rentabilité élevés
- Forte progression des revenus, niveau historique
- Solvabilité de bon niveau, intégrant une forte activité M&A
- Participation dans Banco BPM portée à 29,3%
- Création de la plateforme industrielle IA du Groupe Crédit Agricole

Crédit Agricole S.A.

2 051 m€
RNPG T2-26

-11,9% T2/T2
+1,4% T2/T2⁽¹⁾

Crédit Agricole S.A.

+7,7%
Croissance des
revenus

T2/T2

Crédit Agricole S.A.

14,3%
ROTE

S1-2026

Crédit Agricole S.A.

11,3%
Ratio CET1

-0,1 pp Juin/Mars

Crédit Agricole S.A.

0,57 €

Dividende intérimaire
versé en numéraire le
15 octobre 2026

(1) Evolution du RNPG retraité de l'impact de la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US au T2-25 (+304 m€ net des minoritaires)

Toutes les variations sont exprimées en comparaison à un T2-25 et un S1-25 en vision pro forma (Banco BPM mis en équivalence à 20,1%) – cf. annexe p. 35

ROTE calculé sur la base : d'un RNPG annualisé et ajusté de la linéarisation des charges IFRIC et de la surtaxe IS ; de capitaux propres tangibles retraités de l'ensemble des réserves latentes – cf. annexe p. 41

ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION IA

Performance

Gain d'efficacité
pour tous les collaborateurs
Complémentarité IA et
Humain

Autonomie stratégique

Limiter les risques de
dépendance (technologie,
coûts) et le risque
géopolitique
Souveraineté européenne

Ethique

IA frugale
Adéquation avec la
Raison d'être

AI For ALL

Faire de l'IA une force collective et un levier de transformation et d'efficacité

Ressources dédiées et maîtrise de la chaîne de valeur

- 500 millions d'euros¹ d'investissements
- Lancement de **Crédit Agricole Artificial Intelligence** dès septembre pour développer et opérer les socles industriels IA communs (Data Marketplace, Fondations IA, Agents IA mutualisés, Expertise) et favoriser l'usage de solutions européennes

Déploiement d'une plateforme agentique industrielle (fin du T3)

- **Agents de productivité**, par exemple :
 - pour les services de supports interne (ex: support IT)
 - pour les collaborateurs afin de créer leurs propres agents en fonction de leurs problématiques métiers
- **Agents relationnels** en capacité d'interagir avec les clients en toute confiance

Cyber : capitaliser sur l'IA

500 m€¹



1. Affectation de 500 millions d'euros sur 3 ans (2026-2028) provenant du plan d'investissement IT du plan stratégique (ACT 2028), dont 150 millions d'euros pour doter le capital de l'Entreprise IA.

Crédit Agricole S.A.
Synthèse T2-26

CHIFFRES CLÉS

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE			S1-2026	2 ^{ème} TRIMESTRE 2026	CRÉDIT AGRICOLE S.A.			S1-2026	2 ^{ème} TRIMESTRE 2026
Revenus			20 880 m€	+7,8% S1/S1	10 880 m€	+12,9% T2/T2	Revenus		
							14 357 m€		
							+4,3% S1/S1		
RBE			8 704 m€	+16,1% S1/S1	4 737 m€	+25,8% T2/T2	RBE		
							6 506 m€		
							+7,0% S1/S1		
RNP			4 875 m€	+6,8% S1/S1	2 778 m€	+7,8% T2/T2	RNP		
							3 727 m€		
							-6,2% S1/S1		
							+1,6% S1/S1 ⁽¹⁾		
COEX			58,3%	-3,0 pp S1/S1	30 pb	CDR/encours 4 tr. glissants	COEX		
							54,7%		
							-1,2 pp S1/S1		
Ratio CET1			17,2%	+0,1 pp Juin/Mars	475 Mds€	Réserves de liquidité	Ratio CET1		
							11,3%		
							-0,1 pp Juin/Mars		
							14,3%		
							-0,9 pp S1/S1		
							ROTE		

(1) Evolution du RNP retraits de l'impact de la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US au T2-25.
Toutes les variations sont exprimées en comparaison à un T2-25 et un S1-25 en vision pro forma (Banco BPM mis en équivalence à 20,1%) – cf. annexe p. 35
ROTE calculé sur la base : d'un RNP annualisé et ajusté de la linéarisation des charges IFRIC et de la surtaxe IS ; de capitaux propres tangibles retraités de l'ensemble des réserves latentes – cf. annexe p. 41

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

7

RÉSULTATS DU 2^{ème} TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2026

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ACTIVITÉ

ACTIVITÉ DYNAMIQUE DANS TOUS LES MÉTIERS

- Banque de proximité en France** : production de crédit dynamique tant sur l'habitat (+10%) que sur les crédits aux entreprises (+8%)
- Italie** : production de crédits dynamique ; reprise du crédit habitat dans un marché concurrentiel
- Assurances** : chiffre d'affaires T2 historique et en forte hausse (+18%) grâce au dynamisme de l'ensemble des activités ; collecte nette record (+6,1 Mds€)
- Gestion d'actifs** : niveau d'encours record bénéficiant d'une collecte nette élevée (+24 Mds€) portée par les actifs MLT
- CAPFM** : bonne dynamique sur la production portée aussi bien par le financement personnel que la mobilité. Environnement du marché automobile toujours défavorable pesant sur l'activité de revente des véhicules d'occasion
- BFI** : Très bonne performance en banque d'investissement portée par les activités structurées actions et ECM ; FICC stable à haut niveau
- CACEIS** : hausse des encours conservés et administrés, ainsi que des volumes de règlement-livraison

Succès de la phase de lancement de **CA Savings**

Intégration de Milleis par LCL et Crédit Agricole Assurances

Accord en vue d'un **partenariat de long terme** entre Crédit Agricole S.A. et BCC-Grupo Cajamar

Participation dans **Banco BPM** portée à 29,3%

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Variations juin 26 / juin 25

Nouveaux clients en Banque de proximité T2-26

France : 420 K
Italie : 52 K
Autres : 109 K
Total : 580 K

Encours de crédit banque de détail (Mds€)

France : (CR + LCL) : 840 (+2,0%)
Italie : 64 (+2,6%)
Total : 904 (+2,1%)

Collecte au bilan banque de détail (Mds€)

France : (CR + LCL) : 781 (+1,2%)
Italie : 65 (+0,3%)
Total : 846 (+1,1%)

Encours sous gestion (Mds€)

Assurance-vie : 392 (+9,1%)
Gestion d'actifs : 2 581 (+13,9%)
Gestion de fortune : 317 (+14,0%)
Total : 3 290 (+13,3%)

Nombre de contrats

Assurance Domage : 18,2 M (+7,3%)

Encours conservés et administrés (Mds€)

AuC : 6 190 (+12,0%)
AuA : 3 871 (+11,6%)

Encours gérés crédit à la consommation (Mds€)

Financement personnel : 49 (+2,5%)
Mobilité : 50 (+2,3%)
Réseaux CA : 25 (+4,2%)
Total : 124 (2,6%)



2 Green, Social & Sustainable bonds EUR
3 All bonds in EUR Worldwide
2 Crédits syndiqués en France
2 Crédits syndiqués - EMEA

Sources Refinitiv / Bloomberg

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

8

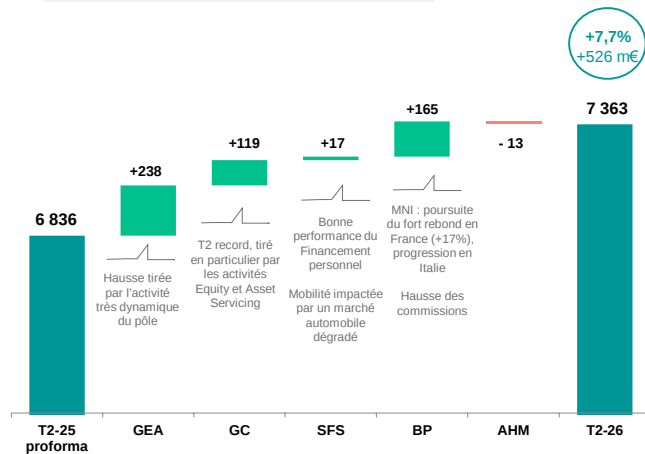
RÉSULTATS DU 2^{ème} TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2026

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

REVENUS

FORTE CROISSANCE TIRÉE PAR TOUS LES MÉTIERS

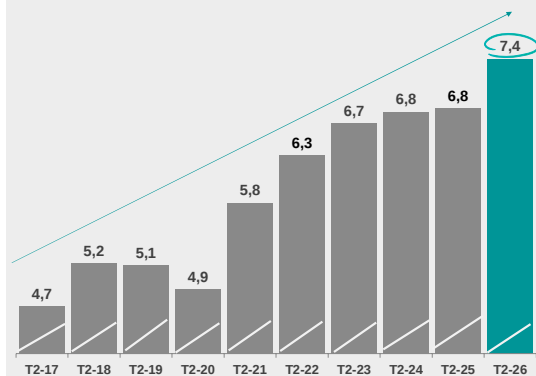
Évolution des revenus par pôle T2/T2 (m€)



GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; GC : Grandes clientèles ; SFS : Services financiers spécialisés ; BP : Banques de proximité ; AHM : Activités hors métier
Effets périmètre et coûts d'intégration en annexe p. 34

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Revenus trimestriels (Mds€)

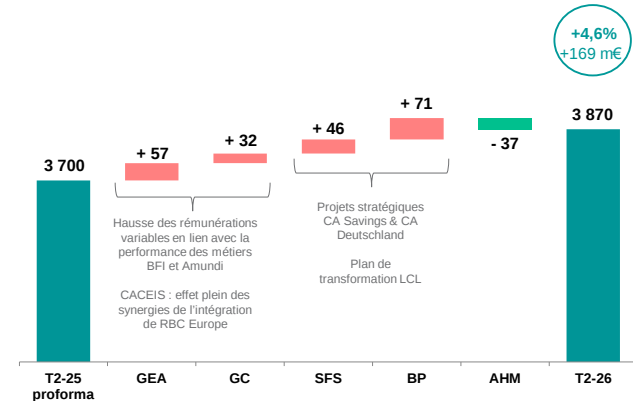


Passage à IFRS 17 à partir de 2023
T2-25 pro forma Banco BPM

CHARGES

EFFET CISEAUX POSITIFS +3,1 PP

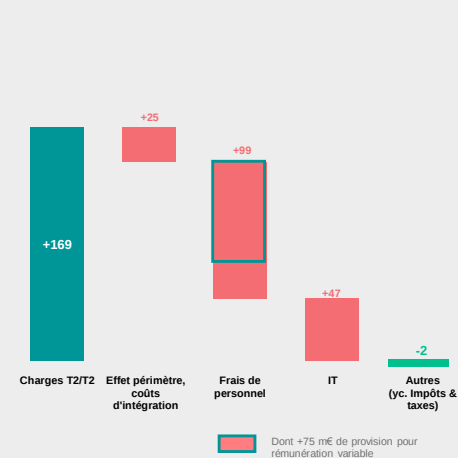
Évolution des charges par pôle T2/T2 (m€)



GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; GC : Grandes clientèles ; SFS : Services financiers spécialisés ; BP : Banques de proximité ; AHM : Activités hors métier
Effets périmètre et coûts d'intégration en annexe p. 34

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Décomposition de la variation par nature (m€)



Dont +75 m€ de provision pour rémunération variable

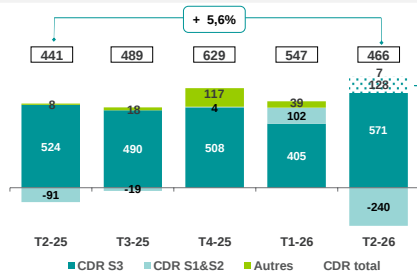
RISQUES

COÛT DU RISQUE MAÎTRISÉ

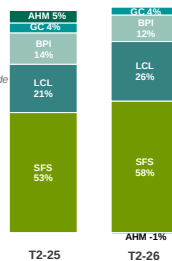
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

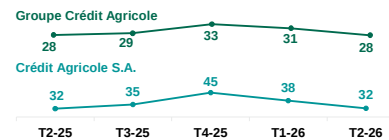
Coût du risque de Crédit Agricole S.A. (m€)



Répartition du coût du risque par métier



Coût du risque sur encours (pb, annualisé)



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Coût du risque sur encours 4 tr. glissants	38 pb	9,7 Mds€	Stock de provisions
Taux de créances douteuses	2,4% ⁽¹⁾ +0,1 pp vs T1-26	67,2% ⁽¹⁾ -5,4 pp vs T1-26	Taux de couverture

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Coût du risque sur encours 4 tr. glissants	30 pb	22,8 Mds€	Stock de provisions
Taux de créances douteuses	2,3% +0,1 pp vs T1-26	79,5% ⁽¹⁾ -3,2 pp vs T1-26	Taux de couverture

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; GC : Grandes clientèles ; SFS : Services financiers spécialisés ; BPI : Banques de proximité à l'international ; AHM : Activités hors métiers
(1) Indicateurs estimés post cession des dossiers ayant fait l'objet de la migration technique

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

11

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2026

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

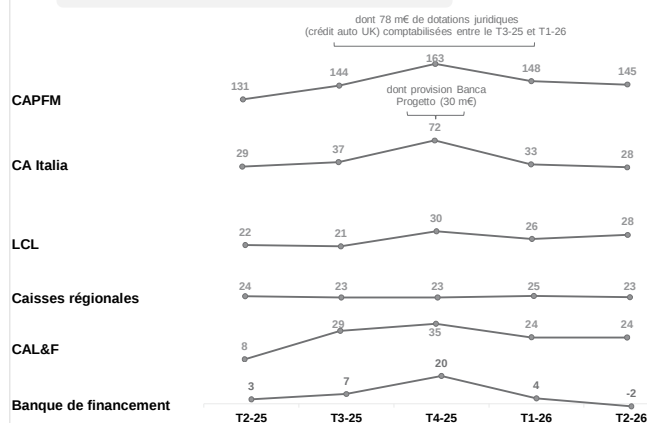
RISQUES

COÛT DU RISQUE PAR MÉTIER

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Coût du risque sur encours ⁽¹⁾ (pb, annualisé)



- **CAPFM** : augmentation du risque avéré en France et effets modèles défavorables
- **CA Italia** : en baisse T2/T2 et T2/T1 ; qualité de l'actif et taux de couverture en amélioration depuis le début de l'année
- **Banque de proximité en France** : maîtrisé ; stabilité du risque avéré sur les entreprises ; CR : provisions de prudence S1/S2 compensées par des effets méthodologiques favorables sur le S3
- **CAL&F** : stable T2/T1 ; effet de base défavorable au T2 25 lié à des reprises de provisions sur encours sains
- **Banque de financement** : niveau toujours bas, constitué principalement de transferts de quelques dossiers significatifs de S1/S2 vers S3

(1) Voir le détail par entité en annexe p. 46

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

12

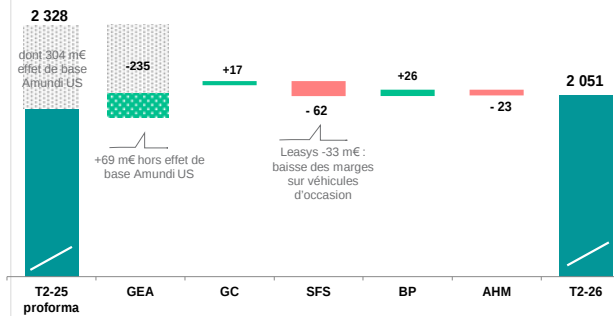
RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2026

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

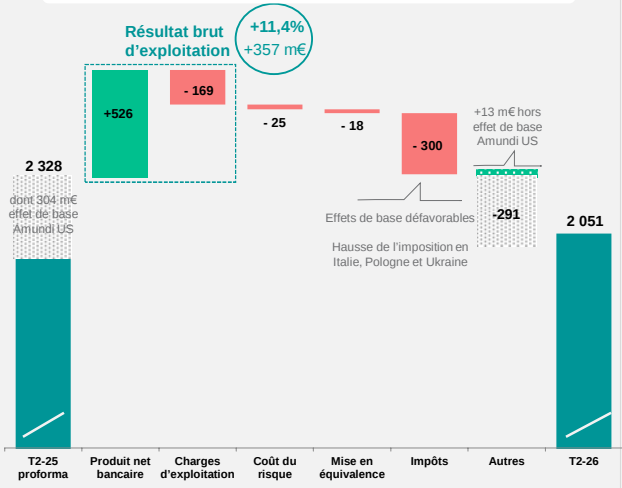
RÉSULTAT

RÉSULTATS ÉLEVÉS TIRÉS PAR UNE FORTE HAUSSE DU RBE (+11,4%)

Évolution T2/T2 du RNPG par pôle (m€)



Évolution du RNPG T2/T2 par ligne du compte de résultat (m€)



GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; GC : Grandes clientèles ; SFS : Services financiers spécialisés ; BP : Banques de proximité ; AHM : Activités hors métier
Effets périmètre et coûts d'intégration en annexe p. 34

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

13

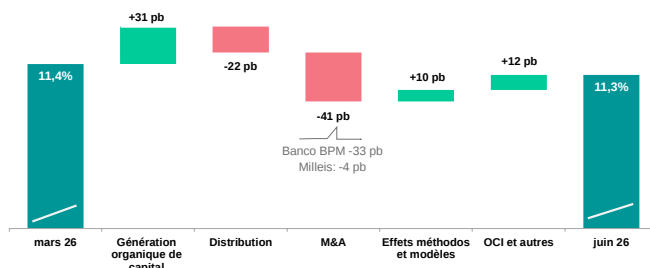
RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2026

GRUPPO CRÉDIT AGRICOLE

SOLIDITÉ FINANCIÈRE - CRÉDIT AGRICOLE S.A.

RATIO DE SOLVABILITÉ STABLE, INTÉGRANT UNE FORTE ACTIVITÉ M&A

Évolution du ratio CET1 (pb)



RATIO CET1

11,3%
-0,1 pp vs Mars
+2,5 pp vs exigence SREP

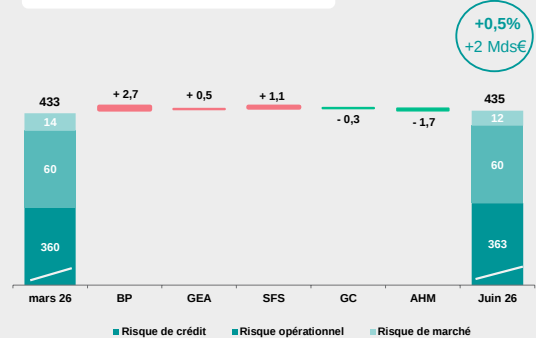
DIVIDENDE

0,57 €/action
Dividende intérimaire
S1-2026

RATIO DE LEVIER

3,7%
-0,1 pp vs Mars
+0,7 pp vs exigence

Évolution des RWA par métier (Mds€)



■ Risque de crédit ■ Risque opérationnel ■ Risque de marché

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

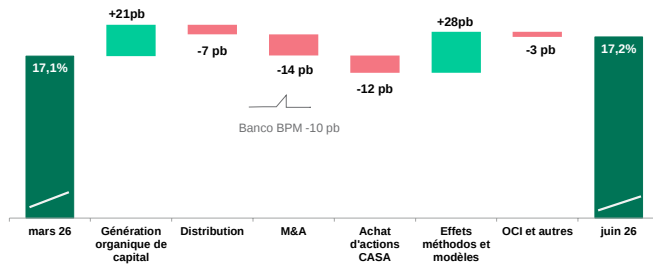
14

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2026

GRUPPO CRÉDIT AGRICOLE

SOLIDITÉ FINANCIÈRE - GROUPE CRÉDIT AGRICOLE
NIVEAU DE CAPITAL TRÈS SOLIDE

Évolution du ratio CET1 (pb)



RATIO CET1

17,2%
+0,1pp vs Mars
+6,8 pp vs exigence SREP

RATIO DE LEVIER

5,5%
-0,1 pp vs Mars
+1,8 pp vs exigence

Évolution des RWA par métier (Mds€)



TLAC/RWA

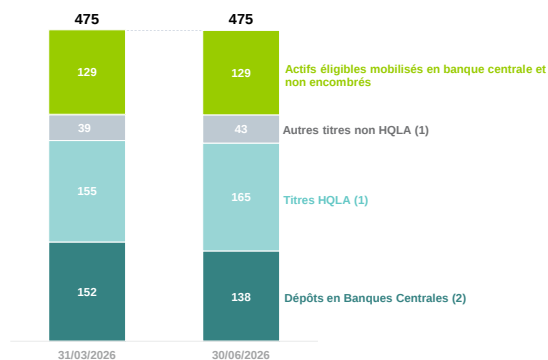
27,3%
+0,3 pp vs Mars
+4,4 pp vs exigence

MREL/RWA

31,6%
+0,1 pp vs Mars
+4,8 pp vs exigence

SOLIDITÉ FINANCIÈRE - GROUPE CRÉDIT AGRICOLE
PROFIL DE LIQUIDITÉ TRÈS ROBUSTE

Réserves de liquidité (Mds€)



LCR
Moy. 12M
30/06/2026
136 %⁽³⁾

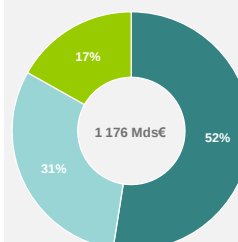
NSFR
31/03/2026
119 %

86 %

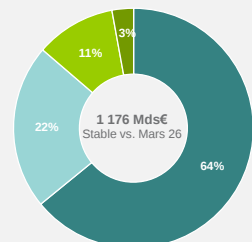
Avancement
du plan de
refinancement
30/06/2026

Dépôts clientèle (Mds€)

par nature



par type de clientèle



- Dépôts non échancés
- Dépôts à terme (y compris PEL)
- Livrets réglementés (Livret A, LEP, LDD)
- Particuliers/PME - Incluant 100% des livrets réglementés
- Corporates
- Clientèle financière
- Souverains, Secteur public

Dépôts clientèle stables, diversifiés et granulaires

- 37m de clients en banque de proximité dont 28m de particuliers en France
- ~ 60% de dépôts garantis en banque de détail en France

1. En valeur de marché après décote
2. Hors caisse (3 Mds€) & réserves obligatoires (11 Mds€)
3. I.e. un surplus de 85 Mds€ pour GCA

COMPTE DE RÉSULTAT

M€	T2-26	T2/T2	S1-2026	S1/S1
Produit net bancaire	7 363	+7,7%	14 357	+4,3%
Charges d'exploitation	(3 870)	+4,6%	(7 851)	+2,1%
Résultat brut d'exploitation	3 493	+11,4%	6 506	+7,0%
Coût du risque	(466)	+5,6%	(1 013)	+18,5%
Sociétés mises en équivalence	153	-10,7%	396	+23,2%
Gains ou pertes sur autres actifs	(10)	n.m.	(13)	n.m.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	n.m.	-	n.m.
Résultat avant impôt	3 170	-4,6%	5 876	-2,1%
Impôt	(874)	+52,3%	(1 663)	+22,3%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	n.m.	-	n.m.
Intérêts minoritaires	(245)	-41,7%	(485)	-27,4%
Résultat net part du Groupe	2 051	+1,4%⁽¹⁾	3 727	+1,6%⁽¹⁾
		-11,9%		-6,2%
Coefficient d'exploitation (%)	+52,6%	-1,6 pp	+54,7%	-1,2 pp
ROTE			+14,3%	-0,9 pp

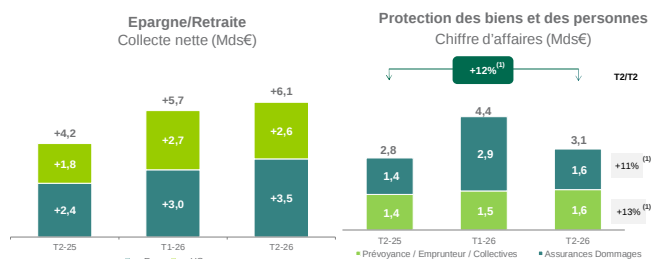
(1) Evolution du RNPG retraité de l'impact de la plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US au T2-25

Toutes les variations sont exprimées en comparaison à un T2-25 et un S1-25 en vision pro forma (Banco BPM mis en équivalence à 20,1%) – cf. annexe p. 35

ROTE calculé sur la base : d'un RNPG annualisé et ajusté de la linéarisation des charges IFRIC et de la surtaxe IS ; de capitaux propres tangibles retraités de l'ensemble des réserves latentes – cf. annexe p. 41

Crédit Agricole S.A.
Pôles métiers

GEA – ASSURANCES



Chiffre d'affaires T2 historique à 15,0 Mds€ (+18%⁽¹⁾ vs T2-25)

Épargne/Retraite : collecte nette record sur le T2 à 6,1 Mds€

- **Collecte brute** : 11,8 Mds€ en forte croissance (+19% T2/T2) notamment en France ; taux d'UC à 33,5%
- **Encours**⁽²⁾ : 392 Mds€ (+5% juin/déc.), soutenus par la collecte nette et des effets marché positifs ; taux d'UC à 32,0% ; succès d'Orianse à près de 5 Mds€

Domages : performance tirée par les évolutions tarifaires, les effets périmètre et la croissance du portefeuille à 18,2m de contrats (+7,3%⁽³⁾)

Protection des personnes : bonne tenue de l'ensemble des activités ; emprunteur (+14%) porté par l'immobilier et le crédit à la consommation, prévoyance individuelle (+10%) et assurances collectives (+22%)

1. Chiffre d'affaires à périmètre constant (hors Abanca SG, PiùVera Assicurazioni et PiùVera Protezione) : +17% au global, +8% en protection des biens et des personnes ; +7% en dommages ; +8% en protection des personnes
2. Epargne, retraite et prévoyance obséquies
3. A périmètre constant : +2,2% sur le portefeuille dommages

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

19

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2026

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Contribution aux résultats (en m€)	T2-26	Δ T2/T2	S1-26	Δ S1/S1
Produit net bancaire	862	+9,1%	1 566	+3,2%
Résultat brut d'exploitation	747	+6,2%	1 344	+0,6%
Résultat avant impôt	747	+6,3%	1 343	+0,7%
Résultat net part du Groupe	529	(5,1%)	951	(4,6%)

Revenus⁽⁴⁾ : croissance soutenue par l'activité de l'ensemble des métiers et par des conditions de marchés favorables, notamment en Epargne/Retraite

CSM : 29,5 Mds€ (+7,2% juin/déc.) ; contribution des affaires nouvelles supérieure à l'allocation de CSM et effet marché positif. Facteur d'allocation de CSM annualisé : 7,8% au S1-26

Ratio combiné⁽⁵⁾ 96,7% à fin juin (+2,1 pp sur 1 an en lien avec la sinistralité climatique)

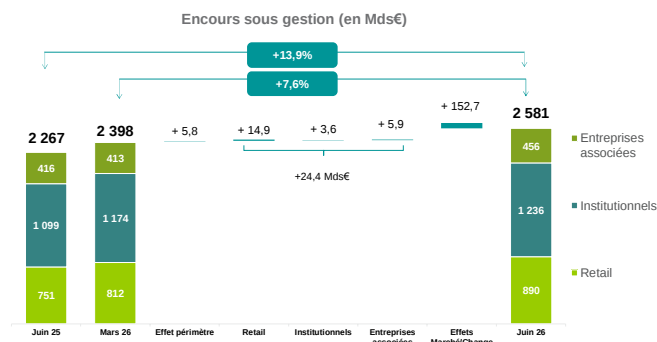
Ratio Solvabilité 2 : estimé à 195% à fin juin

4. Effet périmètre Abanca SG, PiùVera Assicurazioni, PiùVera Protezione : 18m€

5. Ratio combiné dommages en France (Pacific) yc actualisation et hors désactualisation, net de réassurance : (sinistralité + frais gén. + commissions) / primes brutes acquises. Ratio non actualisé : 100,0% (+2,6 pp / 2025)

GRUPPO CRÉDIT AGRICOLE

GEA – GESTION D'ACTIFS (AMUNDI)



Activité soutenue

- Collecte nette moyen-long terme⁽¹⁾ à +20 Mds€, portée par les ETF (+12 Mds€) et la gestion active (+9 Mds€), toujours tirée par les stratégies taux/crédit
- Poursuite du fort dynamisme en Distribution tiers (collecte nette T2 +13 Mds€ ; record sur le semestre à +38 Mds€ soit +19% annualisé) et auprès des assureurs de CA et SG
- Entreprises associées : collecte des JV en hausse au T2 malgré l'effet de la baisse de la roupie indienne ; 1^{ère} intégration d'ICG

Encours sous gestion à un nouveau record de 2 581 Mds€ à fin juin (+14% sur un an et +8% au T2) ; effet marché et change positif ce trimestre à +153 Mds€, porté par les marchés actions

Introduction en bourse de SBIFM depuis le 21/07/26 -> plus-value ~+300m€⁽²⁾ au T3

1. Hors entreprises associées (SBI FM en Inde, NH Amundi en Corée du Sud, ABC-CA en Chine, Wafa Gestion au Maroc, Victory Capital et ICG)
2. Plus-value nette d'impôts et de coûts de transaction et avant minoritaires

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

20

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2026

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Contribution aux résultats (en m€)	T2-26	Δ T2/T2	S1-26	Δ S1/S1
Produit net bancaire	913	+18,5%	1 728	+3,9%
Charges d'exploitation	(467)	+8,8%	(934)	+0,9%
Résultat brut d'exploitation	446	+30,8%	794	+7,7%
Sociétés mises en équivalence	81	+40,4%	225	x 2,6
Gains ou pertes sur autres actifs	(0)	(100,1%)	(0)	(100,1%)
Résultat avant impôt	526	(38,1%)	1 015	(20,1%)
Résultat net	403	(46,7%)	740	(28,1%)
Résultat net part du Groupe	280	(44,7%)	503	(27,0%)
Coefficient d'exploitation (%)	51,1%	-4,6 pp	54,0%	-1,6 pp

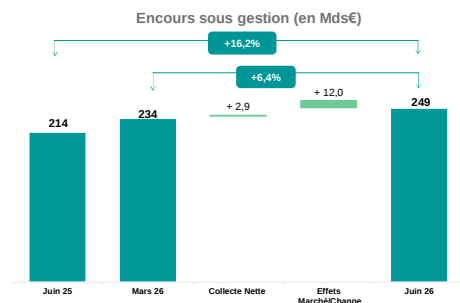
Revenus : portés par la hausse des commissions de gestion (+17%) et des revenus de Technologie (+25%)

Charges : fort effet ciseaux positif (+9,7 pp) grâce au haut niveau d'activité, poursuite des investissements

MEQ : Victory Capital : 28 m€ et ICG 12 m€ ; JV asiatiques en hausse de +10%, affectées par la baisse de la roupie indienne

RNPG : +38,5% retraité au T2 2025 de la plus-value de cession non monétaire liée à l'opération Victory capital de 304 m€

GEA – GESTION DE FORTUNE (INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT)



Hausse des encours

- Niveau élevé de collecte nette
- Effet marché favorable

Activité commerciale en progression sur le trimestre : hausse de 44% T2/T2 des commissions sur produits structurés ; augmentation des encours de crédits +16% juin/juin

Intégration Degroof Petercam : taux d'avancement des synergies ~45%

Confirmation de l'objectif de RNPG additionnel de +150/200m€ en 2028

Contribution aux résultats (en m€)	T2-26	Δ T2/T2	S1-26	Δ S1/S1
Produit net bancaire	432	+5,7%	873	+3,0%
Charges d'exploitation	(339)	(2,5%)	(684)	(1,1%)
Résultat brut d'exploitation	94	+52,4%	190	+21,4%
Résultat avant impôt	92	+63,3%	174	+19,8%
Résultat net part du Groupe	56	+55,0%	111	+18,0%
Coefficient d'exploitation (%)	78,4%	-6,6 pp	78,3%	-3,3 pp

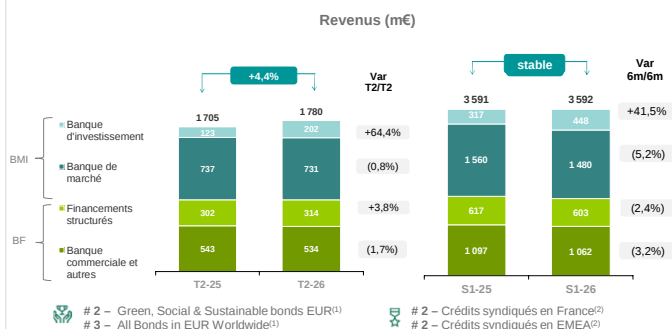
Revenus : hausse principalement liée à la bonne dynamique de l'activité commerciale, notamment les commissions transactionnelles (+21%, dont 4% d'effets périmètre⁽¹⁾)

Charges : bonne maîtrise des charges opérationnelles et baisse des coûts d'intégration⁽²⁾

COEX à 76,3% hors coûts d'intégration

1. Acquisition Banque Thaler, transfert des activités dépositaires de Degroof Petercam à CACEIS, reprise du portefeuille BNPP à Monaco
2. Coûts d'intégration T2-26 Degroof Petercam : -9,9m€ vs -22,5 m€ au T2-25

GC – BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT



Banque de Marché et d'Investissement : +8,5% T2/T2. Revenus élevés, tirés par la banque d'investissement (+63,8% hors effet de change) grâce à une excellente performance des activités structurées actions (contexte de marché T2 favorable) et ECM. Performance stable de la banque de marché / FICC par rapport à une base de comparaison élevée, impactée par une sous-performance de la trésorerie dans un contexte de réductions des bilans des banques centrales

Banque de Financement : stable T2/T2 et +1,2% hors effet change, financements structurés +4,4% hors effet change, en hausse sur les financements d'actifs avec un dynamisme du secteur transport, et banque commerciale stable hors effet change

1. Bloomberg en EUR
2. Refinitiv LSEG

Contribution aux résultats (en m€)	T2-26	Δ T2/T2	S1-26	Δ S1/S1
Produit net bancaire	1 780	+4,4%	3 592	+0,0%
Charges d'exploitation	(949)	+6,0%	(1 913)	+1,4%
Résultat brut d'exploitation	831	+2,7%	1 679	(1,5%)
Coût du risque	(5)	(74,8%)	(37)	ns
Résultat avant impôt	821	+3,6%	1 638	(4,3%)
Résultat net part du Groupe	603	(8,4%)	1 175	(10,1%)
Coefficient d'exploitation (%)	53,3%	+0,8 pp	53,3%	+0,7 pp

Revenus au plus haut historique. Revenus S1 records (+2,3% hors effet change)

Charges : hausse liée à la hausse des rémunérations variables, au développement de l'activité des métiers et au investissements IT

Coût du risque : niveau toujours bas (migration de quelques dossiers significatifs de S1/S2 vers S3)

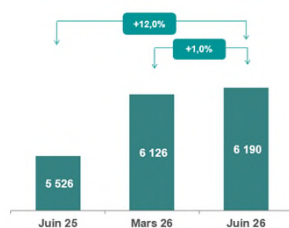
RWA stables par rapport au T1 hors effet change. Les actions de libération de RWA représentent 3,0 Md€ au S1 dont 2,5 Md€ de titrisations synthétiques⁽³⁾

3. 1,6 Md€ au T1-26 et 0,8 Md€ au T2-26

GC – SERVICES FINANCIERS AUX INSTITUTIONNELS (CACEIS)

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Encours conservés - AUC (Mds€)



Encours administrés - AUA (Mds€)



Encours conservés et **encours administrés** bénéficiant de la conquête de nouveaux clients, de l'effet périmètre lié à la reprise des activités de Degroof Petercam et d'effets marché favorables

Volumes de règlement-livraison : +19% tirés par la France, l'Allemagne et le Luxembourg ; progression significative dans le contexte 2026 de volatilité accrue

- **Actifs digitaux** : Lancement d'un **stable coin euro**, CASA EURXT (Euro eXchange Token) ; Accompagnement d'un FIA à la souscription à une **introduction en bourse nativement tokenisée sur la blockchain LISE**
- Entrée en négociations exclusives de CACEIS et BNP Paribas avec Euroclear **pour la cession d'Uptevia**
- Entrée en négociations exclusives de CACEIS et Santander avec State Street **pour la cession de la JV Latam**

Contribution aux résultats (en m€)	T2-26	Δ T2/T2	S1-26	Δ S1/S1
Produit net bancaire	563	+8,4%	1 109	+6,6%
Charges d'exploitation	(340)	(5,9%)	(694)	(4,9%)
Résultat brut d'exploitation	223	+41,2%	415	+33,5%
Coût du risque	(11)	ns	(29)	ns
Sociétés mises en équivalence	9	+21,9%	17	+31,5%
Résultat avant impôt	220	+33,4%	403	+24,2%
Résultat net part du Groupe	166	+78,3%	306	+81,8%
Coefficient d'exploitation (%)	60,4%	-9,2 pp	62,6%	-7,5 pp

Revenus : hausse des commissions sur encours et sur les activités de flux ; MNI stable

Charges : baisse significative bénéficiant du plein effet des synergies⁽¹⁾. COEX en nette amélioration

Coût du risque : dotations pour provisions juridiques

RNPG en forte hausse par rapport au T2-25 qui intégrait les intérêts minoritaires de Santander ⁽²⁾

1. Impact par ailleurs favorable des coûts d'intégration ISB : -5 m€ au T2-25
2. Intérêts minoritaires au T2-25 : -43 m€

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

23

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2026

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

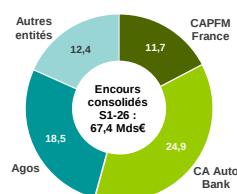
SFS – FINANCEMENT PERSONNEL ET MOBILITÉ

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Encours gérés bruts (en Mds€)



Encours consolidés (en Mds€)



Production +3,2% T2/T2 à 12,8 Mds€ portée aussi bien par la mobilité que par le financement personnel

Taux client moyen à la production +11 pb T2/T1⁽¹⁾

Encours gérés en hausse équilibrée entre les 3 secteurs ; sur la mobilité baisse des encours sur CAAB, stabilité en Chine et hausse sur Leasys. Encours consolidés -0,8% juin/juin

Véhicules d'occasion : environnement du marché automobile toujours défavorable pesant sur l'activité de revente des véhicules d'occasion

Contribution aux résultats (en m€)	T2-26	Δ T2/T2	S1-26	Δ S1/S1
Produit net bancaire	696	(0,2%)	1 379	(0,1%)
Charges d'exploitation	(371)	+9,4%	(737)	+3,9%
Résultat brut d'exploitation	324	(9,4%)	642	(4,3%)
Coût du risque	(249)	+9,4%	(504)	+11,1%
Sociétés mises en équivalence	(22)	ns	(21)	ns
Résultat avant impôt	52	(62,7%)	115	(56,8%)
Résultat net part du Groupe	0	ns	32	ns
Coefficient d'exploitation (%)	53,4%	+4,7 pp	53,4%	+2,0 pp

Revenus : l'effet prix positif sur le financement personnel compense les impacts de la dégradation du marché auto sur la mobilité : baisse des marges sur véhicules d'occasion (CAAB / Drivalia) et effet volume défavorable sur la location de véhicules (Drivalia)

Charges : investissements sur les projets stratégiques (c. -13 m€ au T2-26), dont CA Deutschland et CA Savings (c. -9 m€ au S1-26)

Coût du risque /encours⁽²⁾ : 145 pb (-3 pb T2/T1), augmentation du risque avéré en France et effets modèles négatifs dans un contexte d'environnement économique défavorable aux activités de crédit à la consommation

MEQ : impactées par la baisse des marges sur véhicules d'occasion de Leasys (contribution de -37 m€ au T2-26)

1. Hors JV automobiles
2. Coût du risque sur encours (en pb trimestre annualisé)

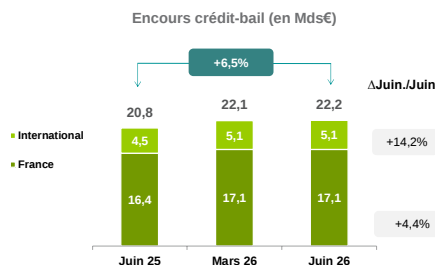
CRÉDIT AGRICOLE S.A.

24

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2026

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

SFS – CREDIT-BAIL & AFFACTURAGE



Crédit-bail : production +15,2% T2/T2, en France portée par le crédit-bail immobilier et les énergies renouvelables ; et à l'international bénéficiant de l'intégration de Merca Leasing

Affacturation : production -25,7% T2/T2, bonne performance internationale, recul en France ; chiffre d'affaires factoré en progression (+6,2% T2/T2), encours financés +8,6% juin/juin

Contribution aux résultats (en m€)	T2-26	Δ T2/T2	S1-26	Δ S1/S1
Produit net bancaire	202	+10,4%	386	+4,7%
Charges d'exploitation	(113)	+14,1%	(225)	+11,0%
Résultat brut d'exploitation	90	+6,2%	161	(3,0%)
Coût du risque	(23)	x 3,2	(46)	+50,0%
Résultat avant impôt	66	+21,9%	114	+3,2%
Résultat net part du Groupe	52	+56,7%	91	+20,8%
Coefficient d'exploitation (%)	55,7%	+1,8 pp	58,3%	+3,3 pp

Revenus : portés par la croissance des volumes sur l'affacturation et par l'intégration de Merca Leasing⁽²⁾ sur le crédit-bail

Charges : investissements IT, développement des plateformes leasing et affacturation ; intégration de Merca Leasing⁽²⁾

Coût du risque : niveau normalisé ; forte hausse vs. T2-25 qui enregistrerait une reprise sur encours sains de +20 m€ ; coût du risque / encours⁽³⁾ à 24 pb, stable vs. T1-26

RNPG : hausse significative vs. T2-25 qui enregistrerait une dépréciation de goodwill

1. Coût du risque sur encours (en pb trimestre annualisé)
2. Effet périmètre Merca Leasing : +6,0m€ en PNB ; -2,4m€ en charges ; -1,0m€ en coût du risque

BP – LCL



Conquête : +76K clients ce trimestre, bénéficiant de la progression de l'acquisition digitale

Encours de crédits en hausse sur un an tirés par les entreprises et les professionnels

Production de crédit en hausse (+5% T2/T2) portée par une production dynamique sur les entreprises (+13%) ; légère hausse sur l'habitat (+2%), taux de production habitat à 3,22% au T2, taux du stock qui poursuit son amélioration à 1,93% (+3 pb T2/T1, +13 pb T2/T2)

Encours de collecte

• Ressources hors bilan sur un an (incluant Milleis pour 12 Mds€) : collecte nette positive toujours tirée par l'assurance-vie, effet marché favorable

• Hausse des DAV (+3% juin/juin) et baisse des DAT sur un an (-4% juin/juin)

Équipement assurances MRH-Auto-Santé⁽¹⁾ : +0,5 pp juin/juin à 28,9%

Contribution aux résultats (en m€)	T2-26	Δ T2/T2	S1-26	Δ S1/S1
Produit net bancaire	1 102	+12,9%	2 144	+10,5%
Charges d'exploitation	(654)	+9,6%	(1 322)	+8,2%
Résultat brut d'exploitation	448	+18,0%	822	+14,6%
Coût du risque	(123)	+29,6%	(235)	+26,1%
Résultat avant impôt	321	+12,0%	583	+9,3%
Résultat net part du Groupe	238	+14,3%	380	+13,1%
Coefficient d'exploitation (%)	59,4%	-1,8 pp	61,7%	-1,4 pp

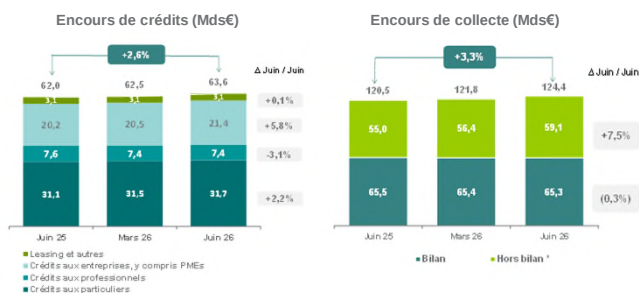
Revenus⁽²⁾ au plus haut niveau. Rebond de la MNI (+17%) ; hausse des commissions (+9%) ; +5% hors Milleis tirée par l'épargne et assurance non-vie

Charges : +3% hors effet périmètre⁽²⁾ et plan de transformation « Energies 2030 »⁽³⁾ ; COEX à 57,8% hors plan de transformation

Coût du risque / encours⁽⁴⁾ : 28 pb, augmentation du risque individuel sur les entreprises (secteurs : commerce / distribution / construction)

1. Taux d'équipement - Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV
2. Effet périmètre Milleis, intégration au 30 avril 2026 : +17 m€ en PNB ; -27 m€ en charges
3. Plan de transformation « Energies 2030 » : -33 m€ au S1-26 versus -95 m€ attendu pour l'année 2026
4. CDR du risque sur encours (en pb trimestre annualisé)

BP – CA ITALIA



Activité / Conquête : +52K nouveaux clients ce trimestre dont 38% d'acquisition en ligne ; taux d'équipement assurance dommages à 21,2% (+0,6 pp T2/T2) ; production de crédits dynamique +8,5% T2/T2 portée par une reprise sur le crédit habitat dans un marché concurrentiel

Encours de crédits : progression juin/juin tirée par les particuliers et les entreprises ; taux du stock de crédits +2 pb T2/T1

Encours de collecte : collecte bilan stable juin/juin ; collecte hors bilan en hausse liée à des flux nets et un effet marché positifs

Contribution aux résultats (en m€)	T2-26	Δ T2/T2	S1-26	Δ S1/S1
Produit net bancaire	802	+4,5%	1 600	+3,6%
Charges d'exploitation	(411)	+3,3%	(797)	+2,0%
Résultat brut d'exploitation	391	+5,9%	803	+5,1%
Coût du risque	(44)	(2,5%)	(97)	(5,0%)
Résultat avant impôt	347	+7,0%	706	+6,7%
Résultat net part du Groupe	174	+1,2%	358	+2,2%
Coefficient d'exploitation (%)	51,2%	-0,6 pp	49,8%	-0,8 pp

Revenus : hausse des commissions (+8,2% T2/T2) équilibrée entre les services bancaires et l'épargne gérée ; évolution positive de la MNI (+2,0%)

Charges maîtrisées et effets ciseaux positifs (+1,2 pp)

Coût du risque : coût du risque/encours⁽¹⁾ à 28 pb (-5 pb T2/T1) ; Qualité de l'actif et taux de couverture de bon niveau et en amélioration sur le trimestre

RNPG : en croissance, absorbant l'augmentation du taux d'imposition⁽²⁾ en Italie

1. Coût du risque sur encours (en pb trimestre annualisé)
2. Loi de bilan 2026 : impact de -13 m€ au T2-26 et -24 m€ au S1-26

GRUPPO CREDIT AGRICOLE EN ITALIA

DÉVELOPPEMENT EN ITALIE, DEUXIÈME MARCHÉ DOMESTIQUE

Le Groupe CA en Italie⁽¹⁾

6,2 m

Clients⁽²⁾

344 Mds€

Encours de collecte totaux⁽³⁾

1 172

Points de Vente

104 Mds€

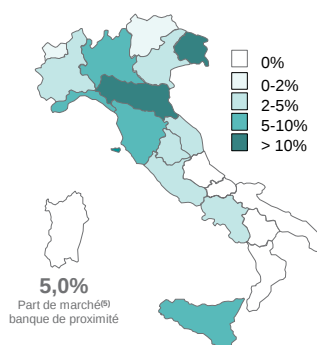
Encours de Crédits

~16 100

Collaborateurs

2,7 Mds€

PNB (S1-26)



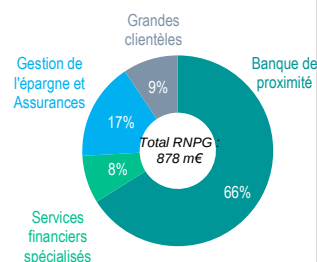
878 m€

RNPG S1-2026

~21%

du RNPG Crédit Agricole SA⁽¹¹⁾

Répartition du RNPG⁽¹⁰⁾ du Groupe en Italie



Classement

1^{er} en IRC⁽⁶⁾ banque commerciale

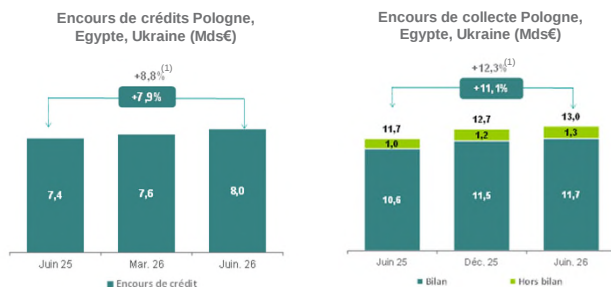
2^{ème} en crédit à la consommation⁽⁷⁾

3^{ème} gestionnaire d'actifs⁽⁸⁾

6^{ème} bancassureur vie⁽⁹⁾

(1) Agrégation des entités du Groupe en Italie (CA Italia, CA Auto Bank, CACIB, CAIW, AGOS, AMUNDI, PùVera Assicurazioni, PùVera Protezione, CACI, CA Vita, CA Assicurazioni, CACEIS, CA Factoring); (2) incluant toutes les entités présentes en Italie (3) Y compris AUM Amundi et Asset under custody CACEIS «hors groupe» ; (4) Source: Banca d'Italia, 31.03.2026 (5) En nombre d'agences au 30/06/26; (6) Indice de Recommendation Client, Source Etude Doxa octobre 2025 ; (7) Publication Assofin, 31/12/2025 (hors cartes de crédit) (8) Actifs sous gestion Source: Assogestioni, 30/04/2026 (9) Production. Source: IAMA, 30/04/2026 (10) Intégrat +222 m€ de MeQ BBPM au titre du S1-2026 ; (11) Hors AHM mais intégrant +222 m€ de MeQ BBPM au titre du S1-2026

BP – AUTRES BPI



CA Pologne : +61K nouveaux clients ce trimestre ; production de crédits +20,4% T2/T2, dynamique sur le *retail* ; encours de crédits +3,2%⁽¹⁾ juin/juin ; encours de collecte bilan et hors-bilan +9,0%⁽¹⁾

CA Égypte : bonne dynamique commerciale sur le crédit conso et les entreprises ; encours de crédits +22,7%⁽¹⁾ juin/juin ; encours de collecte bilan +21,6%⁽¹⁾

CA Ukraine : encours de crédits +39,1%⁽¹⁾ juin/juin ; encours de collecte bilan +16,0%⁽¹⁾

Liquidité : excédent net de collecte +4,0 Mds€ au 30 juin 2026

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Contribution aux résultats (en m€)	T2-26	Δ T2/T2	S1-26	Δ S1/S1
Produit net bancaire	244	+1,7%	488	(0,1%)
Charges d'exploitation	(123)	+0,1%	(251)	(0,9%)
Résultat brut d'exploitation	121	+3,4%	236	+0,8%
Coût du risque	(11)	(29,4%)	(30)	+15,0%
Résultat avant impôt	110	+8,7%	206	(1,0%)
Résultat net part du Groupe	60	(8,6%)	106	(20,5%)
Coefficient d'exploitation (%)	50,3%	-0,8 pp	51,5%	-0,4 pp

CA Pologne : revenus -3,1%⁽¹⁾, baisse des commissions en comparaison d'un T2-25 élevé ; coût du risque en baisse ; RNPG +1,2%⁽¹⁾ intégrant la hausse du taux d'impôts⁽²⁾

CA Égypte : revenus +14,4%⁽¹⁾ portés par la MNI grâce aux volumes et par une activité de change liée au contexte géopolitique ; RNPG en hausse (+12,7%⁽¹⁾)

CA Ukraine : baisse du RNPG (-27,6%⁽¹⁾) liée à la hausse du taux d'impôts⁽³⁾ ; résultat avant impôts en hausse de +8,6%

- Variation à change constant
- Pologne : taux d'impôts 2026 à 30% vs. 19% en 2025
- Ukraine : taux d'impôts 2026 à 50% vs. 25% en 2025

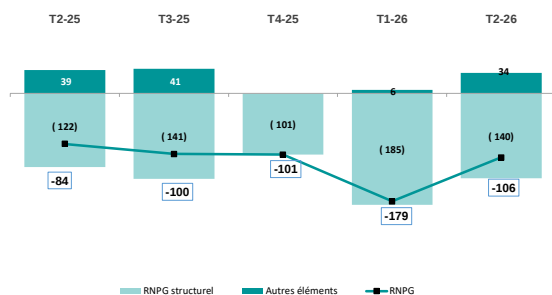
CRÉDIT AGRICOLE S.A.

29

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2026

GRUPPE CRÉDIT AGRICOLE

ACTIVITÉS HORS MÉTIERS



RNPG structurel :

- Banco BPM : -31 m€ T2/T2 en MEQ, impacté par un effet de base défavorable (éléments positifs liés à l'intégration d'Anima dans les résultats de Banco BPM à compter du T2-25)
- Contribution de Banco BPM : 111 m€ au T2-26. À partir du T3-26, contribution attendue à c.150 m€ / trimestre

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Contribution aux résultats (en m€)	T2-26	Δ T2/T2	S1-26	Δ S1/S1
Produit net bancaire	(234)	(13)	(508)	+103
Charges d'exploitation	12	+37	(72)	+34
Résultat brut d'exploitation	(222)	+24	(579)	+137
Coût du risque	3	+27	(16)	+28
Sociétés mises en équivalence	85	(32)	174	(23)
Résultat net part du Groupe	(106)	(23)	(285)	+79
Dont RNPG structurel :	(140)	(18)	(325)	+29
- Bilan & holding Crédit Agricole S.A.	(251)	+36	(532)	+69
- Autres activités (CACIF, CA Immobilier, BforBank, CATE, participations)	105	(51)	197	(32)
- Activités supports (CAPS, CAGIP, SCI)	6	(3)	10	(7)
Dont autres éléments du pôle	34	(5)	40	+49

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

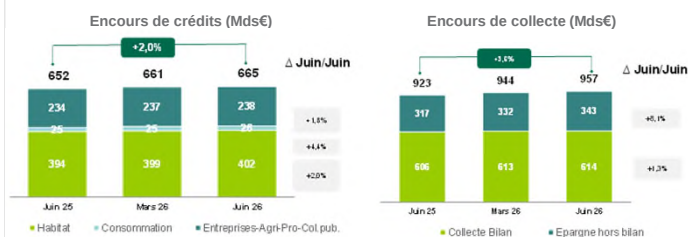
30

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2026

GRUPPE CRÉDIT AGRICOLE

Groupe Crédit Agricole Caisses régionales

CAISSES RÉGIONALES



Clients : +300 K nouveaux clients sur le trimestre, taux de principalisation et taux de clients digitaux en hausse

Crédits : encours et parts de marché⁽¹⁾ en progression ; poursuite de la hausse de la production de crédits +7,5% T2/T2, tirée par l'habitat (+11,7%) ; taux de production habitat à 3,08%⁽²⁾ ; taux du stock tous crédits +14 pb sur un an

Collecte hors-bilan dynamisée par l'assurance-vie ; collecte bilan portée par les DAV (+2,6% T2/T2) et les livrets (+1,9%) ; part de marché collecte bilan en progression sur un an⁽³⁾

Taux d'équipement⁽⁴⁾ : assurance dommage 45% (+0,8 pp vs. juin 2025)

Moyens de paiement : nombre de cartes +2% sur un an ; 21% de cartes haut de gamme dans le stock (+3 pp sur un an)

1. Source BdF, part de marché total crédits 22,9% à fin avril 2026 (+0,2 pp par rapport à avril 2025)
2. Taux moyen sur les réalisations pour la période avril à mai 2026

GRUPPO CREDIT AGRICOLE

Résultats consolidés des Caisses Régionales (en m€)	T2-26 publié	Δ T2/T2 publié	S1-26 publié	Δ S1/S1 publié
Produit net bancaire	6,239	+12.9%	9,837	+10.9%
Charges d'exploitation	(2,713)	+1.7%	(5,297)	+2.3%
Résultat brut d'exploitation	3,526	+23.3%	4,540	+23.1%
Coût du risque	(389)	(2.2%)	(801)	+12.0%
Résultat avant impôt	3,142	+26.6%	3,781	+25.9%
Résultat net part du Groupe	2,938	+23.7%	3,350	+23.1%
Coefficient d'exploitation (%)	43.5%	-4.8 pp	53.9%	-4.5 pp

Revenus : forte hausse de la marge d'intermédiation (+38% T2/T2) ; croissance des revenus de portefeuille (+11% T2/T2)⁽⁵⁾

Charges en hausse maîtrisée

Coût du risque 23 pb⁽⁶⁾, provisions de prudence S1/S2 sur certains portefeuilles et effets modèles ; flux de défaut stable (distribution, agri-agro) compensé par des effets méthodologiques favorables sur S3

3. Source BdF, part de marché collecte Bilan 20,5% à fin avril 2026 (+0,1 pp vs avril 2025)
4. Taux d'équipement - Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV
5. Incluant le dividende SAS Rue de La Boétie versé au T2 annuellement
6. Coût du risque sur encours (en pb trimestre annualisé)

Annexes

Résultat / Profitabilité

ANNEXE

EFFETS PÉRIMÈTRE ET COÛTS D'INTÉGRATION

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

m€		T2-26	T2-25
Milleis	Effet périmètre Milleis	17	
Assurance	Effet périmètre Abanca et Piu Vera Assicurazioni et Piu Vera Protezione	18	
IWM	Effet périmètre Banque Thaler	8	
CAL&F	Effet périmètre Merca Leasing	6	
Produit Net Bancaire		49	
LCL	Effet périmètre Milleis	-27	
LCL	Coût d'intégration Milleis	-2	
LCL	Coûts de transformation	-17	
Assurance	Effet périmètre Abanca et Piu Vera Assicurazioni et Piu Vera Protezione	-6	
IWM	Effet périmètre Banque Thaler	-5	
IWM	Coût d'intégration Degroof Petercam, Banque Thaler, Portefeuille BNPP Monaco	-10	-23
CACEIS	Coût d'intégration ISB		-5
CAL&F	Effet périmètre Merca Leasing	-2	
Charges d'Exploitation		-70	-27
Amundi	Effet périmètre ICG	12	
Sociétés mises en équivalence		12	0
Amundi	Plus-value liée à la déconsolidation d'Amundi US		453
Résultat net sur autres actifs		0	453
CACEIS	Rachat des minoritaires de Santander		-43
Intérêts minoritaires		0	-43

Effets périmètres et Coûts d'intégration expliquant les variations entre le T2-2026 et le T2-2025

ANNEXES

P&L 2025 – PRO FORMA BANCO BPM

	Comptes				Proforma				Ecart				Comptes	Proforma	Ecart
	T1-25	T2-25	T3-25	T4-25	T1-25	T2-25	T3-25	T4-25	T1-25	T2-25	T3-25	T4-25		2025	
PNB	7 256	7 006	6 850	6 966	6 935	6 836	6 598	6 876	-322	-170	-252	-90	28 079	27 245	(834)
Charges	-3 991	-3 700	-3 837	-4 100	-3 991	-3 700	-3 837	-4 100	0	0	0	0	(15 628)	(15 628)	-
RBE	3 266	3 306	3 013	2 867	2 944	3 136	2 761	2 777	-322	-170	-252	-90	12 451	11 617	(834)
Coût du risque	-413	-441	-489	-629	-413	-441	-489	-629	0	0	0	0	(1 973)	(1 973)	-
MEQ	47	30	29	-633	149	172	119	46	103	141	91	679	(527)	486	1 014
Gains ou pertes sur autres actifs	1	455	1	-5	1	455	1	-5	0	0	0	0	452	452	-
RNAI	2 900	3 350	2 553	1 599	2 681	3 321	2 392	2 188	-219	-28	-161	589	10 402	10 582	180
Impôts sur les bénéfices	-827	-541	-606	-376	-786	-574	-593	-378	41	-33	13	-2	(2 349)	(2 330)	19
Résultat net	2 073	2 809	1 947	1 223	1 895	2 748	1 799	1 811	-178	-62	-148	587	8 053	8 252	199
Minoritaires	-249	-420	-111	-199	-249	-420	-111	-199	0	0	0	0	(979)	(979)	-
RNPG	1 824	2 390	1 836	1 025	1 646	2 328	1 688	1 612	-178	-62	-148	587	7 074	7 274	199
CoEx	55,0%	52,8%	56,0%	58,9%	57,6%	54,1%	58,2%	59,6%	2,6%	1,3%	2,1%	0,8%	55,7%	57,4%	
ROTE YtD	15,5%	16,1%	15,4%	13,5%	14,1%	15,2%	14,4%	13,9%	-1,4%	-0,9%	-1,0%	0,4%	13,5%	13,9%	

Pro forma
2025

Annulation de la juste valeur des titres et dérivés associés, des dividendes comptabilisés au titre de la participation dans Banco BPM et du résultat en MEQ de Banco BPM entre le 11 et le 31 décembre 2025

Intégration d'une contribution de Banco BPM en MEQ sur la base d'une participation hypothétique à 20,1%

ANNEXES

RÉSULTATS T2-26

T2-26																
€m	GEA	Ass.	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	SFI	SFS	CAPFM	CAL&F	BPF	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	2 207	862	913	432	2 343	1 780	563	898	696	202	1 102	1 046	244	802	(234)	7 363
Charges d'exploitation	(920)	(115)	(467)	(339)	(1 289)	(949)	(340)	(484)	(371)	(113)	(654)	(534)	(123)	(411)	12	(3 870)
Résultat brut d'exploitation	1 287	747	446	94	1 054	831	223	414	324	90	448	513	121	391	(222)	3 493
Coût du risque	(2)	(0)	(1)	(1)	(16)	(5)	(11)	(272)	(249)	(23)	(123)	(55)	(11)	(44)	3	(466)
Sociétés mises en équivalence	81	-	81	-	9	-	9	(22)	(22)	-	-	-	-	-	85	153
Impôts	(366)	(215)	(124)	(27)	(259)	(205)	(55)	(45)	(31)	(14)	(72)	(163)	(40)	(123)	31	(874)
Résultat net	1 000	532	403	65	783	617	166	74	22	52	249	295	70	224	(103)	2 296
Intérêts minoritaires	(135)	(3)	(123)	(10)	(14)	(14)	(0)	(22)	(22)	(0)	(11)	(60)	(10)	(50)	(3)	(245)
Résultat net part du Groupe	865	529	280	56	769	603	166	52	(0)	52	238	234	60	174	(106)	2 051
T2-25																
m€	GEA	Ass.	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	SFI	SFS	CAPFM	CAL&F	BPF	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	1 970	790	771	409	2 224	1 705	519	881	697	183	976	1 007	240	767	(221)	6 836
Charges d'exploitation hors FRU	(864)	(87)	(429)	(348)	(1 257)	(895)	(361)	(438)	(339)	(99)	(597)	(520)	(123)	(398)	(25)	(3 700)
FRU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat brut d'exploitation	1 106	703	341	61	967	810	158	442	358	84	380	487	117	370	(246)	3 136
Coût du risque	(7)	(0)	(2)	(5)	(20)	(19)	(0)	(235)	(228)	(7)	(95)	(61)	(16)	(45)	(24)	(441)
Sociétés mises en équivalence	58	-	58	-	10	3	7	(13)	9	-	-	-	-	-	117	172
Impôts	(249)	(143)	(95)	(11)	(149)	(120)	(29)	(58)	(38)	(21)	(69)	(129)	(26)	(103)	80	(574)
Résultat net	1 361	560	755	46	810	673	136	136	103	33	218	297	75	222	(73)	2 748
Intérêts minoritaires	(261)	(2)	(249)	(10)	(58)	(15)	(43)	(22)	(22)	(0)	(10)	(59)	(9)	(50)	(10)	(420)
Résultat net part du Groupe	1 100	557	506	36	752	659	93	114	81	33	208	238	66	172	(84)	2 328

T2-25 est en vision pro forma (Banco BPM mis en équivalence à 20,1%)

NB : ce tableau affiche les principales lignes du compte de résultat, sans être exhaustif

ANNEXES

RÉSULTATS S1-26

S1-26

€m	GEA	Ass.	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	SFI	SFS	CAPFM	CAL&F	BPF	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	4 167	1 566	1 728	873	4 701	3 592	1 109	1 765	1 379	386	2 144	2 087	488	1 600	(508)	14 357
Charges d'exploitation hors FRU	(1 840)	(223)	(934)	(684)	(2 607)	(1 913)	(694)	(962)	(737)	(225)	(1 322)	(1 048)	(251)	(797)	(72)	(7 851)
Résultat brut d'exploitation	2 327	1 344	794	190	2 094	1 679	415	803	642	161	822	1 039	236	803	(579)	6 506
Coût du risque	(20)	(1)	(4)	(16)	(65)	(37)	(29)	(550)	(504)	(46)	(235)	(126)	(30)	(97)	(16)	(1 013)
Sociétés mises en équivalence	225	-	225	-	17	0	17	(21)	(21)	-	-	-	-	-	174	396
Impôts	(705)	(387)	(275)	(43)	(535)	(437)	(98)	(61)	(38)	(23)	(184)	(326)	(82)	(244)	148	(1 663)
Résultat net	1 827	956	740	131	1 506	1 201	306	167	76	91	398	587	125	462	(273)	4 212
Intérêts minoritaires	(262)	(5)	(237)	(20)	(26)	(26)	(0)	(45)	(45)	(0)	(18)	(123)	(19)	(104)	(12)	(485)
Résultat net part du Groupe	1 565	951	503	111	1 480	1 175	306	123	32	91	380	464	106	358	(285)	3 727

S1-25

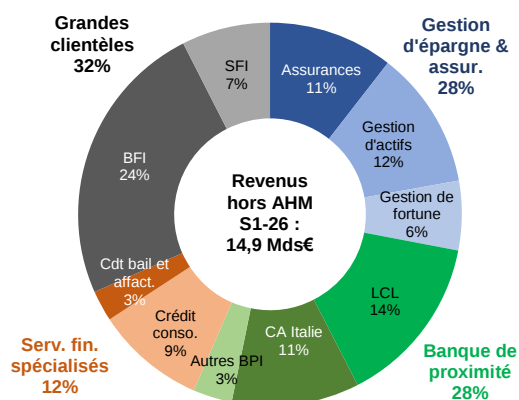
m€	GEA	Ass.	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	SFI	SFS	CAPFM	CAL&F	BPF	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	4 028	1 517	1 663	848	4 632	3 591	1 041	1 749	1 380	369	1 939	2 033	488	1 545	(610)	13 771
Charges d'exploitation hors FRU	(1 799)	(182)	(926)	(691)	(2 617)	(1 887)	(730)	(912)	(709)	(203)	(1 222)	(1 035)	(254)	(781)	(106)	(7 691)
Résultat brut d'exploitation	2 229	1 335	737	156	2 015	1 704	311	837	671	166	717	998	235	763	(716)	6 080
Coût du risque	(17)	(0)	(6)	(11)	5	4	1	(484)	(453)	(31)	(186)	(128)	(26)	(102)	(45)	(855)
Sociétés mises en équivalence	86	-	86	-	16	3	13	23	47	-	-	-	-	-	197	321
Impôts	(601)	(333)	(239)	(29)	(454)	(376)	(78)	(71)	(36)	(35)	(181)	(266)	(56)	(210)	213	(1 360)
Résultat net	2 148	1 002	1 030	116	1 583	1 336	247	305	230	75	352	604	152	452	(351)	4 643
Intérêts minoritaires	(368)	(5)	(341)	(22)	(108)	(30)	(79)	(43)	(43)	(0)	(16)	(121)	(19)	(102)	(13)	(669)
Résultat net part du Groupe	1 780	997	689	94	1 475	1 307	168	263	188	75	337	483	133	350	(364)	3 974

S1-25 est en vision pro forma (Banco BPM mis en équivalence à 20.1%)
NB : ce tableau affiche les principales lignes du compte de résultat, sans être exhaustif

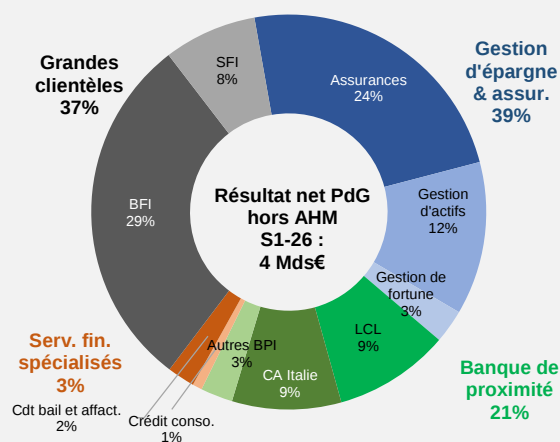
ANNEXES

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE STABLE, DIVERSIFIÉ ET RENTABLE

Revenus 6M-2026 par métier
(hors AHM) (%)



RNPG 6M-2026 par métier
(hors AHM) (%)



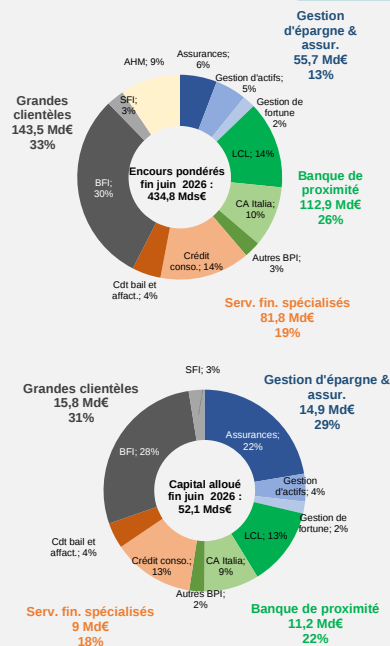
ANNEXES

RWA ET CAPITAL ALLOUÉ PAR PÔLE MÉTIER

En Mds€	Emplois pondérés			Capital ⁽¹⁾		
	Juin 2026	Mars 2026	Juin 2025	Juin 2026	Mars 2026	Juin 2025
Gestion de l'épargne et Assurances	55,7	55,2	51,4	14,9	14,9	13,6
- Assurances* **	25,6	25,6	24,0	11,6	11,6	10,6
- Gestion d'actifs	21,1	20,9	19,7	2,3	2,3	2,2
- Gestion de fortune	9,0	8,8	7,7	1,0	1,0	0,9
Banque de proximité en France (LCL)	59,8	58,7	55,7	6,6	6,5	6,1
Banque de proximité à l'international	53,0	51,4	44,9	5,8	5,7	4,9
- CA Italia	41,7	40,4	34,5	4,6	4,4	3,8
- Autres BPI	11,4	11,0	10,4	1,3	1,2	1,1
Services financiers spécialisés	81,8	80,7	80,7	9,0	8,9	8,9
Grandes clientèles	143,5	143,9	134,7	15,8	15,8	14,8
- Banque de financement	82,0	80,0	75,4	9,0	8,8	8,3
- Banque de marchés et d'investissement	49,3	51,6	48,2	5,4	5,7	5,3
- Services financiers aux institutionnels	12,2	12,3	11,1	1,3	1,4	1,2
Activités hors métiers	40,9	42,6	38,3			
TOTAL	434,8	432,6	405,7	52,1	51,7	48,3

(1) Méthodologie : Allocation 11% des RWA de chaque pôle ; Assurances : 80% des exigences de capital au titre de Solvency 2

CRÉDIT AGRICOLE S.A.



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

39

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2026

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

RÉPARTITION DU CAPITAL ET NOMBRE D'ACTIONS

Répartition du capital	30/06/2026		31/12/2025		30/06/2025	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
SAS Rue La Boétie	1 921 090 370	63,5%	1 921 090 370	63,5%	1 921 090 370	63,5%
Titres d'auto-détention ⁽¹⁾	417 264	0,0%	394 529	0,0%	1 128 288	0,0%
Employés (FCPE, PEE)	204 022 526	6,7%	198 299 902	6,6%	192 402 648	6,4%
Public	900 372 190	29,8%	906 117 549	29,9%	911 281 044	30,1%
Nombre d'actions (fin de période)	3 025 902 350		3 025 902 350		3 025 902 350	
Nombre d'actions, hors auto-détention (fin de période)	3 025 485 086		3 025 507 821		3 024 774 062	
Nombre d'actions, hors auto-détention (moyenne)	3 025 204 289		3 027 231 491		3 025 077 923	

1. Non pris en compte dans le calcul du résultat net par action

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

40

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2026

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

DONNÉES PAR ACTION

(en m€)	T2-2026	T2-2025	S1-26	S1-25
Résultat net part du Groupe	2 051	2 328	3 727	4 213
- Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS	(143)	(141)	(258)	(270)
- Impact change sur AT1 remboursé	3	(6)	3	4
RNPG attribuable aux actions ordinaires [A]	1 911	2 181	3 472	3 947
Nombre d'actions moyen, hors titres d'auto-détention (m) [B]	3 025	3 025	3 025	3 025
Résultat net par action [A]/[B]	0,63 €	0,72 €	1,15 €	1,30 €

(en m€)	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres - part du Groupe	78 211	75 528
- Emissions AT1	(8 020)	(8 612)
- Réserves latentes OCI - part du Groupe	2 522	3 136
Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord. [D]	72 712	70 051
- Écarts d'acquisition & incorporels - part du Groupe (**)	(20 204)	(18 969)
ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord. [E]	52 508	51 083
Nombre d'actions, hors titres d'auto-détention (fin de période, m) [F]	3 025	3 025
ANC par action, après déduction du dividende à verser (€) [D]/[F]	24,0 €	23,2 €
+ Dividende à verser (€) [H]	0,57 €	-
ANC par action, avant déduction du dividende (€)	24,6 €	23,2 €
ANT par action, après déduction du dividende à verser (€) [G]=[E]/[F]	17,4 €	16,9 €

** y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne donnant pas le contrôle

(en m€)	S1-26	S1-25
Résultat net part du Groupe [K]	3 727	4 213
RNPG annualisé [N]	7 685	8 384
Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS, impact change, annualisés [O]	-513	-536
Résultat ajusté [P] = [N]+[O]	7 172	7 848
AN tangible moyen non réévalué attrib. aux actions ordin. (1) [J]	50 279	48 699
ROTE publié ajusté (%) ⁽²⁾ = [P] / [J]	14,3%	16,1% ⁽³⁾

- (1) Moyenne de l'ANC tangible non réévalué attribuable aux actions ordinaires calculée entre les bornes 31/12/2025 et 30/06/2026 (ligne [E]). Capitaux propres moyens part du Groupe retraités des intangibles, de l'ensemble des réserves latentes, du stock de dettes AT1 et du projet de distribution de dividende sur le résultat en cours.
- (2) ROTE calculé sur la base de capitaux propres tangibles retraités de l'ensemble des réserves latentes
- (3) Le ROTE proforma Banco BPM s'élève à 15,2% au S1-25, cf slide 35 pour le détail

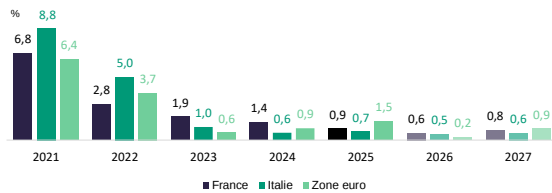
Annexes

Scénario économique

ANNEXES

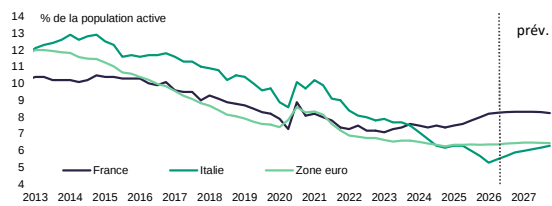
RÉSISTANCE FACE À L'ACCUMULATION DES DÉFIS

France, Italie, Zone euro – Croissance du PIB



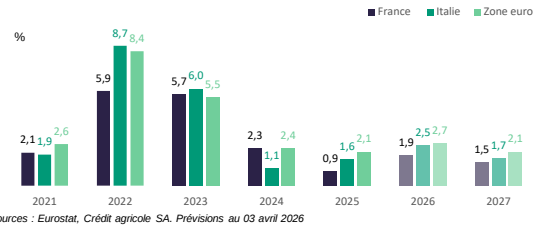
Sources : Eurostat, Crédit Agricole SA / ECO. Prévisions au 03 avril 2026

France, Italie, Zone euro – Taux de chômage



Sources : Eurostat, Crédit Agricole SA / ECO. Prévisions au 20 juin 2026

France, Italie, Zone euro - Inflation annuelle moyenne



Sources : Eurostat, Crédit Agricole SA. Prévisions au 03 avril 2026

France - prévisions institutionnelles (PIB France)

- FMI (juillet 2026) : +0,6% en 2026, +0,9% en 2027
- Commission européenne (mai 2025) : +0,8% en 2026, +1,1% en 2027
- OCDE (juin 2026) : +0,7% en 2026, +0,8% en 2027
- Banque de France (juin 2026) : +0,5% en 2026, +0,9% en 2027

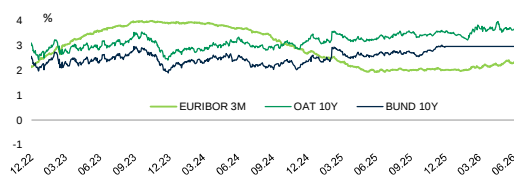
Provisionnement des encours sains : utilisation de scénarios alternatifs complémentaires au scénario central (avril 2026)

- Scénario central : PIB France +0,9% en 2026 et +0,9% en 2027
- Scénario défavorable : PIB France +0,3% en 2026 et -0,6% en 2027
- Scénario adverse : PIB France -1,2% en 2026 et -1,5% en 2027

ANNEXES

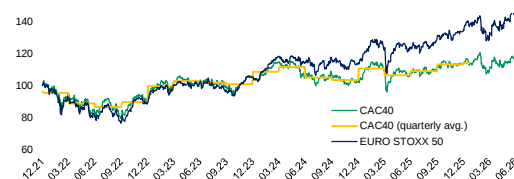
PRESSIONS HAUSSIÈRES MODÉRÉES SUR LES TAUX D'INTÉRÊTS

Taux d'intérêt en euro (%)



Sources : LSEG Datastream, Crédit Agricole SA / ECO. Données au 03 avril 2026

Indices actions (base 100 = 31/12/2021)



Sources : LSEG Datastream, Crédit Agricole SA / ECO. Données au 03 avril 2026

Actions (moyennes trimestrielles)

- EuroStoxx 50 : spot +13,6% T2/T1 ; moyenne +1,8% T2/T1 (+14,8% T2/T2)

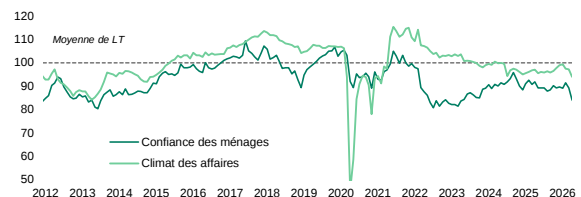
Taux (fin de mois)

- OAT 10 ans : -7 pbs sur le trimestre et +38 pbs vs. juin-25
- Spread à fin juin 26 :
 - OAT / Bund : 69 pbs (-7 pbs vs. mars-26 et +6 pbs vs. juin-25)
 - BTP / Bund : 63 pbs (-32 pbs vs. mars-26 ; -22 pbs vs. juin-25)

Change (fin de mois)

- EUR/USD : -1,1% vs. mars-26 et -10,1% vs. juin-25

France – Opinion des ménages et des chefs d'entreprises



Sources : Insee, Crédit Agricole SA / ECO. Données au 03 avril 2026

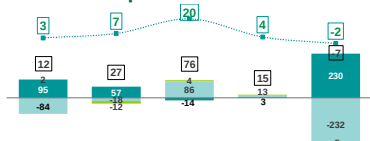
Annexes

Indicateurs de risques

ANNEXES

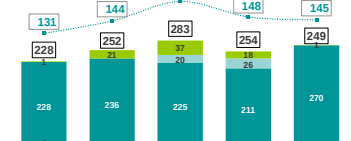
COÛT DU RISQUE

CACIB – Banque de Financement



CDR : -2,5% T2/T2; CDR / encours : -2 pb
Tx de douteux : 2,2%; Couverture : 60,2%

CAPFM



CDR : +9,4% T2/T2; CDR / encours : 145 pb
Tx de douteux : 4,7%; Couverture : 71,3%

LCL



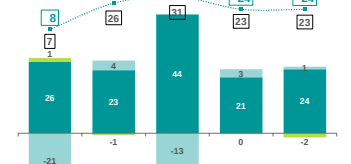
CDR : +29,6% T2/T2; CDR / encours : 28 pb
Tx de douteux : 2,4%; Couverture : 56,7%

CA Italia



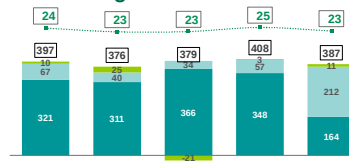
CDR : -2,5% T2/T2; CDR / encours : 28 pb
Tx de douteux : 2,6%; Couverture : 83,6%

CAL&F



CDR : x3,2 T2/T2; CDR / encours : 24 pb
Tx de douteux : 2,8%; Couverture : 49,2%

Caisses régionales



CDR : -2,7% T2/T2; CDR / encours : 23 pb
Tx de douteux : 2,1%; Couverture : 91,8%

⁽¹⁾ Coût du risque sur encours (en pb, 4 trimestres glissants) à 7 pb pour la Banque de Financement, 150 pb pour CAPFM, 26 pb pour LCL, 43 pb pour CA Italia, 28 pb pour CAL&F et 23 pb pour les CR; les taux de couverture sont calculés sur les prêts et créances à la clientèle en défaut

INDICATEURS DE RISQUES

Évolution des encours de crédit

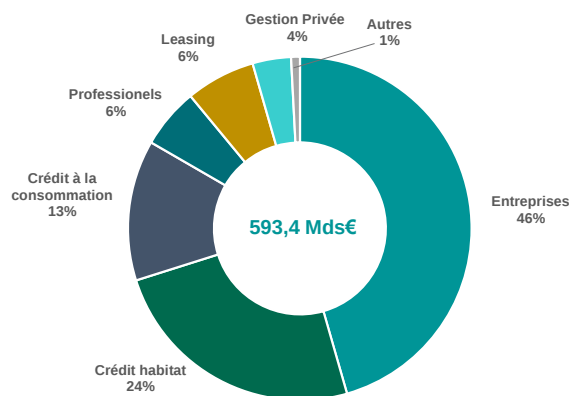
Groupe Crédit Agricole - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Jun 25	Sept. 25	Déc. 25	Mars 26	Jun 26
Encours bruts de créances clientèle	1 212 138	1 218 838	1 231 954	1 244 967	1 262 941
<i>Dont créances dépréciées</i>	<i>25 947</i>	<i>26 330</i>	<i>27 045</i>	<i>27 349</i>	<i>29 012</i>
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	21 620	21 868	22 230	22 593	22 751
<i>Dont dépréciations constituées au titre des encours de Stage 1 et 2</i>	<i>9 103</i>	<i>9 080</i>	<i>9 145</i>	<i>9 324</i>	<i>9 329</i>
<i>Dont dépréciations constituées au titre de Stage 3</i>	<i>12 517</i>	<i>12 788</i>	<i>13 084</i>	<i>13 269</i>	<i>13 422</i>
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,1%	2,2%	2,2%	2,2%	2,3%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	48,2%	48,6%	48,4%	48,5%	46,3%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	83,3%	83,1%	82,2%	82,6%	78,4%

Crédit Agricole S.A. - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Jun 25	Sept. 25	Déc. 25	Mars 26	Jun 26
Encours bruts de créances clientèle	555 811	559 849	568 845	579 156	593 437
<i>dont créances dépréciées</i>	<i>13 012</i>	<i>13 014</i>	<i>13 441</i>	<i>13 402</i>	<i>14 809</i>
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	9 388	9 465	9 610	9 727	9 713
<i>Dont dépréciations constituées au titre des encours de Stage 1 et 2</i>	<i>3 316</i>	<i>3 292</i>	<i>3 301</i>	<i>3 422</i>	<i>3 210</i>
<i>Dont dépréciations constituées au titre de Stage 3</i>	<i>6 073</i>	<i>6 172</i>	<i>6 310</i>	<i>6 305</i>	<i>6 503</i>
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,3%	2,3%	2,4%	2,3%	2,5%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	46,7%	47,4%	46,9%	47,0%	43,9%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	72,2%	72,7%	71,5%	72,6%	65,6%

PORTEFEUILLE DE PRÊTS DIVERSIFIÉ

Encours bruts de prêts à la clientèle⁽¹⁾ de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2026**Entreprises**
270 Mds€

dont CACIB (198 Mds€), LCL (34 Mds€), BPI (25 Mds€) et CACEIS (13 Mds€)

Crédit habitat
145 Mds€

dont LCL (107 Mds€) et BPI (38 Mds€)

Crédit à la consommation
79 Mds€

dont CAPFM (70 Mds€) et LCL (9 Mds€)

Professionnels
34 Mds€

dont LCL (26 Mds€) et BPI (8 Mds€)

(1) Encours bruts de prêts à la clientèle hors établissements de crédit

ANNEXES

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX AU 30 JUIN 2026 (1 242 MDS€)

Par zone géographique	Juin 26	
	Mds€	%
France (hors banque de détail)	388,4	31%
Europe de l'Ouest hors Italie	184,2	15%
Italie	181,4	15%
France (banque de détail)	181,3	15%
Amérique du Nord	100,0	8%
Japon	62,3	5%
Asie et Océanie hors Japon	62,2	5%
Afrique et Moyen-Orient	37,5	3%
Europe de l'Est	23,5	2%
Amérique centrale et du Sud	20,3	2%
Non ventilé	1,1	0%
Total	1 242,3	100%

- Moyen-Orient – fin juin 2026 : 21,7 Mds€⁽¹⁾
- dont 90% : Arabie Saoudite, Emirats arabes unis et Qatar
 - Principalement des expositions souveraines et sur des entreprises publiques

- Immobilier Commercial – fin déc. 2025 : 32,9 Mds€ / 2,7%
- dont 71,6% CACIB, 15,7% LCL and 4,1% CA Italia
 - 84% : expositions *Investment Grade* ; 76% : expositions avec une LTV<60%
 - Taux de défaut : 2,1%

- Expositions LBO – fin mars 2026 : ~7,3 Mds€ / ~0,6%

- Fonds de dette privée – fin mai 2026 : 2,9 Mds€ / ~0,2%

(1) Engagements commerciaux nets des protections reçues

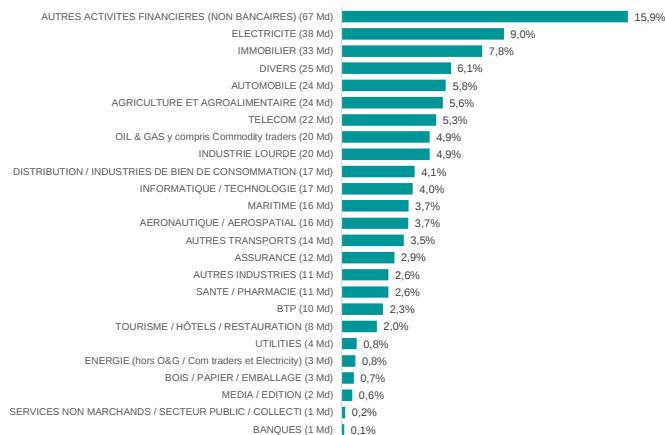
Par secteur d'activité	Juin 26	
	Mds€	%
Clientèle de banque de détail	305,4	24,6%
Services non marchands / secteur public / collectivités	288,3	23,2%
Autres activités financières non bancaires	71,2	5,7%
Electricité	63,2	5,1%
Divers	49,2	4,0%
Automobile	46,8	3,8%
Pétrole et Gaz	42,5	3,4%
Immobilier	39,5	3,2%
Industrie lourde	35,2	2,8%
Telecom	31,5	2,5%
Agriculture / Agroalimentaire	30,8	2,5%
Informatique / Technologie	29,1	2,3%
Autres industries	28,7	2,3%
Distribution / Biens de consommation	25,8	2,1%
Aéronautique / aérospatial	23,7	1,9%
BTP	22,7	1,8%
Banques	21,9	1,8%
Maritime	21,7	1,7%
Autres transports	20,6	1,7%
Assurance	18,9	1,5%
Santé / Pharmacie	14,5	1,2%
Tourisme / hôtels / restauration	10,3	0,8%
Non ventilé	0,5	0,0%
Total	1 242,3	100,0%

Les engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. (100% des engagements bilan et hors bilan, y compris sur les contreparties bancaires hors Groupe) s'établissaient à 1 242 Mds€ à fin juin 2026 contre 1 218 Mds€ à fin mars 2026.

ANNEXES

UN PORTEFEUILLE CORPORATE ÉQUILIBRÉ

Crédit Agricole S.A. : 419 Mds€ d'EAD⁽¹⁾⁽²⁾ Corporate au 30/06/2026



- 73,2% des expositions Corporate notées *Investment Grade*⁽³⁾
- Expositions aux PME de 29,8 Mds€ au 30/06/2026

(1) L'exposition en cas de défaut est une définition réglementaire utilisée dans le Pilier 3. Elle correspond à l'exposition en cas de défaut après prise en compte des facteurs d'atténuation du risque. Elle comprend les expositions à l'actif du bilan et une partie des engagements hors bilan après application du crédit conversion factor.

(2) Il est précisé que les regroupements sectoriels du graphique ci-dessus correspondent aux catégories de suivi interne du risque de crédit qui se fondent sur l'activité économique principale avant la prise en compte des éventuels transferts de risques, ce qui peut diverger de l'approche prudentielle des secteurs d'activité.

(3) Equivalent notation interne

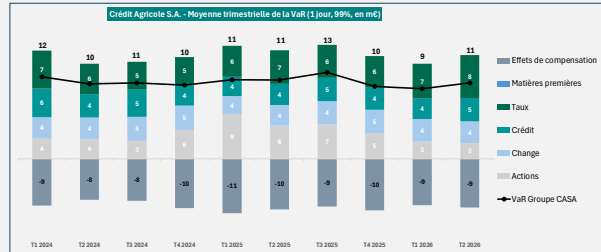
INDICATEURS DE RISQUES

VaR – expositions aux risques de marché

Crédit Agricole S.A. - exposition aux risques des activités de marché - VaR (99% - 1 jour)					
en m€	T2-26			30/06/2026	31/12/2025
	Minimum	Maximum	Moyenne		
Taux	6	13	8	6	6
Crédit	3	6	5	5	3
Change	3	6	4	4	7
Actions	2	5	3	4	5
Matières premières	0	0	0	0	0
VaR mutualisée de Crédit Agricole S.A.	8	16	11	13	9
Effet de compensation*			-9	-7	-13

- La VaR (99%, 1 jour) de Crédit Agricole S.A. est mesurée en prenant en compte les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.
- VaR (99% - 1 jour) au 30/06/2026 : 13 m€ pour Crédit Agricole S.A.

* Gains de diversification entre facteurs de risques



EXPOSITIONS AU RISQUE SOUVERAIN FRANCE – CREDIT AGRICOLE S.A

Activité Bancaire ⁽⁴⁾ (en milliards d'euros)

31/03/2026	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (OCI)	Actifs financiers au coût amorti	Total activité Banque ⁽¹⁾
OAT	8,1	2,4	12,7	23,2
Assimilés risque souverain France ⁽¹⁾	-	3,7	5,9	9,6
Total risque souverain France du portefeuille bancaire	8,1	6,1	18,6	32,8

Activité Assurance ⁽⁴⁾ (en milliards d'euros)

31/03/2026	Hors modèle VFA ⁽²⁾				Modèle VFA ⁽²⁾ (Variable Fee Approach)	Total activité Assurance
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (OCI)	Actifs financiers au coût amorti	Total Actifs Hors Modèle VFA		
OAT	-	1,3	0,4	1,7	36,8	38,5
Assimilés risque souverain France ⁽¹⁾	-	1,6	0,5	2,1	10,0	12,1
Total risque souverain France du portefeuille Assurance	-	2,9	0,9	3,8	46,8	50,6

→ Les passifs comptabilisés en modèle VFA sous IFRS 17 correspondent au périmètre Epargne Retraite et Obsèques. L'impact des changements de valorisation des placements financiers adossés à ces engagements n'est pas matériel sur le résultat net ni les capitaux propres de Crédit Agricole S.A. en raison des effets symétriques sur la valorisation de ces passifs.

- Titres de dette du secteur public assimilés à des administrations centrales, régionales ou locales
- Modèle VFA (Variable Fee Approach) : Epargne Retraite et Obsèques ; modèle BBA (Building Block Approach) : Prévoyance Emprunteur ; modèle PAA (Premium Allocation Approach) : Domages
- Données brutes de couverture. Couverture sur OAT du portefeuille bancaire : 0,4 mds€ ; Couverture sur Assimilés du portefeuille bancaire : 0,2 mds€.
- Titres obligataires uniquement

EXPOSITIONS AU RISQUE SOUVERAIN FRANCE – GROUPE CREDIT AGRICOLE

Activité Bancaire ⁽⁴⁾ (en milliards d'euros)

31/03/2026	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (OCI)	Actifs financiers au coût amorti	Total activité Banque ⁽⁴⁾
OAT	8,1	2,7	22,6	33,4
Assimilés risque souverain France ⁽¹⁾	-	3,9	14,0	17,9
Total risque souverain France du portefeuille bancaire	8,1	6,6	36,6	51,3

Activité Assurance ⁽⁴⁾ (en milliards d'euros)

31/03/2026	Hors modèle VFA ⁽²⁾				Modèle VFA ⁽²⁾ (Variable Fee Approach)	Total activité Assurance
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (OCI)	Actifs financiers au coût amorti	Total Actifs Hors Modèle VFA		
OAT	-	1,3	0,4	1,7	36,8	38,5
Assimilés risque souverain France ⁽¹⁾	-	1,6	0,5	2,1	10,0	12,1
Total risque souverain France du portefeuille Assurance	-	2,9	0,9	3,8	46,8	50,6

→ Les passifs comptabilisés en modèle VFA sous IFRS 17 correspondent au périmètre Epargne Retraite et Obsèques. L'impact des changements de valorisation des placements financiers adossés à ces engagements n'est pas matériel sur le résultat net ni les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole en raison des effets symétriques sur la valorisation de ces passifs.

1. Titres de dette du secteur public assimilés à des administrations centrales, régionales ou locales
2. Modèle VFA (Variable Fee Approach) : Epargne Retraite et Obsèques ; modèle BBA (Building Block Approach) : Prévoyance Emprunteur ; modèle PAA (Premium Allocation Approach) : Domages
3. Données brutes de couverture. Couverture sur OAT du portefeuille bancaire : 0,6 mds€ ; Couverture sur Assimilés du portefeuille bancaire : 0,3 mds€
4. Titres obligataires uniquement

Annexes

Structure financière et bilan

ANNEXES

STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

Solvabilité (Mds€)

	30/06/26	31/12/25
Capital et réserves liées	31,8	31,8
Autres réserves / Résultats non distribués	45,2	41,7
Autres éléments du résultat global accumulés	(2,5)	(3,0)
Résultat de l'exercice	3,7	7,1
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	78,2	77,7
(-) Prévision de distribution	(1,7)	(3,4)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(8,0)	(8,1)
Intérêts minoritaires éligibles	5,1	4,8
(-) Filtrés prudentiels	(0,5)	(0,3)
dont : Prudent valuation	(1,3)	(1,0)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(19,7)	(18,9)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(0,1)	(0,0)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	0,0	0,0
Dépassement de franchises	(2,6)	(0,7)
Couverture insuffisante des expositions non performantes (Pilier 2)	0,0	(0,0)
Autres éléments du CET1	(1,7)	(1,6)
TOTAL CET1	49,0	49,3
Instruments AT1	8,0	7,9
Autres éléments AT1	(0,2)	(0,0)
TOTAL TIER 1	56,8	57,2
Instruments Tier 2	15,9	14,9
Autres éléments Tier 2	0,2	0,1
TOTAL CAPITAL	72,9	72,2
EMPLOIS PONDÉRÉS	434,8	419,2
Ratio CET1	11,3%	11,8%
Ratio Tier1	13,1%	13,6%
Ratio global	16,8%	17,2%

ANNEXES

STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

Variation des capitaux propres (m€)

En m€	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total	Dettes subordonnées
Au 31 Décembre 2025	77 662	8 202	85 864	26 171
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-
Dividendes versés au 1 ^{er} semestre 2026	(3 419)	(512)	(3 931)	-
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-
Variation des titres auto-détenus	(3)	-	(3)	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	(129)	749	621	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(253)	(20)	(273)	-
Effets des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	15	3	18	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	388	50	438	-
Variation de la quote-part de réserve des sociétés mises en équivalence	108	17	125	-
Résultat de la période	3 727	485	4 212	-
Autres	115	(244)	(130)	-
Au 30 juin 2026	78 211	8 730	86 941	26 618

ANNEXES

STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

Bilan (Mds€)

Actif	30/06/2026	31/12/2025	Passif	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, banques centrales	150,3	164,8	Banques centrales	1,0	0,2
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	706,8	643,6	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	470,6	423,9
Instruments dérivés de couverture	15,1	16,4	Instruments dérivés de couverture	22,6	23,7
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	242,1	234,0			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	563,3	570,1	Dettes envers les établissements de crédit	178,1	186,0
Prêts et créances sur la clientèle	583,7	559,2	Dettes envers la clientèle	906,2	894,5
Titres de dette	96,6	91,3	Dettes représentées par un titre	294,2	285,1
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-3,4	-3,4	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-7,7	-8,4
Actifs d'impôts courants et différés	5,6	5,4	Passifs d'impôts courants et différés	4,4	3,9
Comptes de régularisation et actifs divers	49,8	44,5	Comptes de régularisation et passifs divers	66,2	61,0
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Contrats d'assurance émis - Actif	0,1	0,0	Contrats d'assurance émis - Passif	409,5	388,4
Contrats de réassurance détenus - Actif	1,0	1,2	Contrats de réassurance détenus - Passif	0,1	0,1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	9,0	7,1			
Immeubles de placement	9,7	9,8	Provisions	3,5	3,9
Immobilisations corporelles	10,5	10,3	Dettes subordonnées	26,6	26,2
Immobilisations incorporelles	3,4	3,4	Capitaux propres part du Groupe	78,2	77,7
Ecart d'acquisition	16,5	16,4	Participations ne donnant pas le contrôle	8,7	8,2
Total actif	2 462,2	2 374,3	Total passif	2 462,2	2 374,3

Annexes

Indicateurs d'activité

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE GEA

Encours gérés (Mds€)

En Mds€	Juin 24	Sept. 24	Déc. 24	Mars 25	Juin 25	Sept. 25	Déc. 25	Mars 26	Juin 26	Δ Juin/Juin
Gestion d'actifs – Amundi	2 156	2 192	2 240	2 247	2 267	2 317	2 380	2 398	2 581	+13,9%
Epargne/retraite	338	343	347	352	359	367	373	378	392	+9,1%
Gestion de fortune(1)	269	274	279	278	278	290	298	299	317	+14,0%
Encours gérés - Total	2 763	2 809	2 867	2 878	2 905	2 974	3 051	3 075	3 290	+13,3%

(1) retraités des actifs en conservation pour clients institutionnels

En Mds€	Juin 24	Sept. 24	Déc. 24	Mars 25	Juin 25	Sept. 25	Déc. 25	Mars 26	Juin 26	Δ Juin/Juin
LCL Banque privée	63,8	64,8	64,4	64,7	64,0	64,4	65,1	64,8	68,2	+6,6%
CA Indosuez Wealth Management	204,9	209,2	214,7	213,3	214,2	225,8	232,9	233,9	248,8	+16,2%
dont France	40,7	41,6	41,8	43,6	45,4	46,5	47,7	48,3	50,5	+11,4%
dont International(1)	164,3	167,5	173,0	169,7	168,8	179,2	185,2	185,6	198,2	+17,4%
Total	269	274	279	278	278	290	298	299	317	+14,0%

(1) retraités des actifs en conservation pour clients institutionnels

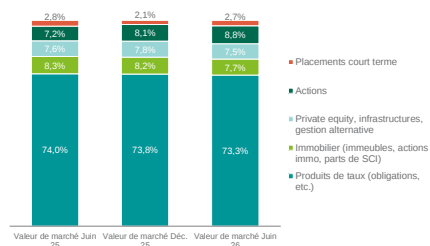
ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE GEA – ASSURANCES

Encours Assurance-Vie (Mds€)

En Mds€	Juin 24	Sept. 24	Déc. 24	Mars 25	Juin 25	Sept. 25	Déc. 25	Mars 26	Juin 26	Δ Juin/Juin
en UC	99,8	102,8	104,1	105,7	108,4	112,2	116,1	116,4	125,6	+15,9%
en Euro	238,2	240,5	243,2	246,7	251,0	254,6	256,9	261,7	266,5	+6,2%
Total	337,9	343,2	347,3	352,4	359,4	366,7	373,0	378,1	392,1	+9,1%
Taux d'UC	29,5%	29,9%	30,0%	30,0%	30,2%	30,6%	31,1%	30,8%	32,0%	+1,9 pt

Assurance – Ventilation des placements (hors unités de compte) *



* Nets des titres mis en pension et des dettes envers les porteurs de parts d'OPC consolidés notamment

Assurance Dommages – Ratio Combiné

	T2-25	T2-26
Ratio combiné	94,7%	96,7%

Ratio combiné dommages en France (Pacifica) y compris actualisation et hors désactualisation, net de réassurance : (sinistralité + frais généraux + commissions) / primes brutes acquises;

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE GEA – REVENUS ASSURANCES

Activité	Modèle Poids moyen	Composantes	Facteurs d'évolution et éléments de volatilité	Sensibilité relative estimée par modèle
 Épargne, Retraite, Obsèques	VFA ~70%	- Allocation CSM - Loss component (*) - Relâchement RA - Ecart d'expérience (*) - Réassurance (*)	- Allocation de CSM du modèle VFA dépendant essentiellement de : - l'évolution des encours (montant, comportement des assurés) conditions de marché courantes (taux, actions et spreads) en grande partie absorbées par la CSM conditions de marché prospectives (scenario over-return) - Ponctuellement, les revenus VFA et BBA peuvent être impactés par la constatation d'écarts d'expérience et/ou la réévaluation de la rentabilité de certains contrats (loss component) - Allocation de CSM du modèle BBA dépendant de : - la rentabilité du portefeuille Prévoyance Emprunteur - l'évolution de la sinistralité sur ces portefeuilles - la variation des marchés financiers (taux et spreads)	+++ + ++ ++
 Prévoyance (hors obsèques), Emprunteur, Assurances collectives	BBA ~15%			++ + + +
 Dommages	PAA ~15%	- Résultat technique (net de réassurance) - Résultat financier (*)	- Evolution des primes et du coût de la réassurance - Niveau de sinistralité, avec : - la survenance d'événements climatiques majeurs - la variation des courbes de taux de l'exercice courant Résultat financier dépendant des conditions de marché	+ ++++ ++ ++
Autres activités non assurantielles	-0%	- Coût de refinancement - Participations	- Variation de la valorisation des participations classées en JVR détenues par la holding - Marchés financiers et coût de refinancement	++ +

(*) composantes incluses dans « autres PNB » dans les précédentes publications de résultat

ANNEXES

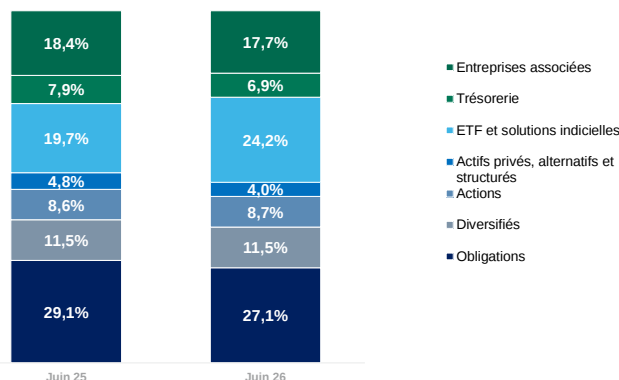
INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE GEA – REVENUS ASSURANCES

Revenus par activité - série proforma 2024 (m€)	T2-24	T3-24	T4-24	T1-25	T2-25	T3-25	T4-25	T1-26	T2-26	T2/T2
Épargne Retraite / Obsèques (VFA)	568	411	513	505	587	495	460	520	631	+7,5%
Prévoyance (hors obsèques) / Emprunteur / Assurances collectives (BBA)	87	117	68	103	89	85	164	105	110	+24,0%
Dommages (PAA)	99	101	134	122	113	91	161	89	124	+9,3%
Autres activités non assurantielles	20	6	0	-3	1	4	10	-10	-4	(496,5%)
TOTAL	774	635	715	727	790	675	795	704	862	9,1%

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE GEA – AMUNDI

Ventilation des actifs sous gestion par classes d'actifs (Mds€)



ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE SFS

Encours crédit à la consommation et crédit-bail / chiffre d'affaires factoré (Mds€)

ENCOURS CAPFM

Financement Personnel et Mobilité - encours bruts gérés

(en Mds€)	Jun 24	Sept. 24	Déc. 24	Mars 25	Jun 25	Sept. 25	Déc. 25	Mars 26	Jun 26	Δ Juin/Juin
Groupe Crédit Agricole (LCL & CRs)	23,1	23,4	23,7	23,8	24,1	24,4	24,7	24,8	25,1	4,2%
Automobile (CA Auto Bank + JV auto)	46,0	46,6	48,4	49,6	49,1	49,6	49,2	49,6	50,2	2,3%
dont CA Auto Bank	29,3	29,6	29,9	28,9	29,0	29,0	28,5	28,8	28,5	-1,7%
Autres entités	46,6	46,8	47,3	47,4	47,8	48,0	48,5	48,6	49,0	2,5%
dont CAPFM France	13,4	13,1	12,9	12,6	12,4	12,4	12,3	12,2	11,9	-4,2%
dont Agos	17,3	17,5	17,7	17,7	18,0	18,1	18,2	18,2	18,5	2,7%
dont Autres entités	15,9	16,3	16,7	17,1	17,4	17,7	18,0	18,2	18,6	6,9%
Total	115,8	116,8	119,3	120,7	121,0	122,0	122,5	123,0	124,3	2,8%
dont encours consolidés	68,6	68,9	69,1	68,7	68,0	68,0	67,6	67,6	67,4	-0,8%

ENCOURS CAL&F

Crédit Agricole Leasing & Factoring - Encours de crédit-bail et C.A. factoré

(en Mds€)	Jun 24	Sept. 24	Déc. 24	Mars 25	Jun 25	Sept. 25	Déc. 25	Mars 26	Jun 26	Δ Juin/Juin
Encours Crédit-bail	19,8	20,1	20,3	20,5	20,8	20,9	21,7	22,1	22,2	6,5%
dont France	15,7	15,9	16,0	16,1	16,4	16,4	16,6	17,1	17,1	4,4%
Chiffre d'affaires factoré	32,2	30,0	34,6	32,1	33,8	32,6	36,0	33,7	35,9	6,2%
dont France	19,9	18,1	21,2	19,3	20,6	19,7	22,4	20,1	21,4	4,0%

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE BPF

Encours de collecte et de crédit (Mds€)

Banque de proximité en France (LCL) - Encours de collecte

Encours de collecte (Mds€)*	Juin 24	Sept. 24	Déc. 24	Mars 25	Juin 25	Sept. 25	Déc. 25	Mars 26	Juin 26	Δ Juin/Juin
Titres	14,4	14,6	14,8	14,7	14,7	15,3	14,9	15,0	19,4	+32,4%
OPCVM	9,6	10,4	10,2	9,6	9,7	10,4	10,9	11,6	12,7	+31,5%
Assurance-vie	62,3	63,8	64,7	64,7	65,7	67,3	68,5	68,2	78,2	+18,9%
Collecte Hors bilan	86,4	88,8	89,7	89,0	90,1	93,0	94,2	94,7	110,3	+22,5%
Dépôts à vue	59,3	59,5	60,1	58,3	59,9	60,1	60,2	58,5	61,9	+3,4%
Épargne logement	9,2	9,0	8,9	8,8	8,7	8,5	8,3	8,3	8,0	(7,1%)
Obligations	11,7	11,4	11,2	11,6	11,9	12,0	12,2	12,9	12,2	+3,2%
Livrets*	53,0	53,2	53,4	56,7	56,3	55,6	55,7	57,7	56,9	+1,0%
DAT	32,3	31,3	31,7	32,0	29,3	28,0	28,6	29,5	28,1	(4,0%)
Collecte Bilan	165,4	164,5	165,3	167,5	166,0	164,2	165,0	166,8	167,2	+0,7%
TOTAL	251,8	253,3	255,0	256,5	256,0	257,2	259,3	261,6	277,5	+8,4%
Livrets*, dont (Mds€)	Juin 24	Sept. 24	Déc. 24	Mars 25	Juin 25	Sept. 25	Déc. 25	Mars 26	Juin 26	Δ Juin/Juin
Livret A	17,1	17,4	17,5	18,2	18,4	18,4	18,3	18,6	18,7	+1,6%
LEP	2,4	2,4	2,5	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6	2,6	+5,1%
LDD	10,1	10,2	10,1	10,5	10,5	10,5	10,3	10,5	10,5	+0,0%
TOTAL	29,6	30,0	30,0	31,3	31,4	31,5	31,1	31,8	31,8	+1,4%

* Y compris épargne liquide entreprise. Encours de Livret A, LDD et LEP avant centralisation auprès de la CDC.

Banque de proximité en France (LCL) - Encours de crédit

Encours de crédit (Mds€)	Juin 24	Sept. 24	Déc. 24	Mars 25	Juin 25	Sept. 25	Déc. 25	Mars 26	Juin 26	Δ Juin/Juin
Entreprises	31,5	31,6	31,9	31,9	32,6	33,3	33,5	33,4	34,1	+4,6%
Professionnels	24,4	24,4	24,6	24,7	24,8	25,0	25,2	25,4	25,4	+2,6%
Consommation	8,6	8,7	8,9	8,5	8,6	8,6	8,7	8,4	8,6	(0,2%)
Habitat	103,7	104,1	105,3	105,6	105,6	106,1	106,5	106,2	107,0	+1,3%
TOTAL	168,2	168,8	170,7	170,7	171,5	172,9	173,8	173,4	175,0	+2,0%

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE BPF

Produit net bancaire (m€)

Produit net bancaire (m€)	T2-24	T3-24	T4-24	T1-25	T2-25	T3-25	T4-25	T1-26	T2-26	Δ T2/T2
Marge d'intérêt*,**	514	506	469	461	497	497	522	521	579	+16,6%
Épargne logement (PEL/CEL)	1	0	0	0	-1	1	1	-1	2	N.S.
Marge d'intérêt hors PEL/CEL	513	506	469	461	498	496	521	522	577	+15,8%
Commissions**	465	473	491	502	479	485	501	521	523	+9,0%
- Gestion mobilière	30	28	31	24	22	29	21	34	48	x 2,2
- Assurance	193	190	188	217	204	206	212	228	216	+6,3%
- Gestion de comptes services et moyens de paiement**	242	255	271	262	254	250	268	258	258	+1,5%
TOTAL	979	979	960	963	976	982	1 023	1 042	1 102	+12,9%
TOTAL HORS EL	978	979	960	963	978	981	1 022	1 043	1 100	+12,5%

* yc. autres revenus

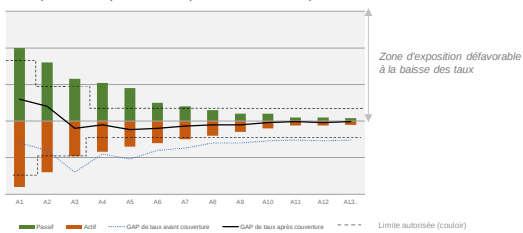
** retraitements comptables entre MNI et commissions opérés à partir du T1-25

POLITIQUE ALM

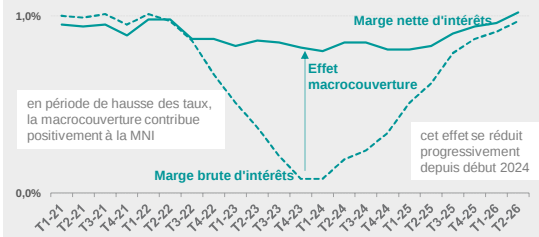
Principes de la gestion ALM du portefeuille bancaire

- **Risque de taux d'intérêt global quantifié à l'aide de mesures statiques et dynamiques** s'appuyant sur le calcul de gaps ou impasses de taux mesurant l'écart entre les actifs et les passifs à taux fixe au bilan, année par année. L'écoulement du bilan dépend des hypothèses sur le comportement des clients.
- **GCA est structurellement receveur taux fixe**, les gaps sont réduits par la contractualisation de **swaps payeur taux fixe**
- **Gouvernance**, normes et principaux modèles d'écoulements des actifs et passifs à taux fixe centralisés chez CASA. **Gestion quotidienne décentralisée** au sein des entités, consolidée et reportée à CASA tous les trimestres
- **Encadrement des entités** sous la forme de limites de gap (couloir)

Gap de taux Fixe pour illustration (non conforme à la réalité)



LCL : Evolution de la marge d'intérêt et impact de la macrocouverture

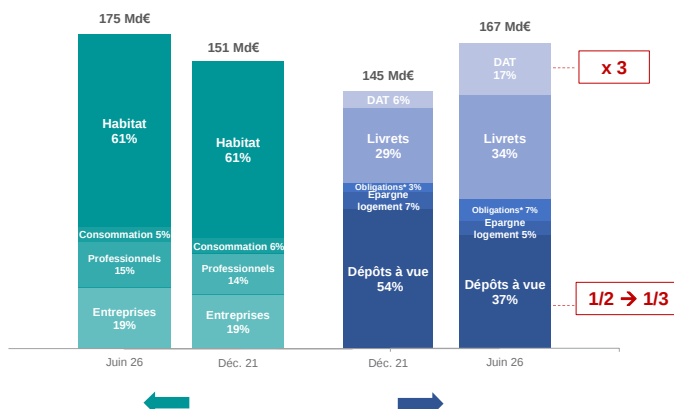


La macrocouverture désensibilise la MNI de LCL aux variations de taux d'intérêt

Evolution de la structure de bilan de LCL – entre fin 2021 et juin 2026

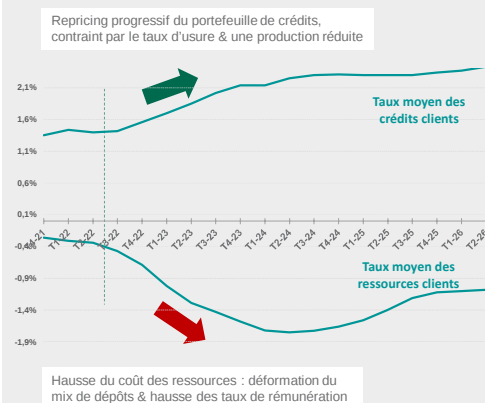
Encours Crédits

Encours Dépôts



* obligations commercialisées auprès de la clientèle LCL et logées en Assurance Vie ou sur des Comptes Titres

Evolution des taux moyens clients (ressources et crédits)



Taux moyens intégrant taux fixe et taux variable avant couverture. Phénomènes identiques après couverture.

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE CR

Encours de collecte et de crédit (Mds€)

Encours de collecte (Mds€)*	Juin 24	Sept. 24	Déc. 24	Mars 25	Juin 25	Sept. 25	Déc. 25	Mars 26	Juin 26	Δ Juin/Juin
Titres	46,8	48,4	47,8	49,3	49,3	50,2	49,8	49,5	51,4	+4,1%
OPCVM	29,6	31,0	30,3	32,3	32,8	33,9	34,3	34,7	36,6	+11,5%
Assurance-vie	219,8	222,2	226,9	231,0	235,0	238,2	244,1	247,6	254,8	+8,4%
Collecte Hors bilan	296,2	301,6	305,0	312,6	317,2	322,3	328,1	331,8	342,7	+8,1%
Dépôts à vue	201,2	200,1	199,0	196,8	200,8	203,7	204,9	202,6	205,9	+2,6%
Epargne logement	93,5	91,3	90,7	87,7	85,7	84,3	84,1	81,4	79,0	(7,9%)
Livrets	207,6	209,6	215,8	218,0	219,5	220,6	224,3	224,2	223,7	+1,9%
Comptes et dépôts à terme	99,3	100,3	100,4	100,6	100,2	100,7	102,7	104,5	105,2	+5,1%
Collecte Bilan	601,5	601,3	605,9	603,2	606,1	609,3	615,9	612,6	613,9	+1,3%
TOTAL	897,8	903,0	910,9	915,7	923,3	931,6	944,1	944,4	956,6	+3,6%

Livrets, dont (Mds€)*	Juin 24	Sept. 24	Déc. 24	Mars 25	Juin 25	Sept. 25	Déc. 25	Mars 26	Juin 26	Δ Juin/Juin
Livret A	85,8	86,9	90,2	91,3	92,0	91,9	93,7	93,5	93,2	+1,3%
LEP	24,5	24,9	26,4	26,7	25,6	25,9	26,8	27,0	26,8	+4,7%
LDD	43,1	43,4	44,6	45,1	45,5	45,4	46,0	45,9	45,6	+0,4%
Livrets sociétaires	15,3	15,9	16,6	17,6	18,5	19,2	19,6	20,0	20,3	+9,4%

* Y compris épargne liquide entreprise. Encours de Livret A, LDD et LEP avant centralisation auprès de la CDC.

Encours de crédit (Mds€)	Juin 24	Sept. 24	Déc. 24	Mars 25	Juin 25	Sept. 25	Déc. 25	Mars 26	Juin 26	Δ Juin/Juin
Habitat	390,4	391,0	392,0	392,3	393,6	395,6	397,7	399,0	401,5	+2,0%
Consommation	23,6	23,9	24,3	24,2	24,6	24,9	25,4	25,3	25,7	+4,4%
Entreprises	122,4	124,1	125,8	126,6	127,1	127,6	129,1	130,7	130,9	+3,0%
Professionnels	29,9	29,8	29,6	29,5	29,4	29,3	29,4	29,4	29,5	+0,2%
Agriculture	46,8	47,2	46,6	47,1	47,8	48,0	47,5	48,1	49,0	+2,4%
Collectivités locales	30,8	29,7	29,5	29,0	29,1	29,0	29,3	28,7	28,4	(2,6%)
TOTAL	644,0	645,8	647,8	648,8	651,7	654,4	658,5	661,2	664,9	+2,0%

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE CR

Détail des commissions / Evolution des encours de crédit (m€)

m€	T2-24	T3-24	T4-24	T1-25	T2-25	T3-25	T4-25	T1-26	T2-26	Δ T2/T2
Services et autres opérations bancaires	230	231	238	243	237	232	232	245	232	(2,0%)
Valeurs mobilières	76	77	77	87	77	79	86	96	84	+9,0%
Assurances	885	890	850	1 043	912	916	1 018	1 025	954	+4,6%
Gestion de comptes et moyens de paiement	550	562	553	561	560	553	575	554	566	+1,2%
Revenus nets des autres activités clientèle(1)	119	125	111	113	108	110	121	104	108	(0,8%)
TOTAL⁽¹⁾	1 859	1 886	1 829	2 046	1 894	1 890	2 033	2 024	1 944	+2,6%

(1) Revenus générés par les filiales des Caisses régionales, notamment commissions de crédit-bail et de location simple

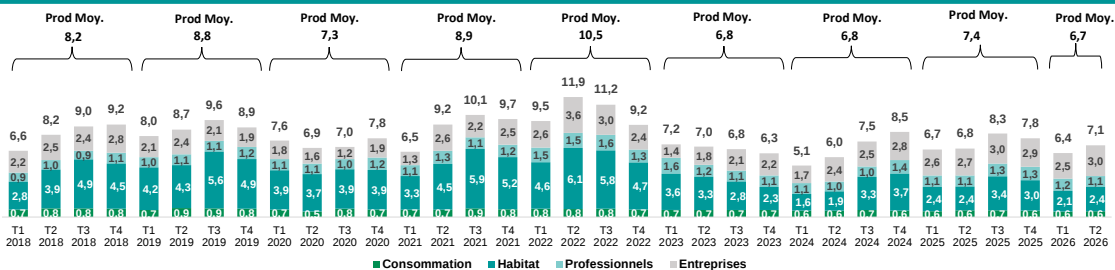
Caisses régionales - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Juin 25	Sept. 25	Déc. 25	Mars 26	Juin 26
Encours bruts de créances clientèle	656 226	658 896	662 958	665 704	669 685
dont créances dépréciées	12 932	13 313	13 597	13 939	14 194
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	12 228	12 400	12 611	12 856	13 025
Dont dépréciations constituées au titre des encours de Stage 1 et 2	5 787	5 787	5 843	5 900	6 116
Dont dépréciations constituées au titre de Stage 3	6 442	6 613	6 768	6 956	6 910
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,0%	2,0%	2,1%	2,1%	2,1%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	49,8%	49,7%	49,8%	49,9%	48,7%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	94,6%	93,1%	92,8%	92,2%	91,8%

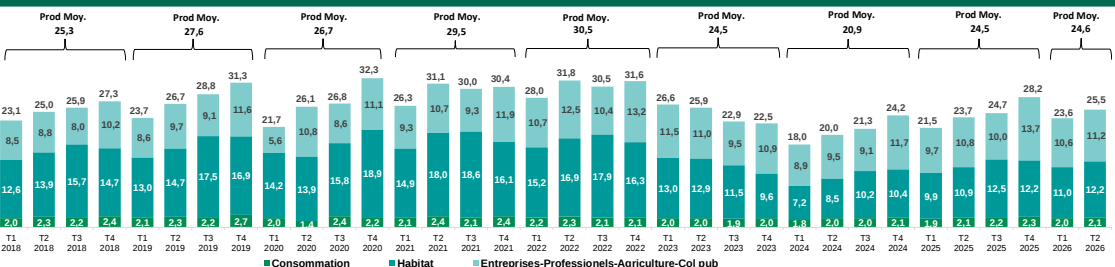
ANNEXES

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CRÉDITS EN BANQUE DE PROXIMITÉ

Production de crédit (hors PGE) LCL depuis 2018 (en Mds€)



Production de crédit (hors PGE) des Caisses régionales depuis 2018 (en Mds€)



ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE BPI

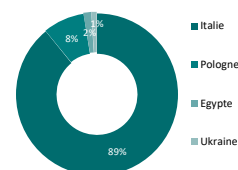
Encours de crédit / Encours de collecte bilan / PNB par entité et par type de clientèle (%)

CA Italie (mds€)	Juin 24	Sept 24	Déc 24	Mar 25	Juin 25	Sept 25	Déc 25	Mar 26	Juin 26	Δ Juin. / Juin.
Total encours de crédits	61,0	61,3	62,1	61,1	62,0	62,1	62,8	62,5	63,6	+2,6%
dont crédits aux particuliers	30,2	30,7	30,9	30,8	31,1	31,4	31,6	31,5	31,7	+2,2%
dont crédits aux professionnels	7,9	7,9	7,9	7,6	7,6	7,5	7,7	7,4	7,4	(3,1%)
dont crédits aux entreprises, y compris PME	19,7	19,6	20,2	19,6	20,2	20,0	20,2	20,5	21,4	+5,8%
dont leasing et autres	3,1	3,1	3,2	3,1	3,1	3,2	3,2	3,1	3,1	+0,1%
Total encours de collecte bilan	65,3	64,2	66,0	64,1	65,5	65,1	66,5	65,4	65,3	(0,3%)
Total encours de collecte hors bilan	51,4	53,2	54,0	54,1	55,0	56,2	57,2	56,4	59,1	+7,5%
Total collecte	116,7	117,4	120,0	118,2	120,5	121,3	123,7	121,8	124,4	+3,3%

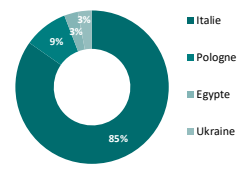
Autres BPI (mds€)	Juin 24	Sept 24	Déc 24	Mar 25	Juin 25	Sept 25	Déc 25	Mar 26	Juin 26	Δ Juin. / Juin.
Total encours de crédits	7,0	7,3	7,3	7,4	7,4	7,5	7,8	7,6	8,0	+7,5%
dont Crédits aux particuliers	4,1	4,2	4,3	4,4	4,4	4,5	4,6	4,5	4,7	+6,1%
dont Crédits aux professionnels et PME	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	+6,4%
dont Crédits aux grandes entreprises	2,6	2,7	2,6	2,7	2,6	2,6	2,8	2,7	2,8	+7,3%
Total encours de collecte bilan	10,2	10,2	11,2	11,0	10,6	10,6	11,5	11,0	11,7	+9,9%
Total encours de collecte hors bilan	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,2	0,9	1,3	+23,4%
Total collecte	11,0	11,0	12,1	12,0	11,7	11,8	12,7	11,9	13,0	+11,1%

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

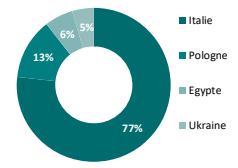
Encours de crédit T2-26 par entité



Encours de collecte bilan T2-26 par entité



PNB T2-26 par entité



ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE BPI

Produit net bancaire (m€)

BPI Italie - Détail du produit net bancaire

Produit net bancaire (m€)	T2-24	T3-24	T4-24	T1-25	T2-25	T3-25	T4-25	T1-26	T2-26	Δ T2/T2
Marge d'intérêt	453	447	449	424	433	430	431	430	442	+2,0%
Commissions	328	322	292	326	328	326	331	343	355	+8,2%
- Commissions sur encours gérés	139	129	118	162	151	143	137	176	163	+7,8%
- Commissions bancaires	189	194	173	164	177	184	194	167	192	+8,5%
Autres revenus	4	(6)	(7)	27	6	3	(11)	24	5	(13,1%)
TOTAL	784	764	733	777	767	759	751	798	802	+4,5%

Annexes Groupe Crédit Agricole

ANNEXES

CONTRIBUTION DES PÔLES MÉTIERS AU RÉSULTAT T2-26

En m€	T2-26							
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 975	1 102	1 071	2 196	898	2 343	(705)	10 880
Charges d'exploitation	(2 743)	(654)	(554)	(920)	(484)	(1 289)	502	(6 143)
Résultat brut d'exploitation	1 232	448	517	1 275	414	1 054	(203)	4 737
Coût du risque	(387)	(123)	(57)	(2)	(272)	(16)	(5)	(862)
Sociétés mises en équivalence	5	-	-	81	(22)	9	111	183
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(3)	(5)	0	(0)	(1)	(5)	2	(11)
Résultat avant impôt	847	321	460	1 354	118	1 042	(96)	4 047
Impôts	(209)	(72)	(163)	(363)	(45)	(259)	32	(1 080)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	638	249	297	991	74	783	(64)	2 967
Intérêts minoritaires	(4)	(0)	(41)	(128)	(22)	0	6	(189)
Résultat net part du Groupe	634	249	255	863	52	783	(58)	2 778

En m€	T2-25 (1)							
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 364	976	1 031	1 967	881	2 224	(805)	9 638
Charges d'exploitation	(2 690)	(597)	(540)	(864)	(438)	(1 257)	514	(5 872)
Résultat brut d'exploitation	674	380	491	1 104	442	967	(291)	3 766
Coût du risque	(397)	(95)	(61)	(7)	(235)	(20)	(26)	(840)
Sociétés mises en équivalence	1	-	-	58	(13)	10	141	198
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	1	0	449	1	0	0	452
Résultat avant impôt	278	286	430	1 604	194	958	(175)	3 576
Impôts	(96)	(69)	(130)	(249)	(58)	(149)	102	(648)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	0	-	-	-	-	0
Résultat net	182	218	300	1 356	136	810	(73)	2 928
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(40)	(247)	(22)	(43)	1	(352)
Résultat net part du Groupe	182	217	260	1 108	114	767	(72)	2 576

(1) T2-25 est en vision pro forma (Banco BPM mis en équivalence à 20,1%)

CR : Caisses régionales ; GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BPI : Banque de proximité à l'international ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

CONTRIBUTION DES PÔLES MÉTIERS AU RÉSULTAT S1-26

En m€	S1-26							
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	7 603	2 144	2 137	4 153	1 765	4 701	(1 623)	20 880
Charges d'exploitation	(5 350)	(1 322)	(1 090)	(1 840)	(962)	(2 607)	994	(12 176)
Résultat brut d'exploitation	2 253	822	1 046	2 314	803	2 094	(629)	8 704
Coût du risque	(795)	(235)	(130)	(20)	(550)	(65)	(28)	(1 822)
Sociétés mises en équivalence	11	-	-	225	(21)	17	222	454
Gains ou pertes nets sur autres actifs	26	(4)	0	(0)	(4)	(5)	2	16
Résultat avant impôt	1 496	583	917	2 519	229	2 041	(433)	7 352
Impôts	(438)	(184)	(326)	(702)	(61)	(535)	146	(2 101)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	1 059	398	590	1 816	167	1 506	(286)	5 251
Intérêts minoritaires	(3)	(0)	(84)	(249)	(45)	1	3	(376)
Résultat net part du Groupe	1 056	398	507	1 568	123	1 507	(284)	4 875

En m€	S1-25 (1)							
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	6 716	1 939	2 079	4 016	1 749	4 632	(1 767)	19 364
Charges d'exploitation	(5 220)	(1 222)	(1 075)	(1 799)	(912)	(2 617)	982	(11 864)
Résultat brut d'exploitation	1 496	717	1 003	2 217	837	2 015	(785)	7 500
Coût du risque	(717)	(186)	(128)	(17)	(484)	5	(48)	(1 575)
Sociétés mises en équivalence	7	-	-	86	23	16	244	375
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	2	0	449	1	0	0	456
Résultat avant impôt	790	533	875	2 734	376	2 036	(588)	6 756
Impôts	(267)	(181)	(267)	(599)	(71)	(453)	190	(1 648)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	0	-	-	-	-	0
Résultat net	523	352	608	2 135	305	1 583	(399)	5 108
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(82)	(348)	(43)	(78)	7	(545)
Résultat net part du Groupe	523	352	526	1 787	263	1 504	(391)	4 564

(1) S1-25 est en vision pro forma (Banco BPM mis en équivalence à 20,1%)

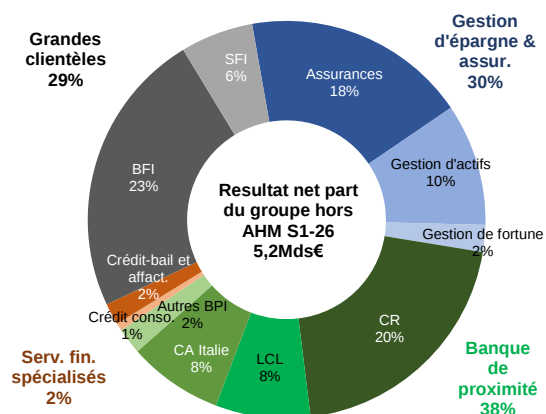
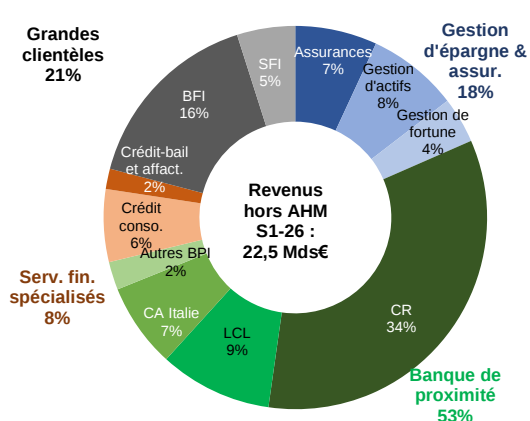
CR : Caisses régionales ; GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BPI : Banque de proximité à l'international ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

COMPTE DE RÉSULTAT

En m€	T2-26	T2-25	Δ T2/T2	S1-26	S1-25	Δ S1/S1
Produit net bancaire	10 880	9 638	+12,9%	20 880	19 364	+7,8%
Charges d'exploitation	(6 143)	(5 872)	+4,6%	(12 176)	(11 864)	+2,6%
Résultat brut d'exploitation	4 737	3 766	+25,8%	8 704	7 500	+16,1%
Coût du risque de crédit	(862)	(840)	+2,7%	(1 822)	(1 575)	+15,7%
Sociétés mises en équivalence	183	198	(7,3%)	454	375	+21,2%
Gains ou pertes sur autres actifs	(11)	452	ns	16	456	(96,6%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	0	ns	-	0	ns
Résultat avant impôt	4 047	3 576	+13,2%	7 352	6 756	+8,8%
Impôt	(1 080)	(648)	+66,6%	(2 101)	(1 648)	+27,5%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	(0)	ns	-	0	ns
Résultat net	2 967	2 928	+1,3%	5 251	5 108	+2,8%
Intérêts minoritaires	(189)	(352)	(46,2%)	(376)	(545)	(30,9%)
Résultat net part du Groupe	2 778	2 577	+7,8%	4 875	4 564	+6,8%
Coefficient d'exploitation (%)	56,5%	60,9%	-4,5 pp	58,3%	61,3%	-3,0 pp

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Revenus et RNPG 6M-26 par métier hors AHM (m€)



ANNEXES

STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

Solvabilité (Mds€)

	30/06/26	31/12/25
Capital et réserves liées	32,4	33,1
Autres réserves / Résultats non distribués	116,0	109,1
Autres éléments du résultat global accumulés	(2,4)	(2,8)
Résultat de l'exercice	4,9	8,8
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	150,9	148,1
(-) Prévision de distribution	(0,8)	(1,7)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(8,0)	(8,1)
Intérêts minoritaires éligibles	3,9	3,8
(-) Filtrés prudentiels	(2,1)	(1,7)
dont : Prudent valuation	(2,9)	(2,5)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(20,7)	(19,6)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(0,1)	(0,1)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	0,0	0,0
Dépassement de franchises	0,0	0,0
Couverture insuffisante des expositions non performantes (Pilier 2)	(1,5)	(1,5)
Autres éléments du CET1	(3,0)	(4,7)
TOTAL CET1	118,5	114,6
Instruments AT1	8,0	7,9
Autres éléments AT1	0,1	0,1
TOTAL TIER 1	126,6	122,6
Instruments Tier 2	15,9	14,9
Autres éléments Tier 2	1,7	1,3
TOTAL CAPITAL	144,2	138,7
EMPLOIS PONDERÉS	687,8	662,7
Ratio CET1	17,2%	17,3%
Ratio Tier1	18,4%	18,5%
Ratio global	21,0%	20,9%

ANNEXES

STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

Bilan (Mds€)

Actif	30/06/2026	31/12/2025	Passif	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, banques centrales	153,5	168,3	Banques centrales	1,0	0,2
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	717,8	654,4	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	465,8	419,8
Instruments dérivés de couverture	23,2	25,1	Instruments dérivés de couverture	25,2	26,6
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	254,5	245,1			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	149,1	153,6	Dettes envers les établissements de crédit	95,0	98,0
Prêts et créances sur la clientèle	1240,2	1209,7	Dettes envers la clientèle	1214,1	1199,4
Titres de dette	135,3	127,4	Dettes représentées par un titre	303,4	293,8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-10,0	-10,4	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-8,2	-9,1
Actifs d'impôts courants et différés	7,7	7,6	Passifs d'impôts courants et différés	3,7	3,2
Comptes de régularisation et actifs divers	50,7	45,2	Comptes de régularisation et passifs divers	75,9	71,4
Actifs non courants destinés à être cédés	-	0,0	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Contrats d'assurance émis - Actif	0,2	0,0	Contrats d'assurance émis - Passif	414,8	392,1
Contrats de réassurance détenus - Actif	1,0	1,2	Contrats de réassurance détenus - Passif	0,1	0,1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8,3	6,5			
Immeubles de placement	12,0	11,8	Provisions	5,5	5,7
Immobilisations corporelles	15,6	15,4	Dettes subordonnées	26,3	26,1
Immobilisations incorporelles	3,9	3,8	Capitaux propres part du Groupe	150,9	148,1
Ecart d'acquisition	17,4	17,1	Participations ne donnant pas le contrôle	7,0	6,5
Total actif	2 780,5	2 681,9	Total passif	2 780,5	2 681,9

Annexes

Indicateurs ESG

ANNEXES

INDICATEURS ESG

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

	Mars 26	Déc. 25	Déc. 24
Total Financement des transitions (Mds€) ⁽¹⁾	223,5	220,4	202,1
Transition environnementale dont :			
<i>Batiments économes en énergie</i>	121,4	119,0	113,9
<i>Transports & mobilités propres</i>	86,3	86,1	87,7
<i>Autres</i>	8,0	7,7	5,2
Cohésion et inclusion sociale dont :	27,1	25,2	20,9
<i>Accession résidentielle (PAS/PTZ)</i>	78,4	78,0	70,7
<i>Santé pour tous</i>	36,4	36,3	32,8
<i>Pros et PME en zones fragiles et rurales à redynamiser</i>	13,4	13,4	12,9
<i>Autres</i>	19,2	19,0	19,5
Autres financements des transitions	9,4	9,3	5,5
	23,7	23,3	17,5
Financement des énergies bas-carbone (Mds€) ⁽²⁾	29,3	27,5	23,4
Investissements dans les énergies bas-carbone (Mds€) ⁽³⁾	nd	6,1	6,0
Exposition à l'extraction d'énergies fossiles (Mds€)	3,4	3,3	4,5
Téléconsultations réalisées pour lutter contre les déserts médicaux ⁽⁴⁾	12 100	40 200	29 600
Encours de transition agri-agro (Mds€) ⁽⁵⁾	7,7	7,5	5,8

(1) Financement de la transition environnementale, de l'inclusion sociale et financements généraux des transitions

(2) Encours liés aux énergies bas carbone constitués des énergies renouvelables produites par les clients de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, incluant également les encours liés à l'énergie nucléaire pour CACIB

(3) Encours de CAA (investissements cotés gérés en direct, investissements cotés gérés sous mandat et investissements non cotés gérés en direct) et d'Amundi Transition Énergétique. Nd = donnée non disponible.

(4) Téléconsultations réalisées via les cabinets de télémedecine Omedys.

(5) Encours de financement en faveur de la transition agri agro selon le cadre interne des actifs durables du Groupe incluant l'aide à l'installation des agriculteurs, l'agriculture biologique ou les nouvelles pratiques agricoles

Annexes

Risques juridiques

ANNEXES

RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2025, au sein du Document d'enregistrement universel 2025. Leur mise à jour sera décrite dans l'Amendement A02 au Document d'enregistrement universel 2025;

Annexes Notations

ANNEXES

NOTATIONS FINANCIÈRES ⁽¹⁾

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. - Notations

Notation	Contrepartie LT / CT	Emetteur / Dette senior préférée LT	Perspective / surveillance	Emetteur / Dette senior préférée CT	Dernière date de revue	Décision de notation
S&P Global Ratings	AA-/A-1+ (RCR)	A+	Perspective stable	A-1	21/10/2025	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée
Moody's	Aa3/P-1 (CRR)	A1	Perspective stable	P-1	16/06/2026	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée
Fitch Ratings	AA- (DCR)	AA-	Perspective stable	F1+	12/05/2026	Rehaussement des notes LT/CT ; perspective inchangée
DBRS	AA (high) / R-1 (high) (COR)	AA (low)	Perspective stable	R-1 (middle)	16/07/2025	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée

1. Les notations reflètent l'analyse du Groupe Crédit Agricole

ANNEXES

LES NOTATIONS ⁽²⁾ ILLUSTRONT SON MODÈLE DE BANQUE UNIVERSELLE TRÈS DIVERSIFIÉ ET SA SOLIDITÉ FINANCIÈRE

S&P Global

A+ stable ⁽¹⁾

- "La **forte solidité du capital du groupe** est soutenue par son statut mutualiste, sa politique conservatrice de capital et sa performance opérationnelle."
- "La position de leader sur la banque de proximité en France assure de **bons résultats prévisibles**".
- "Un **modèle de banque universelle et des sources de revenus très diversifiés**, des positions de leaders sur la banque de proximité, l'assurance et la gestion d'actifs."

21/10/2025

MOODY'S

A1 stable ⁽¹⁾

- "Un coussin de capital confortable, soutenu par des **résultats stables et diversifiés** et une forte capacité de rétention de capital au niveau du groupe"
- "Une **solide qualité d'actifs**"
- Moody's a affirmé la notation émetteur¹, **pas sensible** à l'application de la **préférence des dépôts** en Europe.

21/04/2026

FitchRatings

AA- stable ⁽¹⁾

- "Un modèle de **banque universelle diversifié** s'appuyant sur ses positions de leader,
- un appétit pour le risque limité et une **qualité d'actifs solide**,
- une rentabilité stable, un **capital** et des sources de refinancement **confortables**".
- Une nouvelle dégradation de la France de A+ à A entraînerait mécaniquement une **dégradation des notations de Crédit Agricole** car la notation émetteur long terme et la note intrinsèque (VR) sont **plafonnées** par la note de la France."

12/05/2026

1. Notation émetteur / Dette senior préférée LT
2. Les notations reflètent l'analyse du Groupe Crédit Agricole

ANNEXES

NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE

SUSTAINALYTICS ¹

ISS ESG



S&P Global



CDP

WDI ²

Notations au 01/07/2026

1. Note de risque sur une échelle de notation inversée (100-0) : plus le score est faible, meilleur est le risque.

2. La Workforce Disclosure Initiative mesure la transparence des données publiées sur diverses thématiques incluant le capital humain, la gouvernance et les achats (+20 points vs 2021).

LISTE DE CONTACTS

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURSCRÉDIT AGRICOLE S.A. :

Investisseurs institutionnels +33 800 000 777 investor.relations@credit-agricole-sa.fr
 Actionnaires individuels relation@actionnaires.credit-agricole.com
 (numéro d'appel gratuit France uniquement)

Cécile Mouton +33 1 57 72 86 79 cecile.mouton@credit-agricole-sa.fr
 Jean-Yann Asseraf +33 1 57 72 23 81 jean-yann.asseraf@credit-agricole-sa.fr
 Fethi Azzoug +33 1 57 72 03 75 fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr
 Oriane Cante +33 1 43 23 03 07 oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
 Nicolas Ianna +33 1 43 23 55 51 nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr
 Leïla Mamou +33 1 57 72 07 93 leila.mamou@credit-agricole-sa.fr
 Anna Pigoulevski +33 1 43 23 40 59 anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr

CONTACTS PRESSE CRÉDIT AGRICOLE :

Alexandre Barat +33 1 57 72 12 19 alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr
 Olivier Tassain +33 1 43 23 25 41 olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
 Mathilde Durand +33 1 57 72 19 43 mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr
 Bénédicte Gouvert +33 1 49 53 43 64 benedicte.gouvert@ca-fnca.fr



@Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



@créditagricole_sa



Solidité financière

Le **Groupe Crédit Agricole** dispose du meilleur niveau de solvabilité parmi les banques systémiques européennes.

Les ratios de capital du Groupe Crédit Agricole demeurent nettement supérieurs aux exigences réglementaires. Au 30 juin 2026, le ratio Common Equity Tier 1 (CET1) du Groupe s'établit à **17,2 %**, offrant un coussin confortable de 6,8 points de pourcentage au-dessus du minimum réglementaire.

Sur le trimestre, le ratio CET1 progresse de **+0,1 point de pourcentage**. Cette évolution reflète principalement :

- Un impact positif de **+21 points de base** lié à la génération organique du capital, qui correspond au résultat net part du Groupe, après déduction des coupons AT1, et intègre la croissance organique des métiers ;
- Un effet négatif de **-7 points de base** lié à la distribution ;
- Un impact défavorable de **-14 points de base** lié aux opérations de fusions-acquisitions, dont -10 points de base lié à la hausse de participation sur Banco BPM ;
- Un impact négatif de **-12 points de base** lié au programme d'achat des actions de Crédit Agricole S.A par les Caisses Régionales ;
- Des effets méthodologiques et de modèles pour **+28 points de base**, bénéficiant notamment de la mise à jour des paramètres de pondération sur le périmètre des Caisses Régionales ;
- Enfin, les autres éléments du résultat global (OCI) et divers effets contribuent à hauteur de **-3 points de base**.

Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole, bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légal ainsi que de la flexibilité de circulation du capital au sein du groupe Crédit Agricole. Au 31 mars 2026, le ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de Crédit Agricole S.A. s'établit à 11,3 %, soit un excédent de 2,5 points de pourcentage par rapport à l'exigence réglementaire.

Sur le trimestre, l'évolution du ratio CET1 reflète plusieurs facteurs :

- Il bénéficie d'un impact positif de **+31 points de base** lié à la génération organique de capital, qui correspond au résultat net part du Groupe, après déduction des coupons AT1 (+44 points de base), et intègre la croissance organique des métiers (-13 points de base) ;
- La distribution a un impact négatif de **-22 points de base**, incluant une provision pour dividende de **0,31 euro par action** au titre du deuxième trimestre 2026 ;
- Les opérations de fusions-acquisitions pèsent sur le ratio pour **-41 points de base**, principalement en raison de l'augmentation de la participation dans Banco BPM à 29,3% (-33 pb) et de l'acquisition de Millelis (-4 points de base) ;
- Enfin, les effets méthodologiques ont un impact favorable de **+10 points de base**, ainsi que la variation des plus ou moins-values latentes du portefeuille de titres (OCI) et divers effets qui contribuent à hauteur de **+12 points de base**.

À fin juin 2026, les emplois pondérés de **Crédit Agricole S.A.** s'élèvent à **435 milliards d'euros**, en hausse de **2 milliards d'euros** par rapport à fin mars 2026. Cette hausse sur le trimestre résulte principalement de la croissance des métiers, à hauteur de **+5,5 milliards d'euros**, presque entièrement compensée par les effets méthodologiques favorables. La croissance organique des métiers se concentre principalement ce trimestre sur le pôle Services Financiers Spécialisés, à hauteur de **+2,8 milliards d'euros**, ainsi que sur le pôle Banque de proximité, à hauteur de **+2,0 milliards d'euros**.

Pour le **Groupe Crédit Agricole**, les emplois pondérés s'établissent à **688 milliards d'euros** à fin juin 2026, stables sur le trimestre. Les hausses de **+7,0 milliards d'euros** sur la croissance des métiers et de **+3,5 milliards d'euros** sur les impacts de fusions-acquisitions, principalement en lien avec la hausse de participation dans Banco BPM, sont entièrement compensées par des effets méthodologiques favorables.

Structure financière du Groupe Crédit Agricole

	Groupe Crédit Agricole			Crédit Agricole S.A.		
	30/06/26	31/03/26	Exigences 30/06/26	30/06/26	31/03/26	Exigences 30/06/26
Ratio CET1 ¹	17,2%	17,1%	10,4%	11,3%	11,4%	8,7%
Ratio Tier1 ¹	18,4%	18,3%	12,2%	13,1%	13,2%	10,6%
Ratio global ¹	21,0%	20,8%	14,7%	16,8%	16,9%	13,0%
Emplois pondérés (Mds€)	688	688		435	433	
Ratio de levier	5,5%	5,6%	3,75%	3,7%	3,8%	3,0%
Exposition de levier (Mds€)	2 287	2 246		1 528	1 493	
Ratio TLAC (% RWA) ^{1,2}	27,3%	27,0%	22,9%			
Ratio TLAC (% LRE) ²	8,2%	8,3%	6,75%			
Ratio MREL subordonné (% RWA) ¹	27,3%	27,0%	21,2%			
Ratio MREL subordonné (% LRE)	8,2%	8,3%	6,17%			
Ratio MREL total (% RWA) ¹	31,6%	31,5%	26,8%			
Ratio MREL total (% LRE)	9,5%	9,7%	6,17%			
Distance au seuil de déclenchement des restrictions aux distributions (Mds€) ³	41	41		11	11	

¹ Exigence SREP applicable au 30 juin 2026, y compris l'exigence combinée de coussins de fonds propres incluant pour (a) le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1,5% (applicable depuis le 1^{er} janvier 2026 suite à la notification reçue de l'ACPR le 27 novembre 2024), le coussin contracyclique fixé à 0,78%, ainsi que le coussin pour le risque systémique de 0,09% et (b) pour Crédit Agricole S.A. un coussin de conservation de 2,5%, le coussin contracyclique fixé à 0,68% ainsi que le coussin pour le risque systémique de 0,14%.

² Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de continuer à renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2026.

³ En cas de non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres. Les éléments distribuables de l'entité Crédit Agricole S.A. s'établissent à 45,5 milliards d'euros incluant 32,4 milliards d'euros de réserves distribuables et 13,1 milliards d'euros de primes d'émission au 31 décembre 2025.

Au niveau de Crédit Agricole S.A., la distance au seuil de déclenchement des restrictions aux distributions est la distance au **seuil de déclenchement du MMD**⁴, à savoir 251 points de base, soit 11 milliards d’euros de capital CET1 au 30 juin 2026. Crédit Agricole S.A. n’est soumis ni à l’exigence de L-MMD (distance à l’exigence de coussin de ratio de levier) ni au M-MMD (distance aux exigences de MREL).

Table 1. Crédit Agricole S.A. – Seuil de restrictions de distribution			
30/06/26 Ratios de solvabilité	CET1 11,3%	Tier 1 13,1%	Fonds propres totaux 16,8%
Distance à l'exigence SREP	253 pb	251 pb	380 pb
Distance au seuil de restrictions de distribution (1)	11 Mds€	11 Mds€	17 Mds€
11 Mds€ Distance au seuil de restrictions de distribution (1)	12,97% 0,14% 0,68% 2,50% 1,65% 8,00%		
	10,56% 0,14% 0,68% 2,50% 1,24% 6,00%		
	8,75% 0,14% 0,68% 2,50% 0,93% 4,50%		
	Coussin pour risque systémique Coussin contracyclique Coussin de conservation Exigence de Pilier 2 (P2R) Exigence minimale de Pilier 1		
	Exigence SREP CET1	Exigence SREP Tier 1	Exigence globale de capital

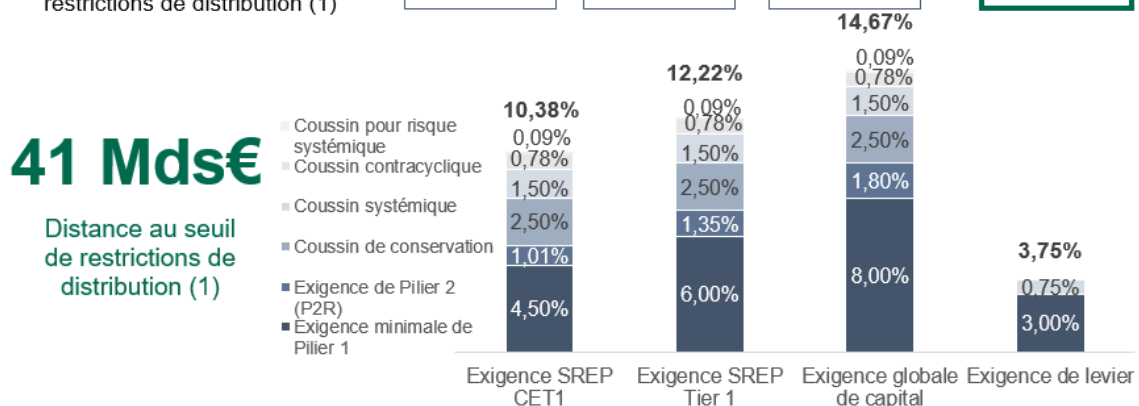
(1) Selon CRD5, les établissements doivent satisfaire à l'exigence combinée de coussin (composé du coussin de conservation, du coussin contracyclique et du coussin pour le risque systémique). En cas de manquement à l'exigence, la banque doit calculer le montant maximum distribuable (MMD). La plus petite des distances entre les ratios réalisés et les exigences réglementaires correspondantes est la distance au seuil de déclenchement du Montant Maximum Distribuable (MMD). La recommandation Pilier 2 (P2G) n'est pas prise en compte, car le non-respect de cette recommandation (avéré ou probable) n'a pas de conséquence automatique sur les distributions. Crédit Agricole S.A. n'est pas soumis à l'exigence de L-MMD.

⁴ En cas de non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres. Les éléments distribuables de l'entité Crédit Agricole S.A. s'établissent à 45,5 milliards d'euros incluant 32,4 milliards d'euros de réserves distribuables et 13,1 milliards d'euros de primes d'émission au 31 décembre 2025.

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, la distance au seuil de déclenchement des restrictions aux distributions est la distance au **seuil de déclenchement du L-MMD** au 30 juin 2026. Le Groupe Crédit Agricole dispose ainsi d'une marge de sécurité de 178 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du L-MMD, soit 41 milliards d'euros de capital Tier 1.

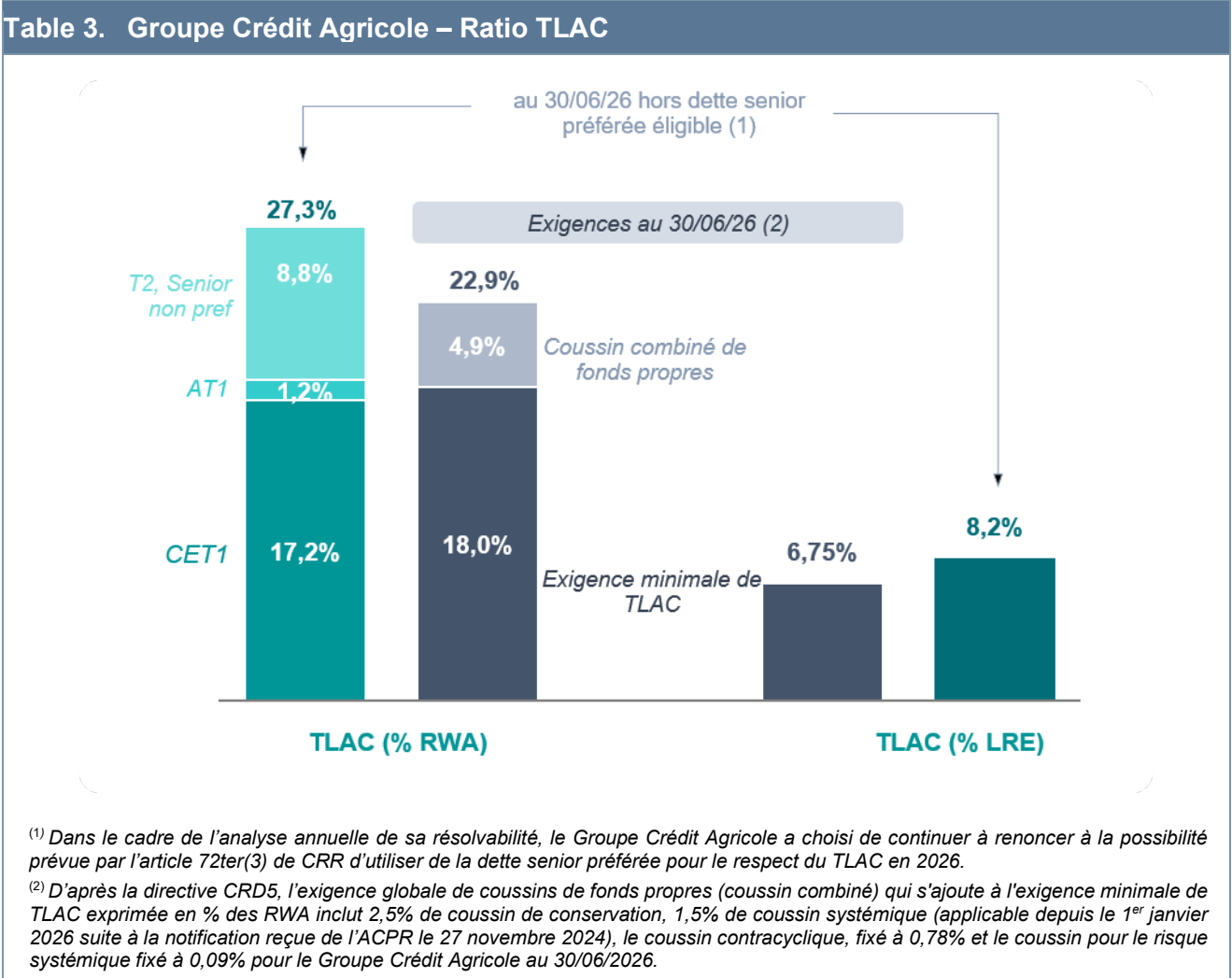
Table 2. Groupe Crédit Agricole – Seuil de restrictions de distribution

	CET1	Tier 1	Fonds propres totaux	Ratio de levier
30/06/26 Ratios de solvabilité	17,2%	18,4%	21,0%	5,5%
Distance à l'exigence SREP	685 pb	618 pb	629 pb	178 pb
Distance au seuil de restrictions de distribution (1)	47 Mds€	43 Mds€	43 Mds€	41 Mds€



(1) Selon CRD5, les établissements doivent satisfaire à l'exigence combinée de coussin (composé du coussin de conservation, du coussin contracyclique, du coussin systémique et du coussin pour le risque systémique). En cas de manquement à l'exigence, la banque doit calculer le montant maximum distribuable (MMD). La plus petite des distances entre les ratios réalisés et les exigences réglementaires correspondantes est la distance au seuil de déclenchement du Montant Maximum Distribuable (MMD). La recommandation Pilier 2 (P2G) n'est pas prise en compte, car le non-respect de cette recommandation (avéré ou probable) n'a pas de conséquence automatique sur les distributions. À compter du 1/1/2023, les G-SII maintiennent également, en plus de l'exigence minimale de levier du premier pilier, une exigence de coussin de ratio de levier égale à 50 % du taux de coussin des G-SII. L'exigence de coussin relatif au ratio de levier doit être satisfaite uniquement avec les fonds propres de première catégorie. La distance par rapport au seuil de déclenchement du L-MMD est égale à la distance par rapport à l'exigence globale du ratio de levier. Le minimum entre les seuils MMD et L-MMD détermine la distance jusqu'à la restriction de distribution.

Au 30 juin 2026, le Groupe Crédit Agricole présente **des ratios TLAC et MREL** bien au-delà des exigences⁵. Le Groupe Crédit Agricole dispose ainsi d'une marge de sécurité de 440 points de base au-dessus du **seuil de déclenchement du M-MMD**, soit 30 milliards d'euros de capital CET1. A cette date, la distance au seuil de déclenchement du M-MMD correspond à la distance entre le ratio TLAC et l'exigence correspondante. L'objectif du Plan à Moyen Terme 2028 est de conserver un ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole d'environ 27% des RWA hors dette senior préférée éligible.



⁵ Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa solvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de continuer à renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2026.

Table 4. Groupe Crédit Agricole – Ratio MREL total

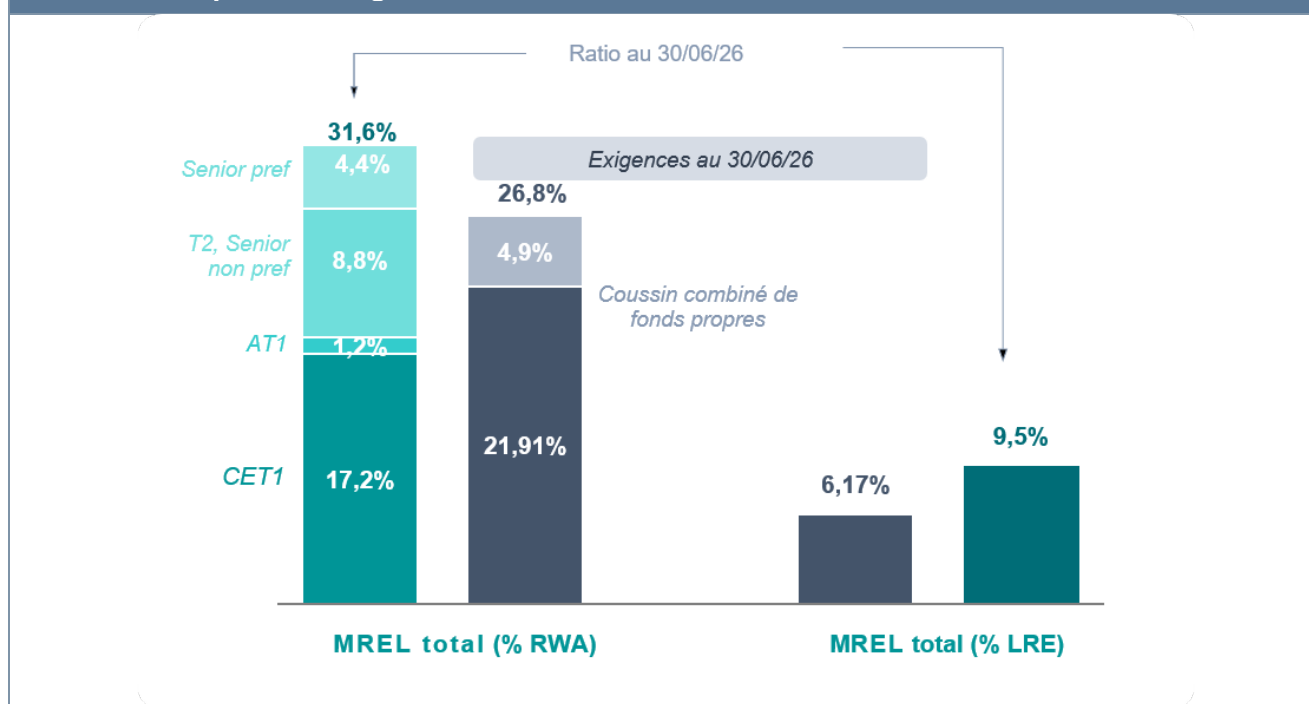
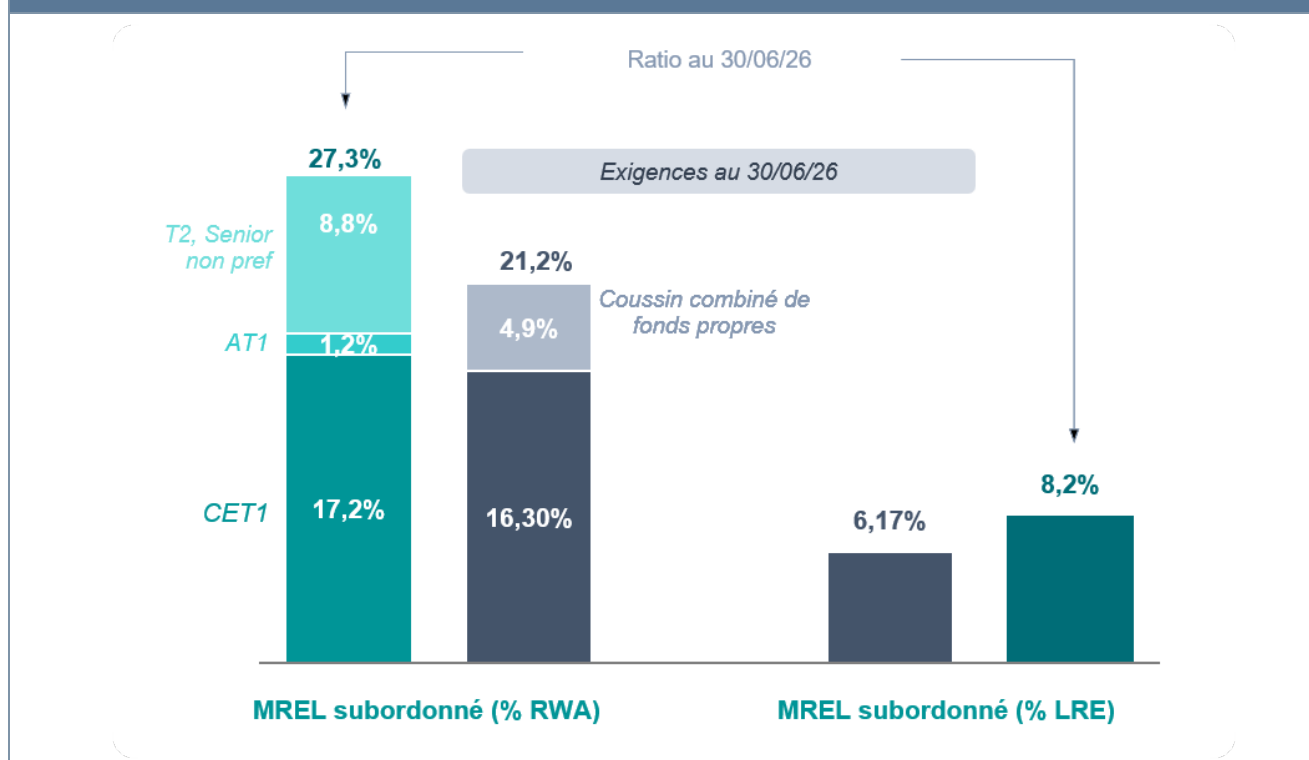


Table 5. Groupe Crédit Agricole – Ratio MREL subordonné



Liquidité et Refinancement

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Les dépôts clientèle, diversifiés et granulaires, s'élèvent à 1 176 milliards d'euros au 30 juin 2026, stables versus mars 2026.

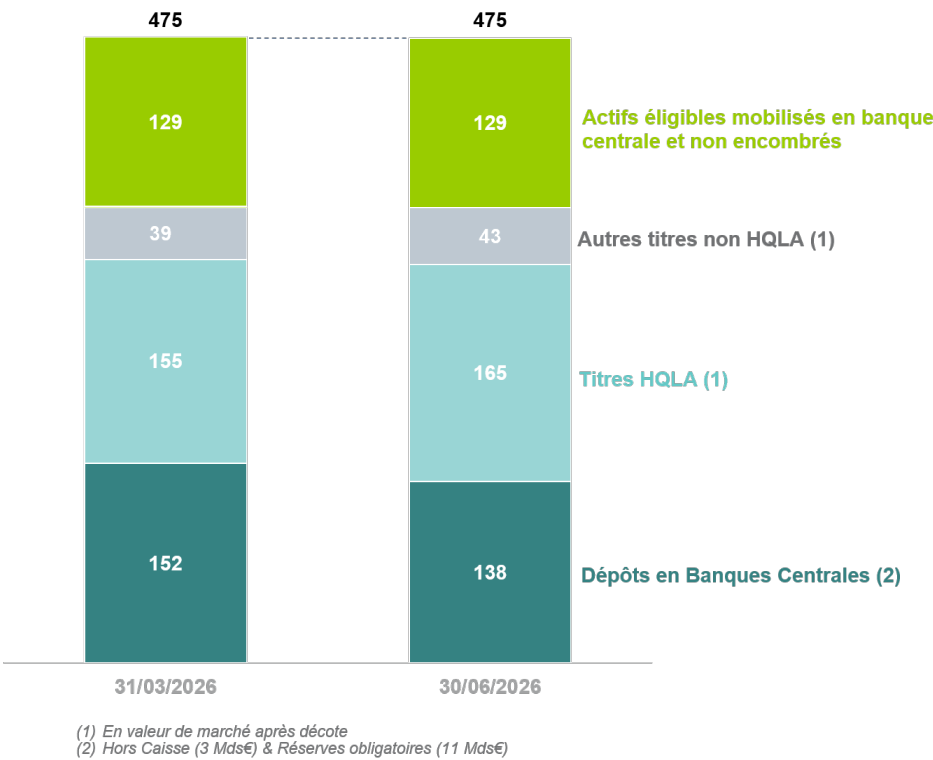
Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décote⁶, s'élèvent à 475 milliards d'euros au 30 juin 2026, stables par rapport au 31 mars 2026 avec une réallocation des dépôts en Banques Centrales vers les Réserves Titres :

- Baisse des dépôts en Banques Centrales pour -14 milliards d'euros
- Hausse du portefeuille titres HQLA pour +10 milliards d'euros
- Hausse du portefeuille titres non-HQLA pour +4 milliards d'euros

Elles couvrent plus de deux fois la dette court terme nette des actifs de trésorerie.

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs non-HQLA éligibles en Banques Centrales après décote s'élèvent à 129 milliards d'euros.

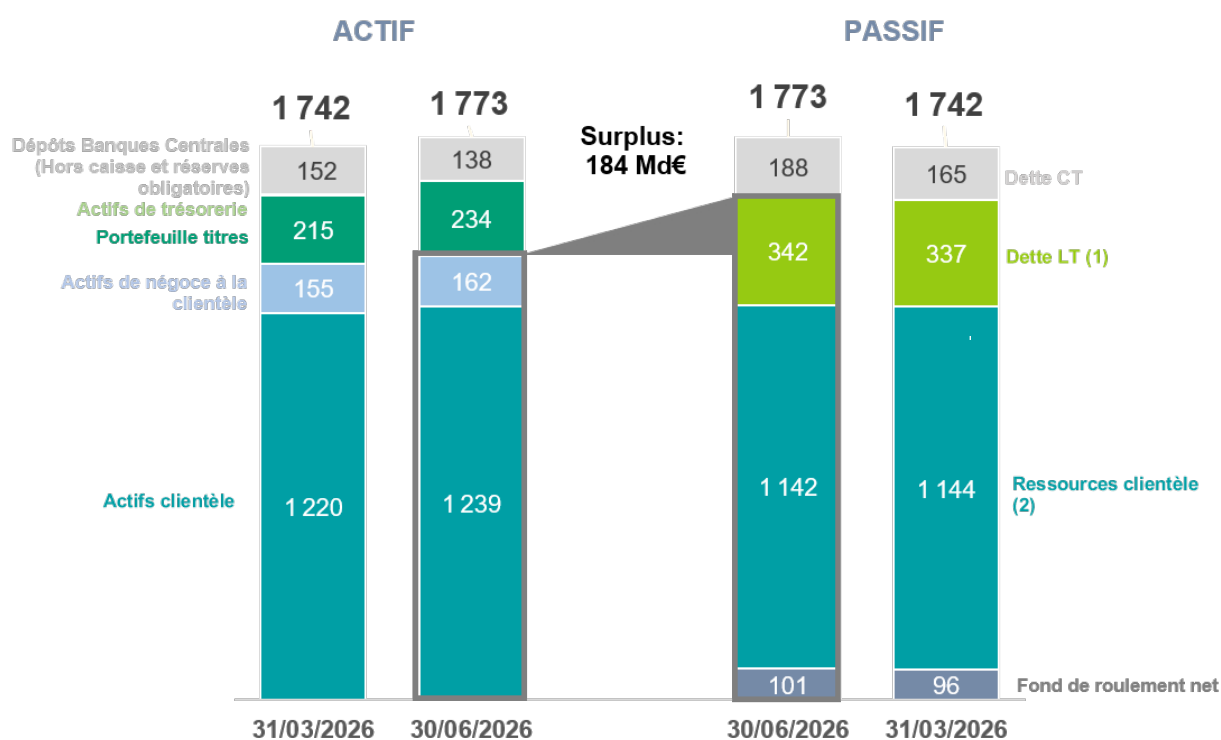
Table 6. Groupe Crédit Agricole - Réserves de liquidité



Le Bilan de Liquidité du Groupe, à 1 773 milliards d'euros au 30 juin 2026, fait apparaître un **excédent des ressources stables sur emplois stables de 184 milliards d'euros**, en baisse de -18 milliards d'euros sur le trimestre.

⁶Les titres composant les réserves de liquidité sont valorisés après décote d'un stress idiosyncratique à partir du mois de décembre 2024 (stress systémique précédemment) afin de représenter au mieux la valeur de liquéfaction des titres en cas de stress de liquidité.

Table 7. Groupe Crédit Agricole – Bilan de Liquidité



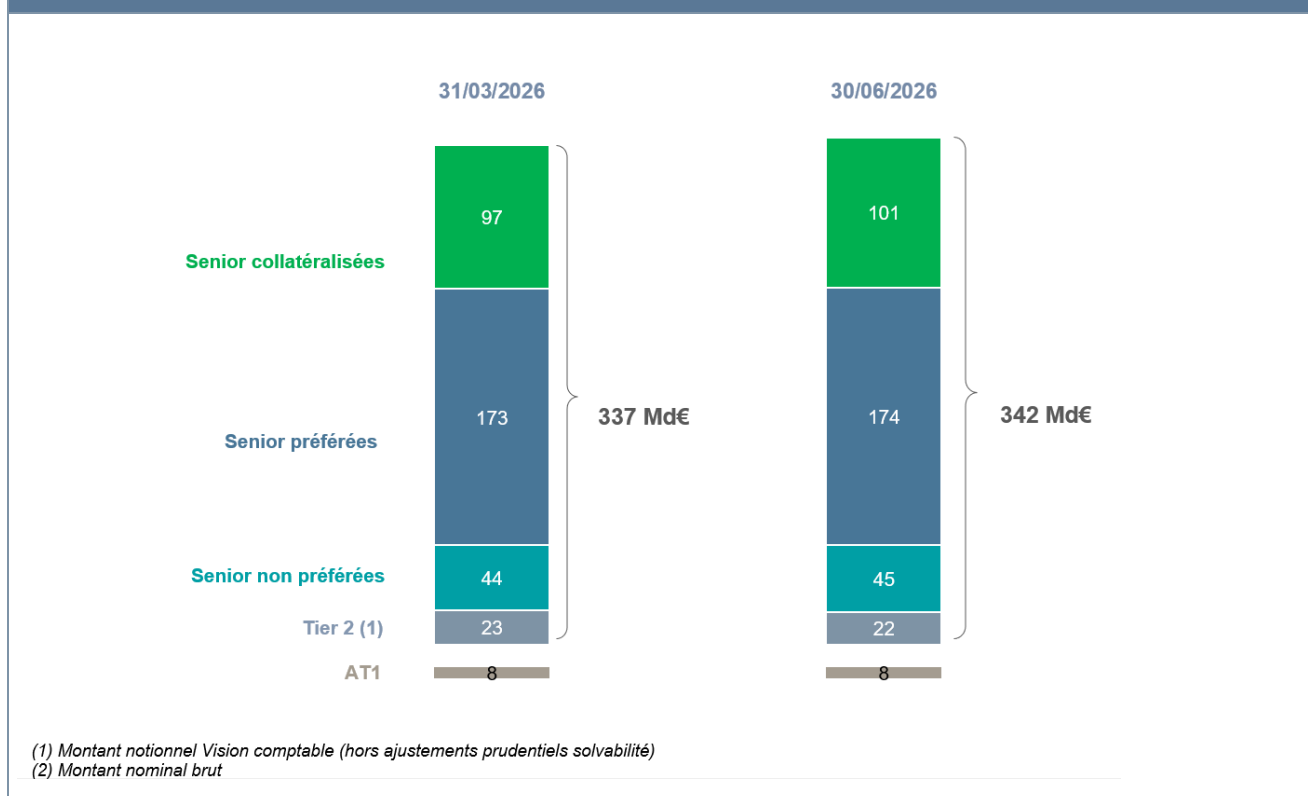
(1) Y compris les obligations Senior Préférées émises par le réseau retail

(2) Y compris Centralisation CDC de 114 Mds€ au 30/06/2026 et 113 Mds€ au 31/03/2026 et Non compris certains dépôts de l'Asset Servicing en cohérence avec le pilotage interne

La dette long terme s'élève à 342 milliards d'euros au 30 juin 2026, en hausse de +5 milliards d'euros par rapport à fin mars 2026. Elle comprend :

- Les dettes seniors collatéralisées à hauteur de 101 milliards d'euros, en hausse de +4 milliards d'euros;
- Les dettes seniors préférées à hauteur de 174 milliards d'euros, en hausse de +1 milliard d'euros ;
- Les dettes seniors non préférées pour 45 milliards d'euros, en hausse de +1 milliard d'euros ;
- Et des titres Tier 2 s'élevant à 22 milliards d'euros, en baisse de -1 milliards d'euros.

Table 8. Groupe Crédit Agricole – Répartition des encours comptables de dette long terme ⁽²⁾



Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur le ratio LCR, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

Au 30 juin 2026, les ratios LCR moyen (calculés sur 12 mois glissants) s'élèvent respectivement à 136% pour le Groupe Crédit Agricole (soit un excédent de 85 milliards d'euros) **et 141% pour Crédit Agricole S.A.** (soit un excédent de 83 milliards d'euros). A noter que le ratio LCR du Groupe Crédit Agricole est supérieur à l'objectif du Plan à Moyen Terme 2028 de 110% à 130%.

Par ailleurs, au 31 mars 2026, **les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'élevaient respectivement à 119% et 114%.**

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de **refinancement à moyen long terme**, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

Au 30 juin 2026, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 20,4 milliards d'euros⁷ de dette à moyen long terme, dont 76% émis par Crédit Agricole S.A.

On note notamment les montants suivants pour les émetteurs du Groupe hors Crédit Agricole S.A. :

- Crédit Agricole Assurances a émis 750 millions d'euros en Tier 2 Bullet avec une échéance en décembre 2036 et 750 millions d'euro en RT1 Perpétuel NC 10,75 ans ;
- Crédit Agricole Personal Finance & Mobility a émis :
 - 650 millions d'euros en émission EMTN à travers l'entité Crédit Agricole Auto Bank (CAAB) ;
 - 0,8 milliard d'euros de titrisations à travers l'entité Agos ;
 - 200 millions d'euros de titrisations à travers l'entité Leasys ;
- Crédit Agricole Leasing & Factoring a émis 0,5 milliard d'euros de titrisations à travers l'entité Lixxbail S.A. ;
- Crédit Agricole Italie a émis en format senior collatéralisé pour un total de 1 milliard d'euros ;
- Crédit Agricole next bank (Suisse) a émis deux tranches en format senior collatéralisé pour un total de 200 millions de francs suisses dont 100 millions en format Green bond.

Table 9. Groupe Crédit Agricole – Levées MLT ⁽¹⁾ sur le marché primaire au 30/06/2026

	Emissions collatéralisées		Emissions non-collatéralisées		
	Senior collatéralisée	Titrisation	Senior préférée	Senior non-préférée & Tier 2	AT1 / RT1
<i>Plan de refinancement de Crédit Agricole S.A.</i>					
Crédit Agricole S.A.			2,0Md€ en USD, AUD, JPY et CHF	9,9Md€ en EUR, USD, GBP, JPY, AUD, et SGD	
CA HL SFH	1,5Md€ en EUR et CHF				
CA PS SCF	1,6Md€ en EUR				
FCT CA Habitat (RMBS)		500m€ en EUR			
CA Assurances				750m€ en EUR	750m€ en EUR
CA Auto Bank			650m€ en EUR		
ABS vehicles		1,5Md€ via Sunrise 2026-1 ⁽²⁾ , FCT CA Leasing ⁽³⁾ et Leasys ⁽⁴⁾			
CA Italia	1Md€ in EUR				
CA next bank	200mCHF en CHF				

(1) Montants bruts avant rachats et amortissements
 (2) Titrisations de prêts à la consommation émises par Agos (détenu par CAPFM à hauteur de 61%)
 (3) Titrisations de créances de crédit-bail d'équipements français émises par Lixxbail S.A. (détenu par CAL&F à hauteur de 100%)
 (4) Titrisations privées émises par Leasys (détenu par CAPFM à hauteur de 50%)

⁷ Montant brut avant rachats et amortissements

Au 30 juin 2026, Crédit Agricole S.A. a levé sur le marché l'équivalent de 15,5 milliards d'euros^{8,9}.

La banque a levé l'équivalent de 15,5 milliards d'euros, dont 7,9 milliards d'euros en dette senior non préférée et 2,0 milliards d'euros en dette Tier 2, ainsi que 2,0 milliards d'euros de dette senior préférée et 3,6 milliards d'euros de dette senior collatéralisée à fin juin. Le financement est diversifié en formats et en devises avec notamment :

- 2,5 milliards d'euros¹⁰ ;
- 4,75 milliards de dollars américains (4,4 milliards d'euros équivalent) ;
- 1,40 milliard de livres sterling (1,6 milliard d'euros équivalent) ;
- 221 milliards de yen japonais (1,2 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,72 milliard de dollars singapouriens (0,5 milliard d'euros équivalent) ;
- 2,25 milliards de dollars australiens (1,3 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,4 milliard de francs suisses¹⁰ (0,4 milliard d'euros équivalent).

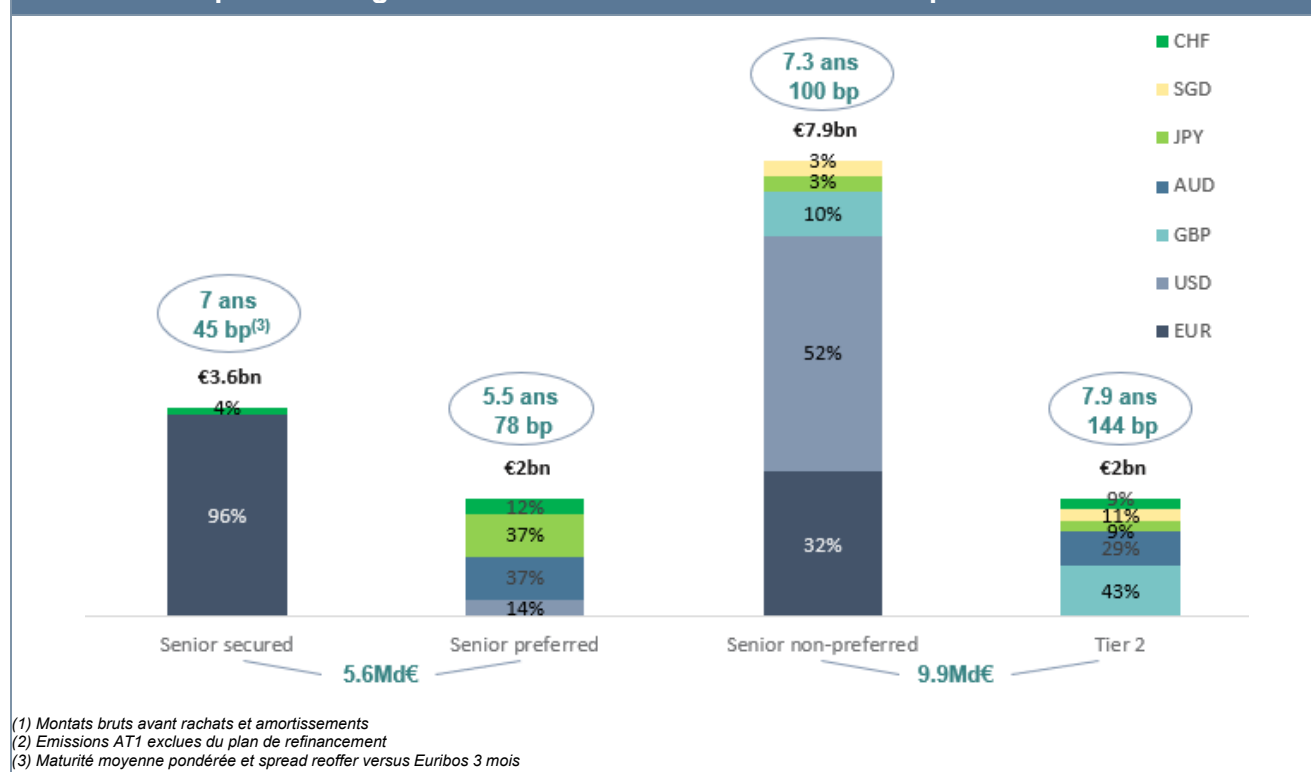
A noter que Crédit Agricole S.A. a réalisé 79%¹⁰ de son refinancement en devises hors euros à fin juin 2026.

Le plan de financement MLT de marché 2026⁹ est fixé à 18 milliards d'euros, dont 6 milliards d'euros de dette senior préférée ou senior collatéralisée et 12 milliards d'euros de dette senior non préférée ou Tier 2.

Ce plan de refinancement a été réalisé à 86% au 30 juin 2026 avec :

- 3,6 milliards d'euros équivalent de dette senior collatéralisée ;
- 2,0 milliards d'euros équivalent de dette senior préférée ;
- 7,9 milliards d'euros équivalent de dette senior non préférée ;
- 2,0 milliards d'euros équivalent de dette Tier 2.

Table 10. Groupe Crédit Agricole – Levées MLT ⁽¹⁾⁽²⁾ sur le marché primaire au 30/06/2026



⁸ Montant brut avant rachats et amortissements

⁹ Hors émission AT1

¹⁰ Hors émissions senior collatéralisées

FACTEURS DE RISQUES DE CREDIT AGRICOLE S.A. ET DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Cette partie présente les principaux risques auxquels Crédit Agricole S.A. et le Groupe Crédit Agricole sont exposés, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A. compte tenu de la structure du Groupe Crédit Agricole. La partie suivante du présent document (“Gestion des risques”) expose l’appétit pour le risque de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole et les dispositifs de gestion mis en œuvre.

Le terme “Crédit Agricole S.A.” utilisé dans cette partie fait référence à l’ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (i.e. maison mère et société cotée du Groupe Crédit Agricole) et l’ensemble de ses filiales consolidées, détenues directement ou indirectement au sens de l’article L. 233-3 du Code de commerce (ci-après individuellement une “filiale” ou collectivement “les filiales”).

Le terme “Groupe Crédit Agricole” utilisé dans cette partie se définit comme l’ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale, de ses filiales consolidées, directes et indirectes, au sens de l’article L. 233-3 du Code de commerce, des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel (les “Caisses régionales”), des Caisses locales et de leurs filiales directes et indirectes respectives.

FACTEURS DE RISQUES LIES AU GROUPE CREDIT AGRICOLE ET A SON ACTIVITE

Les risques propres à l’activité du Groupe Crédit Agricole sont présentés dans la présente partie sous les six catégories suivantes : (1.1) risques de crédit et de contrepartie ; (1.2) risques financiers ; (1.3) risques opérationnels et risques connexes ; (1.4) risques liés à l’environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue ; (1.5) risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole ; et (1.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Groupe Crédit Agricole considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d’une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Groupe Crédit Agricole s’il se concrétisait à l’avenir. Ces facteurs de risques sont détaillés ci-dessous.

1.1 RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

A) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EST EXPOSE AU RISQUE DE CREDIT DE SES CONTREPARTIES

Le risque d’insolvabilité de ses clients et contreparties est l’un des principaux risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole lorsqu’une contrepartie n’est pas en mesure d’honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d’investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter dans un contexte économique incertain notamment en Europe et le Groupe Crédit Agricole pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Groupe Crédit Agricole cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d’atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l’obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d’accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser

les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par le Groupe Crédit Agricole est couverte par ces techniques. En conséquence, le Groupe Crédit Agricole est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2026, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de **Crédit Agricole S.A.** s'élevait à 1 971 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 15 % sur la clientèle de détail, 32 % sur les entreprises, 21 % sur les États et 26 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (*risk-weighted assets* - RWA) relatifs au risque de crédit ainsi qu'au risque de contrepartie et d'ajustement de l'évaluation de crédit (*credit valuation adjustment* - CVA) auxquels est exposé Crédit Agricole S.A. étaient respectivement de 326,6 milliards d'euros et 26,1 milliards d'euros au 30 juin 2026. À cette date d'arrêt, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 15,9 milliards d'euros.

Au 30 juin 2026, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du **Groupe Crédit Agricole** s'élevait à 2 361 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 35 % sur la clientèle de détail, 35 % sur les entreprises, 20 % sur les États et 5 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit ainsi qu'au risque de contrepartie et d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) auxquels est exposé le Groupe Crédit Agricole étaient respectivement de 549,1 milliards d'euros et 26,6 milliards d'euros au 30 juin 2026. À cette date d'arrêt, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 30,1 milliards d'euros.

B) TOUTE AUGMENTATION SUBSTANTIELLE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRETS OU TOUTE EVOLUTION SIGNIFICATIVE DU RISQUE DE PERTES ESTIMEES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE LIEES A SON PORTEFEUILLE DE PRETS ET DE CREANCES POURRAIT PESER SUR SES RESULTATS ET SA SITUATION FINANCIERE

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe Crédit Agricole comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions du Groupe Crédit Agricole est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Groupe Crédit Agricole s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitudes macroéconomique et géopolitique. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou de leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2026 le montant brut des prêts, avances et titres de créance de **Crédit Agricole S.A.** s'élevait à 1 279 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 10,4 milliards d'euros. Le coût du risque sur encours pour le 1^{er} semestre 2026 ⁽¹⁾ de Crédit Agricole S.A. ressort à 38 points de base.

Au 30 juin 2026, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du **Groupe Crédit Agricole** s'élevait à 1 594 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 23,5 milliards d'euros. Le coût du risque sur encours pour le 1^{er} semestre 2026 du Groupe Crédit Agricole ressort à 30 points de base.

C) UNE DETERIORATION DE LA QUALITE DE CREDIT DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES POURRAIT AVOIR UNE INCIDENCE DEFAVORABLE SUR LES RESULTATS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Groupe Crédit Agricole pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2026, l'exposition brute de **Crédit Agricole S.A.** sur les corporates industriels et commerciaux, c'est-à-dire les secteurs hors activités financières et d'assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien, s'élève à 289,6 milliards d'euros (dont 8,1 milliards d'euros en défaut) ayant fait l'objet d'une dépréciation cumulée à hauteur de 5,3 milliards d'euros.

Au 30 juin 2026, l'exposition brute du **Groupe Crédit Agricole** sur les corporates industriels et commerciaux, c'est-à-dire les secteurs hors activités financières et d'assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien, s'élève à 463,7 milliards d'euros (dont 15,1 milliards d'euros en défaut) ayant fait l'objet d'une dépréciation cumulée à hauteur de 12,9 milliards d'euros.

D) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE POURRAIT ETRE IMPACTE DE MANIERE DEFAVORABLE PAR DES EVENEMENTS AFFECTANT LES SECTEURS AUXQUELS IL EST FORTEMENT EXPOSE

Les expositions crédit du Groupe Crédit Agricole sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité. Le Groupe Crédit Agricole est principalement exposé à la banque de détail avec le réseau des Caisses régionales, le réseau de LCL ainsi que celui de Crédit Agricole Italia. Le Groupe Crédit Agricole est aussi exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur en particulier auquel il est fortement exposé. Ainsi, les emprunteurs de la clientèle de détail, dont les ménages emprunteurs en crédit habitat ou finance personnelle, pourraient être fragilisés par une remontée durable du niveau de chômage. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Si ces secteurs devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole pourraient en être affectées.

Au 30 juin 2026, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux de **Crédit Agricole S.A.** représentait 25 %, soit 305,4 milliards d'euros. Le portefeuille d'engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. était composé à hauteur de 23 % d'emprunteurs du secteur public (y compris des collectivités locales) représentant un montant d'environ 283,8 milliards d'euros.

Au 30 juin 2026, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux du **Groupe Crédit Agricole** représentait 44 %, soit 868,5 milliards d'euros. Le portefeuille d'engagements commerciaux du Groupe Crédit Agricole était composé à hauteur de 16 % d'emprunteurs du secteur public (y compris des collectivités locales) représentant un montant d'environ 308,8 milliards d'euros.

(1) Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque enregistré sur les quatre derniers trimestres glissants auquel est rapportée la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres.

E) LA SOLIDITE ET LE COMPORTEMENT DES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES ET ACTEURS DU MARCHE POURRAIENT AVOIR UN IMPACT DEFAVORABLE SUR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE

La capacité du Groupe Crédit Agricole à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe Crédit Agricole est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Groupe Crédit Agricole à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Groupe Crédit Agricole serait exacerbé si les actifs qu'il détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe Crédit Agricole au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2026, le montant total des expositions brutes de **Crédit Agricole S.A.** sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 520,6 milliards d'euros (principalement liées aux Caisses régionales dans le cadre des opérations internes au Groupe Crédit Agricole) dont 491,7 milliards d'euros en méthode notations internes.

Au 30 juin 2026, le montant total des expositions brutes du **Groupe Crédit Agricole** sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 118,7 milliards d'euros dont 89,9 milliards d'euros en méthode notations internes.

F) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EST EXPOSE AU RISQUE PAYS ET AU RISQUE DE CONTREPARTIE CONCENTRE DANS LES PAYS OU IL EXERCE SES ACTIVITES

Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Le Groupe Crédit Agricole surveille le risque pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Le Groupe Crédit Agricole est particulièrement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France et l'Italie. Une dégradation des conditions économiques ou politiques de ces pays, ou une rupture dans leurs relations avec des partenaires commerciaux importants, entraînerait des répercussions sur le Groupe Crédit Agricole. En outre, le Groupe Crédit Agricole est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que les conflits armés, l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

Le montant des engagements commerciaux de **Crédit Agricole S.A.** est au 30 juin 2026 de 569,8 milliards d'euros en France et 181,4 milliards d'euros en Italie ce qui représente respectivement 46 % et 15 % des expositions ventilées de Crédit Agricole S.A. à cette date.

Le montant des engagements commerciaux du **Groupe Crédit Agricole** est au 30 juin 2026 de 1 290,3 milliards d'euros en France et 179,7 milliards d'euros en Italie ce qui représente respectivement 66 % et 9 % des expositions ventilées du Groupe Crédit Agricole à cette date.

Au 30 juin 2026, aussi bien pour **Crédit Agricole S.A.** que pour le **Groupe Crédit Agricole**, les engagements commerciaux nets des protections reçues (assurance-crédit export, dépôts d'espèces, garanties sur titres, etc.) sur la clientèle (y compris sur contreparties bancaires) dans les pays de rating inférieur à "B" sur la base de l'échelle de notation interne du Groupe, hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Grèce, Chypre, Islande et Andorre) s'élevaient à 87 milliards d'euros.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes en raison de son exposition directe et indirecte :

- Au Moyen-Orient, les engagements commerciaux cumulés, en tenant compte des protections reçues venant en déduction (assurance-crédit export, dépôts d'espèces, garanties sur titres, etc.), s'élèvent à 21,7 milliards d'euros au 30 juin 2026. L'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis et le Qatar représentent 90 % de ces engagements au 30 juin 2026.
- En Ukraine, les engagements commerciaux de Crédit Agricole Ukraine représentent au 30 juin 2026 un total de 884 millions d'euros dont 784 millions d'euros au bilan, financés localement. L'activité commerciale poursuit sa reprise entamée en 2024 (728 millions d'euros d'engagements commerciaux totaux à fin 2023, 790 millions d'euros à fin 2024 puis 852 millions d'euros à fin 2025). Les risques sur ces expositions sont provisionnés à hauteur de 72 millions d'euros au 30 juin 2026.
- En Russie, depuis le début du conflit russo-ukrainien, Crédit Agricole CIB a cessé tout financement à des entreprises russes et toute activité commerciale dans le pays. En 2026, dans un contexte du conflit qui se poursuit, la filiale est maintenue dans un mode de suspension d'activités, qui lui permet de respecter ses obligations réglementaires et légales locales et les sanctions internationales, tout en poursuivant le plan de désengagement (activités commerciales, effectifs, expositions en risque). Au 30 juin 2026, les expositions comptabilisées au niveau de Crédit Agricole CIB sont inférieures à 1 milliard d'euros.

G) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EST SOUMIS A UN RISQUE DE CONTREPARTIE DANS LA CONDUITE DE SES ACTIVITES DE MARCHÉ

Le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie dans le cadre de ses activités sur titres, devises, matières premières et autres activités de marché. Lorsque le Groupe Crédit Agricole détient des portefeuilles de titres de créance, y compris dans le cadre de ses activités de tenue de marché, il est soumis au risque de détérioration de la qualité du crédit des émetteurs ou de défaut de paiement. Dans le cadre de ses activités de *trading*, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations de dénouement des transactions. Les activités de dérivés du Groupe Crédit Agricole sont également soumises au risque de défaillance d'une contrepartie, ainsi qu'à des incertitudes significatives concernant les montants dus en cas d'une telle défaillance. Bien que le Groupe Crédit Agricole obtienne souvent du collatéral ou fasse usage de droits de compensation pour faire face à ces risques, ces techniques pourraient ne pas être suffisantes pour lui assurer une protection complète, et le Groupe Crédit Agricole pourrait supporter des pertes importantes en raison de la défaillance d'une ou plusieurs contreparties importantes.

Au 30 juin 2026, les actifs pondérés par les risques (RWA) de **Crédit Agricole S.A.** correspondant au risque de contrepartie sur les dérivés et opérations à règlement différé et indiqués dans le Pilier 3 s'élevaient à 8,3 milliards d'euros.

Au 30 juin 2026, les actifs pondérés par les risques (RWA) du **Groupe Crédit Agricole** correspondant au risque de contrepartie sur les dérivés et opérations à règlement différé et indiqués dans le Pilier 3 s'élevaient à 8,2 milliards d'euros.

1.2 RISQUES FINANCIERS

A) LES RISQUES LIES AU MANQUE DE VISIBILITE, A DES PRESSIONS SUR LES TAUX COURTS, A UNE REMONTEE DES TAUX LONGS POURRAIENT IMPACTER LA RENTABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

La guerre au Moyen-Orient déclenchée le 28 février 2026, et la hausse des prix de l'énergie qu'elle a provoquée, ont suscité une nette résurgence de l'inflation. En mai, la hausse des prix a atteint 4,2 % sur un an aux Etats-Unis (contre 2,4 % en février 2026) et 3,2 % en zone euro (contre 1,9 % en février 2026), des niveaux inédits depuis avril et septembre 2023 respectivement. En conséquence, les banques centrales ont adopté une orientation plus restrictive de leur politique monétaire. La Fed a interrompu son cycle d'assouplissement et a maintenu ses taux inchangés depuis décembre 2025. Quant à la BCE, après un an de *statu quo*, elle a augmenté ses taux directeurs de 25 points de base en juin 2026.

Dans un contexte de forte incertitude, pour éviter tout emballement de l'inflation sous-jacente, les banques centrales devraient demeurer vigilantes. La Fed resterait sur pause durant toute l'année 2026, qu'elle terminerait avec une borne haute de la fourchette des taux des *fed funds* à 3,75 %. Un risque désormais clairement haussier entoure néanmoins ce scénario central de *statu quo*, avec une possibilité non négligeable que le prochain mouvement soit précisément un

relèvement des taux. Quant à la BCE, son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait procéder à une hausse supplémentaire de ses taux cette année, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50 %. Le regain d'inflation et les anticipations de durcissement monétaire ont conduit à une nette augmentation des taux d'intérêt de marché depuis le début de la guerre, aux Etats-Unis plus nettement encore qu'en zone euro. Les courbes des taux se sont en outre sensiblement aplaties. Dans un scénario de « normalisation imparfaite », qui suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire, les taux d'intérêt (swaps) pourraient s'orienter timidement vers une tendance baissière. Aux États-Unis, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (*US Treasuries*) approcheraient 4,55 % en fin d'année 2026. Dans la zone euro, le rendement allemand à 10 ans (*Bund*) se redresserait pour culminer à 3,20 % en décembre 2026, ce qui permettrait aux rendements français et italiens de ne pas franchir significativement 4 %.

La signature d'un protocole d'accord entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin permet d'envisager ce scénario de normalisation progressive et de ralentissement de l'inflation. Néanmoins, les risques que les négociations échouent et que la situation se dégrade davantage subsistent. Cela entraînerait une nouvelle hausse des prix de l'énergie et empêcherait la baisse de l'inflation ; le choc sur l'activité économique serait plus profond. Les banques centrales pourraient alors durcir davantage leur politique monétaire entraînant les taux d'intérêt à la hausse et un nouvel aplatissement de la courbe.

La hausse des taux sans risque est préjudiciable aux émetteurs souverains les plus endettés et pourrait susciter un écartement de leurs *spreads*. En particulier, en France, à l'approche des élections présidentielles, les inquiétudes des investisseurs quant aux programmes budgétaires des candidats en lice pourraient accroître la prime de risque.

La hausse des taux d'intérêt et la modification de la structure par terme des taux pourrait conduire à une modification des arbitrages dans l'allocation des placements des ménages. Ces derniers pourraient continuer d'accroître leurs placements en assurance-vie, au détriment des dépôts bancaires. Par ailleurs, une hausse supplémentaire de l'inflation et des taux courts rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60 % des sommes sont centralisées auprès de la CDC, risquant de conduire à une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire.

Enfin, la hausse des taux d'intérêt freine l'activité de crédit et la montée des taux longs constitue un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat. Une progression plus forte des taux français pourrait conduire à un retournement du marché immobilier résidentiel.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources ; ses charges et ses revenus seraient soumis à des aléas importants.

B) TOUTE EVOLUTION DEFAVORABLE DE LA COURBE DES TAUX PESE OU EST SUSCEPTIBLE DE PESER SUR LES REVENUS CONSOLIDES OU LA RENTABILITE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

La marge nette d'intérêt réalisée par le Groupe Crédit Agricole sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Groupe Crédit Agricole n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur ses passifs. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts du Groupe Crédit Agricole ainsi que sa valeur économique.

ANALYSE EN VALEUR ECONOMIQUE DES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2025, en cas de baisse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où **Crédit Agricole S.A.** est exposé ⁽²⁾ la valeur économique ⁽³⁾ de Crédit Agricole S.A. serait positivement affectée à hauteur de

(2) Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêt à un choc uniforme de +/- 50 pb.

(3) Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

1,2 milliard d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de - 3,6 milliards d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole S.A. est exposé.

Au 31 décembre 2025, en cas de baisse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où le **Groupe Crédit Agricole** est exposé, la valeur économique du Groupe Crédit Agricole serait positivement affectée à hauteur de 4,7 milliards d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de - 14,1 milliards d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé.

Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (méthodologie *Supervisory Outlier Test* – SOT ou test des valeurs extrêmes, définie par l'Autorité Bancaire Européenne).

ANALYSE EN MARGE NETTE D'INTERET

Les calculs présentés correspondent à la sensibilité de la marge nette d'intérêt à des chocs de +/- 0,5 %. Les hypothèses de variation des encours et d'évolution des taux clients pour la banque de détail en France sont issues des modèles développés par le Groupe Crédit Agricole. Cette prise en compte des modèles atténue fortement les sensibilités par rapport aux calculs retenant les hypothèses du SOT. Ainsi, par exemple, la baisse des taux qui engendre une diminution des taux de remplacement des dépôts à vue (DAV) sans rémunération est compensée par une augmentation de leur volume.

Au 31 décembre 2025, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où **Crédit Agricole S.A.** est exposé, la marge nette d'intérêt de Crédit Agricole S.A. baisserait de - 0,3 milliard d'euros en année 1, - 0,1 milliard d'euros en année 2, - 0,2 milliard d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole S.A. est exposé, la marge nette d'intérêt de Crédit Agricole S.A. serait en hausse de + 0,3 milliard d'euros en année 1, + 0,2 milliard d'euros en année 2, et + 0,3 milliard d'euros en année 3.

Au 31 décembre 2025, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où le **Groupe Crédit Agricole** est exposé, la marge nette d'intérêt du Groupe Crédit Agricole baisserait de - 0,4 milliard d'euros en année 1 et serait quasi stable en année 2 et en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où le Groupe Crédit Agricole est exposé, la marge nette d'intérêt du Groupe Crédit Agricole serait en hausse de + 0,4 milliard d'euros en année 1, quasi stable en année 2, et + 0,2 milliard d'euros en année 3.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir.

On a donc, en cas de hausse des taux, une sensibilité négative des actifs taux fixe qui n'est pas totalement compensée par la sensibilité positive des passifs taux fixe.

À l'inverse, la marge nette d'intérêt augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif, les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

C) LES REVENUS TIRES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE DE SES ACTIVITES D'ASSURANCE, DE GESTION D'ACTIFS, D'ASSET SERVICING, DE COURTAGE ET AUTRES POURRAIENT ETRE IMPACTES PAR UNE DEGRADATION DES CONDITIONS DE MARCHE

L'environnement de marché de l'année 2025 a été marqué par l'aversion au risque des clients dans un contexte de marchés incertains. Malgré cet environnement, grâce à la diversité des activités et à la capacité d'accompagnement des clients avec des solutions adaptées aux conditions de marché, les revenus des activités de gestion d'actifs et de fortune, d'assurance et d'*asset servicing* du Groupe Crédit Agricole ont progressé sur l'année 2025. À fin juin 2026, les revenus ⁽⁴⁾ générés par ces trois activités étaient respectivement de 18 %, 11 % et 7 % des revenus de **Crédit Agricole S.A.** et de 12 %, 7 % et 5 % des revenus du **Groupe Crédit Agricole**. Le Groupe Crédit Agricole est en France le premier assureur via Crédit Agricole Assurances ⁽⁵⁾. Les actifs sous gestion d'Amundi s'élèvent à 2 581 milliards d'euros au 30 juin 2026 et les actifs sous gestion de Crédit Agricole Assurances s'établissent à 392 milliards d'euros au 30 juin 2026.

Toutefois, dans un contexte de baisse des marchés financiers, les revenus des activités de gestion d'actifs et de fortune, d'assurance et d'*asset servicing* peuvent être impactés négativement. Pour les activités de gestion d'actifs et de fortune, une partie des revenus est directement liée aux frais de gestion basés sur les actifs sous gestion et des commissions liées aux transactions. Lorsque les marchés sont en repli, la valeur totale des actifs sous gestion diminue, entraînant une baisse potentielle des revenus liés aux frais de gestion. Pour les compagnies d'assurance la baisse significative des marchés peut entraîner une diminution de la valeur des investissements dans des instruments financiers tels que des actions et des obligations, affectant potentiellement les rendements de l'assureur. Enfin, les revenus des activités de services financiers peuvent également être impactés à la baisse en raison de la diminution de la valeur des portefeuilles des gérants d'actifs.

Par ailleurs, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles le Groupe Crédit Agricole intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus du Groupe Crédit Agricole, qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles le Groupe Crédit Agricole intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché.

En outre, même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe Crédit Agricole ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des revenus que le Groupe Crédit Agricole tire de ses activités de gestion d'actifs et d'assurance.

D) DES AJUSTEMENTS APPORTES A LA VALEUR COMPTABLE DES PORTEFEUILLES DE TITRES ET D'INSTRUMENTS DERIVES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE, AINSI QU'A LA DETTE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE, POURRAIENT IMPACTER SON RESULTAT NET ET SES CAPITAUX PROPRES

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs du Groupe Crédit Agricole ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Groupe Crédit Agricole, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs du Groupe Crédit Agricole au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Groupe Crédit Agricole. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

(4) Hors pôle Activités hors métiers (AHM).

(5) Source : L'Argus de l'assurance, 12 décembre 2025 (données à fin 2024).

Au 30 juin 2026, l'encours brut des titres de créances détenus par **Crédit Agricole S.A.** s'élevait à 133,5 milliards d'euros. Les dépréciations, provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 179 millions d'euros.

Au 30 juin 2026, l'encours brut des titres de créances détenus par le **Groupe Crédit Agricole** s'élevait à 190,5 milliards d'euros. Les dépréciations, provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 219 millions d'euros.

Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances détient un portefeuille obligataire correspondant à ses engagements de passifs et notamment des garanties octroyées aux assurés (principalement assurance-vie en euros et prévoyance – cf. section 2.7 “Risques du secteur de l'assurance” de la partie “Gestion des risques” du Document d'Enregistrement Universel 2025) qui donne aussi lieu à des ajustements de valeur enregistrés au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres.

E) L'EVOLUTION DES PRIX, LA VOLATILITE AINSI QUE DE NOMBREUX PARAMETRES EXPOSENT LE GROUPE CREDIT AGRICOLE A DES RISQUES DE MARCHÉ

Les activités du Groupe Crédit Agricole sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles le Groupe Crédit Agricole opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Groupe Crédit Agricole est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole. Pour mesurer les pertes potentielles associées à ces risques, le Groupe Crédit Agricole utilise un modèle de *Value at Risk* (VaR) détaillé dans la section 2.5 “Risques de marché” de la partie “Gestion des risques” du Document d'Enregistrement Universel 2025.

Au 30 juin 2026, la VaR s'élevait à 13 millions d'euros aussi bien pour **Crédit Agricole S.A.** que pour le **Groupe Crédit Agricole**.

Le Groupe Crédit Agricole réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 2.5.III “Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché” et 2.5.IV “Expositions” de la section “Risques de marché” de la partie “Gestion des risques” du Document d'Enregistrement Universel 2025. Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition du Groupe Crédit Agricole aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWA ou *Risk-Weighted Assets*) relatifs au risque de marché auquel est exposé **Crédit Agricole S.A.** s'élevait à 11,7 milliards d'euros au 30 juin 2026.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWA ou *Risk-Weighted Assets*) relatifs au risque de marché auquel est exposé le **Groupe Crédit Agricole** s'élevait à 12,6 milliards d'euros au 30 juin 2026.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action Crédit Agricole S.A. en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur le Groupe Crédit Agricole et ses contreparties.

F) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE PEUT SUBIR DES PERTES LIEES A LA DETENTION DE TITRES DE CAPITAL

Le Groupe Crédit Agricole supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de *trading*, principalement des actions cotées, ainsi que dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'y exercer le

contrôle et d'influer sur la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle du Groupe Crédit Agricole peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe Crédit Agricole à influencer sur les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par le Groupe Crédit Agricole venait à diminuer de manière significative, le Groupe Crédit Agricole pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2026, **Crédit Agricole S.A.** détenait 91,8 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 38,7 milliards d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat, 46,8 milliards d'euros détenus à des fins de transaction et 6,3 milliards d'euros comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

Au 30 juin 2026, le **Groupe Crédit Agricole** détenait 96,4 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 40,8 milliards d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat, 46,8 milliards d'euros détenus à des fins de transaction et 8,8 milliards d'euros comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

G) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE DOIT ASSURER UNE GESTION ACTIF-PASSIF ADEQUATE AFIN DE MAITRISER LE RISQUE DE PERTES LIEES A LA VARIATION DES TAUX D'INTERETS ET DES TAUX DE CHANGE AINSI QU'AU RISQUE DE BAISSSE DES RESSOURCES DE LIQUIDITE EN CAS DE REPLIS PROLONGES DES MARCHES DE REFINANCEMENT

Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque que les maturités, les taux d'intérêt ou les devises de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement ou de flux d'un certain nombre d'actifs et de passifs du Groupe Crédit Agricole peut être fluctuant et incertain. Le Groupe Crédit Agricole a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Pour autant, il ne peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée des ressources. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement le Groupe Crédit Agricole peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité largement excédentaires permettant au Groupe Crédit Agricole d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 30 juin 2026, le **Groupe Crédit Agricole** affichait :

- des réserves globales de liquidité très importantes de 475 milliards d'euros, dont 165 milliards d'euros de titres de très haute qualité pouvant être apportés immédiatement en Banque centrale ou faire l'objet d'opérations de pension livrée en Banque centrale, sans avoir besoin de céder ses actifs ;
- un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 136 % ⁽⁶⁾, supérieur au plancher réglementaire de 100 % et à l'objectif du Plan Moyen Terme 2028 de 110 % à 130 % ;
- un ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) supérieur au plancher réglementaire de 100 % et conforme à l'objectif du Plan Moyen Terme 2028 de 110 % à 120 %.

Au 30 juin 2026, **Crédit Agricole S.A.** affichait :

- un ratio LCR de 141 %, supérieur au plancher réglementaire de 100 % ;
- un ratio NSFR supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

Les réserves globales de liquidité du Groupe Crédit Agricole étant mutualisées, les besoins de Crédit Agricole S.A. sont couverts par les réserves de 475 milliards d'euros au 30 juin 2026 mentionnées ci-dessus.

(6) LCR moyen à fin juin 2026.

H) LES STRATEGIES DE COUVERTURE MISES EN PLACE PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE POURRAIENT NE PAS ECARTER TOUT RISQUE DE PERTES

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par le Groupe Crédit Agricole pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes. Nombre de ces stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Groupe Crédit Agricole détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par le Groupe Crédit Agricole pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché, comme par exemple une variation brutale de la volatilité ou de sa structure, pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture du Groupe Crédit Agricole en outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe Crédit Agricole. Au 30 juin 2026, aussi bien pour **Crédit Agricole S.A.** que pour le **Groupe Crédit Agricole**, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 3,5 milliards d'euros (1,6 milliards d'euros au 31 décembre 2025) et le montant notionnel des positions à la vente est nul (idem au 31 décembre 2025).

1.3 RISQUES OPERATIONNELS ET RISQUES CONNEXES

Le **risque opérationnel** et les risques connexes du Groupe Crédit Agricole incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de mi-2023 à mi-2026, les incidents de risque opérationnel pour **Crédit Agricole S.A.** se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 39 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 30 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 23 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (3 %), la fraude interne (4 %) et le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (1 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé **Crédit Agricole S.A.** s'élevait à 59,9 milliards d'euros au 30 juin 2026.

Sur la période allant de mi-2023 à mi-2026, les incidents de risque opérationnel pour le **Groupe Crédit Agricole** se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 39 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 25 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 27 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (4 %), la fraude interne (3 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (1 %) et les dommages aux actifs corporels (1 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le **Groupe Crédit Agricole** s'élevait à 88,9 milliards d'euros au 30 juin 2026.

A) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EST EXPOSE AUX RISQUES DE FRAUDE

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel, au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

La fraude représente un préjudice et un coût important pour le Groupe Crédit Agricole. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à Tracfin, le service de renseignement français chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent, les financements clandestins et la fraude.

Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

Au 30 juin 2026, le coût de la fraude pour **Crédit Agricole S.A.**, en date de détection, s'élevait en moyenne sur les trois dernières années à 106 millions d'euros.

Le coût de la fraude se concentre essentiellement sur le périmètre du crédit à la consommation et de la banque de détail et se manifeste notamment sous forme de fraude identitaire et documentaire et fraude aux moyens de paiement.

Au 30 juin 2026, le coût de la fraude pour le **Groupe Crédit Agricole**, en date de détection, s'élevait en moyenne sur les trois dernières années à 172 millions d'euros.

Le coût de la fraude se concentre essentiellement sur le périmètre du crédit à la consommation et de la banque de détail et se manifeste sous forme de fraude identitaire et documentaire ainsi que sous forme de fraude aux moyens de paiement.

B) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EST EXPOSE AUX RISQUES LIES A LA SECURITE ET A LA FIABILITE DE SES SYSTEMES INFORMATIQUES ET DE CEUX DES TIERS

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Groupe Crédit Agricole continue de déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Groupe Crédit Agricole dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole devenaient défaillants, même sur une courte période, le Groupe Crédit Agricole se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Groupe Crédit Agricole ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe Crédit Agricole est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Groupe Crédit Agricole est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Groupe Crédit Agricole pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Groupe Crédit Agricole et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de cyberterrorisme. Le Groupe Crédit Agricole ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisaient, qu'ils seraient résolus de manière adéquate.

Sur la période allant de mi-2023 à mi-2026, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 1,4 % des pertes opérationnelles totales de **Crédit Agricole S.A.** Sur la même

période pour le **Groupe Crédit Agricole**, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 1,2 % des pertes opérationnelles totales.

C) LES POLITIQUES, PROCEDURES ET METHODES DE GESTION DES RISQUES MISES EN ŒUVRE PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE POURRAIENT S'AVERER INOPERANTES OU NE PAS SUFFIRE A GARANTIR UNE DIMINUTION EFFECTIVE DE SON EXPOSITION A DES RISQUES NON IDENTIFIES OU NON ANTICIPES, SUSCEPTIBLES D'ENGENDRER DES PERTES SIGNIFICATIVES

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Groupe Crédit Agricole n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe Crédit Agricole utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, le Groupe Crédit Agricole applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Groupe Crédit Agricole. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Groupe Crédit Agricole pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que le Groupe Crédit Agricole utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2026, l'exigence de fonds propres prudentiels au titre de la couverture du risque opérationnel de **Crédit Agricole S.A.** et du **Groupe Crédit Agricole** s'élève à 4,8 milliards d'euros et 7,1 milliards d'euros respectivement. Cette exposition est évaluée en totalité selon l'approche standard (SMA – *Standardised Measurement Approach*) conformément aux attendus du CRR3.

D) TOUT PREJUDICE PORTE A LA REPUTATION DU GROUPE CREDIT AGRICOLE POURRAIT AVOIR UN IMPACT DEFAVORABLE SUR SON ACTIVITE

Les activités du Groupe Crédit Agricole dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Groupe Crédit Agricole pour défaut de conformité ou pour tout autre sujet similaire ou ayant la même portée pourrait porter préjudice à sa réputation et, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces sujets englobent notamment, sans limitation, une éventuelle gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi potentiellement erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales.

Le Groupe Crédit Agricole pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, le Groupe Crédit Agricole est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer le Groupe Crédit Agricole à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour le Groupe Crédit Agricole. Il est géré par la Direction de la conformité du Groupe Crédit Agricole et par les Directions de la conformité des entités concernées du Groupe Crédit Agricole qui assurent notamment, sans limitation, la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

E) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EST EXPOSE AU RISQUE DE PAYER DES DOMMAGES-INTERETS OU DES AMENDES ELEVES RESULTANT DE PROCEDURES JUDICIAIRES, ARBITRALES OU ADMINISTRATIVES QUI POURRAIENT ETRE ENGAGEES A SON ENCONTRE

Le Groupe Crédit Agricole a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Groupe Crédit Agricole, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont le Groupe Crédit Agricole a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, le Groupe Crédit Agricole dispose de moyens de défense importants, il pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources conséquentes pour la défense de ses intérêts. Pour plus d'informations sur les évolutions des risques résultant des procédures judiciaires, arbitrales ou administratives en cours au sein de Crédit Agricole S.A., veuillez-vous référer à la section "Évolution des risques juridiques de Crédit Agricole S.A." de la partie "Gestion des risques" du présent document.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités.

Au 30 juin 2026, les provisions pour risque juridique s'établissent à 150 millions d'euros pour **Crédit Agricole S.A.** et 344 millions d'euros pour le **Groupe Crédit Agricole**, contre respectivement 151 millions d'euros et 321 millions d'euros au 31 décembre 2025.

F) LA DIMENSION INTERNATIONALE DES ACTIVITES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE L'EXPOSE A DES RISQUES JURIDIQUES ET DE CONFORMITE

La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose aux risques inhérents à l'exercice d'activités à l'étranger, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, souvent complexes, régissant les activités concernées dans chacun des pays où le Groupe Crédit Agricole les exerce, telles que les lois et réglementations bancaires locales, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes, américaines et locales sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences. Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation du Groupe Crédit Agricole, faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur l'activité du Groupe Crédit Agricole.

À titre illustratif, Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars américains (ce qui correspondait à 692,7 millions d'euros).

En dépit de la mise en œuvre et de l'amélioration constante des procédures visant à assurer le respect de ces lois et règlements, rien ne garantit que tous les salariés, prestataires ou sous-traitants du Groupe Crédit Agricole respecteront ces politiques ou que ces programmes permettront de prévenir toute violation. Il ne peut être exclu que des opérations effectuées en contradiction avec les politiques du Groupe Crédit Agricole soient identifiées et donnent lieu

éventuellement à des pénalités. En outre, le Groupe Crédit Agricole ne détient pas toujours le contrôle, direct ou indirect, de certaines entités au sein desquelles il ne détient qu'une participation et qui exercent des activités à l'international ; dans ces cas, sa capacité à imposer le respect des politiques et procédures internes pourrait s'avérer être plus restreinte. Au 31 décembre 2025, le Groupe Crédit Agricole était implanté dans 46 pays. Ce périmètre comprend Crédit Agricole S.A. en tant que société mère, ainsi que les filiales et succursales du Groupe Crédit Agricole. Il exclut toutefois les activités destinées à être cédées et abandonnées, ainsi que les entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence. À noter qu'en 2025, 67 % du produit net bancaire (hors éliminations intragroupes) de **Crédit Agricole S.A.** et 76 % du produit net bancaire (hors éliminations intragroupes) du **Groupe Crédit Agricole** provenaient de leurs deux principales implantations (à savoir la France et l'Italie).

1.4 RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EVOLUE

A) DES TAUX D'INTERET PLUS ELEVES ET/OU TRES VOLATILS AINSI QU'UN RALENTISSEMENT ECONOMIQUE PLUS MARQUE POURRAIENT AFFECTER DEFAVORABLEMENT L'ACTIVITE, LES OPERATIONS ET LES PERFORMANCES FINANCIERES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales, recèlent des risques susceptibles de se traduire, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.
- Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.
- Aux États-Unis, le pays étant désormais exportateur net d'énergie, le conflit au Moyen-Orient aura un impact contenu, même si les effets sur l'inflation sont visibles. Le programme économique de l'administration D. Trump (réductions d'impôts, déréglementation) devrait compenser les effets négatifs de la guerre au Moyen-Orient et la croissance resterait robuste, malgré une inflation plus élevée. Ce scénario est porteur de risques : resserrement des taux directeurs aux États-Unis, susceptible de contraindre la politique monétaire du reste du monde ; protectionnisme pénalisant la croissance mondiale ; défiance des investisseurs face à la dérive budgétaire et valorisations boursières élevées, en particulier des sociétés liées à l'Intelligence Artificielle (IA), pouvant entraîner un risque pour la stabilité financière américaine et mondiale.
- Plus globalement, les évolutions et conflits géopolitiques (tels que la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, ou encore les tensions sino-américaines ou entre d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix (notamment de matières premières ou composants clés), voire sur les quantités effectivement disponibles.
- Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance dégradée par l'épisode inflationniste lié à la guerre au Moyen-Orient, mais sans récession. L'inflation refluerait progressivement pour retrouver la cible de la BCE à l'automne 2027, couplée à des taux d'intérêt qui resteraient élevés. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine ou avec la guerre au Moyen-Orient). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance plus faible, en lien avec les risques inflationnistes. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser de multiples façons : nouvelle escalade du conflit au Moyen-Orient, durcissement de la

confrontation commerciale avec les États-Unis, contraction des débouchés à l'exportation, renforcement de la contrainte de compétitivité, reroutage des exportations chinoises vers l'Union européenne (UE), dégradation de la confiance des agents privés et, enfin, mise en œuvre plus graduelle de la relance budgétaire allemande.

- Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (obligation assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient, notamment, conduire la BCE à accroître davantage ses taux directeurs, entraîner des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et une hausse supplémentaire des taux d'intérêt des crédits immobiliers lui serait dommageable. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients du Groupe Crédit Agricole mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque du Groupe Crédit Agricole.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière du Groupe Crédit Agricole selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

B) DES CONDITIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES DEFAVORABLES ONT EU PAR LE PASSE, ET POURRAIENT AVOIR A L'AVENIR, UN IMPACT SUR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE ET LES MARCHES SUR LESQUELS IL OPERE

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Groupe Crédit Agricole intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Groupe Crédit Agricole les plus exposées au risque de marché.
- La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.
- Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Groupe Crédit Agricole, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.
- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, *in fine*, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'évolution du conflit au Moyen-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine ou entre d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important (volonté de découplage économique, en

particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taïwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.

- Une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités du Groupe Crédit Agricole, y compris notamment la rentabilité de ses activités de *trading*, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.
- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de *trading* et d'investissement que le Groupe Crédit Agricole exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de *trading* et de couverture auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours, notamment aux swaps, *forward*, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent ou, *a contrario*, un resserrement précoce peuvent ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique, économique ou social qui conduirait, d'une part, les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition de **Crédit Agricole S.A.** sur le souverain français est de 63,6 milliards d'euros au 30 juin 2026, ce qui représente 3,2 % des expositions au risque de crédit et de contrepartie de Crédit Agricole S.A. L'exposition du **Groupe Crédit Agricole** sur le souverain français est de 73,2 milliards d'euros au 30 juin 2026, ce qui représente 3,1 % des expositions au risque de crédit et de contrepartie du Groupe Crédit Agricole.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations du Groupe Crédit Agricole pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

C) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE INTERVIENT DANS UN ENVIRONNEMENT TRES REGLEMENTE ET LES EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES EN COURS POURRAIENT IMPACTER DE MANIERE IMPORTANTE SA RENTABILITE AINSI QUE SA SITUATION FINANCIERE

Le Groupe Crédit Agricole est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où il exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification et de pondération des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation par :

- (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;
- (ii) la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français.

Aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit, tels que Crédit Agricole S.A., et les groupes bancaires tels que le Groupe Crédit Agricole, doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification et de pondération des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, aux règles d'utilisation des modèles internes ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2026, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de **Crédit Agricole S.A.** était de 11,3 % et le ratio global de Crédit Agricole S.A. était de 16,8 %. À la même date, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) du **Groupe Crédit Agricole** était de 17,2 % et le ratio global du Groupe Crédit Agricole était de 21,0 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par :
 - (i) la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français ;
 - (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la partie "Gestion des risques" du Document d'enregistrement universel 2025).
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;

• les réglementations applicables en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations :

- (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que modifiée ou complétée à tout moment, y compris, notamment, par la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite "CSRD") en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) ;
- (ii) sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou complété à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) ;
- (iii) en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, tel que modifié ou complété à tout moment (dit "SFDR") ;

étant précisé que ces réglementations en matière de RSE font régulièrement l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter le Groupe Crédit Agricole, notamment dans le cadre de l'adoption d'un "paquet Omnibus" qui se décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires, dont certaines ont déjà été adoptées et sont d'ores et déjà applicables ;

- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ;
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à

modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance) et de nouvelles règles relatives à l'utilisation des modèles internes, des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision, de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité.

Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel le Groupe Crédit Agricole opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Groupe Crédit Agricole est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein du Groupe Crédit Agricole. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Groupe Crédit Agricole et nécessiter un renforcement des actions menées par le Groupe Crédit Agricole présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Groupe Crédit Agricole, mais son impact pourrait être très important.

1.5 RISQUES LIES A LA STRATEGIE ET AUX OPERATIONS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

A) CREDIT AGRICOLE S.A. POURRAIT NE PAS ETRE EN MESURE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXES DANS SON PLAN MOYEN TERME 2028

Le 18 novembre 2025, Crédit Agricole S.A. a annoncé son nouveau Plan à Moyen Terme à horizon 2028, "ACT 2028" (le "Plan Moyen Terme 2028") avec la volonté d'être un groupe conquérant, leader en Europe, des transitions et des nouvelles technologies. Dans un contexte de défis majeurs, Crédit Agricole S.A. s'appuie sur ses atouts pour accélérer son développement et amplifier sa transformation, ces ambitions sont soutenues par la cohésion de toutes les équipes.

Le Plan Moyen Terme 2028 place l'accélération au cœur de la feuille de route. Crédit Agricole S.A. veut agrandir son terrain de jeu, consolider ses positions en France et développer de nouveaux relais de croissance en Europe et en Asie. L'objectif est d'atteindre 60 millions de clients pour le Groupe, environ 3 500 milliards d'euros d'encours d'épargne et plus de 30 milliards de produit net bancaire (PNB) à l'horizon 2028, dont près de 60 % à l'international. Cinq leviers guident cette accélération : consolider notre leadership sur la banque de proximité en France ; amplifier le modèle de développement du Groupe en Europe ; renforcer l'ancrage en Asie ; saisir les opportunités sur les marchés privés et accélérer sur les offres de paiement, d'encaissement et de gestion des flux ; s'affirmer comme acteur moteur des transitions.

Pour atteindre ses ambitions d'accélération et maintenir une efficacité opérationnelle élevée avec un coefficient d'exploitation inférieur à 55 % à horizon 2028, la transformation est au cœur du plan stratégique de Crédit Agricole S.A. Cette transformation repose sur quatre axes majeurs : accélérer le *time-to-market* et faire de l'intelligence artificielle (IA) et de la data des leviers de conquête et d'efficacité ; préparer l'avenir et intensifier l'innovation ; maintenir un haut niveau d'exigence sur la maîtrise des risques ; engager par la confiance, terreau de la performance et de la transversalité.

La cohésion du Groupe, fondée sur un modèle décentralisé et des métiers réunis autour de valeurs communes et d'une même raison d'être, est un atout majeur pour atteindre les objectifs du Plan Moyen Terme. L'amplification des synergies passe par la mobilisation des métiers en tant que "Business Partners" des banques relationnelles du Groupe et le développement de la cohérence et de la coordination entre les métiers. Parmi les leviers identifiés pour développer la cohésion, les métiers s'engagent notamment au service de la conquête des banques de proximité ou au développement de solutions innovantes pour les clients des banques.

Le Plan Moyen Terme 2028 comprend un certain nombre d'objectifs financiers portant notamment sur le coefficient d'exploitation, le résultat net, la rentabilité sur fonds propres et de niveau de fonds propres, et de taux de distribution. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers de Crédit Agricole S.A. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de Crédit Agricole S.A. sont susceptibles de s'écarter, à plusieurs titres, de ces objectifs, et notamment si l'un ou plusieurs des facteurs de risques décrits dans la présente section se réalisait. À titre d'exemple, Crédit Agricole S.A. poursuit les objectifs suivants, présentés dans le Plan Moyen Terme 2028 : un résultat net part du Groupe supérieur à 8,5 milliards d'euros en 2028 ; une croissance des revenus supérieure à 3,5 % par an en moyenne entre 2024 (pro forma) et 2028 ; un coefficient d'exploitation inférieur à 55 % en 2028 ; une rentabilité sur capitaux propres tangibles (ROTE) supérieure à 14 % en 2028 ; une gestion optimisée du ratio CET1 à environ 11 % en lien avec un objectif de ratio CET1 pour le Groupe Crédit Agricole supérieur ou égal à 17 % tout au long de la trajectoire. Le Plan Moyen Terme 2028 prévoit également un principe de distribution du dividende pour Crédit Agricole S.A. à hauteur de 50 % en numéraire avec le versement d'un dividende intérimaire à compter de 2026.

Plus généralement, le succès du Plan Moyen Terme 2028 repose sur un grand nombre d'initiatives d'ampleur variable, devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. Bien qu'un grand nombre des objectifs fixés dans le Plan Moyen Terme 2028 devrait pouvoir être atteint, il n'est pas possible de prédire lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan Moyen Terme 2028 prévoit également des investissements importants, leur rendement pourrait toutefois être inférieur aux prévisions si les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan Moyen Terme 2028 n'étaient finalement pas atteints. Ainsi, si Crédit Agricole S.A. n'était pas en mesure de réaliser les objectifs définis dans le Plan Moyen Terme 2028 (en totalité ou en partie), sa situation financière et ses résultats pourraient être défavorablement affectés de manière significative.

Par ailleurs, acteur responsable et engagé, le Groupe Crédit Agricole accélère sur les transitions, avec l'ambition de devenir le leader de l'économie de la transition écologique. Le Groupe réaffirme ses trajectoires Net Zéro, renforce sa stratégie climat et propose la gamme d'investissements responsables la plus large du marché. Il se positionne comme acteur de l'adaptation au changement climatique et développe des offres bancaires dédiées, lance un nouveau métier Prévention et promeut l'économie circulaire. Enfin, il innove et mobilise les ressources en faveur de la nature.

L'ambition 2028 est d'amplifier l'impact du Groupe sur la vitalité des territoires et la transition juste, en facilitant l'accès au logement durable, aux services essentiels (santé, mobilité, énergies renouvelables) et en accompagnant les transitions agricoles et agroalimentaires. Les engagements concrets incluent un ratio 90/10 d'encours *green/brown*, 240 milliards d'euros de financements des transitions, 1 milliard d'euros de revenus sur la finance durable en banque de financement et d'investissement et 600 000 logements accompagnés en rénovation énergétique.

Enfin, face au défi de la transition démographique, le Groupe dispose de la palette d'offres la plus large du marché et veut devenir le partenaire de confiance de la grande transmission intergénérationnelle, en développant des offres innovantes pour la transmission de patrimoine, la préparation de la retraite et l'accompagnement des seniors et des aidants. L'objectif est d'accompagner les clients sur tous leurs enjeux patrimoniaux, d'être leader en encours de retraite collective et individuelle en France en 2028, d'accélérer la collecte d'épargne retraite en Europe avec une collecte nette

de plus de 75 milliards d'euros, et de proposer les solutions d'adaptation au vieillissement à travers le métier "Crédit Agricole Santé & Territoires".

Le non-respect de ces engagements ESG pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe Crédit Agricole et donc à celle de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Par ailleurs, le caractère nouveau de certaines données ESG qui nécessitent des travaux de fiabilisation supplémentaires pourrait conduire à recalculer des trajectoires pour atteindre les objectifs fixés et ainsi les décaler dans le temps.

B) LES ACTIVITES D'ASSURANCE POURRAIENT ETRE DEFAVORABLEMENT IMPACTEES EN CAS DE DECORRELATION ENTRE LA SINISTRALITE ET LES HYPOTHESES UTILISEES POUR DETERMINER LES TARIFS DES PRODUITS D'ASSURANCE ET LES PROVISIONS, AINSI QU'EN CAS DE FORTE EVOLUTION DES TAUX ET DE LA FISCALITE

Au 30 juin 2026, Crédit Agricole Assurances représente 24 % des résultats de **Crédit Agricole S.A.** et 18 % des résultats du **Groupe Crédit Agricole** ⁽⁷⁾.

Crédit Agricole Assurances poursuit l'adaptation de sa stratégie dans un contexte caractérisé par des incertitudes liées au contexte géopolitique, des dettes publiques et privées élevées, des pressions inflationnistes, des événements climatiques naturels à la fois plus intenses et plus fréquents, et l'accroissement de risques liés à l'IA et à la cybercriminalité. Son profil de risque est dominé par les risques de marché et les risques d'assurance.

Dans les activités d'assurance épargne/retraite, Crédit Agricole Assurances a réalisé des offres de participation aux bénéfices (PAB) préférentielles sur versements euros tant en France qu'à l'international. En France, Crédit Agricole Assurances optimise les mouvements sur sa provision pour participation aux bénéfices (PPAB). La PPAB atteint ainsi 6,5 milliards d'euros au 30 juin 2026 (contre 6,3 milliards d'euros au 31 décembre 2025), permettant de dynamiser les taux servis aux assurés sur plusieurs années. Par ailleurs, les unités de compte dont le risque est porté par les assurés représentent 32,0 % des encours de Crédit Agricole Assurances au 30 juin 2026, en hausse de + 1,9 point sur un an. Enfin, le taux de rachat annualisé ⁽⁸⁾ de Crédit Agricole Assurances s'est établi à 4,1 % au 30 juin 2026.

Dans les activités d'assurance dommages, prévoyance/emprunteur/assurances collectives, les revenus d'assurance des entités du Groupe Crédit Agricole dépendent, dans une large mesure, de l'adéquation entre la sinistralité et les hypothèses retenues pour fixer les tarifs des produits et établir les provisions. Ces hypothèses concernent par exemple l'évolution de la mortalité ou de la morbidité, le comportement des assurés, la fréquence et le coût des sinistres. Crédit Agricole Assurances et CAMCA se fondent à la fois sur leurs expériences et sur les données de la profession pour réaliser des estimations actuarielles des sinistres et bénéfices futurs générés par ses produits. Cependant, la sinistralité constatée peut s'avérer supérieure aux hypothèses utilisées pour la tarification et la détermination des provisions. Pour Crédit Agricole Assurances, ce risque concerne principalement les produits des activités d'assurance prévoyance/emprunteur/assurances collectives et dommages. Si les prestations de Crédit Agricole Assurances versées aux assurés sont supérieures aux hypothèses sur lesquelles la tarification et les provisions ont été établies, le résultat opérationnel et la situation financière de Crédit Agricole Assurances peuvent s'en trouver affectés.

Concernant l'assurance dommages spécifiquement, Crédit Agricole Assurances publie un ratio combiné ⁽⁹⁾ qui reflète la rentabilité de cette activité, un niveau supérieur à 100 % correspondant à une activité technique non rentable. Au 30 juin 2026, le ratio combiné des activités dommages en France s'établit à 100,0 %. S'il était nécessaire que Crédit Agricole Assurances augmente ses provisions, par exemple en raison de l'inflation, ou si Crédit Agricole Assurances subissait une sinistralité plus importante que prévu, son ratio augmenterait et son résultat opérationnel diminuerait de façon temporaire, les polices d'assurance dommages étant révisables annuellement.

C) DES EVENEMENTS DEFAVORABLES POURRAIENT AFFECTER SIMULTANEMENT PLUSIEURS ACTIVITES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

(7) Résultat net part du Groupe hors pôle AHM.

(8) Montant des rachats depuis le 1^{er} janvier annualisé rapporté aux provisions correspondantes à l'ouverture de l'exercice.

(9) Ratio combiné dommages en France (Pacifica) hors actualisation, net de réassurance : (sinistralité + frais généraux + commissions)/primes brutes acquises.

Bien que les principales activités du Groupe Crédit Agricole soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Groupe Crédit Agricole à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels le Groupe Crédit Agricole opère pourrait affecter les activités du Groupe Crédit Agricole ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle situation, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole est d'autant plus important.

D) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EST EXPOSE AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Les facteurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent affecter le Groupe Crédit Agricole de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités du Groupe Crédit Agricole sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière traduit les impacts de l'écosystème sur les métiers du Groupe Crédit Agricole.

Selon le premier axe, le Groupe Crédit Agricole peut être exposé au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Le Groupe Crédit Agricole peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Selon la matérialité financière, les facteurs de risques ESG peuvent affecter les contreparties des entités du Groupe Crédit Agricole, et donc indirectement le Groupe Crédit Agricole. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel.

Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsqu'une entité du Groupe Crédit Agricole prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur le modèle d'affaires et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties des entités du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités. Le Groupe Crédit Agricole pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses entités faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, le Groupe Crédit Agricole devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

E) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE, AINSI QUE SA FILIALE DE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT, DOIVENT MAINTENIR DES NOTATIONS DE CREDIT ELEVÉES, AU RISQUE DE VOIR LEURS ACTIVITES ET LEUR RENTABILITE DÉFAVORABLEMENT AFFECTÉES

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité du Groupe Crédit Agricole et de chacun de ses membres pris individuellement intervenant sur les marchés financiers (principalement sa filiale de banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank). Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, augmenter leur coût de financement, limiter leur accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* du Groupe Crédit Agricole ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti du Groupe Crédit Agricole auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sont directement liés à leurs *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A. selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de A1 perspective stable, A+ perspective stable et AA-perspective stable.

Les notations extra-financières peuvent avoir un impact sur l'image de Crédit Agricole auprès de ses parties prenantes, notamment auprès des investisseurs, qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante de sa notation pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2026, la notation extra-financière de Crédit Agricole S.A. s'est maintenue voire améliorée auprès des agences Sustainalytics (17,7), ISS ESG (C+), S&P Global (63) et CDP (A).

F) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE EST CONFRONTE A UNE FORTE CONCURRENCE

Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Concernant cette activité, à titre illustratif, les Caisses régionales ont en France une part de marché de plus de 25 % ⁽¹⁰⁾.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Groupe Crédit Agricole, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques,

(10) 25,2 % sur le marché des crédits des particuliers.

reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Groupe Crédit Agricole et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Groupe Crédit Agricole doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

1.6 RISQUES LIES A LA STRUCTURE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

A) SI L'UN DES MEMBRES DU RESEAU RENCONTRAIT DES DIFFICULTES FINANCIERES, CREDIT AGRICOLE S.A. SERAIT TENUE DE MOBILISER LES RESSOURCES DU RESEAU (EN CE COMPRIS SES PROPRES RESSOURCES) AU SOUTIEN DE L'ENTITE CONCERNEE

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "**Réseau**").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil

de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "*Non Creditor Worse Off than in Liquidation*" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 ⁽¹¹⁾. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette ⁽¹²⁾, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

(11) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

(12) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

B) L'AVANTAGE PRATIQUE DE LA GARANTIE DE 1988 EMISE PAR LES CAISSES REGIONALES PEUT ETRE LIMITE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU REGIME DE RESOLUTION QUI S'APPLIQUERAIT AVANT LA LIQUIDATION

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du document d'enregistrement universel 2025, dans le chapitre du rapport de gestion consacré à la gestion des risques.

Les principales catégories de risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2026 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 3.2 des annexes aux états financiers.

1. RISQUES DE CREDIT

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du document d'enregistrement universel 2025 au chapitre 2 de la partie 5 intitulée « Facteurs et gestion des risques ». Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2026.

I. Exposition et concentration

I.1. Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2026, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit, au bilan et hors bilan, s'élève à 1 519 milliards d'euros pour **Crédit Agricole S.A.** (contre 1 487 milliards d'euros au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 2,1% sur la période) et à 2 287 milliards d'euros pour le **Groupe Crédit Agricole** (contre 2 246 milliards d'euros au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 1,8% sur la période). Le montant agrégé des corrections de valeur relatives à ces expositions est de 11,6 milliards à fin juin 2026 pour **Crédit Agricole S.A.** (contre 11,4 milliards à fin décembre 2025) et de 25,5 milliards à fin juin 2026 pour le **Groupe Crédit Agricole** (contre 24,9 milliards à fin décembre 2025).

I.2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux, hors opérations internes au Groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de pensions. Ces engagements représentent 1 242 milliards d'euros au 30 juin 2026 pour **Crédit Agricole S.A.** (contre 1 204 milliards au 31 décembre 2025) et 1 968 milliards d'euros au 30 juin 2026 pour le **Groupe Crédit Agricole** (contre 1 922 milliards au 31 décembre 2025). Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. infra « risques de marché ») et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance.

Diversification par zone géographique – Crédit Agricole S.A.

Zone géographique de risque	Juin 26	Déc. 25
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	3%	3%
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	2%	2%
AMERIQUE DU NORD	8%	8%
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	5%	5%
EUROPE DE L'EST	2%	2%
EUROPE DE L'OUEST HORS ITALIE	15%	14%

FRANCE (Retail)	15%	15%
FRANCE (hors retail)	31%	32%
ITALIE	15%	15%
JAPON	5%	6%
TOTAL	100%	100%

Diversification par zone géographique – Groupe Crédit Agricole

Zone géographique de risque	Juin 26	Déc. 25
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	2%	2%
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	1%	1%
AMERIQUE DU NORD	5%	5%
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	3%	3%
EUROPE DE L'EST	1%	1%
EUROPE DE L'OUEST HORS ITALIE	10%	9%
FRANCE (Retail)	37%	38%
FRANCE (hors retail)	28%	29%
ITALIE	9%	9%
JAPON	3%	4%
TOTAL	100%	100%

Diversification par filière d'activité économique – Crédit Agricole S.A.

Secteur d'activité	Juin 26	Déc. 25
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	2%	2%
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	2%	2%
ASSURANCE	2%	1%
AUTOMOBILE	4%	3%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	6%	5%
AUTRES INDUSTRIES	2%	2%
AUTRES TRANSPORTS	2%	2%
BANQUES	2%	2%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,5%	0,5%
BTP	2%	2%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2%	2%
DIVERS	4%	4%
ELECTRICITE	5%	5%
IMMOBILIER	3%	3%
INDUSTRIE LOURDE	3%	3%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	2%	2%
MARITIME	2%	2%
MEDIA / EDITION	0,5%	0,5%

PETROLE & GAZ	3%	4%
SANTE / PHARMACIE	1%	1%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	23%	25%
TELECOM	3%	2%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1%	1%
UTILITIES	0,5%	0,5%
BANQUE DE DETAIL	25%	25%
Total	100%	100%

Diversification par filière d'activité économique – Groupe Crédit Agricole

Secteur d'activité	Juin 26	Déc. 25
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	1%	1%
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	3%	3%
ASSURANCE	1%	1%
AUTOMOBILE	3%	2%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	4%	3%
AUTRES INDUSTRIES	1%	1%
AUTRES TRANSPORTS	1%	1%
BANQUES	1%	1%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,5%	0,5%
BTP	1%	1%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2%	2%
DIVERS	3%	3%
ELECTRICITE	3%	3%
IMMOBILIER	4%	4%
INDUSTRIE LOURDE	2%	2%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	1%	1%
MARITIME	1%	1%
MEDIA / EDITION	0%	0%
PETROLE & GAZ	2%	2%
SANTE / PHARMACIE	1%	1%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	16%	17%
TELECOM	2%	2%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1%	1%
UTILITIES	0,5%	0,5%
BANQUE DE DETAIL	44%	45%
Total	100%	100%

I.3. Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

II. Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers consolidés.

III. Application de la norme IFRS9

III. 1 Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour juin 2026 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9, avec des projections allant jusqu'à 2029. Ces scénarios ont été construits ou revus en avril 2026, après le déclenchement de la guerre dans le golfe Persique. Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Les quatre scénarios reposent sur des hypothèses différenciées quant à l'évolution du conflit dans le golfe Persique dont la durée et l'issue ont des implications substantielles en termes de coût et de disponibilité de l'énergie, d'inflation (courante et anticipée), de croissance, de politique monétaire et de taux d'intérêt.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverses.

Premier scénario : scénario "central" (pondéré à 60 %)

Le scénario exclut une « normalisation » rapide du conflit dans le golfe Persique au profit d'une réouverture progressive et incomplète du détroit d'Ormuz, à laquelle s'ajoutent des destructions d'infrastructures pétrolières et gazières. Bien qu'ils baissent, les prix du pétrole et du gaz restent élevés et le trafic maritime n'est pas parfaitement fluide. Sur la base de ce scénario prudent, les perspectives de croissance sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et celles des pays fortement dépendants du Golfe pour leur approvisionnement (tels que Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines).

Ainsi, aux **Etats-Unis**, les performances économiques devraient rester correctes même si l'inflation énergétique s'ajoute à l'inflation déjà alimentée par les droits de douane. L'inflation totale s'établirait en moyenne à 3,1% en 2026 et 2,5% en 2027 (après 2,7% en 2025) alors que la croissance atteindrait 2,2% en 2026 (après 2,1% en 2025), contre 2,5% prévus précédemment.

Dans la **zone euro**, contrairement à 2022, le risque lié à l'énergie ne se pose pas tant en termes de pénurie que de vulnérabilité élevée aux prix mondiaux. La zone ne s'inscrit plus sur le chemin désinflationniste tranquille d'avant la guerre au Moyen-Orient et, subissant des prix plus élevés/volatils sur les marchés mondiaux de l'énergie, sa compétitivité se dégrade (tant sur les marchés d'exportation que sur le marché intérieur) et la contrainte extérieure se manifeste. Au choc sur les prix de l'énergie et à l'inflation (dont on suppose les effets de second tour très limités) s'ajoutent le durcissement des conditions monétaires/financières et une incertitude croissante, soit une combinaison défavorable au scénario pré-guerre d'accélération de l'investissement. Toutefois, la situation économique et financière solide des acteurs privés, couplée à une orientation globalement neutre et localement expansionniste de la politique budgétaire (notamment en Allemagne), devrait assurer une croissance de 0,8% en 2026 et de 1,1% en 2027.

La persistance de l'inflation et la récession sont reléguées dans le scénario « adverse modéré ».

Deuxième scénario : scénario “adverse modéré” (pondéré à 25 %)

Ce scénario suppose **une intensification et un allongement du conflit dans le golfe Persique**. A la différence du scénario central où les déséquilibres se résolvent par la hausse des prix, dans ce scénario de stress, on suppose des perturbations des chaînes d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries) ainsi qu'un choc plus violent sur les prix de l'énergie.

Dans un environnement international anxiogène, on suppose également une montée de l'aversion au risque qui, alors que les valorisations des marchés actions sont très élevées, se matérialise brutalement sous la forme d'une chute des marchés financiers : les agents économiques font preuve d'attentisme et de préférence pour l'épargne (baisse de la consommation, amplifiée par un sursaut temporaire des coûts de production et de l'inflation, recul de l'investissement et préférence pour les actifs très sûrs), les marchés actions baissent et un écartement des spreads souverains et corporate est constaté.

Face au choc d'inflation et en dépit du choc de croissance annoncé, la BCE ressert sa politique monétaire en 2026 (comme dans le scénario central). Elle entame ensuite son assouplissement monétaire en 2027 mais ne recourt pas à des outils quantitatifs pour, d'une part, contrer la récession et, d'autre part, apaiser la défiance à l'égard des actifs européens (dont les obligations souveraines). Les taux d'intérêt sans risque se replient mais s'accompagnent de tensions fortes sur les souverains les plus fragiles. Compte tenu de l'état des finances publiques (en particulier en France et en Italie), la réponse budgétaire nationale est limitée et l'UE ne mobilise pas de moyens budgétaires communs. Enfin, en raison d'un assouplissement monétaire de la Fed plus agressif, l'euro s'apprécie contre dollar.

Troisième scénario : scénario “favorable” (pondéré à 10 %)

Il s'agit d'un **scénario de « normalisation rapide »**. Ce scénario suppose donc une résolution très rapide de la guerre dans le golfe Persique, conduisant à une baisse des prix du pétrole et à un retour du trafic habituel dans le détroit d'Ormuz. Le prix moyen du baril de pétrole est ainsi inférieur de près de 10 dollars aux niveaux prévus dans le scénario central en 2026 et 2027, tout en demeurant supérieur à la moyenne de 2025.

En zone euro, après avoir atteint un pic un peu moins élevé en mai, l'inflation se replie rapidement pour atteindre 1,8% en fin d'année 2026 mais 2,2% en moyenne sur l'année entière. La BCE procède à une seule hausse de taux « préventive » (25 pb) pour éviter que les anticipations ne dérapent. Cela permet un retour au scénario central élaboré fin 2025, ajusté en avril 2026 avec les données économiques et financières connues alors (4ème trimestre 2025 et du 1er trimestre 2026).

Quatrième scénario : Scénario “adverse sévère” (pondéré à 5 %)

Elaboré en juin 2025, le scénario supposait une aggravation des tensions commerciales et géopolitiques et retenait l'hypothèse d'une nouvelle augmentation des tarifs douaniers initiée par le gouvernement américain. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégiait une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles,

produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il faisait également approuver par le Congrès un tarif universel. Le tarif douanier appliqué était de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquaient en contrôlant leurs exportations (rétention d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refusait de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain répliquait en imposant une limitation des volumes de GNL exportés. Nous supposons un doublement du prix du gaz au cours du 1er semestre 2026, le temps de négocier. Enfin, les tensions géopolitiques entraînaient un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca, canal de Suez) occasionnant une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés aux tensions commerciales, à la résurgence de l'inflation, au resserrement monétaire et à la hausse des coûts de financement, entraînaient une crise de confiance, une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en était fortement affectée. Les taux souverains, pénalisés par les craintes sur certaines situations budgétaires, se tendaient fortement. Les marchés actions subissaient une baisse brutale.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

En %	Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
	2025	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	
Zone euro																		
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,5	0,8	1,1	1,2	1,2	0,2	(0,9)	1,5	2,2	1,2	1,3	1,3	1,3	(2,0)	(1,8)	1,5	X	
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,3	6,4	6,4	6,3	6,3	6,5	7,0	6,8	6,5	6,2	6,1	6,0	6,0	7,0	7,9	7,8	X	
Inflation (IPCH) - moyenne annuelle	2,1	3,1	2,1	1,9	1,9	5,7	5,6	0,0	2,2	2,2	1,8	1,8	1,8	4,7	3,1	2,6	X	
France																		
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	0,3	(0,6)	1,4	2,0	1,3	1,2	1,1	1,1	(1,2)	(1,5)	1,8	X	
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,7	8,0	7,9	7,7	7,7	8,2	8,5	8,1	7,9	7,9	7,7	7,6	7,5	8,3	8,9	8,7	X	
Inflation (IPC) - moyenne annuelle	0,9	2,1	1,5	1,5	1,5	4,3	4,8	0,1	1,5	1,0	1,1	1,4	1,8	3,1	2,1	2,0	X	
Inflation sous-jacente - moyenne annuelle	1,2	1,8	2,1	1,7	1,7	5,5	7,5	0,3	1,8	1,5	1,5	1,8	2,2	4,5	3,2	3,0	X	
OAT 10 ans - fin d'année	3,6	4,0	3,8	3,6	3,6	3,3	2,6	3,1	3,1	3,3	3,6	3,5	3,5	5,2	4,2	4,0	X	

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Crédit Agricole S.A.)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
- 4 %	+ 13 %	- 14 %	+ 54 %

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
- 6 %	+ 14 %	- 17 %	+ 47 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Décomposition Stage 1 / Stage 2 et Stage 3

Pour tenir compte des particularités locales (liées à la géographie ou à certains métiers), certaines entités du Groupe complètent les scénarios macroéconomiques définis au niveau central par des hypothèses spécifiques (*forward looking* locaux).

À fin juin 2026 sur le périmètre **Crédit Agricole S.A.**, en tenant compte des hypothèses économiques locales, les provisions des encours sains et dégradés (Stage 1/Stage 2) représentaient 33% du total des provisions, tandis que celles du défaut (Stage 3) en représentaient 67%.

La part du coût du risque attribuable aux expositions en stage 1 et stage 2 s'établit à -14% (situation de reprise nette), tandis que celle relative au stage 3 (dont Risques & Charges) s'élève à 114%.

À fin juin 2026 sur le périmètre **Groupe Crédit Agricole**, en tenant compte des hypothèses économiques locales, les provisions des encours sains et dégradés (Stage 1/Stage 2) représentaient 41% du total des provisions, tandis que celles du défaut (Stage 3) en représentaient 59%.

La part du coût du risque attribuable aux expositions en stage 1 et stage 2 s'établit à 7%, tandis que celle relative au stage 3 (dont Risques & Charges) s'élève à 93%.

Critères retenus dans l'appréciation d'une disparition de dégradation significative du risque de crédit

Ils sont symétriques à ceux déterminant l'entrée dans le Stage 2. Dans le cas où celle-ci a été déclenchée par une restructuration pour difficulté financière, la disparition de la dégradation significative implique l'application d'une période probatoire suivant les modalités décrites dans les annexes aux états financiers (cf. note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers" du document d'enregistrement universel 2025 décrivant les conditions de sortie d'une situation de restructuration pour cause de difficultés financières.

III. 2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers consolidés.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente 84% des corrections de valeurs pour pertes de **Crédit Agricole S.A.** et près de 90% de celles du **Groupe Crédit Agricole**.

STRUCTURE DES ENCOURS BILAN CLIENTELE – CREDIT AGRICOLE S.A.

La dynamique de crédit s'est renforcée au sein de Crédit Agricole S.A. au cours du premier semestre 2026 avec une hausse des encours clientèle de 24,6 milliards d'euros sur la période (soit +4,3%). Cette croissance est portée par la Grande clientèle pour +18,7 milliards d'euros (+9,7%), puis la banque de proximité avec une hausse de 2,1 milliards d'euros (+0,9%), suivie par le métier financement personnel et mobilité pour +1,6 milliard d'euros (+1,5%), et les autres activités pour +2,1 milliards d'euros (+8,7%).

Durant cette période, la structure des portefeuilles a évolué au détriment des portefeuilles les mieux notés (Stage 1) malgré une hausse de ces encours clientèle de +13,8 milliards d'euros (soit +2,8%), leur poids représentant désormais 85,9% du portefeuille clientèle total (-128 pb comparé à fin 2025). La hausse des encours Stage 1 concerne surtout la Grande clientèle (+18,3 milliards d'euros pour représenter 86,8% de l'encours total de cette ligne métier, en hausse 110 pb), tandis que les encours Stage 1 du financement personnel et mobilité (-3,4 milliards d'euros pour représenter 79,1% de l'encours de la ligne métier, en baisse de 436 pb) et de la banque de proximité (-3,2 milliards d'euros pour représenter 87,2% de l'encours total, en baisse de 206 pb) sont en recul absolu et relatif.

Les encours en Stage 2 sont en hausse de +9,4 milliards d'euros (+15,9%), augmentant le poids de ces encours à 11,56% du total portefeuille clientèle (+116 pb comparé à fin 2025). Cette augmentation se concentre sur le financement personnel et mobilité (+5,1 milliards d'euros) et la banque de proximité (+5,1 milliards d'euros), tandis que la part du Stage 2 de la grande clientèle diminue (-0,9 milliard d'euros, soit -3,5%).

Les encours défaillants (Stage 3) affichent une progression sensible sur la période (+10,2% soit +1,4 milliard d'euros), représentant désormais 2,50% du portefeuille total de la clientèle (+14 pb comparé à fin 2025). Cette évolution concerne principalement la grande clientèle avec une hausse de +1,2 milliard d'euros (+48,8%) de ses encours Stage 3 qui représentent désormais 1,77% des encours de cette ligne métier (+46pb comparé à fin 2025).

STRUCTURE DES ENCOURS BILAN CLIENTELE – GROUPE CREDIT AGRICOLE

La dynamique de crédit s'est renforcée au sein du Groupe Crédit Agricole au cours du premier semestre 2026 avec une hausse des encours clientèle de 31,0 milliards d'euros sur la période (soit +2,5%). Cette croissance est portée suivie par la Grande Clientèle pour +18,6 milliards d'euros (+9,7%), suivie par la Banque de proximité pour +8,9 milliards d'euros (+1%), le métier financement personnel et mobilité pour +1,7 milliards d'euros (+1,5%), et les Autres activités pour +1,8 milliards d'euros (+7,4%).

Durant cette période, la structure des portefeuilles a évolué légèrement au détriment des portefeuilles les mieux notés (Stage 1) malgré une hausse de ces encours clientèle de +15,3 milliards d'euros (soit +1,4%), leur poids représentant désormais 85,9% du portefeuille clientèle total (-92 pb comparé à fin 2025). La hausse des encours Stage 1 concerne surtout la Grande clientèle (+18,3 milliards d'euros pour représenter 86,8% de l'encours total de cette ligne métier, en hausse 110 pb), tandis que les encours Stage 1 du financement personnel et mobilité (-3,4 milliards d'euros pour représenter 79,1% de l'encours de la ligne métier, en baisse de 437 pb) et de la banque de proximité (-1,4 milliards d'euros pour représenter 86,3% de l'encours total, en baisse de 100 pb) sont en recul absolu et relatif.

Les encours en Stage 2 sont en hausse de +13,8 milliards d'euros (+10,2%), augmentant le poids de ces encours à 11,77% du total portefeuille clientèle (+82 pb comparé à fin 2025). Cette augmentation se concentre sur la banque de proximité (+9,4 milliards d'euros) et le financement personnel et mobilité (+5,1 milliards d'euros), tandis que la part du Stage 2 de la grande clientèle diminue (-0,9 milliard d'euros, soit -3,5%).

Les encours défaillants (Stage 3) affichent une progression sur la période (+7,3% soit +2 milliards d'euros), représentant désormais 2,30% du portefeuille total de la clientèle (+10pb comparé à fin 2025). Cette évolution concerne d'une part la grande clientèle, avec une hausse de +1,2 milliard d'euros (+48,8%) de ses encours Stage 3 qui représentent désormais 1,77% des encours de cette ligne métier (+46pb comparé à fin 2025), et d'autre part la banque de proximité avec une hausse de +0,8 milliard d'euros (+4,3%) de ses encours Stage 3 qui représentent désormais 2,23% des encours de cette ligne métier (+7pb comparé à fin 2025).

ÉVOLUTION DES ECL – CREDIT AGRICOLE S.A.

Les corrections de valeur pour perte ont augmenté de 103 millions d'euros au cours du premier semestre 2026, tous Stages confondus, soit une hausse de +1,1%. Cette évolution est contrastée selon les métiers avec une hausse de 107 millions d'euros sur la banque de proximité (+2,5%) et une hausse de 64 millions d'euros sur la grande clientèle (+3%), compensées partiellement par une baisse de 78 millions d'euros sur le financement personnel et mobilité (soit -2,6%). Au global, le taux de couverture tous stages confondus (total des ECL rapporté à l'ensemble des encours), s'établit à 1,64% en baisse de -5 pb par rapport à fin 2025.

Sur les contreparties les mieux notées (Stage 1), les ECL ont diminué de -53 millions d'euros sur la période (soit -5,2%), avec un taux de couverture du Stage 1 (total des ECL Stage 1 rapporté aux encours

en Stage 1) à 0,19% contre 0,20% à fin 2025. Cette baisse recouvre des évolutions contrastées avec une baisse de -47 millions d'euros (-9,8%) sur la banque de proximité et une baisse de -17 millions d'euros (-4,8%) sur le financement personnel et mobilité, compensées en partie par une augmentation de 13 millions d'euros (+7,9%) sur la grande clientèle.

Les ECL du portefeuille dégradé (Stage 2) sont en recul de -38 millions d'euros soit -1,7%. Cette baisse se concentre sur la grande clientèle (-117 millions d'euros soit -18,1%) et est en partie compensée par la banque de proximité (+44 millions d'euros soit +4,1%) et le financement personnel et mobilité (+31 millions d'euros soit +5,5%). Ainsi, le taux de couverture du Stage 2 diminue à 3,29% contre 3,87% à fin 2025 (-58pb), ce taux de couverture reculant particulièrement pour le financement personnel et mobilité (-101pb à 3,21%) la banque de proximité (-88pb à 4,38%).

Le taux de couverture des créances en défaut (Stage 3) recule à 43,9% contre 46,9% à fin 2025 (-303pb), malgré une augmentation de 193 millions d'euros des dépréciations (+3,1%), cela en raison d'une progression plus forte des encours concernés (+10,2%). Cette hausse des dépréciations est principalement portée par la grande clientèle qui affiche une hausse de 168 millions d'euros (+13,0%) et la banque de proximité (+110 millions d'euros, +4,1%). La baisse du taux de couverture se concentre au niveau de la grande clientèle (taux de 39%, en fort recul de -1238pb) en raison de l'entrée en défaut de dossiers disposant de fortes garanties.

ÉVOLUTION DES ECL – GROUPE CREDIT AGRICOLE

Les corrections de valeur pour perte ont augmenté de 521 millions d'euros au cours du premier semestre 2026, tous Stages confondus, soit une hausse de +2,3%. Cette évolution est contrastée selon les métiers avec une hausse de 522 millions d'euros sur la banque de proximité (+3,1%) et une hausse de 64 millions d'euros sur la grande clientèle (+3%), compensées partiellement par une baisse de 78 millions d'euros sur le financement personnel et mobilité (soit -2,6%). Au global, le taux de couverture tous stages confondus (total des ECL rapporté à l'ensemble des encours), s'établit à 1,80%, stable par rapport à fin 2025.

Sur les contreparties les mieux notées (Stage 1), les ECL ont diminué de -346 millions d'euros sur la période (soit -13,7%), avec un taux de couverture du Stage 1 (total des ECL Stage 1 rapporté aux encours en Stage 1) à 0,20% contre 0,24% à fin 2025. Cette baisse recouvre des évolutions contrastées avec une baisse de -340 millions d'euros (-17,1%) sur la banque de proximité et une baisse de 17 millions d'euros (-4,8%) sur le financement personnel et mobilité, compensées en partie par une augmentation de 13 millions d'euros (+7,9%) sur la grande clientèle.

Les ECL du portefeuille dégradé (Stage 2) sont en nette progressions de +530 millions d'euros soit +8%. Cette augmentation est due à la banque de proximité (+610 millions d'euros soit +11,3%) en étant en partie atténuée par la grande clientèle (-117 millions d'euros soit -18,1%). Ainsi, malgré un recul du taux de couverture particulièrement marqué pour le financement personnel et mobilité (-101pb à 3,21%), le taux de couverture du Stage 2 ne diminue dans son ensemble que de -9pb à 4,82% par rapport à fin 2025.

Le taux de couverture des créances en défaut (Stage 3) recule à 46,2% contre 48,4% à fin 2025 (-212pb), malgré une augmentation de 337 millions d'euros des dépréciations (+2,6%), cela en raison d'une progression plus forte des encours concernés (+7,3%). Cette hausse des dépréciations est principalement portée par la grande clientèle qui affiche une hausse de 168 millions d'euros (+13,0%) et la banque de proximité (+252 millions d'euros, +2,7%). La baisse du taux de couverture se concentre au niveau de la grande clientèle (taux de 39%, en fort recul de -1238pb) en raison de l'entrée en défaut de dossiers disposant de fortes garanties.

2. RISQUES DE MARCHÉ

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés dans le document d'enregistrement universel 2025 au chapitre 2 de la partie 5 intitulée « Facteurs et gestion des risques ».

I. Principales évolutions :

L'organisation du dispositif de contrôle des risques de marché ainsi que les méthodologies de mesure de VaR n'ont pas connu d'évolution majeure au cours du premier semestre 2026.

II. Exposition :

II.1 VaR

La VaR mutualisée du Crédit Agricole S.A. intègre les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe. Cette VaR ressort en hausse à fin juin 2026 par rapport à son niveau en fin d'année 2025 (13 millions d'euros contre 9 millions d'euros). Cette évolution s'explique principalement par une baisse des effets de diversification entre facteurs de risque

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché de Crédit Agricole S.A. entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2026 en fonction des facteurs de risques principaux :

Evolution de l'exposition aux risques des activités de marché de Crédit Agricole S.A.					
en M€	VAR (99% - 1 jour) 1er janvier au 30 juin 2026				31-déc-25
	Minimum	Maximum	Moyenne	30-juin	
Taux	4	13	8	6	6
Crédit	3	6	4	5	3
Change	3	9	4	4	7
Actions	2	5	3	4	5
Matières premières	0	0	0	0	0
VaR du groupe Crédit Agricole S.A.	6	16	10	13	9
Effet de compensation*			-9	-7	-13

* Gains de diversification entre facteurs de risques

II.2 VaR stressée (99%, 1 jour)

La VaR stressée est calculée sur le périmètre de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR réglementaire stressée, sur les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, entre le 31 décembre 2025 et le 30 juin 2026 :

en millions d'euros	30/06/2026	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2025
VaR stressée	31	23	34	28	32

Conformément aux exigences du régulateur, la SVaR (*Stressed Value at Risk*) est produite à une fréquence hebdomadaire.

La VaR Stressée affiche une moyenne sur le premier semestre 2026 de 28 millions d'euros, en progression par rapport à l'année 2025 (moyenne de 25 millions d'euros).

II.3 Exigence de fonds propres liés à l'IRC (Incremental Risk Charge)

L'IRC est calculé sur le périmètre des positions de crédit dites linéaires (i.e. hors portefeuille de corrélation) de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Le tableau ci-dessous restitue l'évolution

de l'IRC, sur les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, entre le 31 décembre 2025 et le 30 juin 2026 :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2026	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2025
IRC - Incremental Risk Charge	263	263	256	333	252

II.4 Exigence de fonds propres liés à la CVA (Credit Valuation Adjustment)

L'application de la méthodologie BA-CVA pour le calcul des exigences minimales en fonds propres du risque CVA dans le cadre de la réforme CRR3 est effective depuis le 1er janvier 2025.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution du CVA sur les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, entre le 31 décembre 2025 et le 30 juin 2026 :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2026	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2025
CVA - Credit Valuation Adjustment	656	656	688	672	628

II.5 Exigence de fonds propres liés à la Prudent Valuation

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution des exigences de fonds propres liés à la prudent valuation sur les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, entre le 31 décembre 2025 et le 30 juin 2026 :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2026	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2025
Prudent valuation	1 080	997	1 080	1039	882
dont au titre des activités de marché	873	857	873	865	744

3. GESTION DU BILAN

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le document d'enregistrement universel 2025 au chapitre 2 de la partie 5 intitulée « Facteurs et gestion des risques ».

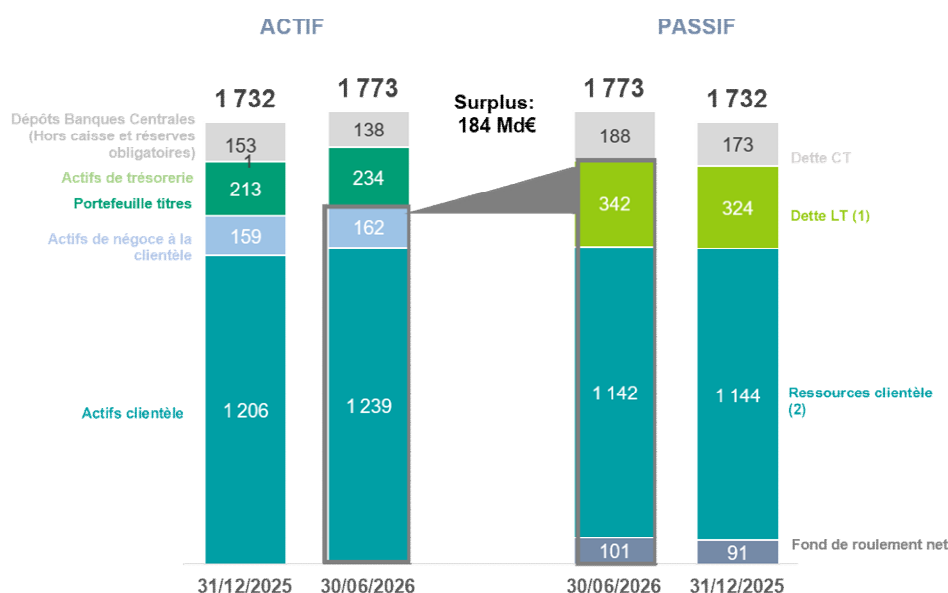
S'agissant des évolutions notables survenues lors du premier semestre 2025 en matière de gestion de bilan, elles sont relatives aux données liquidité et sont présentées ci-dessous.

I. Bilan de liquidité au 30 juin 2026

Commentaires sur la situation de liquidité :

Le bilan de liquidité du Groupe, à 1 773 milliards d'euros au 30 juin 2026, fait apparaître un excédent des ressources stables sur emplois stables de 184 milliards d'euros, en baisse de 10 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2025.

BILAN DE LIQUIDITE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE AU 30 JUIN 2026



(1) Y compris les obligations Senior Préférées émises par le réseau retail

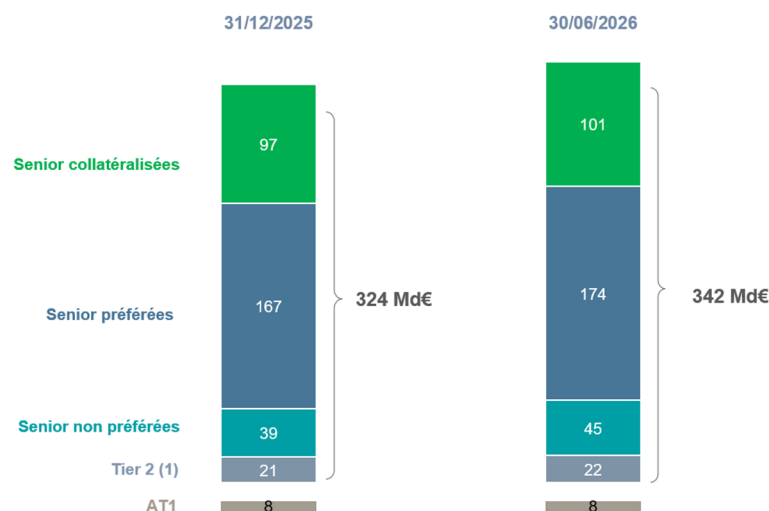
(2) Y compris Centralisation CDC et Non compris certains dépôts de l'Asset Servicing en cohérence avec le pilotage interne

La dette long terme s'élève à 342 milliards d'euros au 30 juin 2026, en hausse de 18 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2025.

Elle comprend :

- Les dettes senior collatéralisées à hauteur de 101 milliards d'euros ;
- Les dettes seniors préférées à hauteur de 174 milliards d'euros ;
- Les dettes seniors non préférées pour 45 milliards d'euros ;
- Et des titres Tier 2 pour 22 milliards d'euros.

ÉVOLUTION DE LA DETTE LONG TERME DU GROUPE CREDIT AGRICOLE ⁽²⁾



(1) Montant notionnel Vision comptable (hors ajustements prudentiels solvabilité)
(2) Montant nominal brut

II. Evolution des réserves de liquidité du Groupe Crédit Agricole

Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décote, s'élèvent à 475 milliards d'euros au 30 juin 2026, en baisse de 10 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2025.

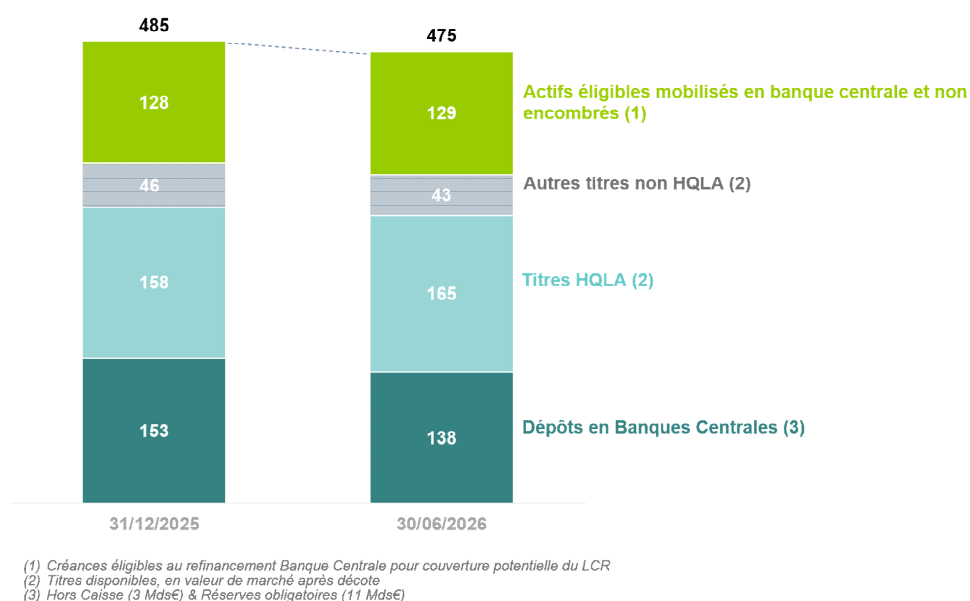
Elles couvrent plus de deux fois la dette court terme nette des actifs de trésorerie.

La variation des réserves de liquidité s'explique principalement par :

- La hausse du portefeuille titres (HQLA et non-HQLA) pour 4 milliards d'euros ;
- La baisse des dépôts Banque centrale pour 15 milliards d'euros ;
- La hausse des actifs mobilisés en Banque centrale et non encombrés pour 1 milliard d'euros.

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs non-HQLA éligibles en banque centrale après décote s'élèvent à 129 milliards d'euros.

RESERVES DE LIQUIDITE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE AU 30 JUIN 2026



Les réserves de liquidité s'élevaient à fin juin 2026 à 475 milliards d'euros et comprenaient :

- 129 milliards d'euros d'actifs éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE ;
- 138 milliards d'euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) ;
- Un portefeuille de titres d'un montant de 208 milliards d'euros après décote, constitué de titres HQLA liquéfiables sur le marché pour 165 milliards d'euros et d'autres titres liquéfiables sur le marché pour 43 milliards d'euros après décote.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

III. Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (*European Banking Authority*). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil de LCR fixé à 100 % depuis le 1er janvier 2018.

Chiffres au 30/06/2026 <u>(fin de période)</u> (en milliards d'euros)	Groupe Crédit Agricole	Crédit Agricole SA
COUSSIN DE LIQUIDITE	311,7	273,6
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	227,3	190,1
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE (« LCR »)	137,1 %	143,9 %

Le ratio LCR moyen sur 12 mois du Groupe Crédit Agricole s'élève à 135,7% à fin juin 2026. Il est supérieur à l'objectif du Plan à Moyen Terme 2028 de 110 % à 130 %.

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de Crédit Agricole S.A. s'élève à 141,3 % à fin juin 2026.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (*European Banking Authority*). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites "stables" (i.e. de maturité initiale supérieure à un an) pour financer ses actifs à moyen/long terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 28 juin 2021. A fin juin 2026, le ratio NSFR du Groupe Crédit Agricole est supérieur à 100%, conformément à l'exigence réglementaire, et conforme à l'objectif du Plan à Moyen Terme de 110% à 120%. A fin juin 2026, le ratio NSFR de Crédit Agricole S.A est supérieur à 100%, conformément à l'exigence réglementaire.

IV. Stratégie et conditions de refinancement au 1er semestre 2026

Le premier semestre 2026 a offert des conditions de refinancement globalement favorables aux émetteurs obligataires, dans un environnement néanmoins traversé par un choc géopolitique majeur au Moyen-Orient. Les marchés avaient abordé l'année avec jusqu'à 150 points de base de baisses de taux de la Fed intégrés dans les prévisions, avant que le déclenchement, le 28 février, d'une intervention militaire américano-israélienne contre l'Iran ne remette en cause ces projections. Les perturbations dans le détroit d'Ormuz ont propulsé le baril de Brent jusqu'à 118 dollars, ravivant les tensions inflationnistes. L'inflation en zone euro a culminé à 3,2% au plus fort du conflit, dépassant la cible de 2% pour la première fois depuis deux ans et demi, avant de refluer à 2,8% en juin à mesure que les efforts diplomatiques portaient leurs fruits. La réponse des banques centrales a été rapide : la BCE a relevé ses taux pour la première fois depuis 2023, portant le taux de dépôt de 2% à 2,25% lors de sa réunion de juin, tandis que la Fed de Kevin Warsh a maintenu sa ligne à 3,50–3,75%, signalant sa détermination face à tout risque inflationniste.

Sur les marchés primaires, deux thèmes ont dominé le semestre. D'une part, les *hyperscalers* ont figuré parmi les émetteurs obligataires les plus actifs au monde, leurs volumes d'émission progressant rapidement et établissant dans différentes devises de nouveaux records en matière de taille d'émission. D'autre part, du côté des institutions financières, l'offre est restée soutenue sur l'ensemble des formats de capital. Le semestre a clôturé autour de 450 milliards de dollars émis, soit +5% par rapport au 1er semestre 2025, les émissions *Senior Non-Preferred* occupant la première place des volumes, talonnées par les *covered bonds* (+26% par rapport au 1er semestre 2025). Les banques européennes ont par ailleurs été nettement plus actives sur les marchés dollar et sterling, portées par des valorisations relatives attractives et une recherche de diversification des sources de financement.

Les conditions d'émission sont demeurées favorables tout au long de la période. Les investisseurs ont démontré un fort appétit pour les offres primaires, portés par des rendements absolus attractifs liés à la hausse des taux. En période de tensions géopolitiques, la préférence s'était concentrée sur les instruments les plus défensifs et sur la partie courte de la courbe. Cette dynamique a évolué à mesure que les tensions se dissipaient, avec une surreprésentation des offres à plus hauts rendements et une forte compression des primes de nouvelle émission. Les spreads de crédit ont ainsi effacé leur élargissement initial pour revenir fin juin à leur plus bas niveau de l'année. À l'approche de la période estivale, les investisseurs ont toutefois fait preuve de davantage de sélectivité, dans un contexte de valorisations comprimées.

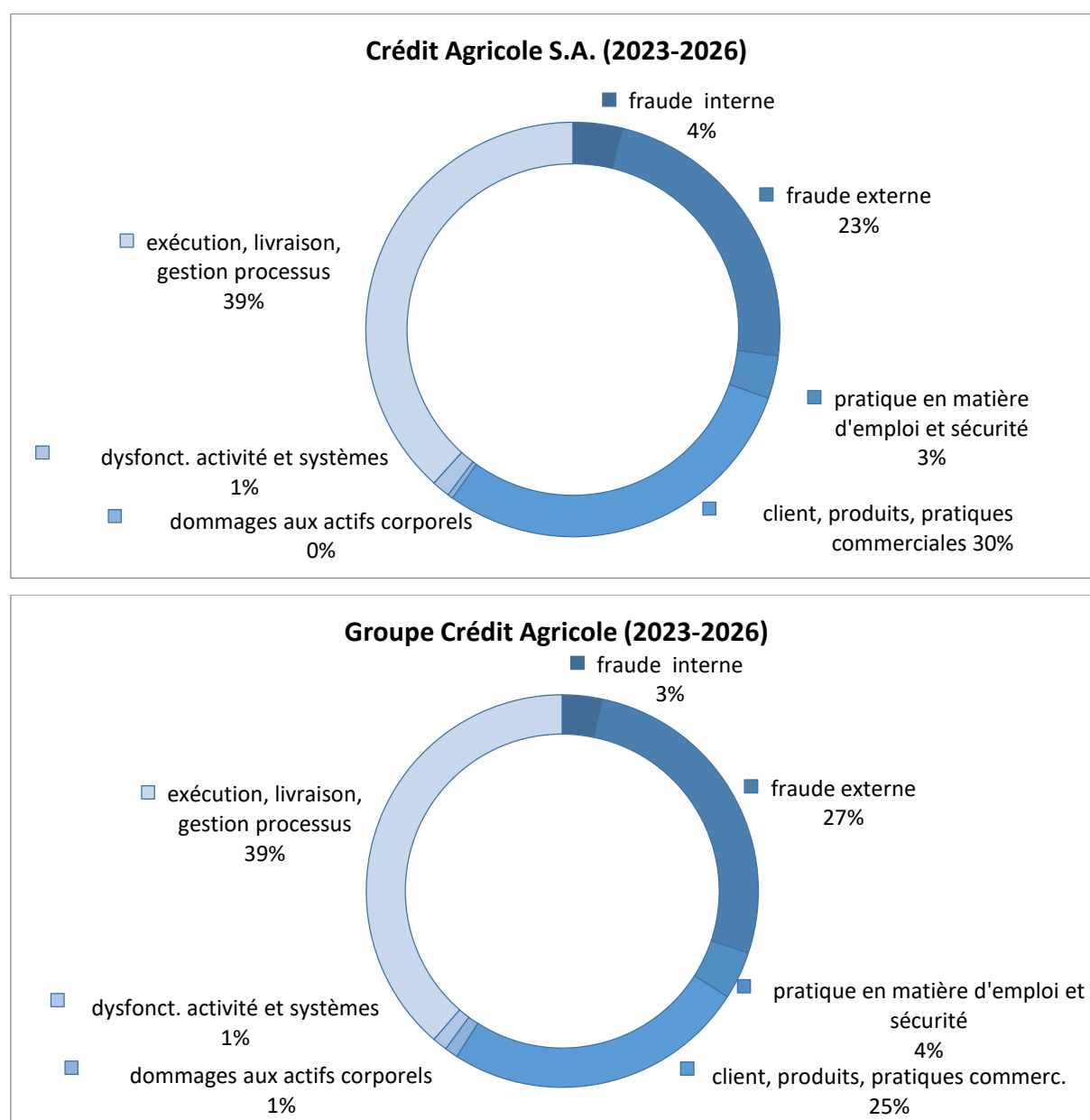
Au total, les institutions financières européennes ont clôturé le semestre avec 70% de leur programme de financement annuel réalisé, contre 65% au 1er semestre 2025, témoignant à la fois de la résilience des marchés obligataires et de l'attractivité des conditions de refinancement, qui ont incité les émetteurs à sécuriser une proportion plus importante de leurs plans de financement dès le premier semestre.

4. RISQUES OPERATIONNELS

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du document d'enregistrement universel 2025 au chapitre 2 de la partie 5.

La partie « 2.8.III. Exposition » du chapitre 5 du document d'enregistrement universel 2025, relative à la répartition par catégorie de risque bâloise des pertes opérationnelles et aux emplois pondérés, a fait l'objet d'une mise à jour présentée ci-dessous :

I. Répartition des pertes opérationnelles par catégorie de risques bâloise (mi-2023 à mi-2026)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés depuis deux ans et demi reflète les principales activités de **Crédit Agricole S.A.** et du **Groupe Crédit Agricole** :

- Des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (défaut de suivi dans la gestion, défaut de traitement ou défaut de livraison, défaut dans les déclarations comptables, réglementaires et prudentielles, erreur de saisie) devenus premier foyer de risque en 2025 et en 2026 avec une exposition en hausse sur les principaux pôles d'activité ;
- Une exposition notable à la catégorie Clients, Produit et Pratiques Commerciales, marquée notamment par des risques de non-respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'usure et au taux d'intérêts, inadaptation du produit/service aux besoins du client, défaut de conseil, litiges sur la performance des activités de conseil et autres causes liées aux relations clients ;
- Une exposition à la fraude externe qui reste significative et stable, principalement liée à la fraude aux moyens de paiement (fraude monétique) et au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, falsification de documents, disparition intentionnelle du débiteur).

Des plans d'actions locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole au risque opérationnel.

II. Emplois pondérés et exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel

Le tableau ci-dessous présente les exigences de fonds propres et les emplois pondérés sur le périmètre de **Crédit Agricole S.A.** et du **Groupe Crédit Agricole**.

Approche en méthode SMA (en millions d'euros)	30 juin 2026	
	Exigence de fonds propres (EFP)	Emplois pondérés (RWA)
Crédit Agricole S.A.	4 791	59 886
Groupe Crédit Agricole	7 115	88 938

5. EVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES DE CREDIT AGRICOLE S.A.

Dans le cadre habituel de ses activités, Crédit Agricole S.A. fait régulièrement l'objet de procédures contentieuses, ainsi que de demandes d'informations, d'enquêtes, de contrôles et autres procédures de nature réglementaire ou judiciaire de la part de différentes institutions en France et à l'étranger. Les provisions comptabilisées reflètent la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2025.

Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document et actualisés au premier trimestre 2026 dans le document A02, les seules évolutions se trouvent :

- au deuxième alinéa du paragraphe « CA Bank Polska »,
- au dernier alinéa du paragraphe « Crédit Agricole Auto Bank ».

Faits exceptionnels et litiges

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées. Par ailleurs, la Reserve Fédérale américaine (Fed) a levé son « *cease and desist order* » à l'égard de la banque le 25 mars 2026

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles ont été en discussion. Depuis, ces autorités ne se sont plus manifestées auprès de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor, autorité qui ne s'est pas manifestée depuis lors auprès de Crédit Agricole CIB.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. Le 20 décembre 2023, le Tribunal de l'Union européenne a rendu sa décision, laquelle réduit à 110 millions euros l'amende infligée à Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, en les exonérant de certaines pratiques alléguées, mais rejette la plupart des moyens d'annulation invoqués. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé un pourvoi contre cette décision devant la Cour de Justice de l'Union européenne le 19 mars 2024. La Commission européenne a également déposé un pourvoi sollicitant l'annulation de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« *O' Sullivan I* »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« *O'Sullivan II* »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« *Tavera* »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act et réclament des dommages-intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Dans l'affaire O'Sullivan I, le tribunal a rejeté la plainte le 28 mars 2019, a rejeté la requête des demandeurs visant à modifier leur plainte le 25 février 2020 et a rejeté la requête des demandeurs visant à obtenir un jugement définitif afin de permettre aux demandeurs de faire appel le 29 juin 2021. Le 9 novembre 2023, le tribunal a suspendu la procédure dans l'attente de la résolution de certaines requêtes dans trois affaires relatives à l'US Anti-Terrorism Act auxquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ne sont pas parties -l'affaire Freeman c. HSBC Holdings, PLC, no 14-cv-6601 (E.D.N.Y.) («Freeman I»), Freeman c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7359 (E.D.N.Y.) («Freeman II») et Stephens c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7439 (E.D.N.Y.).

Le 6 avril 2020, l'affaire O'Sullivan II a été suspendue en attendant la résolution de l'affaire O'Sullivan I, suspension qui a été prolongée le 20 décembre 2023.

L'affaire Tavera a également été suspendue depuis le 19 février 2019. Le 8 novembre 2023, la suspension a été prolongée dans l'attente de la résolution de certaines requêtes dans les affaires Freeman I, Freeman II et Stephens, dont certaines ne sont pas encore entièrement résolues. La suspension a été de nouveau prolongée le 23 avril 2026.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises le 30 avril 2019 une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande portait sur un montant de 312 millions d'euros. Elle était assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne (CACEIS Bank SA) conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a déposé des recours auprès de l'administration fiscale pour, d'une part, contester sur le fond cette demande et d'autre part, solliciter un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS Bank SA a contesté cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS Bank SA qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des recours intentés, une créance d'un montant équivalent. Par une décision du 25 novembre 2022, les services fiscaux de Munich ont rejeté le recours de CACEIS Bank SA sur le fond. CACEIS Bank SA a saisi le 21 décembre 2022 le tribunal fiscal de Munich d'une action en contestation de la décision précitée des services fiscaux de Munich et de la demande de restitution d'impôts sur dividendes précitée. Confiant dans ses arguments, CACEIS Bank SA n'a opéré aucune modification dans ses comptes.

CA Bank Polska

Entre 2007 et 2008, CA Bank Polska ainsi que d'autres banques polonaises ont accordé des prêts hypothécaires libellés ou indexés sur la monnaie suisse (CHF) et remboursables en PLN. L'augmentation significative du taux de change du CHF par rapport à la monnaie polonaise (PLN) a occasionné une augmentation importante de la charge de remboursement pour les emprunteurs.

Les tribunaux considérant que les clauses de ces contrats de prêts qui permettent aux banques de déterminer unilatéralement le taux de change applicable sont abusives, des actions sont intentées contre les banques.

En mai 2022, CA Bank Polska a ouvert un programme de règlement amiable des réclamations soulevées par les emprunteurs.

Action des porteurs de fonds H2O

Les 20 et 26 décembre 2023, les membres d'une association dénommée « Collectif Porteurs H2O » ont assigné CACEIS Bank devant le tribunal des activités économiques de Paris aux côtés des sociétés Natixis Investment Managers et KPMG Audit, dans le cadre d'une action au fond introduite à titre principal à l'encontre des sociétés H2O AM LLP, H2O AM Europe SAS et H2O AM Holding. BPCE, Natixis SA et KPMG SA ont été atraites à la procédure par la suite.

Les demandeurs se présentent comme des porteurs de parts de fonds gérés par les sociétés du groupe H2O dont certains actifs ont été cantonnés dans des « side pockets » en 2020, et des titulaires de contrats d'assurance-vie investis dans des unités de compte représentatives de ces fonds.

Depuis l'introduction de l'instance, le nombre de demandeurs qui était initialement de 6077 a évolué à la hausse (interventions volontaires) et à la baisse (désistements), il est aujourd'hui de l'ordre de 8000.

Les demandeurs sollicitent la condamnation solidaire du groupe H2O et de l'ensemble des autres défendeurs à des dommages et intérêts en réparation du préjudice qu'ils estiment lié au cantonnement des fonds concernés.

Le montant des demandes a lui aussi évolué au cours de la procédure, il est à ce jour de l'ordre de 610 millions d'euros.

Pour rechercher la responsabilité « in solidum » de CACEIS Bank avec les codéfendeurs, les demandeurs allèguent qu'elle aurait manqué à ses obligations de contrôle en sa qualité de dépositaire des fonds.

Par une ordonnance du 17 avril 2026, le Premier Président de la Cour d'appel de Paris a décidé de renvoyer l'affaire devant le tribunal de commerce de Bobigny en raison de l'existence de causes de récusation à l'encontre de plusieurs juges du tribunal des activités économiques de Paris.

Par ailleurs, dans une décision du 17 décembre 2025, la Commission des sanctions de l'AMF a prononcé à l'encontre de la société CACEIS Bank une sanction pécuniaire de 3,5 millions d'euros et un avertissement pour des manquements relatifs à certains contrôles effectués en sa qualité de dépositaire sur 7 fonds gérés par la société H2O. La Commission des sanctions mentionne toutefois dans sa décision que « si ces manquements n'ont pas permis de détecter en amont certains des manquements de H2O à ses propres obligations, il n'en demeure pas moins que ce sont les décisions d'investissement prises par cette dernière dans des titres inéligibles qui sont à l'origine du préjudice qu'ont pu subir les porteurs de parts des fonds ».

Cette décision n'est pas définitive. Elle fait l'objet d'un recours introduit par CACEIS Bank devant le Conseil d'Etat.

Crédit Agricole Auto Bank

Le 30 mars 2026, la FCA (Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni a publié les critères définitifs d'un plan de dédommagement des emprunteurs ayant souscrit un contrat de financement automobile entre le 6 avril 2007 et le 1er novembre 2024. Sont concernés les contrats qui, selon la FCA, auraient donné lieu à une relation inéquitable entre l'emprunteur et son établissement financier du fait des modalités de rémunération du distributeur automobile intermédiaire de crédit. Cette publication fait suite à une consultation publique organisée par la FCA au dernier trimestre 2025.

Sont notamment concernés par ce plan de dédommagement CA Auto Finance UK, filiale à 100% de Crédit Agricole Auto Bank elle-même détenue intégralement par CA Consumer Finance SA ainsi que Ferrari Financial Services UK, entreprise détenue conjointement par Crédit Agricole Auto Bank et le constructeur automobile Ferrari.

Comme d'autres établissements prêteurs, CA Auto Finance UK a décidé de contester les modalités du plan de dédommagement de la FCA et a déposé un recours en ce sens auprès du tribunal compétent. A l'occasion d'une première audience tenue le 29 juin 2026, le juge a prononcé la suspension formelle du plan de dédommagement jusqu'à la décision du tribunal.

Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

6. RISQUES DE NON-CONFORMITE

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du document d'enregistrement universel 2025 au chapitre 2 de la partie 5 intitulée « Facteurs et gestion des risques ».

Evolution du gouvernement d'entreprise

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les modifications suivantes sont apportées à la section gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel de Crédit Agricole SA, déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2026, et ses amendements subséquents.

Comité stratégique et technologique

En date du 16 juin 2026, le Conseil d'administration a décidé de faire évoluer le « Comité stratégique » qui devient « **Comité stratégique et technologique** ».

Le Conseil a souhaité renforcer dans ses travaux et ses décisions stratégiques la prise en compte des enjeux de transformation dans les domaines Technologique, IA, Data et Digital.

En conséquence, les rôles et missions complémentaires qu'exerce dorénavant ce Comité sont décrites dans son règlement intérieur et sur le volet technologique visent à examiner :

- La stratégie du Groupe dans les domaines des technologies, Cloud, cybersécurité ;
- Les initiatives du Groupe sur l'Intelligence artificielle, la Data et le Digital.

Evolution de la gouvernance

L'Assemblée générale du 20 mai 2026 a nommé MM. Richard LABORIE et Marc DIDIER en qualité d'administrateurs. Le Conseil d'administration a par ailleurs nommé en qualité de censeure Mme Laure BELLUZZO à compter du 16 juin 2026, sa fiche mandat figure ci-après.

Modification de la composition des Comités spécialisés

Concernant la composition des Comités, pour tenir compte du départ de M. Jean-Pierre GAILLARD et de Mme Nicole Gourmelon, ainsi que des mouvements induits par les nouvelles missions du Comité stratégique et technologique, le Conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et de la gouvernance, a arrêté l'évolution de la composition des Comités spécialisés comme suit :

- Comité stratégique et technologique :
 - o M. Richard LABORIE a remplacé Mme Nicole GOURMELON ;
 - o M. Olivier AUFFRAY a remplacé Mme Christine GANDON ;
 - o Mme Laure BELLUZZO, censeure, est désormais invitée permanente au Comité.
- Comité d'audit : Mme Christine GANDON a remplacé M. Jean-Pierre GAILLARD.
- Comité de l'engagement sociétal :
 - o M. Franck ALEXANDRE a remplacé M. Olivier AUFFRAY ;
 - o M. Richard LABORIE a remplacé Mme Nicole GOURMELON.
- Comité des nominations et de la gouvernance : M. Olivier AUFFRAY a remplacé M. Jean-Pierre GAILLARD.

En conséquence, au 30 juin 2026, le Conseil d'administration est composé comme suit :

Composition du Conseil d'administration au 30 juin 2026

Eric VIAL	Président du Conseil d'administration Président de la Caisse régionale des Savoie Président de la Fédération nationale du Crédit Agricole Président de la SAS Rue La Boétie
Raphaël APPERT	Vice-Président du Conseil d'administration
Représentant la SAS Rue La Boétie	Directeur général de la Caisse régionale Centre-est Premier Vice-Président de la Fédération nationale du Crédit Agricole Vice-Président de la SAS Rue La Boétie
Franck ALEXANDRE	Président de la Caisse régionale Alpes Provence
Agnès AUDIER	<i>Senior Advisor</i> Boston Consulting Group Administratrice de sociétés
Olivier AUFFRAY	Président de la Caisse régionale d'Ille et Vilaine
Sonia BONNET-BERNARD	Présidente d'A2EF Administratrice de sociétés
Pierre CAMBEFORT	Directeur Général de la Caisse régionale Nord Midi Pyrénées
Marie-Claire DAVEU	Directrice du développement durable et des Affaires institutionnelles Internationales de KERING Administratrice de sociétés
Olivier DESPORTES	Président de la Caisse régionale des Côtes d'Armor
Marc DIDIER	Président de la Caisse régionale Pyrénées Gascogne
Christine GANDON	Présidente de la Caisse régionale du Nord-Est
Richard LABORIE	Directeur général de la Caisse régionale du Languedoc
Marianne LAIGNEAU	Présidente du directoire d'Enedis Administratrice de sociétés
Christophe LESUR	Représentant les salariés actionnaires
Pascal LHEUREUX	Président de la Caisse régionale Normandie Seine
Alessia MOSCA	Enseignante en commerce international Sciences Po Paris Administratrice de sociétés

Gaëlle REGNARD	Directrice générale de la Caisse régionale Loire Haute Loire
Arnaud ROUSSEAU	Président de la FNSEA
Carol SIROU	Présidente exécutive d'Ethifinance Administratrice de sociétés
Catherine UMBRICH	Représentant les salariés
Eric WILSON	Représentant les salariés

Composition des comités spécialisés du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.
--

Comité des risques : 5 membres

Présidente	➤	Mme	Carol SIROU
Membres	➤	Mmes	Marie-Claire DAVEU Sonia BONNET-BERNARD
		MM.	Pierre CAMBEFORT Pascal LHEUREUX

Comité des risques aux Etats-Unis : 3 membres et 2 conseillers indépendants

Présidente	➤	Mme	Carol SIROU
Membres	➤	Mme	Alessia MOSCA
		M.	Pierre CAMBEFORT
Conseillers indépendants	➤	Mmes	Kathryn DICK Alison MELICK

Comité d'audit : 6 membres

Présidente	➤	Mme	Sonia BONNET-BERNARD
Membres	➤	Mmes	Agnès AUDIER Christine GANDON Gaëlle REGNARD Carol SIROU Alessia MOSCA

Comité des rémunérations : 6 membres

Présidente	➤	Mme	Agnès AUDIER
Membres	➤	MM.	Olivier AUFFRAY Pascal LHEUREUX
		Mmes	Marie-Claire DAVEU Alessia MOSCA Catherine UMBRICH

Comité des nominations et de la gouvernance : 6 membres

Présidente	➤	Mme	Marianne LAIGNEAU
Membres	➤	MM.	Raphaël APPERT <i>Olivier AUFFRAY</i> Olivier DESPORTES
		Mme	Alessia MOSCA
		M.	Eric VIAL

Comité de l'Engagement Sociétal : 7 membres

Président	➤	M.	Eric VIAL
Membres	➤	MM.	Raphaël APPERT <i>Franck ALEXANDRE</i>
		Mme	Marie-Claire DAVEU
		MM.	<i>Richard LABORIE</i> Christophe LESUR
		Mme	Marianne LAIGNEAU

Comité stratégique & technologique : 7 membres

Président	➤	M.	Olivier DESPORTES
Membres	➤	MM.	Raphaël APPERT
		Mme	Agnès AUDIER
		MM.	<i>Olivier AUFFRAY</i> <i>Richard LABORIE</i> Eric VIAL Eric WILSON
Invitée		Mme	Laure BELLUZZO

Fiche mandat au 30 juin 2026

	Laure BELLUZZO Fonction principale dans la Société : Censeure	Invitée au Comité stratégique et technologique
Âge : 53 ans — Nationalité française — Adresse professionnelle : Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie 500, rue Saint-Fuscien - 80095 AMIENS Première nomination : juin 2026 (censeure) — Échéance du mandat : 2029 — Nombre d'actions Crédit Agricole S.A. détenues au 16/06/2026 : 200 — Parts de FCPE investis en actions Crédit Agricole S.A. détenues au 16/06/2026 : 9683	Biographie Laure Belluzzo est Directrice générale de la Caisse régionale Brie Picardie depuis avril 2024. Diplômée de l'EDHEC Business School, elle a commencé sa carrière en 1996, comme Inspectrice à l'Inspection générale du Groupe Banque Populaire. Elle fait son entrée dans le Groupe Crédit Agricole en 2000, à la Banque CPR, en tant que Chef de mission. De 2001 à 2013, elle occupe différentes fonctions chez Crédit Agricole CIB, d'abord à l'Inspection générale, puis dans le back et middle-office des Marchés de Capitaux. Elle rejoint Crédit Agricole S.A. en tant que Directrice de la Stratégie de 2013 à 2016. Elle intègre ensuite le comité exécutif de LCL en tant que Directrice fonctionnement de 2016 à 2020. Puis elle occupe la fonction de Directrice générale de Crédit Agricole Technologies & Services (CATS) de 2020 à 2024, avant d'être nommée Directrice générale de la Caisse régionale Brie Picardie depuis avril 2024. Laure Belluzzo est Présidente d'Indosuez Corporate Advisory, elle est également Administratrice de CAPFM, et CA Payment Services.	
Autres mandats et fonctions en cours Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole ■ Directrice générale : Caisse régionale du Crédit Agricole Brie Picardie ■ Présidente : Indosuez Corporate Advisory ■ Administratrice : CAPFM ; CA-PS ; CA Home Loan SFH et CA Financement de l'habitat SFH		
Précédents mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole ■ Directrice générale : Crédit Agricole Technologie & Services (CATS) (2024) ■ Administratrice : FIRECA (2024) ; CAGIP (2024) ; CACIB (2026)		

ÉVOLUTION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

COMPOSITION DU COMITE EXECUTIF AU 1^{ER} JANVIER 2026

Le Directeur général	Olivier GVALDA
Le Directeur général délégué	Jérôme GRIVET
Le Directeur général de Crédit Agricole CIB, en charge du pôle Grandes clientèles du groupe Crédit Agricole S.A.	Jean-François BALAY
La Directrice générale d'Amundi	Valérie BAUDSON
Le Directeur de la transformation technologique et Directeur général de CA-GIP	Olivier BITON
Le Directeur général de Crédit Agricole Italia et <i>Senior Country Officer</i> Groupe en Italie	Hugues BRASSEUR
Le Directeur général de Crédit Agricole Assurances et Directeur général de Predica	Nicolas DENIS
Le Directeur général adjoint, en charge du pôle Transformation, Ressources humaines et Transitions	Grégory ERPHELIN
La Secrétaire générale	Véronique FAUJOUR
Le Directeur général adjoint, en charge du pôle Client, Développement et Innovation	Gérald GRÉGOIRE
La Directrice générale adjointe, en charge du pôle Finances et Pilotage	Clotilde L'ANGEVIN
Le Directeur général de LCL	Serge MAGDELEINE
Le Directeur général adjoint, en charge du pôle Banques et Services à l'international et Directeur général de CAPF&M	Stéphane PRIAMI
L'Inspectrice générale Groupe	Laurence RENOULT
Le Directeur de la conformité Groupe	Hubert REYNIER
La Directrice des ressources humaines Groupe	Anne-Catherine ROPERS
La Directrice générale adjointe en charge du pôle Risques	Valérie WANQUET

COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION AU 1^{ER} JUIN 2026

Le Comité de direction est composé du Comité exécutif auquel se rajoutent :

Le Directeur général délégué et Directeur financier de Crédit Agricole CIB	Olivier BÉLORGEY
La Directrice développement des marchés	Florence BURDIN
Le Directeur général délégué et Président Amérique du Nord d'Amundi	Nicolas CALCOEN
Le Directeur général de CA Auto Bank et Directeur des partenariats internationaux de CAPF&M	Giacomo CARELLI
Le Directeur des achats Groupe	Bertrand CHEVALLIER
La Directrice de la communication	Julie DE LA PALME
Le <i>Senior Regional Officer</i> pour la région Asie-Pacifique de Crédit Agricole CIB	Jean-François DEROCHE
Le Directeur général d'Agos Ducato	François Édouard DRION
Le Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB en charge des activités de Financement	Stéphane DUCROIZET
Le Directeur général de CA Transitions & Énergies	Jean-Paul DUHAMEL
Le Directeur général adjoint de LCL	Jean-François DUPOUY
Le Directeur de finances Groupe	Paul FOUBERT
Le Directeur général adjoint et responsable mondial du <i>Coverage</i> et de la banque d'investissement de Crédit Agricole CIB	Didier GAFFINEL
La <i>Senior Regional Officer</i> Amériques et <i>Senior Country Officer</i> pour les États-Unis de Crédit Agricole CIB	Natacha GALLOU
Le Directeur général délégué et responsable mondial des marchés de capitaux de Crédit Agricole CIB	Pierre GAY
Le Directeur général délégué de CA Italia	Roberto GHISELLINI
Le Directeur de l'Engagement Sociétal	Quentin GUERINEAU
Le Directeur général de CA Santé & Territoires	Pierre GUILLOCHEAU
La Directrice des études économiques	Isabelle JOB-BAZILLE
Le Directeur des Banques à l'international	Michel LE MASSON
Le Directeur général de Crédit Agricole Payment Services	Philippe MARQUETTY
Le Directeur Transformation, Distribution et Développement digital	Pierre METGE
Le Directeur général de CACEIS	Jean-Pierre MICHALOWSKI
Directeur Général Adjoint et Directeur des Gestions d'Amundi	Vincent MORTIER
Le Directeur général de Crédit Agricole Bank Polska et <i>Senior Country Officer</i> Groupe pour la Pologne	Bernard MUSELET

Le Directeur général délégué et Directeur entreprises, institutionnels et gestion de fortune de LCL	Olivier NICOLAS
Le Directeur général de Sofinco	Franck ONIGA
Le Directeur général de Pacifica et Directeur général délégué de Crédit Agricole Assurances	Guillaume ORECKIN
Le <i>Senior Regional Officer</i> pour l'Europe (hors France) et <i>Senior Country Officer</i> pour la péninsule ibérique de Crédit Agricole CIB	Georg ORSSICH
Le Directeur général de CA Indosuez Wealth Management	Jacques PROST
Le Directeur général délégué de CA Italia, en charge du <i>Retail Banking, & Digital</i>	Vittorio RATTO
Le Directeur général de Crédit Agricole Leasing & Factoring	Didier REBOUL
Le Directeur des Relations avec les Caisses régionales	Étienne ROYOL
La Directrice Italie d'Amundi	Cinzia TAGLIABUE
Le Directeur général de CAWL	Jean-Luc THÉRON
Le Directeur du pôle Agri-Agro, Garantie et Capital développement	Jean-Pierre TOUZET
Le Directeur général de Crédit Agricole Égypte et <i>Senior Country Officer</i> Groupe pour l'Égypte	Jean-Pierre TRINELLE
Le Directeur général de Crédit Agricole Immobilier	Christophe VANDENKOORNHUYSE
Le Directeur juridique	Francis VICARI
Directrice Générale Adjointe, Directrice du pôle Clients et Présidente Asie d'Amundi	Fannie WURTZ

Rétrospective 1^{er} semestre 2026 et Perspectives 2nd semestre 2026-2027

Rétrospective 1^{er} semestre 2026

L'**environnement international** a, de nouveau, été très agité au cours du premier semestre : la guerre opposant les Etats-Unis à l'Iran dans le golfe Persique s'est ajoutée à la succession déjà longue de chocs de nature et d'ampleur très diverses (de l'épidémie de Covid à la guerre en Ukraine, en passant par les droits de douane américains). Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Outre un climat d'incertitude, ce conflit a suscité une flambée immédiate des **prix du pétrole et du gaz** mais aussi des craintes de crise énergétique de grande ampleur. Après s'être situé à environ 61 dollars/baril (\$/baril) début janvier, le prix du pétrole (Brent) s'est brutalement redressé pour culminer à 118 \$/baril fin mars puis de nouveau fin avril, après avoir diminué jusqu'à 90 \$/baril sur fond d'espoirs de désescalade au Moyen Orient. Le prix du pétrole ne s'est franchement replié qu'à la faveur de la signature mi-juin d'un protocole d'accord (*Memorandum of understanding, MoU*) entre l'Iran et les États-Unis. Ce *MoU* prévoyait un cessez-le-feu, offrant aux belligérants 60 jours pour négocier les termes d'un véritable accord. Malgré les espoirs de paix (même incertaine et lointaine) et de réouverture, au moins partielle, du détroit d'Ormuz, à 73 \$/baril au 30 juin, le prix excédait toujours son niveau de début d'année de 20%, avant de se redresser en raison de la reprise des hostilités armées début juillet¹.

Alors que les anticipations d'inflation étaient revues à la hausse, les perspectives de croissance se sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et des pays fortement dépendants du Golfe pour leurs approvisionnement (tels Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines). En revanche, les prévisions sur les **Etats-Unis** ont été peu révisées : ils sont désormais exportateurs nets d'énergie et l'économie américaine a, de fait, bien résisté au choc provoqué par la guerre en Iran. Au premier trimestre², quoique décevante, la croissance du PIB américain (à 1,6% en variation trimestrielle annualisée) a pâti du ralentissement de la consommation des ménages mais a continué de profiter de la très forte accélération de l'investissement privé, notamment en équipements de traitement de l'information et en produits de la propriété intellectuelle, principalement des logiciels. Partant en janvier d'un niveau (2,4%) excédant déjà la cible de 2% de la *Federal Reserve*, l'inflation totale (sur 12 mois) s'est établie à 3,5% en juin après un pic à 4,2% en mai. L'inflation sous-jacente (hors

¹ A la suite du *MoU*, de nombreuses questions restaient en suspens dont celle, cruciale, du détroit d'Ormuz : l'Iran souhaite le maîtriser et y imposer des droits de passage. Le contrôle du trafic serait partagé avec Oman, conduisant potentiellement à la mise en place de deux corridors. Les tensions étaient dès lors difficilement évitables entre l'Iran et les États-Unis, appuyés par leurs alliés occidentaux, partisans de la libre circulation maritime, mais aussi d'un retour rapide à un trafic fluide. Menaces puis attaques de drones : les Gardiens de la Révolution ont réaffirmé leur volonté de contrôle du détroit et la réponse de Donald Trump ne s'est pas fait attendre. Il a suspendu l'autorisation donnée aux Iraniens d'exporter leur pétrole malgré les sanctions, déclaré la fin du cessez-le-feu et sa volonté de contrôler le détroit. Il semble néanmoins que les négociations se poursuivent.

² Dans cette partie rétrospective, les données d'activité sont privilégiées aux résultats d'enquêtes. Pour la croissance du PIB et de ses composantes, les données disponibles sont arrêtées au premier trimestre. Les dernières estimations (révisées) de ces données ont été publiées en juin.

alimentation et énergie) ne s'est que très peu redressée (2,5% en janvier à 2,6% en juin). Cette quasi-stabilité suggère une diffusion limitée du choc inflationniste subi, en amont, par les prix de l'énergie et valide un scénario dans lequel les « effets de second tour » seraient contenus.

Dans la **zone euro**, le processus désinflationniste, bien abouti, s'est interrompu : l'inflation totale (HICP sur 12 mois) s'est redressée de 1,7% en janvier à 3,2% en mai avant de fléchir à 2,8% en juin. En revanche, l'inflation sous-jacente n'a que marginalement augmenté (de 0,2 point de pourcentage au cours du premier semestre, à 2,4% en juin). Au premier trimestre, la croissance (en variation trimestrielle) de la zone euro hors Irlande³ s'est établie à 0,3%. Globalement, ralentissement de la consommation des ménages, repli de l'investissement, contraction des exportations, résistance des importations – malgré une demande domestique terne – se sont conjugués pour susciter cette croissance faible. Malgré l'affaiblissement généralisé des moteurs domestiques d'expansion, les performances nationales sont hétérogènes : la croissance s'est révélée plus soutenue qu'anticipé en Allemagne (0,3%), en Italie (0,3%) et en Espagne (0,6%), compensant la contraction de sous-performance française (-0,1%). En **France**, la contraction du PIB s'explique, en partie, par des facteurs transitoires : légère baisse de la consommation des ménages largement imputable au repli de la consommation d'énergie (températures clémentes), repli de l'investissement des ménages partiellement lié à la suspension du guichet de MaPrimeRénov', contraction de l'investissement des administrations publiques, reflet d'une pause des collectivités locales avant les élections municipales. Cette baisse constitue néanmoins une surprise défavorable notable car l'acquis de croissance pour 2026 à l'issue du premier trimestre n'atteint que 0,4%.

Du côté des **marchés financiers**, les **taux d'intérêt** souverains ont essentiellement évolué au gré des informations géopolitiques en provenance du golfe Persique, du cours du pétrole et de l'inflation courante ou anticipée.

Aux **Etats-Unis**, alors que la *Federal Reserve* avait abaissé le taux des *Fed funds* à 3,75% en décembre 2025 (soit une baisse cumulée de 175 points de base, pb, depuis septembre 2024), les marchés penchaient en faveur d'une poursuite de l'assouplissement et tablaient sur un taux terminal proche de 3% fin 2026 (notre scénario retenait un *statu quo*). La *Fed* n'a finalement pas modifié sa politique monétaire au cours du premier semestre. Cependant, en raison du déclenchement de la guerre dans le golfe Persique, du choc immédiat sur le prix du pétrole et du risque inflationniste, les taux d'intérêt se sont brutalement redressés (obligations souveraines, US *Treasuries*), notamment les échéances plus courtes entraînant un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt (2/10 ans). Après un répit, les taux se sont de nouveau tendus et le rendement des US *Treasuries* à 10 ans s'est redressé jusqu'à culminer vers 4,80% mi-mai. A la faveur de la signature du *MoU* entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin, les taux d'intérêt se sont repliés : la détente a été plus marquée sur les taux à 10 ans, les taux plus courts résistant en anticipation d'un resserrement monétaire de la *Fed* (anticipation d'environ +25 pb au second semestre 2026). Au 30 juin, les taux à 2 et 10 ans s'élevaient à respectivement 4,14% et 4,44% (3,47% et 4,19% au 2 janvier 2026).

Dans la **zone euro**, les taux ont emprunté des tendances similaires en dépit de tournures monétaires différentes. En début d'année, avec un taux de dépôt abaissé à 2% en juin 2025 au terme d'un assouplissement de 200 pb débuté en juin 2024, le retour de l'inflation à la cible de 2% couplé à une croissance correcte validait un scénario de *statu quo* monétaire de la BCE en 2026. Les taux d'intérêt s'étaient alors inscrits sur une tendance baissière avant de brutalement se redresser en raison de la guerre dans le golfe Persique. Entre leurs niveaux pré-guerre et leurs pics mi-mai, les taux souverains allemands à 2 et 10 ans ont ainsi grimpé, respectivement, de près de 75 pb et 55 pb (à 2,75% et 3,20%). En réaction à l'inflation, avérée et redoutée, la BCE a procédé à une hausse de ses taux directeurs (25

³ Irlande incluse, le PIB de la zone euro s'est replié (-0,2%). La baisse du PIB irlandais (-12,1%) est imputable à un recul de 27% de l'activité des multinationales, entraînant une baisse de 35% de la valeur ajoutée de l'industrie.

pb mi-juin). Les effets de ce resserrement, anticipé par les marchés, ont été éclipsés par l'accord signé entre les Etats-Unis et l'Iran qui a permis aux taux d'intérêt de baisser (au 30 juin, ils se situaient, respectivement, 2,53% et 2,91%). Lors de l'éclatement du conflit, les *spreads* des grands pays contre Allemagne (taux à 10 ans) se sont écartés, pénalisant en particulier l'Italie (*spread* contre Bund culminant à 97 pb fin mars, en raison de la vulnérabilité énergétique et d'une trajectoire budgétaire sous pression). Les *spreads* italien et espagnol se sont ensuite resserrés alors que la dérive du *spread* français se poursuivait (inquiétudes sur les comptes publics avec un déficit budgétaire qui avoisinerait 6% du PIB en 2026). Les primes espagnole, italienne et française contre Bund s'établissaient à, respectivement, 44, 69 et 75 pb au 30 juin 2026.

Au cours du premier semestre, parti d'un niveau élevé (à près de 1,18 USD début janvier 2026), l'euro ne s'est que légèrement déprécié contre dollar (de 2,6% au cours du semestre). Enfin, les **marchés actions** ont continué d'afficher des belles performances. Les indices Euro Stoxx 50, CAC 40 et S&P 500 ont, respectivement, progressé de 8,2%, 2,5% et 9,3% au premier semestre. Aux Etats-Unis, croissance toujours robuste, investissement en IA (et gains de productivité attendus), baisse des taux d'intérêt réels ont permis à la hausse anticipée des bénéfices des entreprises de se maintenir et de passer outre les valorisations déjà élevées. Les mêmes facteurs, moins puissants en Europe et tout particulièrement en France, expliquent des performances moindres.

Perspectives 2nd semestre 2026-2027

Le protocole d'accord signé mi-juin entre les Etats-Unis et l'Iran (*Memorandum of Understanding, MoU*, prévoyant un cessez-le-feu de 60 jours avant de parvenir à un accord de paix) a nourri les espoirs de détente sur le détroit d'Ormuz, voire d'ouverture immédiate et complète de cette voie stratégique. Elaboré après la signature de ce *MoU* (mais avant que les frappes ne reprennent début juillet), notre scénario est prudent et exclut une « normalisation » rapide : la route vers un apaisement pérenne sera longue et semée d'embûches. La reprise des flux maritimes ne sera que progressive ; les infrastructures pétrolières du Golfe relanceront leur production graduellement, à l'exception de quelques complexes lourdement endommagés. Compte tenu de la faiblesse des stocks pétroliers, cette détente seulement partielle justifie que les prix du pétrole demeurent élevés au cours du second semestre 2026, avant de se replier en 2027, tout en restant supérieurs à leur niveau pré-guerre. Pour les marchés gaziers mondiaux, une réouverture, même incomplète, du détroit d'Ormuz est également opportune, alors que les stocks européens de gaz naturel sont actuellement inférieurs à ceux observés lors de la crise énergétique de 2022.

Même en supposant une accalmie grâce à laquelle les prix de l'énergie baissent mais restent élevés, provoquant un choc inflationniste à diffusion limitée, les tributs payés en termes de croissance seront, sans grande surprise, très inégaux : en raison du prix de l'énergie, mais pas seulement.

Les **Etats-Unis** sont désormais exportateurs nets d'énergie et bénéficieraient d'une corrélation positive entre les prix du pétrole et la croissance des investissements fixes non résidentiels. Alors que la santé financière des ménages reste très solide et que les dépenses d'investissement dans l'IA laissent encore augurer d'une année vigoureuse pour les investissements non résidentiels, la politique budgétaire apporte son soutien, avec l'entrée en vigueur de la loi dite « *Big, Beautiful Bill* », notamment par le biais de remboursements d'impôts. Si la croissance des salaires s'est assagie, le marché du travail résiste et le rythme des créations d'emplois devrait rester suffisant pour assurer le maintien du taux de chômage autour du niveau actuel, vers 4,3%. Le pic d'inflation serait passé et les effets de second tour, notamment visibles sur l'inflation sous-jacente, resteraient contenus. L'inflation avoisinerait ainsi 3,5% fin 2026, puis 2,5% fin 2027. Quant à l'inflation sous-jacente, frisant les 2,9% à la charnière des années 2026-2027, elle clôturerait également 2027 autour de 2,5%. Des foyers de fragilité demeurent, mais paraissent confinés aux ménages à faibles revenus et aux petites entreprises, peu susceptibles de s'étendre à l'ensemble de l'économie. La croissance de 2,1% prévue pour 2026 égalerait donc celle de

2025, avant de connaître un léger ralentissement en 2027, tout en conservant un rythme soutenu (1,9%).

Dans la **zone euro**, l'épisode inflationniste dégrade les perspectives de croissance, davantage que celles de ses proches concurrents. Les facteurs de perte de compétitivité s'accumulent. La faiblesse de la demande extérieure nette érode la croissance dont les moteurs internes faiblissent, avant même que l'effet négatif de la guerre dans le golfe Persique n'ait pu se déployer et sans tenir compte des facteurs exceptionnels (dont la chute du PIB irlandais au premier trimestre). Les indicateurs suggèrent un ralentissement de la dégradation conjoncturelle, compatible avec une stabilisation du PIB au deuxième trimestre. Malgré une croissance faible en rythme trimestriel jusqu'à la fin de l'année, l'acquis de croissance élevé permet d'espérer un taux de croissance (hors Irlande) de 0,8% en 2026. La zone euro échapperait ainsi à la récession, grâce à des fondamentaux relativement robustes et un choc inflationniste transitoire. Les taux d'inflation totale et sous-jacente approcheraient respectivement 3% et 2,5% fin 2026, avant de converger tous deux vers 2,2% fin 2027, année au cours de laquelle, grâce à une normalisation sans véritable rebond, la croissance ne dépasserait pas 0,9%.

En **France**, l'activité ne devrait progresser que faiblement dans les prochains trimestres et la croissance diminuerait ainsi à 0,6% en 2026 (après 0,9% en 2025), pénalisée par l'atonie de la demande intérieure privée dans un contexte de regain d'inflation et de forte incertitude. L'activité accélérerait progressivement en 2027, grâce au rebond de la consommation des ménages et de l'investissement privé, mais celui-ci resterait timide, et la croissance n'attendrait que 0,8%. Le taux de chômage devrait légèrement progresser en 2026 puis se stabiliser en 2027 (8,2% en moyenne annuelle en 2026 et 2027 après 7,7% en 2025). L'inflation (au sens de l'indice des prix à la consommation) culminerait à 1,8% en moyenne annuelle en 2026 puis diminuerait à 1,5% en 2027.

Le scénario suppose donc un choc inflationniste substantiel mais ne « dégénérant » pas, car les effets de second tour seraient très limités et les anticipations d'inflation resteraient « ancrées ». **Dans un contexte de forte incertitude, pour s'assurer que l'inflation sous-jacente ne s'emballe, les banques centrales devraient toutefois demeurer vigilantes.** En dépit d'un risque désormais haussier, la **Fed** devrait rester sur pause durant toute l'année 2026 qu'elle terminerait avec une borne supérieure de la fourchette du taux des *Fed funds* à 3,75 %. À la faveur du ralentissement plus marqué de l'inflation, la **Fed** procéderait à une dernière baisse au deuxième trimestre 2027, se traduisant par un taux terminal à 3,50%. Quant à la **BCE**, après avoir relevé de 25 points de base (pb) ses taux d'intérêt le 11 juin (taux de dépôt à 2,25%), son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait relever de nouveau ses taux à deux reprises cette année. Le resserrement pourrait cependant être limité à une hausse unique, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50%. Un assouplissement limité à 25 pb interviendrait en 2027.

L'inflation, courante mais aussi anticipée par les marchés, s'est déjà traduite par une hausse significative des **taux d'intérêt**. Notre scénario de « normalisation imparfaite » suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire (certes lointaine). Dans ce contexte, les taux d'intérêt (*swaps*) pourraient timidement baisser, mais en 2027. Aux **États-Unis**, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (*US Treasuries*) approcheraient 4,55% fin 2026. Dans la **zone euro**, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer vers 3,20% en décembre 2026, impliquant des rendements français et italiens proches de 4%.

Enfin, du côté du change, l'espoir d'apaisement des hostilités dans le golfe Persique a contribué à dynamiser l'appétit pour le risque. En supposant une accalmie, même précaire, au Moyen-Orient, les fondamentaux devraient de nouveau motiver les mouvements des devises. Or, **la comparaison entre les résultats économiques américains et ceux de la « vieille Europe » ne joue pas en faveur de l'euro**, qui devrait se déprécier et atteindre environ 1,13 dollar fin 2026.

Autres informations récentes

Communiqués de presse

Les communiqués ci-dessous sont disponibles à l'adresse internet suivante :

<https://www.credit-agricole.com/finance/communiqués-de-presse-financiers>

Communiqué de presse du 1^{er} avril 2026

Crédit Agricole S.A. annonce le remboursement de ses Obligations Senior Non Préférées Remboursables par Anticipation à Taux Fixe devenant Variable émises le 22 avril 2022 pour un montant nominal total de 750.000.000 EUR

Crédit Agricole S.A. annonce le remboursement de ses Obligations Subordonnées à Taux Fixe Réinitialisable émises le 30 avril 2019 pour un montant nominal total de 325.000.000 de dollars de Singapour

Communiqué de presse du 28 avril 2026

Crédit Agricole Group: disclosure on global systemically important banks' (G-SIBs) indicators

Communiqué de presse du 29 avril 2026

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de Crédit Agricole S.A. du 20 mai 2026

Communiqué de presse du 30 avril 2026

LCL et Crédit Agricole Assurances finalisent l'acquisition du Groupe

Communiqué de presse du 30 avril 2026

Crédit Agricole S.A. annonce le remboursement de ses Obligations Super Subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 (AT1) à Taux Fixe Revisable libellées en livres sterling en circulation émises en juin 2021

Communiqué de presse du 11 mai 2026

Credit Agricole S.A. annonce le remboursement de ses Obligations senior non préférées remboursables émises le 13 juin 2023 pour un montant nominal total de ¥14.500.000.000 JPY (ISIN: JP525022DP63)*

Communiqué de presse du 20 mai 2026

Assemblée générale de Crédit Agricole S.A.

Communiqué de presse du 2 juin 2026

Augmentation de capital 2026 réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole

Communiqué de presse du 8 juin 2026

Crédit Agricole S.A. annonce le remboursement de ses obligations senior non préférées remboursables émises le 3 juin 2021 pour un montant nominal total de ¥84.200.000.000 JPY

Communiqué de presse du 23 juin 2026

Réduction de moyens au contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux

Communiqué de presse du 24 juin 2026

Crédit Agricole S.A. et BCC-Grupo Cajamar annoncent la signature d'un accord en vue d'un partenariat à long terme

Communiqué de presse du 30 juin 2026

Worldline et le Crédit Agricole font évoluer leur partenariat avec l'acquisition de 100% du capital de CAWL par le Crédit Agricole

Communiqué de presse du 3 juillet 2026

Crédit Agricole détient désormais 29,3% du capital de Banco BPM

Indicateurs Alternatifs de Performance¹

ANC Actif net comptable (non réévalué)

L'actif net comptable non réévalué correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes liées aux valorisations par capitaux propres recyclables et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond à l'Actif net comptable rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond à l'actif net comptable retraité des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le résultat net part du groupe de l'entreprise, net des intérêts sur la dette AT1, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire ; il indique la part de produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période). Le coût du risque sur encours peut également être calculé en rapportant la charge annualisée du coût du risque du trimestre aux encours de crédit début de trimestre. De manière similaire, le coût du risque de la période peut être annualisé et rapporté à la moyenne encours début de période.

¹ Les IAP sont des indicateurs financiers non présentés dans les comptes ou définis dans les normes comptables et utilisés dans le cadre de la communication financière, comme le RNPG ou le ROTE, à titre d'exemples. Ils sont utilisés pour faciliter la compréhension de la performance réelle de la société. Chaque IAP est rapproché dans sa définition à des données comptables.

Depuis le premier trimestre 2019, les encours pris en compte sont les encours de crédit clientèle, avant déduction des provisions.

Le mode de calcul de l'indicateur est spécifié lors de chaque utilisation de l'indicateur.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance en défaut. Un débiteur est considéré en situation de défaut lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux)

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

Taux des créances dépréciées (ou douteux)

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

RNPG Résultat net part du Groupe

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat net part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

RNPG attribuable aux actions ordinaires

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspond au résultat net part du Groupe duquel ont été déduits les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity

Le RoTE (Return on Tangible Equity) est une mesure de la rentabilité sur fonds propres tangibles, elle rapporte le RNPG annualisé, hors dépréciation d'immobilisation incorporelles et écart d'acquisition et nets des coupons AT1, aux Capitaux propres moyens part du Groupe retraités des intangibles, des réserves latentes, du stock de dettes AT1 et du projet de distribution en N+1.

Agenda financier

31 juillet 2026	Publication des résultats deuxième trimestre et premier semestre 2026
13 octobre 2026	Détachement du dividende intérimaire
15 octobre 2026	Païement du dividende intérimaire
30 octobre 2026	Publication des résultats du troisième trimestre et des neufs mois 2026
25 novembre 2026	Workshop CAA
4 février 2027	Publication des résultats du quatrième trimestre et de l'année 2026
30 avril 2027	Publication des résultats du premier trimestre 2027
30 juillet 2027	Publication des résultats deuxième trimestre et premier semestre 2027
29 octobre 2027	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2027



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

**COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
AU 30 JUIN 2026**

Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 30 juillet 2026

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL.....	4
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ	4
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	5
COMPTE DE RÉSULTAT.....	5
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	6
BILAN ACTIF	7
BILAN PASSIF.....	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	9
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	11
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	13
NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées	13
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	13
1.2 Principes et méthodes comptables.....	16
NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	18
2.1 Principales opérations de structure	18
2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026	20
NOTE 3 Risque de crédit.....	23
3.1 Variation des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes sur la période	25
3.2 Expositions au risque souverain	33
NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	36
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	36
4.2 Produits et charges de commissions.....	37
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	37
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	39
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	40
4.6 Produits (charges) nets des autres activités.....	40
4.7 Charges générales d'exploitation	40
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	41
4.9 Coût du risque	42
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs	42
4.11 Impôts.....	43
4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	44
4.13 Participation dans les entreprises mises en équivalence.....	45
NOTE 5 Informations sectorielles	46
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel.....	48
5.2 Spécificités de l'assurance	49
NOTE 6 Notes relatives au bilan	57
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	57
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	58
6.3 Actifs financiers au coût amorti	61
6.4 Passifs financiers au coût amorti	62

6.5	Immeubles de placement	64
6.6	Écarts d'acquisition	66
6.7	Provisions	67
6.8	Dettes subordonnées	72
6.9	Capitaux propres	72
NOTE 7	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	76
NOTE 8	Reclassements d'instruments financiers	78
NOTE 9	Juste valeur des instruments financiers et informations diverses	79
9.1	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	80
9.2	Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	92
9.3	Juste valeur des titres de dettes comptabilisés à l'actif au coût amorti	92
NOTE 10	Parties liées	93
NOTE 11	Événement postérieur au 30 juin 2026	94
11.1	Introduction en bourse de SBI Funds Management Ltd	94

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

L'adresse du siège social de la société est : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits assimilés	4.1	26 745	28 506
Intérêts et charges assimilées	4.1	(18 582)	(21 075)
Commissions (produits)	4.2	7 736	7 016
Commissions (charges)	4.2	(2 958)	(2 621)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	10 401	6 857
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		1 815	4 812
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		8 586	2 045
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	122	(105)
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		(4)	(308)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		126	203
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(19)	(33)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance ¹	5.2	(9 249)	(4 723)
Produits des activités d'assurance		8 388	7 393
Charges afférentes aux activités d'assurance		(6 541)	(5 562)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		(146)	(91)
Produits financiers ou charges financières d'assurance		(10 958)	(6 426)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		28	23
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		(20)	(60)
Produits des autres activités	4.6	1 182	1 284
Charges des autres activités	4.6	(1 021)	(843)
Produit net bancaire		14 357	14 263
Charges générales d'exploitation	4.7	(7 219)	(7 061)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(632)	(630)
Résultat brut d'exploitation		6 506	6 572
Coût du risque	4.9	(1 013)	(855)
Résultat d'exploitation		5 493	5 717
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		396	77
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	(13)	456
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.6	-	-
Résultat avant impôt		5 876	6 250
Impôts sur les bénéfices	4.11	(1 664)	(1 368)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
Résultat net		4 212	4 882
Participations ne donnant pas le contrôle		485	669
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		3 727	4 213
Résultat par action (en euros) ²	6.9	1,148	1,305
Résultat dilué par action (en euros) ²	6.9	1,148	1,305

¹ Résultat financier net d'assurance composé des Produits de placement nets de charge et des Produits ou charges financières d'assurance en note 5.2 Spécificités assurance.

² Correspond au résultat hors intérêts des titres super-subordonnés et y compris le Résultat net d'impôt des activités abandonnées

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net		4 212	4 882
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	92	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	4.12	(48)	(203)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4.12	231	306
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.12	11	(81)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	286	21
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	2	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(16)	18
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	1	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	272	40
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	197	(1 252)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	711	(101)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	(25)	(11)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	4.12	(748)	416
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	4.12	(5)	(22)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	129	(970)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	122	(226)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	16	(76)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	267	(1 271)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	540	(1 233)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		4 752	3 651
Dont part du Groupe		4 200	3 061
Dont participations ne donnant pas le contrôle		552	590

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, banques centrales		150 272	164 844
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	706 782	643 557
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		441 842	396 317
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		264 940	247 240
Instruments dérivés de couverture		15 070	16 360
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	242 115	233 996
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		235 796	227 981
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		6 319	6 015
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	1 245 608	1 220 678
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		563 314	570 119
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		583 724	559 235
<i>Titres de dettes</i>		98 570	91 324
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(3 406)	(3 352)
Actifs d'impôts courants et différés		5 602	5 445
Comptes de régularisation et actifs divers		49 819	44 465
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Actif	5.2	121	49
Contrats de réassurance détenus - Actif	5.2	1 008	1 155
Participation dans les entreprises mises en équivalence		9 030	7 140
Immeubles de placement	6.5	9 725	9 838
Immobilisations corporelles		10 519	10 311
Immobilisations incorporelles		3 426	3 415
Ecarts d'acquisition	6.6	16 536	16 406
TOTAL DE L'ACTIF		2 462 227	2 374 307

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales		1 034	227
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	470 605	423 914
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		359 180	318 995
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		111 425	104 919
Instruments dérivés de couverture		22 550	23 660
Passifs financiers au coût amorti	6.4	1 378 435	1 365 625
<i>Dettes envers les établissements de crédit ¹</i>		178 065	177 616
<i>Dettes envers la clientèle ¹</i>		906 203	902 936
<i>Dettes représentées par un titre</i>		294 167	285 073
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(7 660)	(8 355)
Passifs d'impôts courants et différés		4 371	3 915
Comptes de régularisation et passifs divers		66 175	60 972
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Passif	5.2	409 535	388 355
Contrats de réassurance détenus - Passif	5.2	106	108
Provisions	6.7	3 517	3 851
Dettes subordonnées	6.8	26 618	26 171
Total dettes		2 375 286	2 288 443
Capitaux propres		86 941	85 864
Capitaux propres part du Groupe		78 211	77 662
Capital et réserves liées		31 760	31 843
Réserves consolidées		45 245	41 740
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(2 521)	(2 995)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Résultat de la période		3 727	7 074
Participations ne donnant pas le contrôle		8 730	8 202
TOTAL DU PASSIF		2 462 227	2 374 307

¹ Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 8 396 millions d'euros des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes envers la clientèle au 31 décembre 2025.



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Part du Groupe									
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital ¹	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2025	9 124	60 665	(328)	7 218	76 679	(1 032)	(937)	(1 969)	-	74 710
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraillés	9 124	60 665	(328)	7 218	76 679	(1 032)	(937)	(1 969)	-	74 710
Augmentation de capital / Réduction de capital	(45)	(163)	-	-	(208)	-	-	-	-	(208)
Variation des titres autodétenus	-	-	206	-	206	-	-	-	-	206
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(23)	-	1 394	1 371	-	-	-	-	1 371
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2025	-	(247)	-	-	(247)	-	-	-	-	(247)
Dividendes versés au 1er semestre 2025	-	(3 328)	-	-	(3 328)	-	-	-	-	(3 328)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	9	-	-	9	-	-	-	-	9
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(45)	(3 752)	206	1 394	(2 197)	-	-	-	-	(2 197)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(35)	-	-	(35)	(998)	27	(971)	-	(1 006)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(37)	-	-	(37)	-	37	37	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	2	-	-	2	-	(2)	(2)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	(181)	-	(181)	-	(181)
Résultat du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	4 213	4 213
Autres variations	-	(11)	-	-	(11)	-	-	-	-	(11)
Capitaux propres au 30 juin 2025	9 079	56 867	(122)	8 612	74 436	(2 211)	(910)	(3 121)	4 213	75 528
Augmentation de capital / Réduction de capital	-	(81)	-	-	(81)	-	-	-	-	(81)
Variation des titres autodétenus	-	-	11	-	11	-	-	-	-	11
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(7)	-	(469)	(476)	-	-	-	-	(476)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2025	-	(279)	-	-	(279)	-	-	-	-	(279)
Dividendes versés au 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	(169)	-	-	(169)	(30)	(3)	(33)	-	(202)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	53	-	-	53	-	-	-	-	53
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(483)	11	(469)	(940)	(30)	(3)	(33)	-	(973)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	43	-	-	43	(93)	(107)	(199)	-	(157)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	30	-	-	30	-	(30)	(30)	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	14	-	-	14	-	(14)	(14)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	122	-	-	122	5	354	359	-	481
Résultat du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	2 861	2 861
Autres variations	-	(77)	-	-	(77)	-	-	-	-	(77)
Capitaux propres au 31 décembre 2025	9 078	56 472	(111)	8 144	73 583	(2 329)	(666)	(2 995)	7 074	77 662
Affectation du résultat 2025	-	7 074	-	-	7 074	-	-	-	(7 074)	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026	9 078	63 546	(111)	8 144	80 657	(2 329)	(666)	(2 995)	-	77 662
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026 Retraillés	9 078	63 546	(111)	8 144	80 657	(2 329)	(666)	(2 995)	-	77 662
Augmentation de capital / Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	(3)	-	(3)	-	-	-	-	(3)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(6)	-	(123)	(129)	-	-	-	-	(129)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2026	-	(253)	-	-	(253)	-	-	-	-	(253)
Dividendes versés au 1er semestre 2026	-	(3 419)	-	-	(3 419)	-	-	-	-	(3 419)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	15	-	-	15	-	-	-	-	15
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(3 662)	(3)	(123)	(3 788)	-	-	-	-	(3 788)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	24	-	-	24	140	225	365	-	388
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	14	-	-	14	-	(14)	(14)	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	10	-	-	10	-	(10)	(10)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	106	3	108	-	108
Résultat du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	3 727	3 727
Autres variations ²	-	113	-	-	113	-	-	-	-	113
Capitaux propres au 30 juin 2026	9 078	60 021	(114)	8 021	77 005	(2 082)	(439)	(2 521)	3 727	78 211

¹ Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.² Dont 87 millions d'euros au titre du changement de méthode comptable concernant le traitement des écarts d'expérience sur les commissions payées aux intermédiaires pour les contrats en unités de compte, qui ajustent désormais la CSM alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés en résultat. En effet, le calcul de ces commissions étant lié aux éléments sous-jacents, ces dernières constituent au sens de la norme IFRS 17 des flux de trésorerie d'exécution qui varient en fonction des rendements des éléments sous-jacents mais qui ne sont pas dus aux titulaires de police. Les écarts d'expérience sur ce type de flux ajustent la CSM pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe évalués selon le modèle VFA.



	Participations ne donnant pas le contrôle					
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
(en millions d'euros)						
Capitaux propres au 1er janvier 2025	8 794	(223)	29	(194)	8 601	83 311
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraités	8 794	(223)	29	(194)	8 601	83 311
Augmentation de capital / Réduction de capital	-	-	-	-	-	(208)
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	206
Emissions / remboursements d'instruments de	505	-	-	-	505	1 876
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2025	(38)	-	-	-	(38)	(285)
Dividendes versés au 1er semestre 2025	(673)	-	-	-	(673)	(4 001)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	9
Mouvements liés aux opérations avec les	(206)	-	-	-	(206)	(2 403)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)	(48)	13	(35)	(38)	(1 044)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	(2)	-	2	2	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(44)	-	(44)	(44)	(225)
Résultat du 1er semestre 2025	669	-	-	-	669	4 882
Autres variations	-	-	-	-	-	(11)
Capitaux propres au 30 juin 2025	9 255	(315)	42	(273)	8 982	84 510
Augmentation de capital / Réduction de capital	-	-	-	-	-	(81)
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	11
Emissions / remboursements d'instruments de	(214)	-	-	-	(214)	(690)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2025	(19)	-	-	-	(19)	(297)
Dividendes versés au 2nd semestre 2025	83	-	-	-	83	83
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	(1 203)	30	3	33	(1 170)	(1 372)
Mouvements liés aux paiements en actions	10	-	-	-	10	63
Mouvements liés aux opérations avec les	(1 343)	30	3	33	(1 310)	(2 284)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	3	15	19	20	(137)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(4)	-	(4)	(4)	477
Résultat du 2nd semestre 2025	310	-	-	-	310	3 171
Autres variations	205	-	-	-	205	128
Capitaux propres au 31 décembre 2025	8 427	(286)	60	(225)	8 202	85 864
Affectation du résultat 2025	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026	8 427	(286)	60	(225)	8 202	85 864
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026 Retraités	8 427	(286)	60	(225)	8 202	85 864
Augmentation de capital / Réduction de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(3)
Emissions / remboursements d'instruments de	749	-	-	-	749	621
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2026	(20)	-	-	-	(20)	(273)
Dividendes versés au 1er semestre 2026	(512)	-	-	-	(512)	(3 931)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	3	-	-	-	3	18
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	220	-	-	-	220	(3 568)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	5	45	50	50	438
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	17	-	17	17	125
Résultat du 1er semestre 2026	485	-	-	-	485	4 212
Autres variations	(244)	-	-	-	(244)	(131)
Capitaux propres au 30 juin 2026	8 888	(264)	106	(159)	8 730	86 941

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole S.A.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.



(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Résultat avant impôt	5 876	6 250
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	632	630
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	22 753	14 733
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(396)	(77)
Résultat net des activités d'investissement	13	(456)
Résultat net des activités de financement	2 967	2 688
Autres mouvements	(2 592)	1 652
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	23 377	19 170
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	4 668	(3 674)
Flux liés aux opérations avec la clientèle ¹	(24 782)	291
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(28 294)	(14 834)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 357	4 040
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	283	61
Impôts versés	(1 497)	(1 402)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(46 265)	(15 518)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	(17 013)	9 902
Flux liés aux participations	(1 656)	(945)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	340	(468)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(1 316)	(1 413)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(3 523)	(2 430)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	6 297	5 352
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	2 774	2 922
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(247)	(2 812)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	(15 802)	8 599
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	144 162	133 756
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	164 553	160 913
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** ¹	(20 391)	(27 157)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	128 359	142 355
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	149 171	168 779
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** ¹	(20 812)	(26 423)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(15 802)	8 599

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

¹ Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 8 382 millions d'euros sur la trésorerie à l'ouverture du tableau du 30 juin 2026, ainsi qu'une correction de 56 millions d'euros sur les flux liés aux opérations avec la clientèle et sur la trésorerie à l'ouverture et à la clôture du tableau du 30 juin 2025.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en millions, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2026 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par Crédit Agricole S.A. pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2025 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite "carve out"), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Crédit Agricole S.A. a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre de l'année précédente afin d'en simplifier la lecture.

Les normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2026 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2026.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers	1 ^{er} janvier 2026	Oui
Améliorations annuelles des IFRS – volume 11	1 ^{er} janvier 2026	Non
IFRS 9 – IFRS 7	1 ^{er} janvier 2026	Non
Contrats d'électricité dépendante de la nature		

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI (Solely Payments of Principal and Interest).

En particulier, l'IASB a précisé au travers de ces amendements le traitement d'instruments dont les flux de trésorerie varient selon un ou des événements éventuels. Lorsque la nature de l'événement éventuel lui-même n'est pas directement liée à des changements dans les risques et coûts de base du prêt, l'actif financier présente des flux de trésorerie contractuels SPPI si, et seulement si, dans tous les scénarios contractuellement possibles, les flux de trésorerie contractuels ne seraient pas significativement différents des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier ayant des conditions contractuelles identiques, mais sans un tel événement éventuel.

Les instruments présentant des flux de trésorerie variant selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (dits « ESG ») sont considérés par l'IASB comme non directement liés, et sont donc sujets à ces amendements. L'IASB cite en exemple de ces instruments un prêt dont le taux d'intérêt est ajusté à chaque période de déclaration d'un nombre fixe de points de base si le débiteur atteint une réduction contractuellement spécifiée de ses émissions de carbone au cours de la période de déclaration précédente.

Le groupe Crédit Agricole octroyant ce type d'instruments, une nouvelle méthodologie a été établie dans le cadre du test SPPI. Ainsi, sous réserve des autres conditions du test SPPI, la notion de flux de trésorerie « non significativement différents » d'un instrument sans cibles ESG est considérée comme remplie si la variabilité des flux de trésorerie induite par les cibles ESG est inférieure ou égale à 10% du taux emprunteur. Tout instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Cette partie des amendements étant rétrospective, le Groupe a examiné les instruments détenus en 2025 au regard de ces amendements. Les instruments qui échouent désormais au test SPPI du fait de ce nouveau critère ne sont pas significatifs.

Les autres modifications apportées par ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE NON ENCORE APPLIQUÉES PAR LE GROUPE AU 30 JUIN 2026

■ IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

La norme IFRS 18 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 nouvelles catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

Ces nouvelles catégories s'accompagnent de reclassement d'éléments du compte du résultat par rapport à IAS 1, qui dépendent de la notion « d'activité principale » au sens d'IFRS 18. Le groupe Crédit Agricole exerçant les deux activités principales spécifiques décrites par la norme IFRS 18, à savoir l'octroi de financement à des clients et l'investissement dans des actifs spécifiques, les reclassements induits au passage d'IFRS 18 seront notamment les suivants :

- Les gains et pertes liés aux cessions d'actifs corporels, incorporels et filiales devront désormais être présentés en catégorie « exploitation ». Ils sont actuellement présentés en dessous du résultat d'exploitation ;
- Les variations de valeur des écarts d'acquisition liées aux opérations de regroupements d'entreprises seront également à présenter en catégorie « exploitation » sous IFRS 18. Elles sont présentement incluses sous le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges provenant des passifs découlant de transactions n'impliquant pas uniquement la levée de fonds, notamment pour le groupe Crédit Agricole, les charges d'intérêts sur passifs locatifs IFRS 16 et les charges (produits) d'intérêts net(te)s sur passif (actif) net au titre des prestations définies IAS 19, seront à présenter en catégorie « financement ». Ils sont présentement inclus dans le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges relatifs à des actifs définis par IFRS 18 comme « générant des rendements individuellement et largement indépendants des autres ressources de l'entité » seront ventilés entre les catégories « exploitation » et « investissement » selon qu'ils sont ou non rattachés aux activités principales d'investissement du Groupe.

Par ailleurs, du fait de l'activité principale d'octroi de financement à des clients, l'ensemble des actifs générés par cette activité (exemple : prêts à la clientèle), et des passifs de refinancement du Groupe seront présentés au sein de la catégorie « exploitation », sans changement par rapport à IAS 1.

La norme IFRS 18 n'aura pas d'autres impacts significatifs sur les états financiers consolidés primaires du Groupe, en dehors d'un changement de présentation du tableau de flux de trésorerie, dont la catégorie « Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle » sera déterminée en partant du résultat d'exploitation défini par IFRS 18.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS. Ces mesures de performance feront l'objet d'une nouvelle note annexe dédiée de réconciliation avec les sous-totaux définis par les IFRS les plus proches. Pour le groupe Crédit Agricole, ces mesures de performance incluent les actuels Produit net bancaire et Résultat brut d'exploitation, renommés respectivement « Produits nets » et « Produits nets après frais généraux » sous IFRS 18 en lien avec la contribution sur le format des états financiers des établissements bancaires selon la norme IFRS 18 de l'Autorité des Normes Comptables.

Elle inclut par ailleurs de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières en fonction des rôles identifiés des états financiers principaux et des notes annexes.



Les travaux de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 30 JUIN 2026.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2026 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2026.

DÉCISIONS IFRS IC POUVANT AFFECTER LE GROUPE

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IFRS 18 Classification d'un écart de change provenant d'un passif (ou actif) monétaire intragroupe	22 avril 2026	Non
IFRS 16 Accords d'achat d'électricité dans un marché en « pool » (système centralisé)	22 avril 2026	Non
IAS 1 Présentation fidèle et conformité aux normes IFRS	22 avril 2026	Non
IFRS 18 Évaluation d'une SMBA pour les états financiers individuels d'une société mère	22 avril 2026	Non
IFRS 18 Champ d'application de l'obligation de divulguer les charges par nature	22 avril 2026	Non
IFRS 18 Classification des gains et pertes sur un instrument dérivé gérant une exposition au risque de change	22 avril 2026	Non

1.2 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

L'environnement international a, de nouveau, été très agité au cours du premier semestre 2026. Les attaques américaine et israélienne contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture du détroit d'Ormuz et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar. Outre un climat d'incertitude, ce conflit a suscité une flambée immédiate des prix du pétrole et du gaz mais aussi des craintes de crise énergétique de grande ampleur. Alors que les anticipations d'inflation étaient revues à la hausse, les perspectives de croissance se sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe.

L'économie américaine, exportatrice nette de pétrole, a bien résisté malgré la hausse de l'inflation. Dans la zone euro, en revanche, le ralentissement des moteurs internes de croissance conjugué à la résistance des importations s'est traduit par une faible croissance. La Federal Reserve a laissé le taux des Fed funds inchangé alors que la BCE a procédé à une hausse de ses taux directeurs de 25 pb mi-juin. A la suite du déclenchement de la guerre dans le golfe Persique, du choc immédiat sur le prix du pétrole et du risque inflationniste, les taux d'intérêt se sont nettement redressés. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 30 juin 2026.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques ;
- les actifs et les passifs des contrats d'assurance ;
- les actifs et les passifs des contrats de réassurance ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

En particulier, l'évaluation des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 requiert des jugements importants. Les principales zones de jugement dans le cadre de l'application de la norme IFRS 17 par le Groupe sont les suivantes :

- l'estimation des flux de trésorerie futurs, en particulier la projection de ces flux et la détermination de la frontière des contrats ;
- la technique utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier ;

- l'approche adoptée pour déterminer les taux d'actualisation ;
- la définition des unités de couverture et la détermination du montant de la CSM alloué en résultat au cours de chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance ;
- la détermination des montants transitoires relatifs aux groupes de contrats existants à la date de transition.

Les informations au sujet de ces zones de jugement sont développées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2025.

En ce qui concerne spécifiquement l'approche adoptée pour déterminer les taux d'actualisation, les informations quantitatives sur les taux d'actualisation mises à jour au 30 juin 2026 sont présentées ci-dessous.

Les courbes de taux utilisées pour actualiser les flux de trésorerie des contrats d'assurance sont les suivantes :

	30/06/2026						31/12/2025					
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans
Vie France												
EUR	3,72%	3,76%	3,99%	4,17%	4,24%	4,06%	3,16%	3,56%	3,95%	4,20%	4,30%	4,16%
Dommages France												
EUR	3,31%	3,34%	3,55%	3,73%	3,79%	3,68%	2,65%	3,05%	3,44%	3,69%	3,79%	3,72%
International												
EUR	3,21%	3,25%	3,47%	3,65%	3,72%	3,61%	2,75%	3,16%	3,54%	3,79%	3,89%	3,81%
USD	4,83%	4,73%	5,01%	5,27%	5,38%	5,29%	4,64%	4,38%	4,69%	4,96%	5,07%	4,98%
JPY	0,90%	1,28%	1,63%	2,07%	2,47%	2,91%	0,94%	1,36%	1,68%	2,07%	2,42%	2,82%

Le niveau des primes d'illiquidité utilisées est le suivant (en points de base) :

	30/06/2026	31/12/2025
Vie France		
EUR	110	106
Dommages France		
EUR	62	56
International		
EUR	63	66

NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Principales opérations de structure

2.1.1 Première consolidation d'Intermediate Capital Group (ICG) selon la méthode de mise en équivalence

Le 18 novembre 2025 Amundi annonçait la signature d'un partenariat stratégique de long terme avec *Intermediate Capital Group (ICG)* avec l'intention de porter son exposition économique à 9,9 % du capital d'ICG.

Le 19 février 2026, Amundi a annoncé avoir obtenu l'ensemble des autorisations réglementaires et une représentation au sein du Conseil d'administration d'ICG. A compter du 31 mars 2026 la participation de Crédit Agricole S.A. dans ICG est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. A ce titre, un produit de 85 millions d'euros correspondant à l'effet de première consolidation d'ICG est reconnu sur le poste quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence. L'impact de la revalorisation des titres ICG avant la date de consolidation est enregistré pour un montant de -68 millions d'euros sur la ligne « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Au 30 juin 2026, Crédit Agricole S.A. détient une participation **indirecte** de 5,3 %¹ au capital d'ICG. La valeur de la participation mise en équivalence au bilan du Groupe s'élève à 520 millions d'euros.

2.1.2 Acquisition par LCL et Crédit Agricole Assurances du groupe Milleis

Le 30 avril 2026, LCL et Crédit Agricole Assurances ont annoncé la finalisation de l'acquisition par LCL de l'intégralité du Groupe Milleis, composé de Milleis Banque et ses filiales Cholet Dupont Oudart, Cholet Dupont Asset Management et Milleis Vie. La compagnie d'assurance Milleis Vie a été immédiatement cédée par LCL à Crédit Agricole Assurances.

Au 30 juin 2026 Crédit Agricole S.A. détient une participation de 95,6 % dans le groupe Milleis.

Milleis Banque, Cholet Dupont Oudart et Cholet Dupont Asset management sont consolidés au 30 juin 2026 selon la méthode de l'intégration globale. Cette acquisition a entraîné la comptabilisation d'un écart d'acquisition à hauteur de 119 millions d'euros au 30 juin 2026. En application d'IFRS 3, l'acquéreur dispose d'un délai de douze mois maximum après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de l'écart d'acquisition.

2.1.3 Première consolidation de Crédit Agricole Santé & Territoires (CA S&T)

Crédit Agricole Santé & Territoires, détenu à 50 % par Crédit Agricole S.A. est consolidée pour la première fois au 30 juin 2026 par la méthode de la mise en équivalence. Au 30 juin 2026 sa quote-part de résultat dans les Participations en mises en équivalence est de - 4 millions d'euros et sa Participation en mise en équivalence s'élève à 89 millions d'euros dans le bilan du Groupe.

2.1.4 Hausse de la participation de Crédit Agricole S.A. dans Banco BPM S.P.A. (« Banco BPM »)

Au 30 juin 2026, à la suite d'acquisitions successives, le taux de détention de Crédit Agricole S.A. s'élève à 24,9 %. Sa quote-part de résultat dans les Entreprises mises en équivalence s'élève à 222 millions d'euros au 30 juin 2026.

Compte tenu de l'indisponibilité de l'information financière semestrielle de Banco BPM dans les délais de préparation des états financiers consolidés du Crédit Agricole S.A., le résultat retenu pour le premier trimestre correspond au résultat publié par Banco BPM. Le résultat du deuxième trimestre est, quant à lui, déterminé sur la base d'une estimation fondée sur les résultats des quatre derniers trimestres disponibles.

Le 3 juillet 2026, Crédit Agricole S.A. a informé les autorités italiennes et Banco BPM du dépassement de seuil de 25 % de détention. A cette date, Crédit Agricole S.A. détenait 28,6 % du capital de Banco BPM et a acquis, le 17 juillet 2026, le complément de titres permettant d'atteindre 29,3 % du capital de Banco BPM.

¹ 4,8 % de droits de vote

2.1.5 Entrée en négociations exclusives de CACEIS avec Euroclear en vue la cession d'Uptevia

Début juillet 2026, CACEIS et BNP Paribas sont entrés en négociations exclusives avec Euroclear en vue de la cession d'Uptevia.

Joint-venture détenue à parts égales entre CACEIS et BNP Paribas, Uptevia est spécialisée dans les activités de service aux émetteurs.

La valeur comptable dans les comptes au 30 juin 2026 s'élève à 26 millions d'euros et n'est pas remise en cause par le prix de cession attendu.

2.1.6 Entrée en négociations exclusives de CACEIS avec State street en vue la cession de Santander CACEIS Latam Holding 1

Le 27 juillet, CACEIS et SANTANDER ont engagé des négociations avec State street en vue de la cession de leur participation dans Santander CACEIS Latam Holding 1 (activité au Mexique, Colombie et Brésil).

La valeur comptable dans les comptes au 30 juin 2026 s'élève à 388 millions d'euros et n'est pas remise en cause par le prix de cession attendu.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

2.2.1 Entités du périmètre* pour lesquelles une variation du pourcentage de contrôle ou d'intérêt est supérieure à 10% au cours du premier semestre 2026 sans modification de la méthode de consolidation

Aucune variation du pourcentage de contrôle ou d'intérêt supérieure à 10% et sans modification de la méthode de consolidation n'a été constatée au cours du premier semestre 2026.

2.2.2 Évolution du périmètre* ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025
Arménie									
	AMUNDI ACBA ASSET MANAGEMENT	Globale		E1	Filiale	GEA	51,0	-	35,0
Australie									
	Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Globale		S3	Filiale	GC	-	100,0	-
Espagne									
	TUNELS DE BARCELONA	Juste Valeur		S2	Co-entreprise	GEA	-	50,0	-
Etats-Unis									
	KBI GLOBAL INVESTORS LIMITED BOSTON (SUCCURSALE)	Globale		E1	Filiale	GEA	100,0	-	-
	KBI Global Investors (North America) Ltd (US Branch)	Globale		E1	Filiale	GEA	100,0	-	-
France									
	CDO PATRIMOINE	Globale		E3	Filiale	BPF	100,0	-	-
	CHOLET DUPONT AM	Globale		E3	Filiale	BPF	100,0	-	-
	CHOLET DUPONT OUDART	Globale		E3	Filiale	BPF	100,0	-	-
	COMPAGNIE FINANCIERE HOLDING MIXTE MILLEIS	Globale		E3	Filiale	BPF	100,0	-	-
	Crédit Agricole CIB Transactions	Globale		S3	Filiale	GC	-	100,0	-
	CREDIT AGRICOLE SANTE ET TERRITOIRE	Equivalence		E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	-
	FCP CRONUS	Globale		E3	Filiale	BPF	100,0	-	-
	FCT FRENCH PRIME CASH	Globale		E3	Filiale	BPF	100,0	-	-
	INDOSUEZ CORPORATE ADVISORY	Globale		D1	Filiale	GC	100,0	100,0	-



	KBI GLOBAL INVESTORS LIMITED FRANCE (SUCCURSALE)	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	68,6	-
	LINXO	Globale	D1	Filiale	AHM	100,0	100,0	50,1	50,1
	MILLEIS BANQUE	Globale	E3	Filiale	BPF	100,0	-	95,6	-
Italie									
	KBI GLOBAL INVESTORS LIMITED ITALY (SUCCURSALE)	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	68,6	-
	PED ITALIA SRL (2020)	Globale	E2	Filiale	GEA	80,0	-	80,0	-
Luxembourg									
	GLACIS PROPERTY SARL	Globale	E3	Filiale	GC	100,0	-	100,0	-
	Space Lux	Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
Mexique									
	Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch	Globale	S1	Succursale	GEA	-	100,0	-	66,9
Royaume-Uni									
	INTERMEDIATE CAPITAL GROUP PLC	Equivalence	E3	Entreprise associée	GEA	4,8	-	5,3	-
Suède									
	CACEIS BANK, FILIAL I SVERIGE	Globale	E1	Filiale	GC	100,0	-	100,0	-

Les succursales sont mentionnées
en italique
¹ : OPCVM, Fonds en UC et SCI
détenus par des entités

(a) Modification de périmètre

Entrées (E) dans le périmètre :

- E1 : Franchissement de seuil
- E2 : Création
- E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

- S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle
- S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif
- S4 : Fusion absorption
- S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :



D1 : Changement de
dénomination sociale
D2 : Modification de mode de
consolidation
D3 : Entité nouvellement
présentée dans la note de
D4 : Entité classée en actifs non
courants en vue de la vente et
activités abandonnées

(b) Type d'entité et nature du contrôle

Filiale

Succursale

Entité structurée contrôlée

Co-entreprise

Co-entreprise structurée

Opération en commun

Entreprise associée

Entreprise associée structurée

(c) Type d'activité

BPF : Banque de proximité en
France

BPI : Banque de proximité à
l'international

GEA : Gestion de l'épargne et
assurances : GEA

GC : Grandes clientèles

SFS : Services financiers spécialisés

AHM : Activités hors métiers

*Hors Entités, co-entreprises et entreprises associées structurées

NOTE 3 Risque de crédit

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit")

ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macro-économiques retenus pour juin 2026

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9, avec des projections allant jusqu'à 2029. Ces scénarios ont été construits ou revus en avril 2026, après le déclenchement de la guerre dans le golfe Persique. Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Les quatre scénarios reposent sur des hypothèses différenciées quant à l'évolution du conflit dans le golfe Persique dont la durée et l'issue ont des implications substantielles en termes de coût et de disponibilité de l'énergie, d'inflation (courante et anticipée), de croissance, de politique monétaire et de taux d'intérêt.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverses.

Premier scénario : scénario "central" (pondéré à 60 %)

Le scénario exclut une « normalisation » rapide du conflit dans le golfe Persique au profit d'une réouverture progressive et incomplète du détroit d'Ormuz, à laquelle s'ajoutent des destructions d'infrastructures pétrolières et gazières. Bien qu'ils baissent, les prix du pétrole et du gaz restent élevés et le trafic maritime n'est pas parfaitement fluide. Sur la base de ce scénario prudent, les perspectives de croissance sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et celles des pays fortement dépendants du Golfe pour leur approvisionnement (tels que Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines).

Ainsi, aux **Etats-Unis**, les performances économiques devraient rester correctes même si l'inflation énergétique s'ajoute à l'inflation déjà alimentée par les droits de douane. L'inflation totale s'établirait en moyenne à 3,1% en 2026 et 2,5% en 2027 (après 2,7% en 2025) alors que la croissance atteindrait 2,2% en 2026 (après 2,1% en 2025), contre 2,5% prévus précédemment.

Dans la **zone euro**, contrairement à 2022, le risque lié à l'énergie ne se pose pas tant en termes de pénurie que de vulnérabilité élevée aux prix mondiaux. La zone ne s'inscrit plus sur le chemin désinflationniste tranquille d'avant la guerre au Moyen-Orient et, subissant des prix plus élevés/volatils sur les marchés mondiaux de l'énergie, sa compétitivité se dégrade (tant sur les marchés d'exportation que sur le marché intérieur) et la contrainte extérieure se manifeste. Au choc sur les prix de l'énergie et à l'inflation (dont on suppose les effets de second tour très limités) s'ajoutent le durcissement des conditions monétaires/financières et une incertitude croissante, soit une combinaison défavorable au scénario pré-guerre d'accélération de l'investissement. Toutefois, la situation économique et financière solide des acteurs privés, couplée à une orientation globalement neutre et localement expansionniste de la politique budgétaire (notamment en Allemagne), devrait assurer une croissance de 0,8% en 2026 et de 1,1% en 2027.

La persistance de l'inflation et la récession sont reléguées dans le scénario « adverse modéré ».

Deuxième scénario : scénario "adverse modéré" (pondéré à 25 %)

Ce scénario suppose **une intensification et un allongement du conflit dans le golfe Persique**. A la différence du scénario central où les déséquilibres se résolvent par la hausse des prix, dans ce scénario de stress, on suppose des perturbations des chaînes d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries) ainsi qu'un choc plus violent sur les prix de l'énergie.

Dans un environnement international anxiogène, on suppose également une montée de l'aversion au risque qui, alors que les valorisations des marchés actions sont très élevées, se matérialise brutalement sous la forme d'une chute des

marchés financiers : les agents économiques font preuve d'attentisme et de préférence pour l'épargne (baisse de la consommation, amplifiée par un sursaut temporaire des coûts de production et de l'inflation, recul de l'investissement et préférence pour les actifs très sûrs), les marchés actions baissent et un écartement des spreads souverains et corporate est constaté.

Face au choc d'inflation et en dépit du choc de croissance annoncé, la BCE ressert sa politique monétaire en 2026 (comme dans le scénario central). Elle entame ensuite son assouplissement monétaire en 2027 mais ne recourt pas à des outils quantitatifs pour, d'une part, contrer la récession et, d'autre part, apaiser la défiance à l'égard des actifs européens (dont les obligations souveraines). Les taux d'intérêt sans risque se replient mais s'accompagnent de tensions fortes sur les souverains les plus fragiles. Compte tenu de l'état des finances publiques (en particulier en France et en Italie), la réponse budgétaire nationale est limitée et l'UE ne mobilise pas de moyens budgétaires communs. Enfin, en raison d'un assouplissement monétaire de la Fed plus agressif, l'euro s'apprécie contre dollar.

Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 10 %)

Il s'agit d'un **scénario de « normalisation rapide »**. Ce scénario suppose donc une résolution très rapide de la guerre dans le golfe Persique, conduisant à une baisse des prix du pétrole et à un retour du trafic habituel dans le détroit d'Ormuz. Le prix moyen du baril de pétrole est ainsi inférieur de près de 10 dollars aux niveaux prévus dans le scénario central en 2026 et 2027, tout en demeurant supérieur à la moyenne de 2025.

En zone euro, après avoir atteint un pic un peu moins élevé en mai, l'inflation se replie rapidement pour atteindre 1,8% en fin d'année 2026 mais 2,2% en moyenne sur l'année entière. La BCE procède à une seule hausse de taux « préventive » (25 pb) pour éviter que les anticipations ne dérapent. Cela permet un retour au scénario central élaboré fin 2025, ajusté en avril 2026 avec les données économiques et financières connues alors (4ème trimestre 2025 et du 1er trimestre 2026).

Quatrième scénario : scénario "adverse sévère" (pondéré à 5 %)

Elaboré en juin 2025, le scénario supposait une aggravation des tensions commerciales et géopolitiques et retenait l'hypothèse d'une nouvelle augmentation des tarifs douaniers initiée par le gouvernement américain. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégiait une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles, produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il faisait également approuver par le Congrès un tarif universel. Le tarif douanier appliqué était de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquaient en contrôlant leurs exportations (rétention d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refusait de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain répliquait en imposant une limitation des volumes de GNL exportés. Nous supposons un doublement du prix du gaz au cours du 1er semestre 2026, le temps de négocier. Enfin, les tensions géopolitiques entraînaient un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca, canal de Suez) occasionnant une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés aux tensions commerciales, à la résurgence de l'inflation, au resserrement monétaire et à la hausse des coûts de financement, entraînaient une crise de confiance, une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en était fortement affectée. Les taux souverains, pénalisés par les craintes sur certaines situations budgétaires, se tendaient fortement. Les marchés actions subissaient une baisse brutale.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

En %	Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Scénario Favorable				Adverse sévère			
	2025	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	
Zone euro																		
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,5	0,8	1,1	1,2	1,2	0,2	(0,9)	1,5	2,2	1,2	1,3	1,3	1,3	(2,0)	(1,8)	1,5	x	
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,3	6,4	6,4	6,3	6,3	6,5	7,0	6,8	6,5	6,2	6,1	6,0	6,0	7,0	7,9	7,8	x	
Inflation (IPCH) - moyenne annuelle	2,1	3,1	2,1	1,9	1,9	5,7	5,6	0,0	2,2	2,2	1,8	1,8	1,8	4,7	3,1	2,6	x	
France																		
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	0,3	(0,6)	1,4	2,0	1,3	1,2	1,1	1,1	(1,2)	(1,5)	1,8	x	
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,7	8,0	7,9	7,7	7,7	8,2	8,5	8,1	7,9	7,9	7,7	7,6	7,5	8,3	8,9	8,7	x	
Inflation (IPC) - moyenne annuelle	0,9	2,1	1,5	1,5	1,5	4,3	4,8	0,1	1,5	1,0	1,1	1,4	1,8	3,1	2,1	2,0	x	
Inflation sous-jacente – moyenne annuelle	1,2	1,8	2,1	1,7	1,7	5,5	7,5	0,3	1,8	1,5	1,5	1,8	2,2	4,5	3,2	3,0	x	
OAT 10 ans - fin d'année	3,6	4,0	3,8	3,6	3,6	3,3	2,6	3,1	3,1	3,3	3,6	3,5	3,5	5,2	4,2	4,0	x	

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Crédit Agricole S.A.)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
(6 %)	+14 %	(17 %)	+47 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Concernant l'ensemble des scénarios :

Pour tenir compte des particularités locales (liées à la géographie ou à certains métiers), certaines entités du Groupe complètent les scénarios macroéconomiques définis au niveau central par des hypothèses spécifiques (forward looking locaux).

À fin juin 2026, en tenant compte des hypothèses économiques locales, les provisions des encours sains et dégradés (Stage 1/Stage 2) représentaient 33% du total des provisions du Groupe, tandis que celles du défaut (Stage 3) en représentaient 67%.

Et la part du coût du risque attribuable aux expositions en stage 1 et stage 2 s'établit à -14%, tandis que celle relative au stage 3 (dont Risques & Charges) s'élève à 114%.

3.1 Variation des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)				Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes			
(en millions d'euros)									
Au 31 décembre 2025	90 661	(90)	317	(11)	481	(33)	91 459	(135)	91 324
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(121)	-	121	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(138)	-	138	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	18	-	(18)	-	-	-	-	-	
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	90 540	(90)	438	(11)	481	(33)	91 459	(135)	91 324
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	7 432	(5)	(119)	(3)	(17)	(1)	7 296	(8)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... ²	41 572	(14)	94	(8)	-	-	41 666	(22)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance, ...	(35 600)	13	(338)	3	(17)	-	(35 956)	17	
Passages à perte						-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-	-	(1)	
Changements dans le modèle / méthodologie		3		-		-	-	3	
Variations de périmètre	726	-	-	-	-	-	726	-	
Autres ³	734	(7)	125	2	-	-	860	(5)	
Total	97 972	(95)	319	(15)	464	(34)	98 755	(143)	98 612
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	(41)		(1)		-		(41)		
Au 30 juin 2026	97 931	(95)	318	(15)	464	(34)	98 713	(143)	98 570
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)				Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes			
(en millions d'euros)									
Au 31 décembre 2025	157 418	(17)	378	(9)	401	(364)	158 197	(390)	157 806
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	38	-	(38)	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(242)	-	242	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	279	-	(279)	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	157 455	(17)	340	(9)	401	(364)	158 197	(390)	157 806
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(4 245)	(1)	(90)	-	9	(8)	(4 326)	(9)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	47 702	(13)	161	(16)			47 863	(29)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	(52 731)	26	(250)	16	-	-	(52 981)	43	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(15)		-		(1)	-	(15)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		(1)		-	-	(1)	
Variations de périmètre	549	-	-	-	-	-	549	-	
Autres ³	235	1	(1)	-	9	(8)	244	(7)	
Total	153 211	(18)	251	(9)	410	(372)	153 871	(400)	153 471
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	(932)		-		-		(932)		
Au 30 juin 2026	152 278	(18)	251	(9)	410	(372)	152 939	(400)	152 539
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) les variations des créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en millions d'euros)									
Au 31 décembre 2025	496 221	(1 008)	59 184	(2 293)	13 441	(6 310)	568 845	(9 610)	559 235
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(14 557)	11	11 367	235	3 190	(652)	-	(406)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(25 151)	93	25 151	(340)			-	(247)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	11 339	(105)	(11 339)	287	-	-	-	182	
Transferts vers Stage 3 ¹	(827)	25	(2 750)	314	3 577	(744)	-	(405)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	82	(1)	305	(26)	(387)	92	-	64	
Total après transferts	481 663	(997)	70 551	(2 058)	16 631	(6 961)	568 845	(10 016)	558 829
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	28 577	41	(1 918)	(197)	(2 651)	459	24 008	303	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	142 570	(397)	12 399	(503)			154 969	(900)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	(117 057)	326	(14 614)	418	(1 858)	447	(133 529)	1 191	
Passages à perte					(835)	720	(835)	720	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	(5)	-	(3)	(5)	(9)	(5)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période ³		76		(110)		(732)	-	(766)	
Changements dans le modèle / méthodologie		1		8		-	-	9	
Variations de périmètre	1 081	(1)	10	-	8	(2)	1 099	(3)	
Autres ⁴	1 983	37	292	(11)	37	32	2 313	57	
Total	510 240	(956)	68 632	(2 255)	13 980	(6 503)	592 853	(9 713)	583 140
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁵	(188)		(56)		828		584		
Au 30 juin 2026 ⁶	510 052	(956)	68 577	(2 255)	14 809	(6 503)	593 437	(9 713)	583 724
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Concernant le Stage 3, cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.

⁴ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion, ainsi que dans une moindre mesure des variations de valeur dont la ventilation n'a pu être effectuée.

⁵ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

⁶ Au 30 juin 2026, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 195 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 110 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 85 millions d'euros.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
(en millions d'euros)								
Au 31 décembre 2025	222 600	(203)	5 381	(36)	-	(1)	227 981	(240)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 449)	1	1 444	(6)	-	-	(4)	(4)
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 543)	1	1 539	(6)			(4)	(4)
Retour de Stage 2 vers Stage 1	94	-	(94)	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	221 151	(202)	6 826	(41)	-	(1)	227 977	(244)
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	8 098	(6)	(182)	1	-	-	7 917	(6)
Réévaluation de juste valeur sur la période	551		(6)		-		543	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... ²	24 979	(21)	218	(5)			25 197	(26)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance, ...	(17 424)	12	(406)	3	-	-	(17 831)	14
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		2		3		-	-	5
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-
Variations de périmètre	64	-	-	-	-	-	64	-
Autres ³	(72)	-	14	-	-	-	(57)	-
Total	229 250	(208)	6 644	(41)	-	(1)	235 894	(250)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	(172)		39		-		(134)	
Au 30 juin 2026	229 077	(208)	6 683	(41)	-	(1)	235 760	(250)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion

⁴ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
(en millions d'euros)								
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	36	-	-	-	-	-	36	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	-		-		-		-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ...	36	-	-	-			36	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance, ...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période							-	-
Changements dans le modèle / méthodologie							-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	36	-	-	-	-	-	36	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte)	-		-		-		-	
Au 30 juin 2026	36	-	-	-	-	-	36	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)				Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes			
(en millions d'euros)									
Au 31 décembre 2025	196 261	(166)	17 650	(327)	391	(31)	214 302	(524)	213 778
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 969)	(6)	1 518	31	451	(20)	-	5	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(5 927)	7	5 927	(36)			-	(28)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	3 966	(13)	(3 966)	22			-	9	
Transferts vers Stage 3 ¹	(8)	-	(457)	45	466	(21)	-	25	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	1	-	14	-	(15)	-	-	-	
Total après transferts	194 292	(172)	19 167	(296)	842	(51)	214 303	(519)	213 784
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	13 652	25	(1 605)	27	100	(2)	12 146	51	
Nouveaux engagements donnés ²	72 746	(315)	3 414	(110)			76 160	(425)	
Extinction des engagements	(61 364)	317	(5 182)	136	(71)	4	(66 617)	457	
Passages à perte					(4)	4	(4)	4	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	(3)	-	-	-	(3)	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		29		(14)		(10)		5	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		22		-		22	
Variations de périmètre	1 603	-	41	-	19	-	1 662	-	
Autres ³	667	(5)	126	(7)	156	-	948	(11)	
Au 30 juin 2026	207 944	(146)	17 562	(269)	942	(53)	226 448	(468)	225 980

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.



ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)				Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes			
(en millions d'euros)									
Au 31 décembre 2025	216 541	(61)	9 202	(180)	791	(300)	226 534	(540)	225 994
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	31	(5)	(224)	9	193	(10)	(1)	(6)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(3 712)	6	3 712	(11)			-	(5)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	3 744	(10)	(3 745)	16			(1)	6	
Transferts vers Stage 3 ¹	(1)	-	(200)	4	201	(11)	-	(7)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	9	(1)	(9)	1	-	-	
Total après transferts	216 572	(66)	8 978	(171)	983	(310)	226 533	(546)	225 987
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(15 890)	9	1 194	(31)	(142)	(9)	(14 838)	(31)	
Nouveaux engagements donnés ²	212 796	(69)	3 434	(105)			216 230	(174)	
Extinction des engagements	(230 299)	67	(2 430)	105	(227)	19	(232 956)	191	
Passages à perte					(10)	10	(10)	10	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	2	-	4	-	1	-	7	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		10		(36)		(28)	-	(54)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		4		-	-	4	
Variations de périmètre	35	-	-	-	-	-	35	-	
Autres ³	1 578	(1)	190	(3)	95	(11)	1 863	(15)	
Au 30 juin 2026	200 682	(57)	10 173	(202)	841	(319)	211 696	(577)	211 119

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture¹.

Les expositions de Crédit Agricole S.A. au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

30/06/2026	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Allemagne	-	-	498	-	498	-	498
Arabie Saoudite	16	-	-	2 133	2 149	-	2 149
Argentine	-	-	-	35	35	-	35
Belgique	386	-	383	1 534	2 303	72	2 375
Brésil	73	-	175	58	306	-	306
Chine	268	-	-	227	495	-	495
EAU (Emirats Arabes Unis)	1	-	-	-	1	-	1
Egypte	26	-	446	632	1 104	-	1 104
Espagne	-	-	106	4 100	4 206	(197)	4 009
Etats-Unis	21 771	-	187	3 690	25 648	143	25 791
France	7 919	49	2 087	13 456	23 511	442	23 953
Hong Kong	173	-	-	1 061	1 234	5	1 239
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	696	-	3 560	5 586	9 842	2	9 844
Japon	1 050	-	1 197	1 680	3 927	(1)	3 926
Koweït	1	-	-	560	561	-	561
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	997	477	1 474	-	1 474
Qatar	277	-	-	2 605	2 882	-	2 882
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	9	1	10	-	10
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	85	880	965	-	965
Autres pays souverains	3 926	-	1 423	4 719	10 068	17	10 085
TOTAL	36 583	49	11 153	43 434	91 219	483	91 702

¹ La couverture peut comprendre des éléments de couverture FVH et CFH (qui sont les deux types de couvertures principales).



31/12/2025

Expositions nettes de dépréciations

	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Allemagne	-	8	530	-	538	-	538
Arabie Saoudite	15	-	-	2 118	2 133	-	2 133
Argentine	-	-	-	16	16	-	16
Belgique	418	-	318	1 384	2 120	77	2 197
Brésil	89	-	167	66	322	-	322
Chine	374	-	-	295	669	-	669
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	20	-	427	439	886	-	886
Espagne	-	-	134	2 094	2 228	(126)	2 102
Etats-Unis	17 944	-	181	3 405	21 530	119	21 649
France	5 857	57	2 292	12 986	21 192	473	21 665
Hong Kong	109	-	-	955	1 064	5	1 069
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	2 839	6 311	9 150	(9)	9 141
Japon	983	-	1 209	1 419	3 611	2	3 613
Koweït	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	1 002	364	1 366	-	1 366
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	9	4	13	-	13
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	116	778	894	-	894
Autres pays souverains	4 530	-	1 383	7 065	12 977	19	12 997
Total	30 339	65	10 607	39 699	80 709	560	81 270

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes	30/06/2026	31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>		
Allemagne	352	310
Arabie Saoudite	-	-
Argentine	8	7
Belgique	4 478	4 246
Brésil	6	6
Chine	1	1
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-
Egypte	-	-
Espagne	8 160	7 976
États-Unis	58	59
France	39 613	36 415
Hong Kong	117	115
Israël	83	83
Italie	8 426	8 515
Koweït	-	-
Japon	97	131
Liban	-	-
Pologne	350	341
Qatar	-	-
Royaume-Uni	7	7
Russie	-	-
Taïwan	-	-
Turquie	8	8
Ukraine	3	3
Autres pays souverains	1 889	1 899
Total	63 656	60 122

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Sur les actifs financiers au coût amorti	22 185	23 954
Opérations avec les établissements de crédit	3 591	4 559
Opérations internes au Crédit Agricole	5 084	6 038
Opérations avec la clientèle	10 982	11 045
Opérations de location-financement	1 144	1 133
Titres de dettes	1 384	1 179
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 261	2 813
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	3 260	2 813
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 226	1 680
Autres intérêts et produits assimilés	73	59
PRODUITS D'INTÉRÊTS ¹	26 745	28 506
Sur les passifs financiers au coût amorti	(16 670)	(18 753)
Opérations avec les établissements de crédit ²	(1 812)	(2 082)
Opérations internes au Crédit Agricole	(1 411)	(1 623)
Opérations avec la clientèle ²	(8 130)	(9 776)
Opérations de location-financement	(304)	(238)
Dettes représentées par un titre	(4 878)	(4 858)
Dettes subordonnées	(134)	(175)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(1 820)	(2 233)
Autres intérêts et charges assimilées	(93)	(89)
CHARGES D'INTÉRÊTS	(18 582)	(21 075)

¹ Dont 88 millions d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2026 contre 95 millions d'euros au 30 juin 2025.

² Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 11 millions d'euros des charges d'intérêts sur passifs financiers au coût amorti des opérations avec les établissements de crédit vers les opérations avec la clientèle au 30 juin 2025.

4.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	26	(52)	(26)	25	(46)	(21)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	44	(10)	33	58	(22)	36
Sur opérations avec la clientèle	1 007	(263)	743	970	(252)	717
Sur opérations sur titres	46	(174)	(128)	63	(166)	(103)
Sur opérations de change	26	(21)	5	26	(21)	6
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	292	(129)	163	242	(99)	143
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	2 533	(1 179)	1 354	2 295	(995)	1 300
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	3 761	(1 128)	2 633	3 336	(1 019)	2 317
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	7 736	(2 958)	4 778	7 016	(2 621)	4 395

Les produits de commissions des « opérations sur la clientèle », des « opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers » ainsi que de la « Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues » sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes reçus	1 233	1 293
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(539)	1 609
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	516	1 666
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	2 555	1 766
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	170	(43)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	4 878	1 076
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹	(1 443)	(2 284)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 046	1 782
Résultat de la comptabilité de couverture	(15)	(8)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	10 401	6 857

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2026		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	3 035	(3 046)	(11)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 406	(1 418)	(12)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	1 629	(1 628)	1
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	3 631	(3 635)	(4)
Variations de juste valeur des éléments couverts	1 696	(2 446)	(751)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 935	(1 188)	747
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	6 665	(6 681)	(15)

(en millions d'euros)	30/06/2025		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	4 653	(4 662)	(9)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 442	(2 135)	307
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	2 211	(2 527)	(316)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	8 065	(8 064)	1
Variations de juste valeur des éléments couverts	4 679	(5 619)	(940)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 386	(2 445)	941
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	12 718	(12 726)	(8)

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

- Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

- Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

- Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Crédit Agricole S.A. n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2026.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹	(4)	(308)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) ²	126	203
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	122	(105)

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

² Dont aucun dividende sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de l'exercice (contre 33 millions d'euros au 30 juin 2025).

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Titres de dettes	18	14
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	18	14
Titres de dettes	(23)	(45)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(14)	(2)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(37)	(47)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹	(19)	(33)

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	54	138
Produits nets des immeubles de placement	(26)	102
Autres produits (charges) nets	133	200
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	161	441

4.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Charges générales d'exploitation ¹ (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Charges générales d'exploitation de la période (c) = (a) + (b)	Charges générales d'exploitation ¹ (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Charges générales d'exploitation de la période (c) = (a) + (b)
Charges de personnel	(5 081)	(60)	(5 141)	(5 000)	(45)	(5 045)
Impôts, taxes et contributions réglementaires	(303)	(35)	(339)	(321)	(29)	(349)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(2 275)	(342)	(2 617)	(2 166)	(309)	(2 475)
Frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance	440	(440)	-	425	(425)	-
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(7 219)	(878)	(8 096)	(7 061)	(808)	(7 869)

¹ Montants correspondant à la rubrique "Charges générales d'exploitation" du Compte de résultat.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2026			30/06/2025		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations ² (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Dotations aux amortissements et aux dépréciations de la période (c) = (a) + (b)	Dotations aux amortissements et aux dépréciations ² (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Dotations aux amortissements et aux dépréciations de la période (c) = (a) + (b)
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dotations aux	(634)	(26)	(660)	(628)	(30)	(658)
Immobilisations corporelles ¹	(366)	(3)	(369)	(356)	(3)	(359)
Immobilisations incorporelles	(268)	(23)	(291)	(272)	(27)	(299)
Dotations (reprises) aux dépréciations	2	-	1	(2)	-	(2)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	2	-	2	(2)	-	(2)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET	(632)	(26)	(658)	(630)	(30)	(660)

¹ Dont -189 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2026 contre -184 millions d'euros au 30 juin 2025.

² Montants correspondant à la rubrique "Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles" du Compte de résultat.

4.9 Coût du risque

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	141	90
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	50	(33)
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4	(4)
Instrument de dettes comptabilisés au coût amorti	17	(61)
Engagements par signature	29	31
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	91	124
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	(6)
Instrument de dettes comptabilisés au coût amorti	44	98
Engagements par signature	46	32
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(932)	(825)
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instrument de dettes comptabilisés au coût amorti	(888)	(814)
Engagements par signature	(44)	(11)
Autres actifs (C)	(11)	-
Risques et charges (D)	(35)	(9)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A)+(B)+(C)+(D)	(837)	(744)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	8	5
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(345)	(191)
Récupérations sur prêts et créances	192	113
comptabilisés au coût amorti	192	113
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(9)	(12)
Pertes sur engagements par signature	(1)	(1)
Autres pertes	(21)	(24)
Autres produits	-	-
COÛT DU RISQUE	(1 013)	(855)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-	4
Plus-values de cession	5	6
Moins-values de cession	(5)	(2)
Résultat de cession sur participations consolidées	(5)	453
Plus-values de cession	-	453
Moins-values de cession	(5)	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	(9)	(1)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	(13)	456

4.11 Impôts

Le taux effectif d'impôt du 1^{er} semestre 2026 ressort à 30,3% sur la base d'un résultat avant impôt positif de 5 480 millions d'euros (avant résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciation des écarts d'acquisition et résultat des activités abandonnées) contre 22,2% au 1^{er} semestre 2025.

Loi de finances 2026

Dans le cadre de la Loi de finances 2026, a été reconduite la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instituée l'année passée (principe identique en dehors d'une évolution des seuils d'assujettissement). Elle s'applique, à des taux différents en fonction du chiffre d'affaires des entreprises à partir d'un seuil d'assujettissement de CA de 1,5 milliard d'euros.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires 2026 est compris entre 1,5 et 3 milliards d'euros, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont le CA 2025 ou 2026 est supérieur à 3 milliards d'euros le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliard d'euros ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2026) et au titre de l'exercice précédent (2025).

Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

La contribution exceptionnelle comptabilisée au 30 juin 2026 s'élève à 121 millions d'euros dont 42 millions d'euros au titre de l'exercice 2025.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	197	(1 252)
Ecart de réévaluation de la période	197	(1 252)
Transferts en résultat	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	711	(101)
Ecart de réévaluation de la période	707	(409)
Transferts en résultat	4	308
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(25)	(11)
Ecart de réévaluation de la période	(25)	(11)
Transferts en résultat	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	(748)	416
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilée en capitaux propres	(5)	(22)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	122	(226)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	16	(76)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	267	(1 272)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	92	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(48)	(203)
Ecart de réévaluation de la période	(38)	(201)
Transferts en réserves	(10)	(2)
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	231	306
Ecart de réévaluation de la période	247	267
Transferts en réserves	(16)	39
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	11	(81)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	2	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(16)	18
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	1	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	272	41
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	540	(1 231)
Dont part du Groupe	473	(1 152)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	67	(79)

4.13 Participation dans les entreprises mises en équivalence

Les principales participations dans les entreprises mises en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
BANCO BPM	4 143	3 057
CREDIT AGRICOLE TRANSITIONS & ENERGIES	364	373
GAC SOFINCO AUTO FINANCE CO (EX GAC CACF)	623	564
GAC SOFINCO FINANCE LEASING	265	258
INTERMEDIATE CAPITAL GROUP PLC	520	-
LEASYS ¹	470	498
SANTANDER LATAM	388	350
SBI FUNDS MANAGEMENT PRIVATE LIMITED	246	268
UPTEVIA	26	22
VICTORY CAPITAL HOLDING INC	1 105	1 037
Autres	880	713
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	9 030	7 140

¹ Comprend les données de LEASYS S.P.A. et LEASYS SAS.

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 30 juin 2026, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
 - Gestion de l'Epargne et Assurances,
 - Grandes Clientèles,
 - Services Financiers Spécialisés,
 - Banque de Proximité en France – LCL,
 - Banque de Proximité à l'International,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

■ Gestion de l'Epargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance exercées par les compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances afin d'accompagner ses clients dans tous les moments de leur vie et de couvrir l'ensemble de leurs besoins en assurances de biens et de responsabilité ainsi qu'en assurance de personnes tant en France qu'à l'international, via trois métiers :
 - Epargne/Retraite ;
 - Prévoyance/Emprunteur/Assurances Collectives ;
 - Assurance dommages.
- les activités de gestion d'actifs exercées par Amundi, offrant en Europe, en Asie et en Amérique une gamme complète des solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels à des clients particuliers. Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne.
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales du groupe Indosuez Wealth Management (CA Indosuez (Switzerland) SA, CA Indosuez Wealth (Europe), CFM Indosuez, CA Indosuez et Degroof Petercam).

■ Grandes Clientèles

Le pôle Grandes Clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels et aux émetteurs réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des opérations d'investissement reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux investisseurs institutionnels et aux émetteurs : CACEIS Bank pour les fonctions conservation et dépositaire, CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds et Uptevia pour les services aux émetteurs.

■ Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux agriculteurs et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation, de location et de solutions de mobilité(s) autour de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility en France (Sofinco ainsi que l'activité de gestion de l'activité de crédit consommation pour le compte des Caisses régionales et de LCL), au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Credibom, Sofinco Spain, GAC Sofinco Finance, GAC Sofinco Leasing, Wafasalaf) et une implantation paneuropéenne d'entités dédiées à la Mobilité : CAAB et Leasys (JV LLD avec Stellantis).
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL) et aussi des financements spécifiques dédiés aux énergies et aux territoires, pour les entreprises, collectivités et agriculteurs, acteurs de la transition énergétique.

■ Banque de Proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

■ Banque de Proximité à l'International

Ce pôle métier comprend les filiales étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine, mais également sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit Agricole Egypt.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

■ Activités hors métiers

Ce pôle comprend quatre types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés de Crédit Agricole S.A. (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, BforBank, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation ;
- le métier de conseil en transition énergétique qui se structure autour de la production et la fourniture d'électricité décarbonée en circuit court et le conseil et les solutions en transitions (Crédit Agricole Transitions & Énergies).
- le métier de Crédit Agricole Santé & Territoires qui vise à favoriser l'accès aux soins primaires dans les territoires (centres et maisons de santé, télémédecine, prévention) et à accompagner le vieillissement de la société (auxiliaires de vie à domicile, conseils et dispositifs d'habitat non médicalisé).

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en millions d'euros)	30/06/2026						Total
	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers ¹	
Produit net bancaire	4 167	4 701	1 766	2 144	2 087	(508)	14 357
Charges d'exploitation	(1 840)	(2 607)	(962)	(1 322)	(1 048)	(72)	(7 851)
Résultat brut d'exploitation	2 327	2 094	804	822	1 039	(580)	6 506
Coût du risque	(20)	(65)	(550)	(235)	(126)	(17)	(1 013)
Résultat d'exploitation	2 307	2 029	254	587	913	(597)	5 493
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	225	17	(20)	-	-	174	396
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	(5)	(4)	(4)	-	-	(13)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	2 532	2 041	230	583	913	(423)	5 876
Impôts sur les bénéfices	(705)	(535)	(61)	(185)	(326)	148	(1 664)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	1 827	1 506	169	398	587	(275)	4 212
Participations ne donnant pas le contrôle	262	26	45	17	123	12	485
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 565	1 480	124	381	464	(287)	3 727

¹ L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau de Crédit Agricole S.A. a été comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers. L'impact du retraitement des frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance est de -440 millions d'euros en produit net bancaire et de + 440 millions d'euros en charges d'exploitation.

(en millions d'euros)	30/06/2025						Total
	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers ¹	
Produit net bancaire	4 028	4 632	1 749	1 939	2 033	(118)	14 263
Charges d'exploitation	(1 799)	(2 617)	(912)	(1 222)	(1 035)	(106)	(7 691)
Résultat brut d'exploitation	2 229	2 015	837	717	998	(224)	6 572
Coût du risque	(17)	5	(484)	(186)	(128)	(45)	(855)
Résultat d'exploitation	2 212	2 020	353	531	870	(269)	5 717
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	85	16	23	-	-	(47)	77
Gains ou pertes nets sur autres actifs	453	-	1	2	-	-	456
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	2 750	2 036	377	533	870	(316)	6 250
Impôts sur les bénéfices	(601)	(454)	(71)	(181)	(266)	205	(1 368)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	2 149	1 582	306	352	604	(111)	4 882
Participations ne donnant pas le contrôle	368	108	43	16	121	13	669
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 781	1 474	263	336	483	(124)	4 213

¹ L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau de Crédit Agricole S.A. a été comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers. L'impact du retraitement des frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance est de -425 millions d'euros en produit net bancaire et de + 425 millions d'euros en charges d'exploitation.

5.2 Spécificités de l'assurance

RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Produits des activités d'assurance	8 376	7 351
Charges afférentes aux activités d'assurance	(6 846)	(5 823)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(146)	(91)
Résultat des activités d'assurance	1 384	1 437
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	83	50
Produits des placements	5 217	5 119
Charges des placements	(450)	(698)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(3)	(298)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	6 553	2 518
Variation des dépréciations sur placements	(20)	(61)
Produits des placements nets de charges	11 297	6 580
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(10 958)	(6 426)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	28	23
Variations de valeur des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	(113)	8
Résultat financier net	254	185
Autres produits et charges opérationnels courants	(223)	(197)
Autres produits et charges opérationnels	(8)	(7)
Résultat opérationnel	1 490	1 468
Charge de financement	(147)	(133)
Impôts sur les résultats	(387)	(333)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	956	1 002
Dont participations ne donnant pas le contrôle	5	5
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	951	997

PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Une analyse des produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de la période est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Variations du passif au titre de la couverture restante	3 965	3 484
Charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période	2 378	2 067
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	136	143
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période	1 407	1 259
Autres montants (dont ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes)	43	15
Montant de la part des primes imputé à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	805	638
Produits des activités d'assurance des contrats non évalués selon le modèle PAA	4 770	4 122
Produits des activités d'assurance des contrats évalués selon le modèle PAA	3 618	3 271
PRODUITS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	8 388	7 393
dont contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	2 555	2 540
dont contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	-

PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE

Le tableau suivant présente une analyse du montant total des produits financiers ou charges financières d'assurance et des produits nets des placements comptabilisés en résultat net et en OCI au cours de la période :

	30/06/2026			30/06/2025		
	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>						
RENDEMENT D'INVESTISSEMENT DES ACTIFS	11 293	548	11 841	5 830	549	6 379
Produits nets des placements comptabilisés en résultat net	10 614	525	11 139	6 055	414	6 469
Produits des placements	4 593	448	5 041	4 648	334	4 982
Charges des placements	(316)	(104)	(420)	(625)	(38)	(663)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(14)	13	(1)	(286)	(12)	(298)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	6 372	167	6 539	2 377	132	2 509
Variation des dépréciations sur placements	(21)	1	(20)	(59)	(2)	(61)
Gains et pertes sur placements comptabilisés en capitaux propres	679	23	702	(225)	135	(90)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	690	16	706	(314)	61	(253)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(11)	7	(4)	89	74	163
PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE	(11 520)	(152)	(11 672)	(5 894)	(196)	(6 090)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	(10 774)	(156)	(10 930)	(6 203)	(200)	(6 403)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net	(10 774)	(184)	(10 958)	(6 203)	(223)	(6 426)
Effet de désactualisation	-	(156)	(156)	-	(156)	(156)
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	-	6	6	-	(43)	(43)
Produits financiers ou charges financières d'assurance des contrats avec éléments de participation directe	(11 520)	-	(11 520)	(5 894)	-	(5 894)
Option désagrégation	746	(34)	712	(309)	(24)	(333)
Montant comptabilisé en résultat net en application de l'option d'atténuation des risques	-	-	-	-	-	-
Ecarts de change liés aux variations de valeur des contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net	-	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net	-	28	28	-	23	23
Effet de désactualisation	-	21	21	-	25	25
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	-	2	2	-	(23)	(23)
Option désagrégation	-	5	5	-	21	21
Ecarts de change liés aux variations de valeur des contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net	-	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en capitaux propres	(746)	4	(742)	309	4	313
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en capitaux propres	(746)	9	(737)	309	26	335
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	(757)	9	(748)	390	26	416
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	11	-	11	(81)	-	(81)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en capitaux propres	-	(5)	(5)	-	(22)	(22)
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	(5)	(5)	-	(22)	(22)
VARIATIONS DE VALEUR DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT SANS ELEMENTS DE PARTICIPATION DISCRETIONNAIRE	-	(113)	(113)	-	8	8

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Les valeurs comptables des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus, ventilées selon leur position au bilan et détaillées selon leurs éléments constitutifs, sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Contrats d'assurance émis	409 414	388 306
Contrats d'assurance émis - Actif	(121)	(49)
Couverture restante	(350)	(56)
Sinistres survenus	229	7
Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif	409 535	388 355
Couverture restante	397 116	376 337
Sinistres survenus	12 419	12 018
Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
Contrats de réassurance détenus	(902)	(1 047)
Contrats de réassurance détenus - Actif	(1 008)	(1 155)
Couverture restante	(275)	(444)
Sinistres survenus	(732)	(711)
Contrats de réassurance détenus - Passif	106	108
Couverture restante	126	107
Sinistres survenus	(19)	1
Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ¹	3 086	2 957

¹ Les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire sont classés parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Des rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des valeurs comptables des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17 sont présentés ci-après.

Ces rapprochements montrent comment les valeurs comptables nettes des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus, respectivement, ont varié au cours de la période en raison des flux de trésorerie ainsi que des produits et charges comptabilisés en résultat et en OCI.

Un premier rapprochement (par type de passif) analyse séparément les variations du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus et réconcilie ces variations avec les postes du compte de résultat et de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Un second rapprochement (par composante d'évaluation des contrats) analyse séparément, pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA, les variations des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels.



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR TYPE DE PASSIF

	30/06/2026									31/12/2025										
	Passif au titre de la couverture restante			Passif au titre des sinistres survenus					TOTAL	Passif au titre de la couverture restante			Passif au titre des sinistres survenus					TOTAL		
	Excl. Élément de perte	Elément de perte	Total Passif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			Total Passif au titre des sinistres survenus		Excl. Élément de perte	Elément de perte	Total Passif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			Total Passif au titre des sinistres survenus			
					Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total Contrats évalués en PAA							Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total Contrats évalués en PAA				
(en millions d'euros)																				
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A L'OUVERTURE	376 140	141	376 281	5 439	6 383	203	6 586	12 025	388 306	351 373	137	351 510	5 354	5 830	158	5 988	11 342	362 852		
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(56)	-	(56)	7	-	-	-	7	(49)	(492)	-	(492)	482	-	-	-	482	(10)		
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	376 196	141	376 337	5 432	6 383	203	6 586	12 018	388 355	351 865	137	352 002	4 872	5 830	158	5 988	10 860	362 862		
Produits des activités d'assurance	(8 388)		(8 388)						(8 388)	(15 455)		(15 455)						(15 455)		
Charges afférentes aux activités d'assurance	1 099	(10)	1 089	2 417	3 025	10	3 036	5 453	6 541	2 069	15	2 084	4 303	5 562	37	5 599	9 902	11 986		
Charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées	10	(13)	(3)	2 519	3 269	56	3 325	5 844	5 841	11	(15)	(4)	4 378	5 889	77	5 966	10 344	10 340		
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 089		1 089						1 089	2 058		2 058						2 058		
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus				(102)	(244)	(47)	(290)	(392)	(392)				(75)	(327)	(40)	(367)	(442)	(442)		
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		3	3						3		30	30						30		
Résultat des activités d'assurance	(7 289)	(8)	(7 299)	2 417	3 025	10	3 035	5 452	(1 847)	(13 386)	15	(13 371)	4 303	5 562	37	5 599	9 902	(3 469)		
Produits financiers ou charges financières d'assurance	11 605	1	11 606	13	48	2	50	63	11 669	13 056	1	13 057	63	74	2	76	139	13 196		
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	4 316	(9)	4 307	2 430	3 073	12	3 085	5 515	9 822	(330)	16	(314)	4 366	5 636	39	5 675	10 041	9 727		
Composantes investissement	(13 518)		(13 518)	13 518	-		-	13 518	-	(24 685)		(24 685)	24 685	-		-	24 685	-		
Autres variations ¹	(67)	(2)	(69)	(3)	(3)	(1)	(4)	(7)	(76)	318	(12)	306	10	7	6	13	23	329		
Flux de trésorerie de la période	29 765		29 765	(15 354)	(3 049)	-	(3 049)	(18 403)	11 362	49 464		49 464	(28 976)	(5 090)	-	(5 090)	(34 066)	15 398		
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	30 447		30 447						30 447	50 867		50 867						50 867		
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(682)		(682)		(1)		(1)	(1)	(683)	(1 403)		(1 403)		(13)		(13)	(13)	(1 416)		
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement				(15 354)	(3 048)		(3 048)	(18 402)	(18 402)				(28 976)	(5 077)		(5 077)	(34 053)	(34 053)		
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A LA CLÔTURE	396 636	130	396 766	6 030	6 404	214	6 618	12 648	409 414	376 140	141	376 281	5 439	6 383	203	6 586	12 025	388 306		
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(350)	-	(350)	229	-	-	-	229	(121)	(56)	-	(56)	7	-	-	-	7	(49)		
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	396 986	130	397 116	5 801	6 404	214	6 618	12 419	409 535	376 196	141	376 337	5 432	6 383	203	6 586	12 018	388 355		

¹ Dont -118 millions d'euros au titre du changement de méthode comptable concernant le traitement des écarts d'expérience sur les commissions payées aux intermédiaires pour les contrats en unités de compte, qui ajustent désormais la CSM alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés en résultat. En effet, le calcul de ces commissions étant lié aux éléments sous-jacents, ces dernières constituent au sens de la norme IFRS 17 des flux de trésorerie d'exécution qui varient en fonction des rendements des éléments sous-jacents mais qui ne sont pas dus aux titulaires de police. Les écarts d'expérience sur ce type de flux ajustent la CSM pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe évalués selon le modèle VFA.



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DES PRIMES

	30/06/2026				31/12/2025			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
(en millions d'euros)								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS A L'OUVERTURE	348 363	3 261	29 517	381 141	325 998	3 250	27 114	356 362
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(94)	4	41	(49)	(10)	-	-	(10)
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	348 457	3 257	29 476	381 190	326 008	3 250	27 114	356 372
Variations liées aux services futurs	(4 016)	418	3 603	5	(5 081)	250	4 864	33
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	(1 399)	202	1 197	-	(2 042)	(31)	2 073	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	(11)	(1)		(13)	29	(18)		11
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(2 606)	218	2 406	18	(3 068)	299	2 791	22
Variations liées aux services rendus au cours de la période	82	(133)	(1 407)	(1 458)	87	(271)	(2 636)	(2 820)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis			(1 407)	(1 407)			(2 636)	(2 636)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs		(133)		(133)		(271)		(271)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	82			82	87			87
Variations liées aux services passés	(103)	-		(103)	(67)	(8)		(75)
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus	(103)	-		(103)	(67)	(8)		(75)
Résultat des activités d'assurance	(4 037)	285	2 196	(1 556)	(5 061)	(29)	2 228	(2 862)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	11 573	13	35	11 621	13 047	1	73	13 121
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	7 536	298	2 231	10 065	7 986	(28)	2 301	10 259
Autres variations ¹	195	(2)	(248)	(55)	140	39	102	281
Flux de trésorerie de la période	11 025			11 025	14 239			14 239
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	26 823			26 823	43 996			43 996
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(444)			(444)	(781)			(781)
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement	(15 354)			(15 354)	(28 976)			(28 976)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS A LA CLOTURE	367 119	3 557	31 500	402 176	348 363	3 261	29 517	381 141
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(1 158)	278	782	(98)	(94)	4	41	(49)
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	368 277	3 279	30 718	402 274	348 457	3 257	29 476	381 190

¹ Dont -118 millions d'euros au titre du changement de méthode comptable concernant le traitement des écarts d'expérience sur les commissions payées aux intermédiaires pour les contrats en unités de compte, qui ajustent désormais la CSM alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés en résultat. En effet, le calcul de ces commissions étant lié aux éléments sous-jacents, ces dernières constituent au sens de la norme IFRS 17 des flux de trésorerie d'exécution qui varient en fonction des rendements des éléments sous-jacents mais qui ne sont pas dus aux titulaires de police. Les écarts d'expérience sur ce type de flux ajustent la CSM pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe évalués selon le modèle VFA.



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS PAR TYPE D'ACTIF

	30/06/2026									TOTAL	31/12/2025									TOTAL
	Actif au titre de la couverture restante			Actif au titre des sinistres survenus							Actif au titre de la couverture restante			Actif au titre des sinistres survenus						
	Excl. Composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Total Actif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			Total Actif au titre des sinistres survenus	Excl. Composante recouvrement de perte		Composante recouvrement de perte	Total Actif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			Total Actif au titre des sinistres survenus			
Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs					Ajustement au titre du risque non financier	Total Contrats évalués en PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs			Ajustement au titre du risque non financier				Total Contrats évalués en PAA						
(en millions d'euros)																				
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE	334	3	337	20	653	37	690	710	1 047	162	3	165	12	748	26	774	786	951		
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	441	3	444	21	653	37	690	711	1 155	233	3	236	11	748	26	774	785	1 021		
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(107)	-	(107)	(1)	-	-	-	(1)	(108)	(71)	-	(71)	1	-	-	-	1	(70)		
Imputation des primes payées	(345)		(345)				-	-	(345)	(610)		(610)				-	-	(610)		
Sommes recouvrées du réassureur	1	-	1	65	139	(3)	134	200	201	1	-	1	124	328	6	334	458	459		
Sommes recouvrées au titre des sinistres et autres dépenses engagées pendant la période	1	-	1	70	149	4	150	221	222	1	-	1	132	303	9	312	443	444		
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			-	(5)	(10)	(7)	(16)	(21)	(21)			-	(8)	25	(3)	22	15	15		
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		-	-			-	-	-	-		-	-			-	-	-	-		
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	(1)	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(346)	-	(346)	65	139	(3)	136	201	(145)	(609)	-	(609)	124	328	6	334	458	(151)		
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	19	-	19	(2)	5	-	5	3	22	(12)	-	(12)	1	15	1	16	17	5		
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(327)	-	(327)	63	144	(3)	141	204	(123)	(621)	-	(621)	125	343	7	350	475	(146)		
Composantes investissement	(61)		(61)	61	-		-	61	-	(12)		(12)	11	1		1	12	-		
Autres variations	21	-	21	(1)	(1)	-	(1)	(2)	19	40	-	40	(13)	(12)	4	(8)	(21)	19		
Flux de trésorerie de la période	181		181	(106)	(116)	-	(116)	(222)	(41)	765		765	(115)	(427)	-	(427)	(542)	223		
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	181		181				-	-	181	765		765				-	-	765		
Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement			-	(106)	(116)		(116)	(222)	(222)			-	(115)	(427)		(427)	(542)	(542)		
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLOTURE	148	3	151	37	680	34	714	751	902	334	3	337	20	653	37	690	710	1 047		
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	273	3	276	18	680	34	714	732	1 008	441	3	444	21	653	37	690	711	1 155		
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(125)	-	(125)	19	-	-	-	19	(106)	(107)	-	(107)	(1)	-	-	-	(1)	(108)		



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DES PRIMES

	30/06/2026				31/12/2025			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
(en millions d'euros)								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS A L'OUVERTURE	(181)	66	203	88	(165)	109	192	136
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	83	20	93	196	93	54	59	206
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(264)	46	110	(108)	(258)	55	133	(70)
Variations liées aux services futurs	(2)	(2)	4	-	(7)	(35)	42	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	1	(3)	2	-	2	(36)	34	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de la composante recouvrement de perte sur contrats sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(3)	1	2	-	(9)	1	8	-
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(2)	(3)	(17)	(22)	7	(7)	(39)	(39)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services reçus	-	-	(17)	(17)	-	-	(39)	(39)
Reprises de la composante recouvrement de perte exclues de l'imputation des primes payées	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs	-	(3)	-	(3)	-	(7)	-	(7)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	(2)	-	-	(2)	7	-	-	7
Variations liées aux services passés	(5)	-	-	(5)	(8)	-	-	(8)
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus	(5)	-	-	(5)	(8)	-	-	(8)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(10)	(5)	(13)	(28)	(8)	(42)	3	(47)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	13	-	5	18	(19)	-	9	(10)
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	3	(5)	(8)	(10)	(27)	(42)	12	(57)
Autres variations	18	1	-	19	(15)	(1)	(1)	(17)
Flux de trésorerie de la période	(17)	-	-	(17)	26	-	-	26
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	89	-	-	89	157	-	-	157
Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement	(106)	-	-	(106)	(131)	-	-	(131)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS A LA CLÔTURE	(177)	62	195	80	(181)	66	203	88
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	76	19	91	186	83	20	93	196
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(253)	43	104	(106)	(264)	46	110	(108)

EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE

L'effet sur le bilan des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus comptabilisés initialement au cours de la période (pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA) est présenté dans le tableau suivant :

	30/06/2026							
	Contrats d'assurance				Contrats de réassurance			
	Contrats émis		Contrats acquis		Total	Contrats de réassurance		Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires		Contrats souscrits	Contrats acquis	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(30 386)	(392)	-	-	(30 778)	(26)	-	(26)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	27 765	407	-	-	28 172	29	-	29
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	534	40	-	-	574			
Sinistres et autres frais directement attribuables	27 231	367	-	-	27 598			
Ajustement au titre du risque non financier	215	3	-	-	218	(1)	-	(1)
Marge sur services contractuels	2 406		-		2 406	(2)	-	(2)
EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE	-	18	-	-	18	-	-	-

	31/12/2025							
	Contrats d'assurance				Contrats de réassurance			
	Contrats émis		Contrats acquis		Total	Contrats de réassurance		Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires		Contrats souscrits	Contrats acquis	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(38 619)	(301)	-	-	(38 920)	(55)	-	(55)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	35 536	316	-	-	35 852	64	-	64
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	871	101	-	-	972			
Sinistres et autres frais directement attribuables	34 665	215	-	-	34 880			
Ajustement au titre du risque non financier	291	8	-	-	299	(1)	-	(1)
Marge sur services contractuels	2 791		-		2 791	(8)	-	(8)
EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE	(1)	23	-	-	22	-	-	-

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	441 842	396 317
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	264 940	247 240
Instruments de capitaux propres	38 648	38 481
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI ¹	96 518	87 431
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	5 376	5 730
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	124 398	115 598
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	706 782	643 557
Dont Titres prêtés	10	7

¹ Dont 84 568 millions d'euros d'OPC au 30 juin 2026 contre 76 575 millions d'euros au 31 décembre 2025

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	359 180	318 995
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	111 425	104 919
VALEUR AU BILAN ²	470 605	423 914

¹ Dont 409 millions d'euros relatifs au spread émetteur dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables au 30 juin 2026 (le niveau de spread émetteur était de 457 millions d'euros au 31 décembre 2025).

² Dont 11 millions d'euros de titres empruntés au 30 juin 2026 contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2025.

En application de la norme IFRS 9, Crédit Agricole S.A. calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

■ Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole S.A., il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

■ Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole S.A. est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

■ Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix de Crédit Agricole S.A. est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au spread de crédit multipliée par la variation de ce spread entre la date d'émission et celle du remboursement.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2026		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	235 796	1 316	(18 331)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 319	2 360	(1 418)
TOTAL	242 115	3 676	(19 749)

	31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	227 981	1 406	(19 129)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 015	2 030	(1 319)
TOTAL	233 996	3 436	(20 448)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	30/06/2026		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	73 752	390	(10 643)
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 62 009	926	(7 687)
Total des titres de dettes	235 760	1 316	(18 330)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	36	-	(1)
Total des prêts et créances	36	-	(1)
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	235 796	1 316	(18 331)
Impôts sur les bénéfices		(346)	4 798
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		971	(13 533)

(en millions d'euros)	31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	69 495	415	(10 947)
Obligations et autres titres à revenu fixe	158 486	991	(8 182)
Total des titres de dettes	227 981	1 406	(19 129)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	227 981	1 406	(19 129)
Impôts sur les bénéfices		(373)	5 008
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 033	(14 121)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

(en millions d'euros)	30/06/2026		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	3 225	693	(192)
Titres de participation non consolidés	3 094	1 667	(1 226)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 319	2 360	(1 418)
Impôts sur les bénéfices		(209)	36
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		2 151	(1 382)

	31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
(en millions d'euros)			
Actions et autres titres à revenu variable	3 153	645	(164)
Titres de participation non consolidés	2 862	1 385	(1 155)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 015	2 030	(1 319)
Impôts sur les bénéfices		(195)	22
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 835	(1 297)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

	30/06/2026		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
(en millions d'euros)			
Actions et autres titres à revenu variable	117	36	(1)
Titres de participation non consolidés	11	-	(14)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	128	36	(15)
Impôts sur les bénéfices		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹		36	(15)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2025		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
(en millions d'euros)			
Actions et autres titres à revenu variable	357	56	(56)
Titres de participation non consolidés	144	7	(2)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	501	63	(58)
Impôts sur les bénéfices		-	2
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹		63	(56)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Prêts et créances sur les établissements de crédit	563 314	570 119
Prêts et créances sur la clientèle	583 724	559 235
Titres de dettes	98 570	91 324
VALEUR AU BILAN	1 245 608	1 220 678

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	137 235	139 095
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	10 620	13 835
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	249	176
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	15 465	18 837
Prêts subordonnés	128	171
Autres prêts et créances	110	93
Valeur brute	152 939	158 197
Dépréciations	(400)	(390)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	152 539	157 806
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	410 669	412 207
Prêts subordonnés	106	106
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	410 775	412 313
VALEUR AU BILAN	563 314	570 119

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	48 815	49 321
Autres concours à la clientèle	487 520	464 211
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	9 944	9 406
Prêts subordonnés	16	27
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	383	354
Comptes ordinaires débiteurs	15 413	13 566
Valeur brute	562 092	536 887
Dépréciations	(9 127)	(9 013)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	552 966	527 874
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	5 543	5 489
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	25 802	26 469
Valeur brute	31 346	31 959
Dépréciations	(587)	(598)
Valeur nette des opérations de location-financement	30 759	31 361
VALEUR AU BILAN	583 724	559 235

TITRES DE DETTES

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Effets publics et valeurs assimilées	38 589	35 294
Obligations et autres titres à revenu fixe	60 124	56 165
Total	98 713	91 459
Dépréciations	(143)	(135)
VALEUR AU BILAN	98 570	91 324

6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Dettes envers les établissements de crédit ¹	178 065	177 616
Dettes envers la clientèle ¹	906 203	902 936
Dettes représentées par un titre	294 167	285 073
VALEUR AU BILAN	1 378 435	1 365 625

¹ Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 8 396 millions d'euros des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes envers la clientèle au 31 décembre 2025.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts ¹	62 747	59 414
dont comptes ordinaires créditeurs ¹	16 217	14 541
dont comptes et emprunts au jour le jour	3 695	3 888
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	36 451	33 857
Total ¹	99 199	93 271
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	11 804	16 004
Comptes et avances à terme	67 063	68 341
Titres donnés en pension livrée	-	-
Total	78 866	84 345
VALEUR AU BILAN ¹	178 065	177 616

¹ Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 8 396 millions d'euros des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes envers la clientèle au 31 décembre 2025.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Comptes ordinaires créditeurs ¹	321 135	322 608
Comptes d'épargne à régime spécial	367 985	370 353
Autres dettes envers la clientèle	206 810	199 568
Titres donnés en pension livrée	10 272	10 407
VALEUR AU BILAN ¹	906 203	902 936

¹ Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 8 396 millions d'euros des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes envers la clientèle au 31 décembre 2025.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	8 018	6 782
Titres de créances négociables	119 441	118 423
Emprunts obligataires	160 650	153 364
Autres dettes représentées par un titre	6 058	6 504
VALEUR AU BILAN	294 167	285 073

6.5 Immeubles de placement

	30/06/2026	31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>		
Immeubles de placement évalués au coût	593	586
Immeubles de placement évalués à la juste valeur	9 132	9 252
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	9 725	9 838

IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT

Les immeubles de placement évalués au coût dans les états financiers du Groupe sont les immeubles, y compris donnés en location simple, qui ne constituent pas des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance.

	31/12/2025	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Transferts en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	Autres mouvements	30/06/2026
<i>(en millions d'euros)</i>								
Valeur brute	748	-	34	(28)	-	-	7	761
Amortissements et dépréciations	(162)	-	(3)	1	-	-	(4)	(168)
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT ¹	586	-	31	(27)	-	-	3	593

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Transferts en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités	Autres mouvements	31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>								
Valeur brute	1 026	-	66	(142)	-	-	(202)	748
Amortissements et dépréciations	(176)	-	(12)	24	-	-	2	(162)
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT ¹	850	-	54	(118)	-	-	(200)	586

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les immeubles de placement évalués à la juste valeur dans les états financiers du Groupe sont les immeubles qui constituent des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

	31/12/2025	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	30/06/2026
(en millions d'euros)								
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA	9 252	-	233	(195)	-	(161)	1	9 132

	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	31/12/2025
(en millions d'euros)								
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	9 513	-	391	(574)	-	(130)	52	9 252

6.6 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2025 BRUT	31/12/2025 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026 BRUT	30/06/2026 NET
Gestion de l'épargne et assurances	8 501	8 501	-	-	-	12	-	8 513	8 513
dont assurances	1 329	1 328	-	-	-	-	-	1 329	1 328
dont gestion d'actifs	5 780	5 780	-	-	-	4	-	5 784	5 784
dont banque privée internationale	1 392	1 392	-	-	-	8	-	1 400	1 400
Banque de proximité en France - LCL¹	5 263	4 161	119	-	-	-	-	5 382	4 280
Banque de proximité à l'international	3 143	769	-	-	-	-	-	3 138	769
dont Italie	2 871	757	-	-	-	-	-	2 871	757
dont Pologne	223	-	-	-	-	-	-	219	-
dont Ukraine	26	-	-	-	-	-	-	26	-
dont Egypte	22	12	-	-	-	-	-	22	12
Services financiers spécialisés	3 146	1 400	-	-	-	-	-	3 146	1 400
dont crédit à la consommation (hors Agos)	1 794	1 022	-	-	-	-	-	1 794	1 022
dont crédit à la consommation - Agos	693	103	-	-	-	-	-	693	103
dont affacturage	659	276	-	-	-	-	-	659	275
Grandes clientèles	2 799	1 575	-	-	-	-	-	2 800	1 575
dont banque de financement et d'investissement	1 711	486	-	-	-	-	-	1 711	486
dont services financiers aux institutionnels	1 088	1 088	-	-	-	-	-	1 088	1 088
Activités hors métiers	9	-	-	-	-	-	-	9	-
TOTAL	22 863	16 406	119	-	-	12	-	22 988	16 536
Part du Groupe	20 931	14 752	114	78	-	10	-	21 124	14 954
Participations ne donnant pas le contrôle	1 931	1 654	5	(78)	-	2	-	1 864	1 582

¹ Augmentation de l'écart d'acquisition de la Banque de proximité en France - LCL pour un montant de 119 millions d'euros lié à l'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe Milleis

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an. Même si les incertitudes induites par le contexte macro-économique, géopolitique et l'environnement de taux ne constituent pas à elles seules des indices de perte de valeur, les conséquences impactent l'ensemble des secteurs économiques et notamment le secteur financier. L'impact de ces facteurs d'incertitude est reflété dans les trajectoires financières des différentes lignes métiers mises à jour dans la revue au 30 juin 2026 du budget validé le 31 décembre 2025.

Au cours du deuxième trimestre 2026, Crédit Agricole S.A. s'est assuré de l'absence de déviation majeure avec les trajectoires utilisées pour les travaux réalisés au 31 décembre 2025.

A l'issue de ces travaux, Crédit Agricole S.A. n'a pas constaté d'indice de dépréciation des écarts d'acquisition sur ses UGT au 30 juin 2026 à l'exception de l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) qui reste sensible à l'évolution de certains paramètres. Des analyses de sensibilité ont été effectuées sur l'écart d'acquisition - part du Groupe associé :

S'agissant des paramètres financiers :

- Une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à constater un écart nul entre valeur d'utilité et valeur consolidée.
- Une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres CET1 alloués à l'UGT ne conduirait pas à constater d'écart négatif.

S'agissant des paramètres opérationnels :

- Un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection conduirait à constater un écart légèrement négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée.
- Une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation en dernière année de projection ne conduirait pas à constater d'écart négatif.

Sensibilité de la valeur d'utilité de l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) aux principaux paramètres de valorisation

	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation	Sensibilité au coût du risque en année terminale	Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale			
Au 30 juin 2026	+ 100 pb	- 50 pb	+ 50 pb	- 10%	+ 10%	- 100 pb	+ 100 pb
Crédit à la consommation (hors Agos)	(4,5 %)	+ 7,7 %	(6,5 %)	+ 7,2 %	(7,2 %)	+ 2,9 %	(2,9 %)

6.7 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2025	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
Risques sur les produits épargne-logement	59	-	7	-	(9)	-	-	56
Risques d'exécution des engagements par signature	1 065	-	453	(15)	(484)	15	12	1 045
Risques opérationnels	216	-	82	(71)	(58)	-	1	171
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 332	13	109	(72)	(62)	-	(84)	1 235
Litiges divers	151	7	46	(26)	(27)	-	1	150
Participations	2	-	-	-	-	-	-	2
Restructurations	8	-	-	(6)	-	-	-	2
Autres risques	1 019	-	104	(17)	(283)	3	30	856
TOTAL	3 851	20	801	(207)	(923)	17	(41)	3 517

Au 30 juin 2026, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 131 millions d'euros (151 millions d'euros au 31 décembre 2025) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	39	-	30	-	(10)	-	-	59
Risques d'exécution des engagements par signature	1 177	-	806	(8)	(867)	(40)	(3)	1 065
Risques opérationnels	179	-	89	(17)	(42)	(1)	9	216
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 260	8	237	(100)	(59)	(1)	(12)	1 332
Litiges divers	334	-	65	(121)	(73)	-	(54)	151
Participations	-	-	2	-	-	-	-	2
Restructurations	10	-	-	(2)	-	-	-	8
Autres risques	770	9	342	(66)	(190)	1	152	1 019
TOTAL	3 770	16	1 570	(314)	(1 241)	(41)	92	3 851

ENQUÊTES, DEMANDES D'INFORMATIONS ET PROCÉDURES CONTENTIEUSES

Dans le cadre habituel de ses activités, le groupe Crédit Agricole peut faire régulièrement l'objet de procédures contentieuses, ainsi que de demandes d'informations, d'enquêtes, de contrôles et autres procédures de nature réglementaire ou judiciaire de la part de différentes institutions en France et à l'étranger. Les provisions comptabilisées reflètent la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Faits exceptionnels et litiges

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées. Par ailleurs, la Reserve Fédérale américaine (Fed) a levé son « cease and desist order » à l'égard de la banque le 25 mars 2026.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles ont été en discussion. Depuis, ces autorités ne se sont plus manifestées auprès de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor, autorité qui ne s'est pas manifestée depuis lors auprès de Crédit Agricole CIB.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. Le 20 décembre 2023, le Tribunal de l'Union européenne a rendu sa décision, laquelle réduit à 110 millions euros l'amende infligée à Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, en les exonérant de certaines pratiques alléguées, mais rejette la plupart des moyens d'annulation invoqués. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé un pourvoi contre cette décision devant la Cour de Justice de l'Union européenne le 19 mars 2024. La Commission européenne a également déposé un pourvoi sollicitant l'annulation de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« O' Sullivan I »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« O'Sullivan II »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act et réclament des dommages-intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Dans l'affaire O'Sullivan I, le tribunal a rejeté la plainte le 28 mars 2019, a rejeté la requête des demandeurs visant à modifier leur plainte le 25 février 2020 et a rejeté la requête des demandeurs visant à obtenir un jugement définitif afin de permettre aux demandeurs de faire appel le 29 juin 2021. Le 9 novembre 2023, le tribunal a suspendu la procédure dans l'attente de la résolution de certaines requêtes dans trois affaires relatives à l'US Anti-Terrorism Act auxquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ne sont pas parties - l'affaire Freeman c. HSBC Holdings, PLC, no 14-cv-6601 (E.D.N.Y.) (« Freeman I »), Freeman c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7359 (E.D.N.Y.) (« Freeman II ») et Stephens c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7439 (E.D.N.Y.).

Le 6 avril 2020, l'affaire O'Sullivan II a été suspendue en attendant la résolution de l'affaire O'Sullivan I, suspension qui a été prolongée le 20 décembre 2023.

L'affaire Tavera a également été suspendue depuis le 19 février 2019. Le 8 novembre 2023, la suspension a été prolongée dans l'attente de la résolution de certaines requêtes dans les affaires Freeman I, Freeman II et Stephens, dont certaines ne sont pas encore entièrement résolues. La suspension a été de nouveau prolongée le 23 avril 2026.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises le 30 avril 2019 une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande portait sur un montant de 312 millions d'euros. Elle était assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne (CACEIS Bank SA) conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a déposé des recours auprès de l'administration fiscale pour, d'une part, contester sur le fond cette demande et d'autre part, solliciter un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS Bank SA a contesté cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS Bank SA qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des recours intentés, une créance d'un montant équivalent. Par une décision du 25 novembre 2022, les services fiscaux de Munich ont rejeté le recours de CACEIS Bank SA sur le fond. CACEIS Bank SA a saisi le 21 décembre 2022 le tribunal fiscal de Munich d'une action en contestation de la décision précitée des services fiscaux de Munich et de la demande de restitution d'impôts sur dividendes précitée. Confiant dans ses arguments, CACEIS Bank SA n'a opéré aucune modification dans ses comptes.

CA Bank Polska

Entre 2007 et 2008, CA Bank Polska ainsi que d'autres banques polonaises ont accordé des prêts hypothécaires libellés ou indexés sur la monnaie suisse (CHF) et remboursables en PLN. L'augmentation significative du taux de change du CHF par rapport à la monnaie polonaise (PLN) a occasionné une augmentation importante de la charge de remboursement pour les emprunteurs.

Les tribunaux considérant que les clauses de ces contrats de prêts qui permettent aux banques de déterminer unilatéralement le taux de change applicable sont abusives, des actions sont intentées contre les banques.

En mai 2022, CA Bank Polska a ouvert un programme de règlement amiable des réclamations soulevées par les emprunteurs.

Action des porteurs de fonds H2O

Les 20 et 26 décembre 2023, les membres d'une association dénommée « Collectif Porteurs H2O » ont assigné CACEIS Bank devant le tribunal des activités économiques de Paris aux côtés des sociétés Natixis Investment Managers et KPMG Audit, dans le cadre d'une action au fond introduite à titre principal à l'encontre des sociétés H2O AM LLP, H2O AM Europe SAS et H2O AM Holding. BPCE, Natixis SA et KPMG SA ont été atraites à la procédure par la suite.

Les demandeurs se présentent comme des porteurs de parts de fonds gérés par les sociétés du groupe H2O dont certains actifs ont été cantonnés dans des « side pockets » en 2020, et des titulaires de contrats d'assurance-vie investis dans des unités de compte représentatives de ces fonds.

Depuis l'introduction de l'instance, le nombre de demandeurs qui était initialement de 6077 a évolué à la hausse (interventions volontaires) et à la baisse (désistements), il est aujourd'hui de l'ordre de 8000.

Les demandeurs sollicitent la condamnation solidaire du groupe H2O et de l'ensemble des autres défendeurs à des dommages et intérêts en réparation du préjudice qu'ils estiment lié au cantonnement des fonds concernés.

Le montant des demandes a lui aussi évolué au cours de la procédure, il est à ce jour de l'ordre de 610 millions d'euros.

Pour rechercher la responsabilité « in solidum » de CACEIS Bank avec les codéfendeurs, les demandeurs allèguent qu'elle aurait manqué à ses obligations de contrôle en sa qualité de dépositaire des fonds.

Par une ordonnance du 17 avril 2026, le Premier Président de la Cour d'appel de Paris a décidé de renvoyer l'affaire devant le tribunal de commerce de Bobigny en raison de l'existence de causes de récusation à l'encontre de plusieurs juges du tribunal des activités économiques de Paris.

Par ailleurs, dans une décision du 17 décembre 2025, la Commission des sanctions de l'AMF a prononcé à l'encontre de la société CACEIS Bank une sanction pécuniaire de 3,5 millions d'euros et un avertissement pour des manquements relatifs à certains contrôles effectués en sa qualité de dépositaire sur 7 fonds gérés par la société H2O. La Commission des sanctions mentionne toutefois dans sa décision que « si ces manquements n'ont pas permis de détecter en amont

certaines des manquements de H2O à ses propres obligations, il n'en demeure pas moins que ce sont les décisions d'investissement prises par cette dernière dans des titres inéligibles qui sont à l'origine du préjudice qu'ont pu subir les porteurs de parts des fonds ».

Cette décision n'est pas définitive. Elle fait l'objet d'un recours introduit par CACEIS Bank devant le Conseil d'Etat.

Crédit Agricole Auto Bank

Le 30 mars 2026, la FCA (Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni a publié les critères définitifs d'un plan de dédommagement des emprunteurs ayant souscrit un contrat de financement automobile entre le 6 avril 2007 et le 1er novembre 2024. Sont concernés les contrats qui, selon la FCA, auraient donné lieu à une relation inéquitable entre l'emprunteur et son établissement financier du fait des modalités de rémunération du distributeur automobile intermédiaire de crédit. Cette publication fait suite à une consultation publique organisée par la FCA au dernier trimestre 2025.

Sont notamment concernés par ce plan de dédommagement CA Auto Finance UK, filiale à 100% de Crédit Agricole Auto Bank elle-même détenue intégralement par CA Consumer Finance SA ainsi que Ferrari Financial Services UK, entreprise détenue conjointement par Crédit Agricole Auto Bank et le constructeur automobile Ferrari.

Comme d'autres établissements prêteurs, CA Auto Finance UK a décidé de contester les modalités du plan de dédommagement de la FCA et a déposé un recours en ce sens auprès du tribunal compétent. A l'occasion d'une première audience tenue le 29 juin 2026, le juge a prononcé la suspension formelle du plan de dédommagement jusqu'à la décision du tribunal.

Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché.

Le calcul de la provision EL repose sur une approche en multi-scénarios calibrés sur des historiques de comportement observés sur les clients du groupe Crédit Agricole.

Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article.

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restitués conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds aura reçu dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 712 millions d'euros au 30 juin 2026, montant inchangé par rapport au 31 décembre 2025.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

6.8 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Dettes subordonnées à durée déterminée ¹	26 402	25 947
Dettes subordonnées à durée indéterminée ²	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	216	224
Titres et emprunts participatifs	-	-
VALEUR AU BILAN	26 618	26 171

¹ Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

² Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés « TSS » et de titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI ».

6.9 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2026

Au 30 juin 2026, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 30/06/2026	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 921 090 370	63,49%	63,50%
Actions en autodétention	417 264	0,01%	-
Salariés (FCPE)	204 022 526	6,74%	6,74%
Public	900 372 190	29,76%	29,76%
TOTAL	3 025 902 350	100,00%	100,00%

Au 30 juin 2026, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 077 707 050 euros, composé de 3 025 902 350 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux en 2013.

Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser en toute indépendance les opérations prévues au contrat, et conformément aux dispositions des Règlements UE 596/2014 et 2016/908 et à la décision AMF N°2021-01, celui-ci est doté d'un montant maximum de 50 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

RESULTAT PAR ACTION

		30/06/2026	31/12/2025
Résultat net part du Groupe de la période	(en millions d'euros)	3 727	7 074
Rémunération des titres subordonnés et super-subordonnés	(en millions d'euros)	(258)	(556)
Impact change sur remboursement AT1	(en millions d'euros)	3	80
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(en millions d'euros)	3 472	6 598
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		3 025 204 289	3 027 231 491
Coefficient d'ajustement		1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		3 025 204 289	3 027 231 491
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	(en euros)	1,148	2,180
Résultat de base par action des activités poursuivies	(en euros)	1,148	2,180
Résultat de base par action des activités abandonnées	(en euros)	-	-
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	(en euros)	1,148	2,180
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(en euros)	1,148	2,180
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(en euros)	-	-

Le résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -258 millions d'euros au 30 juin 2026.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 3 février 2026, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2026 le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,13 euro à la date de mise en paiement fixée le 28 mai 2026.

(en euros)	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Dividende	1,13	1,10	1,05	1,05	1,05	0,80

DIVIDENDES PAYES AU COURS DE LA PERIODE

L'Assemblée générale du 28 mai 2026 de Crédit Agricole S.A. a approuvé le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,13 euro. Un dividende de 3,4 milliards d'euros a donc été versé.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration a été approuvée par l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du mercredi 20 mai 2026.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. entité sociale au titre de l'exercice 2025 est positif et s'élève à 6 207 171 564 euros.

L'Assemblée générale mixte a décidé :

- de constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 6 207 171 564 euros,

- de constater que le bénéfice distribuable s'élève à 22 073 543 676 euros et ce, compte tenu (i) de l'absence d'affectation à la réserve légale, qui a déjà atteint le dixième du capital, et (ii) du report à nouveau de 15 866 372 112 euros ;
- de fixer le montant du dividende ordinaire à 1,13 euro par action ;
- de distribuer le dividende versé, soit 3 418 823 838 euros* par prélèvement sur le bénéfice distribuable ;
- de porter le solde du bénéfice non distribué, soit 18 654 719 838 euros*, en report à nouveau.

* Montant, établi sur la base du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2025, pouvant être ajusté en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende à la date de mise en paiement. Le cas échéant, le montant affecté au compte de report à nouveau serait alors déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

INSTRUMENTS FINANCIERS A DUREE INDETERMINEE

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - part du Groupe se détaillent comme suit :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 30 juin 2026	Au 30 juin 2026			
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée	Frais d'émission nets d'impôt	Impact en Capitaux propres
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)
14/10/2020	EUR	750	-	750	750	(171)	(5)	574
23/06/2021	GBP	87	(87)	-	-	-	-	-
04/01/2022	USD	1 250	-	1 250	1 102	(241)	(8)	852
10/01/2023	EUR	1 250	-	1 250	1 250	(313)	(9)	928
09/01/2024	EUR	1 250	-	1 250	1 250	(199)	(9)	1 041
02/10/2024	USD	1 250	-	1 250	1 133	(128)	(8)	997
20/02/2025	EUR	1 500	-	1 500	1 500	(118)	(11)	1 371
11/09/2025	USD	1 250	-	1 250	1 066	(60)	(8)	998
Émissions Crédit Agricole S.A.					8 051	(1 230)	(59)	6 761
17/03/2025	EUR				-	(59)	(6)	(64)
16/06/2026	EUR				-	-	(6)	(6)
Émissions Crédit Agricole Assurances					-	(59)	(12)	(70)
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant						224		224
Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours					(31)			(31)
TOTAL					8 020	(1 064)	(72)	6 885

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2025	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 30 juin 2026	Au 30 juin 2026	
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Participations ne donnant pas le contrôle
17/03/2025	EUR	750		750	750	-
16/06/2026	EUR			750	750	
Émissions Crédit Agricole Assurances					1 500	-
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle						(224)
TOTAL					1 500	(224)

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe et participations ne donnant pas le contrôle se détaillent comme suit :

	Capitaux propres part du Groupe		Participations ne donnant pas le contrôle	
	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>				
Titres super-subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(229)	(491)	(20)	(36)
Evolutions des nominaux	(123)	925	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	46	136	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	(18)	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(23)	(35)	-	(20)
Evolutions des nominaux	-	-	750	290
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	6	14	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(6)	(6)	-	-

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.

NOTE 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Engagements donnés		
Engagements de financement	226 605	214 322
Engagements en faveur des établissements de crédit	3 157	2 952
Engagements en faveur de la clientèle	223 447	211 370
Engagements de garantie	212 125	226 918
Engagements d'ordre des établissements de crédit	11 258	9 775
Engagements d'ordre de la clientèle	200 867	217 143
Engagements sur titres	30 749	6 306
Titres à livrer	30 749	6 306
Engagements reçus		
Engagements de financement	129 258	121 818
Engagements reçus des établissements de crédit	122 038	115 694
Engagements reçus de la clientèle	7 220	6 124
Engagements de garantie	331 554	322 849
Engagements reçus des établissements de crédit	103 317	105 274
Engagements reçus de la clientèle	228 237	217 575
Engagements sur titres	29 977	6 885
Titres à recevoir	29 977	6 885

La Banque de France a mis fin, à compter du 13 décembre 2024, au canal de remise Additional Credit Claims Corporates dans le cadre des dispositifs exceptionnels mis en place en 2011 en réponse à la crise financière. Seules les créances " Prêts Garantis par l'Etat " restent éligibles aux remises de créances en Banque Centrale.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	304 570	282 240
Titres prêtés	8 783	8 637
Dépôts de garantie sur opérations de marché	24 616	23 831
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	214 534	207 269
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	552 503	521 976
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	11	9
Titres et valeurs reçus en pension	484 484	479 911
Titres vendus à découvert	47 080	39 284
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	531 575	519 204

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 30 juin 2026, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 70,5 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 69,7 milliards d'euros au 31 décembre 2025.

Au 30 juin 2026, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 9 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 7,6 milliards d'euros au 31 décembre 2025, et 2,3 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 30 juin 2026, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH (CA HL SFH) et de Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH (CA FH SFH), sociétés financières contrôlées à 100 % par Crédit Agricole S.A., 190 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie. Ce montant se répartit entre 154,5 milliards d'euros de créances issues des Caisses régionales (dont 48 milliards d'euros pour CA HL SFH et 106,5 milliards d'euros pour CA FH SFH) et 35,5 milliards d'euros provenant de LCL, (dont 12 milliards d'euros pour CA HL SFH et 23,5 milliards d'euros pour CA FH SFH).

Au 30 juin 2026, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 1,7 milliard d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 30 juin 2026 dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,2 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales et par leurs principales filiales bancaires à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des entités contributrices.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 30 juin 2026.

NOTE 8 Reclassements d'instruments financiers**PRINCIPES RETENUS PAR CREDIT AGRICOLE S.A.**

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de Crédit Agricole S.A.

RECLASSEMENTS EFFECTUES PAR CREDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré en 2026 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de données observables ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou contrôlés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers...) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment)
- aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment/ Initial Margin Valuation Adjustment/ Collateral Valuation Adjustment)
- au risque de liquidité associé au collatéral (Liquidity Valuation Adjustment).

Ajustement CVA

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS Crédit Agricole S.A. pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (Initial Margin Value Adjustment) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement CoIVA

La CoIVA (Colateral Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC collatéralisés par des titres non souverains les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de refinancement propre de ces titres (sur le marché du Repo). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions pondérés par un spread spécifique.

Selon les cas, cet ajustement peut prendre la forme d'une provision spécifique ou être intégré dans les Mark-to-Market via une courbe d'actualisation spécifique.

Ajustement LVA

Le LVA (Liquidity Valuation Adjustment) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (Credit Support Annex), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	441 842	121 628	302 255	17 959
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 064	-	-	2 064
Titres reçus en pension livrée	152 703	-	145 403	7 300
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	126 547	121 547	4 315	685
Instruments dérivés	160 528	81	152 537	7 911
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	264 940	143 231	98 772	22 937
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	38 648	17 648	7 025	13 975
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	96 518	48 874	39 888	7 755
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 352	-	1 352	-
Titres de dettes	95 166	48 874	38 536	7 755
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	5 376	-	5 376	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	124 398	76 709	46 482	1 207
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	242 115	214 262	27 161	691
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	6 319	2 969	2 695	655
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	235 796	211 294	24 467	36
Instruments dérivés de couverture	15 070	-	15 070	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	963 967	479 121	443 259	41 587
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			897	22
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		943		657
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		36	736	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		979	1 633	680

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables dans le niveau 2 pour 126 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

(en millions d'euros)	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	396 317	98 442	282 541	15 334
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 404	-	-	1 404
Titres reçus en pension livrée	156 644	-	150 287	6 357
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	103 672	98 299	4 722	651
Instruments dérivés	134 597	143	127 532	6 922
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	247 240	130 142	94 929	22 169
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	38 481	17 535	7 127	13 819
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	87 431	42 546	37 572	7 313
Créances sur les établissements de crédit	59	-	59	-
Créances sur la clientèle	1 455	-	1 455	-
Titres de dettes	85 917	42 546	36 058	7 313
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	5 730	-	5 730	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	115 598	70 061	44 500	1 037
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	233 996	206 540	26 830	626
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	6 015	2 754	2 635	626
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	227 981	203 786	24 195	-
Instruments dérivés de couverture	16 360	-	16 360	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	893 913	435 124	420 660	38 129
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 747	91
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 610		2 218
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		22	3 285	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		1 632	5 032	2 309

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables dans le niveau 2 pour 105 millions d'euros.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	359 180	46 894	303 063	9 223
Titres vendus à découvert	47 093	46 866	217	9
Titres donnés en pension livrée	167 810	-	164 883	2 926
Dettes représentées par un titre	1	-	1	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	144 277	28	137 962	6 288
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	111 425	10 873	80 477	20 075
Instruments dérivés de couverture	22 550	19	22 531	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	493 155	57 786	406 071	29 299
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			43	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		212		734
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	2 270	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		212	2 312	734

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

(en millions d'euros)	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	318 995	38 164	272 809	8 022
Titres vendus à découvert	39 292	38 062	1 227	3
Titres donnés en pension livrée	163 006	-	160 001	3 005
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	116 697	102	111 581	5 014
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	104 919	10 871	76 590	17 458
Instruments dérivés de couverture	23 660	8	23 652	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	447 574	49 043	373 051	25 480
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			191	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		56		2 308
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		3	10 302	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		59	10 493	2 308

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutoires et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Titres reçus / donnés en pension livrée
- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), ou pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers. Les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits dont la valorisation dépend de paramètres non observables de manière significative et/ou présentant un risque modèle.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est étalée en résultat sur la période d'inobservabilité qui peut être dans certains cas la maturité de la transaction.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres reçus / donnés en pension livrée

Les opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacents.

- Créances sur la clientèle
- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- des ABS pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables.

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, faisant intervenir des paramètres jugés non observables et donc significativement exposés au risque modèle.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité par facteur de risque/produit, sous-jacent (devises, index...) et maturité indiquant le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation :
 - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
 - les swaps annulables non standard sur devises G10 ou certains swaps annulables sur devises émergentes ;
 - des produits hybrides taux/crédit présentant un risque de contingence sur un émetteur (souverains ou Corporate / Financière) de type Repack ou Credit Linked Note non standards et dont la valorisation dépend de plusieurs paramètres non-observables ;
 - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice ou dépend significativement d'une base entre deux indices ;
 - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations non-observable entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions) ;
 - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires.

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde de clôture (31/12/2025)	38 129	-	1 404	6 357	-	651	6 922
Gains /pertes de la période ¹	602	-	11	30	-	72	454
Comptabilisés en résultat	564	-	(5)	30	-	72	452
Comptabilisés en capitaux propres	37	-	16	1	-	-	2
Achats de la période	6 935	-	1 554	3 285	-	101	758
Ventes de la période	(1 468)	-	(863)	-	-	(153)	(2)
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(2 524)	-	(42)	(2 293)	-	(1)	(189)
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	5	-	-	-	-	-	-
Transferts	(92)	-	-	(79)	-	15	(33)
Transferts vers niveau 3	680	-	-	-	-	39	610
Transferts hors niveau 3	(772)	-	-	(79)	-	(24)	(643)
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2026)	41 587		2 064	7 300		685	7 911

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
(en millions d'euros)								
Solde de clôture (31/12/2025)	13 819	-	-	7 313	1 037	-	-	-
Gains /pertes de la période ¹	30	-	-	(38)	24	-	-	-
Comptabilisés en résultat	28	-	-	(36)	24	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	2	-	-	(2)	-	-	-	-
Achats de la période	270	-	-	756	160	-	-	-
Ventes de la période	(128)	-	-	(300)	(14)	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	1	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(19)	-	-	24	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	(3)	-	-	33	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	(16)	-	-	(9)	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2026)	13 975	-	-	7 755	1 207	-	-	-

	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Solde de clôture (31/12/2025)	626	-	-
Gains /pertes de la période ¹	19	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	19	-	-
Achats de la période	15	36	-
Ventes de la période	(9)	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	5	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2026)	655	36	-

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	577
Comptabilisés en résultat	558
Comptabilisés en capitaux propres	19

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

		Passifs financiers détenus à des fins de transaction							Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés			
(en millions d'euros)	Total									
Solde de clôture (31/12/2025)	25 480	3	3 005	-	-	-	5 014	17 458	-	
Gains /pertes de la période ¹	1 918	4	47	-	-	-	526	1 340	-	
Comptabilisés en résultat	1 909	4	47	-	-	-	522	1 335	-	
Comptabilisés en capitaux propres	9	-	-	-	-	-	4	5	-	
Achats de la période	2 315	3	1 292	-	-	-	785	235	-	
Ventes de la période	(29)	-	-	-	-	-	-	(29)	-	
Emissions de la période	4 591	-	-	-	-	-	-	4 591	-	
Dénouements de la période	(3 440)	-	(728)	-	-	-	(197)	(2 515)	-	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	(1 535)	-	(690)	-	-	-	160	(1 006)	-	
Transferts vers niveau 3	734	-	-	-	-	-	444	290	-	
Transferts hors niveau 3	(2 270)	-	(690)	-	-	-	(284)	(1 296)	-	
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2026)	29 299	9	2 926	-	-	-	6 288	20 075		

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	1 914
Comptabilisés en résultat	1 909
Comptabilisés en capitaux propres	5

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

9.2 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Marge différée à l'ouverture	365	304
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	140	208
Marge comptabilisée en résultat durant la période	(64)	(147)
MARGE DIFFÉRÉE À LA CLÔTURE	441	365

La marge au 1er jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

9.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés à l'actif au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants présentés dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPP").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2026. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2026 s'élève à 98 570 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 97 647 millions d'euros, soit une moins-value latente de 922 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 91 324 et 90 517 millions d'euros, soit une moins-value latente de 807 millions d'euros.

NOTE 10 Parties liées

Les parties liées à Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales, compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales¹ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (notes 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Produits et charges de commissions" et 6.3 "Actifs financiers au coût amorti" et 6.4 "Passifs financiers au coût amorti").

AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 30 juin 2026 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 397 millions d'euros (254 millions d'euros au 31 décembre 2025);
- prêts et créances sur la clientèle : 3 301 millions d'euros (1 643 millions d'euros au 31 décembre 2025);
- dettes envers les établissements de crédit : 2 136 millions d'euros (2 070 millions d'euros au 31 décembre 2025);
- dettes envers la clientèle : 1 582 millions d'euros (1 230 millions d'euros au 31 décembre 2025);
- engagements donnés sur instruments financiers : 2 710 millions d'euros (1 966 millions d'euros au 31 décembre 2025);
- engagements reçus sur instruments financiers : 8 062 millions d'euros (6 391 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

¹ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

NOTE 11 Événement postérieur au 30 juin 2026**11.1 Introduction en bourse de SBI Funds Management Ltd**

Le 8 juillet 2026, Amundi, filiale du Crédit Agricole S.A., et SBI (State Bank of India) ont annoncé le dépôt par SBI Funds Management Limited («SBIFM») d'un document préliminaire en vue de son introduction en bourse. SBIFM est une société indienne consolidée dans les comptes d'Amundi selon la méthode de la mise en équivalence et détenue à hauteur de 36 % au 30 juin 2026.

La période de souscription s'est déroulée du 13 au 16 juillet 2026 et a donné lieu à une cession de 10 % du capital de SBIFM sans émission d'actions nouvelles, dont 3,7 % cédés par Amundi.

La cotation de SBIFM est effective depuis le 21 juillet 2026 au Bombay Stock Exchange (BSE) et au National Stock Exchange of India (NSEI).

La cession réalisée par Amundi conduira notamment à reconnaître une plus-value de cession dans les comptes du troisième trimestre 2026. A la date d'établissement des comptes, l'impact de cette cession est estimé à environ 300 millions d'euros net d'effets d'impôt.

CREDIT AGRICOLE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

Forvis Mazars
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret
S.A. au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux actionnaires,
CREDIT AGRICOLE S.A.
12, Place des Etats-Unis
92127 Montrouge cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Crédit Agricole S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du

référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Levallois-Perret, le 7 août 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars

Bara NAIJA

Hervé HELIAS

Jean LATORZEFF



GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2026

Examinés par le Conseil d'administration du Groupe Crédit Agricole en date du 30 juillet 2026

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL.....	4
LE GROUPE CREDIT AGRICOLE	4
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	5
COMPTE DE RÉSULTAT.....	5
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	6
BILAN ACTIF	7
BILAN PASSIF.....	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	9
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	11
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMES	13
NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées	13
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	13
1.2 Principes et méthodes comptables.....	15
NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	18
2.1 Principales opérations de structure	18
2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026	20
2.3 Opérations d'achat de titres Crédit Agricole S.A. par La SAS Rue La Boétie.....	22
NOTE 3 Risque de crédit.....	23
3.1 Variation des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes sur la période.....	25
3.2 Expositions au risque souverain	33
NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	36
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	36
4.2 Produits et charges de commissions.....	36
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	37
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	39
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	39
4.6 Produits (charges) nets des autres activités.....	39
4.7 Charges générales d'exploitation	40
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	40
4.9 Coût du risque	41
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs	41
4.11 Impôts.....	42
4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	43
4.13 Participation dans les entreprises mises en équivalence.....	44
NOTE 5 Informations sectorielles	45
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel	47
5.2 Spécificités de l'assurance	49
NOTE 6 Notes relatives au bilan	58
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	58
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	59
6.3 Actifs financiers au coût amorti	61

6.4	Passifs financiers au coût amorti	63
6.5	Immeubles de placement	64
6.6	Écarts d'acquisition	66
6.7	Provisions	67
6.8	Dettes subordonnées	72
6.9	Instruments financiers à durée indéterminée	73
NOTE 7	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	75
NOTE 8	Reclassements d'instruments financiers	77
NOTE 9	Juste valeur des instruments financiers et informations diverses	78
9.1	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	79
9.2	Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	90
9.3	Juste valeur des titres de dettes comptabilisés à l'actif au coût amorti.....	90
NOTE 10	Parties liées.....	91
NOTE 11	Événement postérieur au 30 juin 2026.....	92
11.1	Introduction en bourse de SBI Funds Management Ltd	92

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GÉNÉRAL

LE GROUPE CREDIT AGRICOLE

Le groupe Crédit Agricole est composé de 2 365 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central « Crédit Agricole S.A. » et de leurs filiales.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Le groupe Crédit Agricole constitue un groupe bancaire à organe central au sens du Code Monétaire Financier dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;

- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillées dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les groupes à organisme central, la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que l'ensemble que constituent l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de *reporting* représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du groupe Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Conformément au règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de *reporting* sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de *reporting* est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central « Crédit Agricole S.A. ».

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits assimilés	4.1	30 646	31 363
Intérêts et charges assimilées	4.1	(19 009)	(21 307)
Commissions (produits)	4.2	9 848	9 104
Commissions (charges)	4.2	(3 102)	(2 706)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	10 661	7 138
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		1 806	4 845
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		8 855	2 293
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	172	(65)
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		(1)	(310)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		173	245
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(23)	(33)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance ¹	5.2	(8 768)	(4 260)
Produits des activités d'assurance		8 843	7 803
Charges afférentes aux activités d'assurance		(6 508)	(5 513)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		(164)	(101)
Produits financiers ou charges financières d'assurance		(10 947)	(6 413)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		28	23
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		(20)	(59)
Produits des autres activités	4.6	1 597	1 581
Charges des autres activités	4.6	(1 142)	(959)
Produit net bancaire		20 880	19 856
Charges générales d'exploitation	4.7	(11 169)	(10 844)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(1 007)	(1 020)
Résultat brut d'exploitation		8 704	7 992
Coût du risque	4.9	(1 822)	(1 575)
Résultat d'exploitation		6 882	6 417
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		454	131
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	16	456
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.6	-	-
Résultat avant impôt		7 352	7 004
Impôts sur les bénéfices	4.11	(2 101)	(1 656)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
Résultat net		5 251	5 348
Participations ne donnant pas le contrôle		376	545
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		4 875	4 803

¹ Résultat financier net d'assurance composé des Produits de placement nets de charge et des Produits ou charges financières d'assurance en note 5.2 Spécificités assurance

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net		5 251	5 348
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	93	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	4.12	(49)	(203)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4.12	119	283
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.12	11	(81)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	174	(1)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(8)	19
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	166	18
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	202	(1 249)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	728	(69)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	(15)	(3)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	4.12	(759)	403
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	4.12	(5)	(22)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	151	(941)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	122	(226)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	13	(82)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	286	(1 249)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	452	(1 232)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		5 703	4 117
Dont part du Groupe		5 265	3 644
Dont participations ne donnant pas le contrôle		438	473

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, banques centrales		153 529	168 274
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	717 839	654 364
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		436 715	392 039
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		281 124	262 325
Instruments dérivés de couverture		23 230	25 072
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	254 492	245 139
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		245 726	236 801
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		8 766	8 338
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	1 524 630	1 490 747
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		149 142	153 596
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		1 240 190	1 209 724
<i>Titres de dettes</i>		135 298	127 427
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(10 029)	(10 368)
Actifs d'impôts courants et différés		7 678	7 617
Comptes de régularisation et actifs divers		50 686	45 222
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Actif	5.2	196	49
Contrats de réassurance détenus - Actif	5.2	1 022	1 171
Participation dans les entreprises mises en équivalence		8 304	6 519
Immeubles de placement	6.5	11 961	11 811
Immobilisations corporelles		15 624	15 440
Immobilisations incorporelles		3 933	3 818
Ecarts d'acquisition	6.6	17 440	17 050
TOTAL DE L'ACTIF		2 780 535	2 681 925

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales		1 034	227
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	465 827	419 766
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		354 465	314 911
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		111 362	104 855
Instruments dérivés de couverture		25 249	26 575
Passifs financiers au coût amorti	6.4	1 612 529	1 591 226
<i>Dettes envers les établissements de crédit ¹</i>		95 046	89 652
<i>Dettes envers la clientèle ¹</i>		1 214 084	1 207 822
<i>Dettes représentées par un titre</i>		303 399	293 752
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(8 238)	(9 064)
Passifs d'impôts courants et différés		3 690	3 160
Comptes de régularisation et passifs divers		75 938	71 398
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Passif	5.2	414 800	392 145
Contrats de réassurance détenus - Passif	5.2	106	108
Provisions	6.7	5 473	5 705
Dettes subordonnées	6.8	26 286	26 082
Total dettes		2 622 694	2 527 328
Capitaux propres		157 841	154 597
Capitaux propres part du Groupe		150 858	148 146
Capital et réserves liées		32 359	33 109
Réserves consolidées		116 007	109 056
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(2 383)	(2 773)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Résultat de la période		4 875	8 754
Participations ne donnant pas le contrôle		6 983	6 451
TOTAL DU PASSIF		2 780 535	2 681 925

¹ Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 8 396 millions d'euros des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes envers la clientèle au 31 décembre 2025.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Part du Groupe									Capitaux propres
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital ¹	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2025	13 183	123 765	(458)	7 218	143 708	(1 056)	(714)	(1 768)	-	141 939
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraités	13 183	123 765	(458)	7 218	143 708	(1 056)	(714)	(1 768)	-	141 939
Augmentation de capital / Réduction de capital	197	(187)	-	-	10	-	-	-	-	10
Variation des titres autodétenus	(66)	(288)	196	-	(158)	-	-	-	-	(158)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(23)	-	1 394	1 372	-	-	-	-	1 372
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2025	-	(260)	-	-	(260)	-	-	-	-	(260)
Dividendes versés au 1er semestre 2025	-	(4 059)	-	-	(4 059)	-	-	-	-	(4 059)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	2 491	-	-	2 491	-	-	-	-	2 491
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	9	-	-	9	-	-	-	-	9
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	131	(2 317)	196	1 394	(595)	-	-	-	-	(595)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(38)	-	-	(38)	(981)	6	(975)	-	(1 013)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(40)	-	-	(40)	-	40	40	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	2	-	-	2	-	(2)	(2)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	(184)	-	(184)	-	(184)
Résultat du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	4 803	4 803
Autres variations	-	(16)	-	-	(16)	-	-	-	-	(16)
Capitaux propres au 30 juin 2025	13 314	121 395	(262)	8 612	143 060	(2 221)	(708)	(2 928)	4 803	144 935
Augmentation de capital / Réduction de capital	67	(83)	-	-	(16)	-	-	-	-	(16)
Variation des titres autodétenus	-	-	(61)	-	(61)	-	-	-	-	(61)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(7)	-	(469)	(477)	-	-	-	-	(477)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2025	-	(294)	-	-	(294)	-	-	-	-	(294)
Dividendes versés au 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	(169)	-	-	(169)	(30)	(3)	(33)	-	(202)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	92	-	-	92	-	-	-	-	92
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	67	(461)	(61)	(469)	(925)	(30)	(3)	(33)	-	(958)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	53	-	-	53	(106)	(66)	(172)	-	(118)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	40	-	-	40	-	(40)	(40)	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	14	-	-	14	-	(14)	(14)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	122	-	-	122	5	354	359	-	481
Résultat du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	3 951	3 951
Autres variations	-	(144)	-	-	(144)	-	-	-	-	(144)
Capitaux propres au 31 décembre 2025	13 381	120 964	(323)	8 143	142 165	(2 352)	(423)	(2 773)	8 754	148 146
Affectation du résultat 2025	-	8 754	-	-	8 754	-	-	-	(8 754)	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026	13 381	129 718	(323)	8 143	150 919	(2 352)	(423)	(2 773)	-	148 146
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026 Retraités	13 381	129 718	(323)	8 143	150 919	(2 352)	(423)	(2 773)	-	148 146
Augmentation de capital / Réduction de capital	167	(7)	-	-	161	-	-	-	-	161
Variation des titres autodétenus	-	-	(832)	-	(832)	-	-	-	-	(832)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(6)	-	(123)	(129)	-	-	-	-	(129)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2026	-	(269)	-	-	(269)	-	-	-	-	(269)
Dividendes versés au 1er semestre 2026	-	(1 568)	-	-	(1 568)	-	-	-	-	(1 568)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	15	-	-	15	-	-	-	-	15
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	167	(1 835)	(832)	(123)	(2 622)	-	-	-	-	(2 622)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	21	-	-	21	159	125	284	-	305
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	11	-	-	11	-	(11)	(11)	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	10	-	-	10	-	(10)	(10)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	106	-	106	-	106
Résultat du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	4 875	4 875
Autres variations ²	-	49	-	-	49	-	-	-	-	49
Capitaux propres au 30 juin 2026	13 548	127 953	(1 155)	8 020	148 366	(2 087)	(298)	(2 383)	4 875	150 858

¹ Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

² Dont 87 millions d'euros au titre du changement de méthode comptable concernant le traitement des écarts d'expérience sur les commissions payées aux intermédiaires pour les contrats en unités de compte, qui ajustent désormais la CSM alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés en résultat. En effet, le calcul de ces commissions étant lié aux éléments sous-jacents, ces dernières constituent au sens de la norme IFRS 17 des flux de trésorerie d'exécution qui varient en fonction des rendements des éléments sous-jacents mais qui ne sont pas dus aux titulaires de police. Les écarts d'expérience sur ce type de flux ajustent la CSM pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe évalués selon le modèle VFA.

Participations ne donnant pas le contrôle						
(en millions d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2025	7 072	(226)	29	(197)	6 875	148 814
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraités	7 072	(226)	29	(197)	6 875	148 814
Augmentation de capital / Réduction de capital	-	-	-	-	-	10
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(158)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	505	-	-	-	505	1 876
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2025	(25)	-	-	-	(25)	(285)
Dividendes versés au 1er semestre 2025	(549)	-	-	-	(549)	(4 608)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	2 491
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	9
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(70)	-	-	-	(70)	(664)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)	(41)	12	(29)	(31)	(1 044)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	(1)	-	1	1	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(43)	-	(43)	(43)	(226)
Résultat du 1er semestre 2025	545	-	-	-	545	5 348
Autres variations	2	-	-	-	2	(14)
Capitaux propres au 30 juin 2025	7 547	(310)	41	(269)	7 278	152 213
Augmentation de capital / Réduction de capital	-	-	-	-	-	(16)
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(61)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	(214)	-	-	-	(214)	(690)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2025	(3)	-	-	-	(3)	(297)
Dividendes versés au 2nd semestre 2025	79	-	-	-	79	79
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	(1 203)	30	3	33	(1 170)	(1 372)
Mouvements liés aux paiements en actions	8	-	-	-	8	100
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(1 332)	30	3	33	(1 299)	(2 258)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	6	6	12	12	(106)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(3)	-	(3)	(3)	477
Résultat du 2nd semestre 2025	236	-	-	-	236	4 187
Autres variations	227	-	-	-	227	83
Capitaux propres au 31 décembre 2025	6 678	(278)	50	(227)	6 451	154 597
Affectation du résultat 2025	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026	6 678	(278)	50	(227)	6 451	154 597
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026 Retraités	6 678	(278)	50	(227)	6 451	154 597
Augmentation de capital / Réduction de capital	-	-	-	-	-	161
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(832)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	749	-	-	-	749	621
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2026	(4)	-	-	-	(4)	(273)
Dividendes versés au 1er semestre 2026	(432)	-	-	-	(432)	(2 000)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	3	-	-	-	3	18
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	317	-	-	-	317	(2 305)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	6	41	46	46	351
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	16	-	16	16	122
Résultat du 1er semestre 2026	376	-	-	-	376	5 251
Autres variations	(223)	-	-	-	(223)	(174)
Capitaux propres au 30 juin 2026	7 148	(256)	91	(165)	6 983	157 841

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des **activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	30/06/2026	30/06/2025
(en millions d'euros)		
Résultat avant impôt	7 352	7 004
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 007	1 020
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	23 809	15 627
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(454)	(131)
Résultat net des activités d'investissement	(16)	(456)
Résultat net des activités de financement	3 018	2 737
Autres mouvements	(2 814)	1 618
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	24 549	20 416
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	3 045	(3 596)
Flux liés aux opérations avec la clientèle ¹	(27 250)	(946)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(30 633)	(17 767)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 285	3 697
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	286	64
Impôts versés	(1 766)	(1 500)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(54 033)	(20 048)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	(22 132)	7 372
Flux liés aux participations	(1 724)	(997)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(48)	(818)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(1 772)	(1 815)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(1 834)	(500)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	6 810	4 863
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	4 976	4 363
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(232)	(2 860)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	(19 160)	7 060
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	165 172	157 371
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	167 983	164 389
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** ¹	(2 811)	(7 018)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	146 012	164 431
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	152 428	172 007
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** ¹	(6 416)	(7 576)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(19 160)	7 060

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus).

¹ Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 8 382 millions d'euros sur la trésorerie à l'ouverture du tableau du 30 juin 2026, ainsi qu'une correction de 56 millions d'euros sur les flux liés aux opérations avec la clientèle et sur la trésorerie à l'ouverture et à la clôture du tableau du 30 juin 2025.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en millions, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du groupe Crédit Agricole au 30 juin 2026 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2025 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite "carve out"), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Le groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre de l'année précédente afin d'en simplifier la lecture.

Les normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2026 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2026.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers	1 ^{er} janvier 2026	Oui
Améliorations annuelles des IFRS – volume 11	1 ^{er} janvier 2026	Non
IFRS 9 – IFRS 7	1 ^{er} janvier 2026	Non
Contrats d'électricité dépendante de la nature		

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI (Solely Payments of Principal and Interest).

En particulier, l'IASB a précisé au travers de ces amendements le traitement d'instruments dont les flux de trésorerie varient selon un ou des événements éventuels. Lorsque la nature de l'événement éventuel lui-même n'est pas directement liée à des changements dans les risques et coûts de base du prêt, l'actif financier présente des flux de trésorerie contractuels SPPI si, et seulement si, dans tous les scénarios contractuellement possibles, les flux de trésorerie contractuels ne seraient pas significativement différents des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier ayant des conditions contractuelles identiques, mais sans un tel événement éventuel.

Les instruments présentant des flux de trésorerie variant selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (dits « ESG ») sont considérés par l'IASB comme non directement liés, et sont donc sujets à ces amendements. L'IASB cite en exemple de ces instruments un prêt dont le taux d'intérêt est ajusté à chaque période de déclaration d'un nombre fixe de points de base si le débiteur atteint une réduction contractuellement spécifiée de ses émissions de carbone au cours de la période de déclaration précédente.

Le groupe Crédit Agricole octroyant ce type d'instruments, une nouvelle méthodologie a été établie dans le cadre du test SPPI. Ainsi, sous réserve des autres conditions du test SPPI, la notion de flux de trésorerie « non significativement différents » d'un instrument sans cibles ESG est considérée comme remplie si la variabilité des flux de trésorerie induite par les cibles ESG est inférieure ou égale à 10% du taux emprunteur. Tout instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Cette partie des amendements étant rétrospective, le Groupe a examiné les instruments détenus en 2025 au regard de ces amendements. Les instruments qui échouent désormais au test SPPI du fait de ce nouveau critère ne sont pas significatifs.

Les autres modifications apportées par ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE NON ENCORE APPLIQUÉES PAR LE GROUPE AU 30 JUIN 2026

■ IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

La norme IFRS 18 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 nouvelles catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

Ces nouvelles catégories s'accompagnent de reclassement d'éléments du compte du résultat par rapport à IAS 1, qui dépendent de la notion « d'activité principale » au sens d'IFRS 18. Le groupe Crédit Agricole exerçant les deux activités principales spécifiques décrites par la norme IFRS 18, à savoir l'octroi de financement à des clients et l'investissement dans des actifs spécifiques, les reclassements induits au passage d'IFRS 18 seront notamment les suivants :

- Les gains et pertes liés aux cessions d'actifs corporels, incorporels et filiales devront désormais être présentés en catégorie « exploitation ». Ils sont actuellement présentés en dessous du résultat d'exploitation ;
- Les variations de valeur des écarts d'acquisition liées aux opérations de regroupements d'entreprises seront également à présenter en catégorie « exploitation » sous IFRS 18. Elles sont présentement incluses sous le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges provenant des passifs découlant de transactions n'impliquant pas uniquement la levée de fonds, notamment pour le groupe Crédit Agricole, les charges d'intérêts sur passifs locatifs IFRS 16 et les charges (produits) d'intérêts net(te)s sur passif (actif) net au titre des prestations définies IAS 19, seront à présenter en catégorie « financement ». Ils sont présentement inclus dans le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges relatifs à des actifs définis par IFRS 18 comme « générant des rendements individuellement et largement indépendants des autres ressources de l'entité » seront ventilés entre les catégories « exploitation » et « investissement » selon qu'ils sont ou non rattachés aux activités principales d'investissement du Groupe.

Par ailleurs, du fait de l'activité principale d'octroi de financement à des clients, l'ensemble des actifs générés par cette activité (exemple : prêts à la clientèle), et des passifs de refinancement du Groupe seront présentés au sein de la catégorie « exploitation », sans changement par rapport à IAS 1.

La norme IFRS 18 n'aura pas d'autres impacts significatifs sur les états financiers consolidés primaires du Groupe, en dehors d'un changement de présentation du tableau de flux de trésorerie, dont la catégorie « Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle » sera déterminée en partant du résultat d'exploitation défini par IFRS 18.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS. Ces mesures de performance feront l'objet d'une nouvelle note annexe dédiée de réconciliation avec les sous-totaux définis par les IFRS les plus proches. Pour le groupe Crédit Agricole, ces mesures de performance incluent les actuels Produit net bancaire et Résultat brut d'exploitation, renommés respectivement « Produits nets » et « Produits nets après frais généraux » sous IFRS 18 en lien avec la contribution sur le format des états financiers des établissements bancaires selon la norme IFRS 18 de l'Autorité des Normes Comptables.

Elle inclut par ailleurs de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières en fonction des rôles identifiés des états financiers principaux et des notes annexes.

Les travaux de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 30 JUIN 2026.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2026 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2026.

DECISIONS IFRS IC POUVANT AFFECTER LE GROUPE

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IFRS 18 Classification d'un écart de change provenant d'un passif (ou actif) monétaire intragroupe	22 avril 2026	Non
IFRS 16 Accords d'achat d'électricité dans un marché en « pool » (système centralisé)	22 avril 2026	Non
IAS 1 Présentation fidèle et conformité aux normes IFRS	22 avril 2026	Non
IFRS 18 Évaluation d'une SMBA pour les états financiers individuels d'une société mère	22 avril 2026	Non
IFRS 18 Champ d'application de l'obligation de divulguer les charges par nature	22 avril 2026	Non
IFRS 18 Classification des gains et pertes sur un instrument dérivé gérant une exposition au risque de change	22 avril 2026	Non

1.2 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Étant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

L'environnement international a, de nouveau, été très agité au cours du premier semestre 2026. Les attaques américaine et israélienne contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture du détroit d'Ormuz et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar. Outre un climat d'incertitude, ce conflit a suscité une flambée immédiate des prix du pétrole et du gaz mais aussi des craintes de crise énergétique de grande ampleur.

Alors que les anticipations d'inflation étaient revues à la hausse, les perspectives de croissance se sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe.

L'économie américaine, exportatrice nette de pétrole, a bien résisté malgré la hausse de l'inflation. Dans la zone euro, en revanche, le ralentissement des moteurs internes de croissance conjugué à la résistance des importations s'est traduit par une faible croissance. La Federal Reserve a laissé le taux des Fed funds inchangé alors que la BCE a procédé à une hausse de ses taux directeurs de 25 pb mi-juin. A la suite du déclenchement de la guerre dans le golfe Persique, du choc immédiat sur le prix du pétrole et du risque inflationniste, les taux d'intérêt se sont nettement redressés. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 30 juin 2026.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques ;
- les actifs et les passifs des contrats d'assurance ;
- les actifs et les passifs des contrats de réassurance ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

En particulier, l'évaluation des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 requiert des jugements importants. Les principales zones de jugement dans le cadre de l'application de la norme IFRS 17 par le Groupe sont les suivantes :

- l'estimation des flux de trésorerie futurs, en particulier la projection de ces flux et la détermination de la frontière des contrats ;
- la technique utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier ;
- l'approche adoptée pour déterminer les taux d'actualisation ;
- la définition des unités de couverture et la détermination du montant de la CSM alloué en résultat au cours de chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance ;
- la détermination des montants transitoires relatifs aux groupes de contrats existants à la date de transition.

Les informations au sujet de ces zones de jugement sont développées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2025.

En ce qui concerne spécifiquement l'approche adoptée pour déterminer les taux d'actualisation, les informations quantitatives sur les taux d'actualisation mises à jour au 30 juin 2026 sont présentées ci-dessous.

Les courbes de taux utilisées pour actualiser les flux de trésorerie des contrats d'assurance sont les suivantes :

	30/06/2026						31/12/2025					
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans
Vie France												
EUR	3,72%	3,76%	3,99%	4,17%	4,24%	4,06%	3,16%	3,56%	3,95%	4,20%	4,30%	4,16%
Domages France												
EUR	3,31%	3,34%	3,55%	3,73%	3,79%	3,68%	2,65%	3,05%	3,44%	3,69%	3,79%	3,72%
International												
EUR	3,21%	3,25%	3,47%	3,65%	3,72%	3,61%	2,75%	3,16%	3,54%	3,79%	3,89%	3,81%
USD	4,83%	4,73%	5,01%	5,27%	5,38%	5,29%	4,64%	4,38%	4,69%	4,96%	5,07%	4,98%
JPY	0,90%	1,28%	1,63%	2,07%	2,47%	2,91%	0,94%	1,36%	1,68%	2,07%	2,42%	2,82%

Le niveau des primes d'illiquidité utilisées est le suivant (en points de base) :

	30/06/2026	31/12/2025
Vie France		
EUR	110	106
Dommages France		
EUR	62	56
International		
EUR	63	66

NOTE 2 Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période

2.1 Principales opérations de structure

2.1.1 Première consolidation d'Intermediate Capital Group (ICG) selon la méthode de mise en équivalence

Le 18 novembre 2025 Amundi annonçait la signature d'un partenariat stratégique de long terme avec Intermediate Capital Group (ICG) avec l'intention de porter son exposition économique à 9,9 % du capital d'ICG.

Le 19 février 2026, Amundi a annoncé avoir obtenu l'ensemble des autorisations réglementaires et une représentation au sein du Conseil d'administration d'ICG. A compter du 31 mars 2026 la participation du groupe Crédit Agricole dans ICG est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. A ce titre, un produit de 85 millions d'euros correspondant à l'effet de première consolidation d'ICG est reconnu sur le poste quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence. L'impact de la revalorisation des titres ICG avant la date de consolidation est enregistré pour un montant de -68 millions d'euros sur la ligne « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Au 30 juin 2026, le groupe Crédit Agricole détient une participation indirecte de 5,4 %^[1] au capital d'ICG. La valeur de la participation mise en équivalence au bilan du Groupe s'élève à 520 millions d'euros.

2.1.2 Acquisition par LCL et Crédit Agricole Assurances du groupe Milleis

Le 30 avril 2026, LCL et Crédit Agricole Assurances ont annoncé la finalisation de l'acquisition par LCL de l'intégralité du Groupe Milleis, composé de Milleis Banque et ses filiales Cholet Dupont Oudart, Cholet Dupont Asset Management et Milleis Vie. La compagnie d'assurance Milleis Vie a été immédiatement cédée par LCL à Crédit Agricole Assurances.

Au 30 juin 2026 le groupe Crédit Agricole détient une participation de 100 % dans le groupe Milleis.

Milleis Banque, Cholet Dupont Oudart et Cholet Dupont Asset management sont consolidés au 30 juin 2026 selon la méthode de l'intégration globale. Cette acquisition a entraîné la comptabilisation d'un écart d'acquisition à hauteur de 119 millions d'euros au 30 juin 2026. En application d'IFRS 3, l'acquéreur dispose d'un délai de douze mois maximum après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de l'écart d'acquisition.

2.1.3 Première consolidation de Crédit Agricole Santé & Territoires (CA S&T)

Crédit Agricole Santé & Territoires, détenu à 100 % par le groupe Crédit Agricole, est consolidée pour la première fois au 30 juin 2026 par la méthode de l'intégration globale. Cette consolidation de Crédit Agricole Santé & Territoires, a entraîné la comptabilisation d'un écart d'acquisition à hauteur de 210 millions d'euros au 30 juin 2026, au titre de sa filiale Petits-fils, premier acteur du service aux seniors à domicile en France acquise en juillet 2025. En application d'IFRS 3, l'acquéreur dispose d'un délai de douze mois maximum pour finaliser la comptabilisation de l'écart d'acquisition.

2.1.4 Hausse de la participation du groupe Crédit Agricole dans Banco BPM S.P.A. (« Banco BPM »)

Au 30 juin 2026, à la suite d'acquisitions successives, le taux de détention de groupe Crédit Agricole s'élève à 24,9 %. Sa quote-part de résultat dans les Entreprises mises en équivalence s'élève à 222 millions d'euros au 30 juin 2026.

Compte tenu de l'indisponibilité de l'information financière semestrielle de Banco BPM dans les délais de préparation des états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole, le résultat retenu pour le premier trimestre correspond au résultat publié par Banco BPM. Le résultat du deuxième trimestre est, quant à lui, déterminé sur la base d'une estimation fondée sur les résultats des quatre derniers trimestres disponibles.

Le 3 juillet 2026, Crédit Agricole S.A. a informé les autorités italiennes et Banco BPM du dépassement de seuil de 25 % de détention. A cette date, Crédit Agricole S.A. détenait 28,6 % du capital de Banco BPM et a acquis, le 17 juillet 2026, le complément de titres permettant d'atteindre 29,3 % du capital de Banco BPM.

^[1] 4,8 % de droits de vote

2.1.5 Entrée en négociations exclusives de CACEIS avec Euroclear en vue la cession d'Uptevia

Début juillet 2026, CACEIS et BNP Paribas sont entrés en négociations exclusives avec Euroclear en vue de la cession d'Uptevia.

Joint-venture détenue à parts égales entre CACEIS et BNP Paribas, Uptevia est spécialisée dans les activités de service aux émetteurs.

La valeur comptable dans les comptes au 30 juin 2026 s'élève à 26 millions d'euros et n'est pas remise en cause par le prix de cession attendu.

2.1.6 Entrée en négociations exclusives de CACEIS avec State street en vue la cession de Santander CACEIS Latam Holding 1

Le 27 juillet, CACEIS et SANTANDER ont engagé des négociations avec State street en vue de la cession de leur participation dans Santander CACEIS Latam Holding 1 (activité au Mexique, Colombie et Brésil).

La valeur comptable dans les comptes au 30 juin 2026 s'élève à 388 millions d'euros et n'est pas remise en cause par le prix de cession attendu.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026

Les états financiers consolidés incluent les comptes du groupe Crédit Agricole et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le groupe Crédit Agricole dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

2.2.1 ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE* POUR LESQUELLES UNE VARIATION DU POURCENTAGE DE CONTRÔLE OU D'INTÉRÊT EST SUPÉRIEURE À 10% AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2026 SANS MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Aucune variation du pourcentage de contrôle ou d'intérêt supérieure à 10% et sans modification de la méthode de consolidation n'a été constatée au cours du premier semestre 2026.

2.2.2 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE* AYANT CONDUIT À UNE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE OU DE MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et nature du contrôle	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025
Arménie									
	AMUNDI-ACBA ASSET MANAGEMENT CJSC	Globale	E1	Filiale	GEA	51,0	-	34,9	-
Australie									
	Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Globale	S3	Filiale	GC	-	100,0	-	100,0
Espagne									
	TUNELS DE BARCELONA	Juste Valeur	S2	Co-entreprise	GEA	-	50,0	-	50,0
Etats-Unis									
	KBI GLOBAL INVESTORS LIMITED BOSTON (SUCCURSALE)	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	68,4	-
	KBI Global Investors (North America) Ltd (US Branch)	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	68,4	-
France									
	CACF ENERGIES	Globale	E1	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	CDO PATRIMOINE	Globale	E3	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	CHOLET DUPONT AM	Globale	E3	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	CHOLET DUPONT OUDART	Globale	E3	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	COMPAGNIE FINANCIERE HOLDING MIXTE MILLEIS	Globale	E3	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	Crédit Agricole CIB Transactions	Globale	S3	Filiale	GC	-	100,0	-	100,0
	CREDIT AGRICOLE FINISTERE EXPANSION	Globale	D1	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CREDIT AGRICOLE SANTE ET TERRITOIRE	Globale	E1	Filiale	AHM	100,0	-	100,0	-
	EDEN DOMICILES	Globale	E3	Filiale	AHM	100,0	-	100,0	-
	FCP CRONUS	Globale	E3	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	FCT FRENCH PRIME CASH	Globale	E3	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	FONCIERE DE L ESPLANADE	Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	GF DU BOURBONNAIS	Globale	E1	Filiale	BPF	96,7	-	96,7	-
	INDOSUEZ CORPORATE ADVISORY	Globale	D1	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	KBI GLOBAL INVESTORS LIMITED FRANCE (SUCCURSALE)	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	68,4	-
	LES SERVICES D'EMILIE	Globale	E3	Filiale	AHM	53,6	-	53,6	-
	LINXO	Globale	D1	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	MILLEIS BANQUE	Globale	E3	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	PARC SOLAIRE EV12	Globale	E1	Filiale	BPF	95,0	-	95,0	-
	PETITS-FILS	Globale	E3	Filiale	AHM	100,0	-	100,0	-

PETITS-FILS DEVELOPPEMENT	Globale	E3	Filiale	AHM	100,0	-	100,0	-
R3G	Globale	E1	Filiale	AHM	67,7	-	67,7	-
REUNION BEGUINAGE BY CA	Globale	E3	Filiale	BPF	95,0	-	95,0	-
SACAM SANTE ET TERRITOIRE	Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
SAS ARNORIE	Globale	E3	Filiale	AHM	51,0	-	51,0	-
SAS BRIHO AND CO	Globale	E3	Filiale	AHM	51,0	-	51,0	-
SAS DOMI 33	Globale	E3	Filiale	AHM	51,0	-	51,0	-
SAS GENERATION CC	Globale	E3	Filiale	AHM	51,0	-	51,0	-
SAS HOLDING AVANTAGE	Globale	E3	Filiale	AHM	51,0	-	51,0	-
SAS KALON	Globale	E3	Filiale	AHM	51,0	-	51,0	-
SAS LEOPOL	Globale	E3	Filiale	AHM	51,0	-	51,0	-
SAS MF INVESTISSEMENTS	Globale	E3	Filiale	AHM	51,0	-	51,0	-
SAS OMEGA & CO	Globale	E3	Filiale	AHM	51,0	-	51,0	-
SAS QUALIVERSAP	Globale	E3	Filiale	AHM	51,0	-	51,0	-
SAS SAP H	Globale	E3	Filiale	AHM	51,0	-	51,0	-
SAS TRESUMS RSS	Globale	E1	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI 13 RUE DES TUILERIES	Globale	D1	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI AGRICOLE IDF	Globale	E1	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI ORABELLA	Globale	D1	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Nord de France	Globale	S2	Filiale	BPF	-	100,0	-	100,0
STRASBOURG GARE HOSTEL	Globale	E2	Filiale	BPF	60,0	-	60,0	-
VAL THORENS LE CAIRN	Equivalence	E1	Entreprise associée	BPF	100,0	-	51,9	-
Italie								
KBI GLOBAL INVESTORS LIMITED ITALY [SUCCURSALE]	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	68,4	-
PED ITALIA SRL (2020)	Globale	E2	Filiale	GEA	80,0	-	80,0	-
Luxembourg								
GLACIS PROPERTY SARL	Globale	E3	Filiale	GC	100,0	-	100,0	-
Space Lux	Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
Mexique								
Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch	Globale	S1	Succursale	GEA	-	100,0	-	68,4
Royaume-Uni								
INTERMEDIATE CAPITAL GROUP PLC	Equivalence	E3	Entreprise associée	GEA	4,8	-	5,4	-
Suède								
CACEIS BANK, FILIAL I SVERIGE	Globale	E1	Filiale	GC	100,0	-	100,0	-

Les succursales sont mentionnées en italique

¹ : OPCVM, Fonds en UC et SCI détenus par des entités d'assurance

(a) Modification de périmètre

Entrées (E) dans le périmètre :

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité classée en actifs non courants en vue de la vente et activités abandonnées

(b) Type d'entité et nature du

Filiale

Succursale

Entité structurée contrôlée

Co-entreprise

Co-entreprise structurée

Opération en commun

Entreprise associée

Entreprise associée structurée

(c) Type d'activité

BPF : Banque de proximité en France

BPI : Banque de proximité à l'international

GEA : Gestion de l'épargne et assurances : GEA

GC : Grandes clientèles

SFS : Services financiers spécialisés

AHM : Activités hors métiers

*Hors Entités, co-entreprises et entreprises associées structurées

2.3 Opérations d'achat de titres Crédit Agricole S.A. par La SAS Rue La Boétie

Le 30 avril 2026, la SAS Rue La Boétie a informé le marché de son intention d'acquérir d'ici le 1^{er} trimestre 2027 jusqu'à 800 millions d'euros de titres Crédit Agricole S.A. sous réserve d'avoir préalablement obtenu les autorisations réglementaires nécessaires. La SAS Rue La Boétie confirme qu'elle n'a pas l'intention d'accroître sa participation au capital de Crédit Agricole S.A. au-delà de 65 %.

Au 30 juin 2026, la participation de SAS Rue la Boétie dans le capital de Crédit Agricole S.A. s'élève à 63,49 %.

NOTE 3 Risque de crédit

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit")

ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macro-économiques retenus pour juin 2026

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9, avec des projections allant jusqu'à 2029. Ces scénarios ont été construits ou revus en avril 2026, après le déclenchement de la guerre dans le golfe Persique. Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Les quatre scénarios reposent sur des hypothèses différenciées quant à l'évolution du conflit dans le golfe Persique dont la durée et l'issue ont des implications substantielles en termes de coût et de disponibilité de l'énergie, d'inflation (courante et anticipée), de croissance, de politique monétaire et de taux d'intérêt.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverses.

Premier scénario : scénario "central" (pondéré à 60%)

Le scénario exclut une « normalisation » rapide du conflit dans le golfe Persique au profit d'une réouverture progressive et incomplète du détroit d'Ormuz, à laquelle s'ajoutent des destructions d'infrastructures pétrolières et gazières. Bien qu'ils baissent, les prix du pétrole et du gaz restent élevés et le trafic maritime n'est pas parfaitement fluide. Sur la base de ce scénario prudent, les perspectives de croissance sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et celles des pays fortement dépendants du Golfe pour leur approvisionnement (tels que Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines).

Ainsi, aux **États-Unis**, les performances économiques devraient rester correctes même si l'inflation énergétique s'ajoute à l'inflation déjà alimentée par les droits de douane. L'inflation totale s'établirait en moyenne à 3,1% en 2026 et 2,5% en 2027 (après 2,7% en 2025) alors que la croissance atteindrait 2,2% en 2026 (après 2,1% en 2025), contre 2,5% prévus précédemment.

Dans la **zone euro**, contrairement à 2022, le risque lié à l'énergie ne se pose pas tant en termes de pénurie que de vulnérabilité élevée aux prix mondiaux. La zone ne s'inscrit plus sur le chemin désinflationniste tranquille d'avant la guerre au Moyen-Orient et, subissant des prix plus élevés/volatils sur les marchés mondiaux de l'énergie, sa compétitivité se dégrade (tant sur les marchés d'exportation que sur le marché intérieur) et la contrainte extérieure se manifeste. Au choc sur les prix de l'énergie et à l'inflation (dont on suppose les effets de second tour très limités) s'ajoutent le durcissement des conditions monétaires/financières et une incertitude croissante, soit une combinaison défavorable au scénario pré-guerre d'accélération de l'investissement. Toutefois, la situation économique et financière solide des acteurs privés, couplée à une orientation globalement neutre et localement expansionniste de la politique budgétaire (notamment en Allemagne), devrait assurer une croissance de 0,8% en 2026 et de 1,1% en 2027.

La persistance de l'inflation et la récession sont reléguées dans le scénario « adverse modéré ».

Deuxième scénario : scénario "adverse modéré" (pondéré à 25 %)

Ce scénario suppose **une intensification et un allongement du conflit dans le golfe Persique**. A la différence du scénario central où les déséquilibres se résolvent par la hausse des prix, dans ce scénario de stress, on suppose des perturbations des chaînes d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries) ainsi qu'un choc plus violent sur les prix de l'énergie.

Dans un environnement international anxiogène, on suppose également une montée de l'aversion au risque qui, alors que les valorisations des marchés actions sont très élevées, se matérialise brutalement sous la forme d'une chute des marchés financiers : les agents économiques font preuve d'attentisme et de préférence pour l'épargne (baisse de la consommation, amplifiée par un sursaut temporaire des coûts de production et de l'inflation, recul de l'investissement et préférence pour les actifs très sûrs), les marchés actions baissent et un écartement des spreads souverains et corporate est constaté.

Face au choc d'inflation et en dépit du choc de croissance annoncé, la BCE ressert sa politique monétaire en 2026 (comme dans le scénario central). Elle entame ensuite son assouplissement monétaire en 2027 mais ne recourt pas à des outils quantitatifs pour, d'une part, contrer la récession et, d'autre part, apaiser la défiance à l'égard des actifs

européens (dont les obligations souveraines). Les taux d'intérêt sans risque se replient mais s'accompagnent de tensions fortes sur les souverains les plus fragiles. Compte tenu de l'état des finances publiques (en particulier en France et en Italie), la réponse budgétaire nationale est limitée et l'UE ne mobilise pas de moyens budgétaires communs. Enfin, en raison d'un assouplissement monétaire de la Fed plus agressif, l'euro s'apprécie contre dollar.

Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 10%)

Il s'agit d'un **scénario de « normalisation rapide »**. Ce scénario suppose donc une résolution très rapide de la guerre dans le golfe Persique, conduisant à une baisse des prix du pétrole et à un retour du trafic habituel dans le détroit d'Ormuz. Le prix moyen du baril de pétrole est ainsi inférieur de près de 10 dollars aux niveaux prévus dans le scénario central en 2026 et 2027, tout en demeurant supérieur à la moyenne de 2025.

En zone euro, après avoir atteint un pic un peu moins élevé en mai, l'inflation se replie rapidement pour atteindre 1,8% en fin d'année 2026 mais 2,2% en moyenne sur l'année entière. La BCE procède à une seule hausse de taux « préventive » (25 pb) pour éviter que les anticipations ne dérapent. Cela permet un retour au scénario central élaboré fin 2025, ajusté en avril 2026 avec les données économiques et financières connues alors (4ème trimestre 2025 et du 1er trimestre 2026).

Quatrième scénario : scénario "adverse sévère" (pondéré à 5%)

Elaboré en juin 2025, le scénario supposait une aggravation des tensions commerciales et géopolitiques et retenait l'hypothèse d'une nouvelle augmentation des tarifs douaniers initiée par le gouvernement américain. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégiait une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles, produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il faisait également approuver par le Congrès un tarif universel. Le tarif douanier appliqué était de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquaient en contrôlant leurs exportations (rétention d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refusait de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain répliquait en imposant une limitation des volumes de GNL exportés. Nous supposons un doublement du prix du gaz au cours du 1er semestre 2026, le temps de négocier. Enfin, les tensions géopolitiques entraînaient un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca, canal de Suez) occasionnant une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés aux tensions commerciales, à la résurgence de l'inflation, au resserrement monétaire et à la hausse des coûts de financement, entraînaient une crise de confiance, une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en était fortement affectée. Les taux souverains, pénalisés par les craintes sur certaines situations budgétaires, se tendaient fortement. Les marchés actions subissaient une baisse brutale.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

En %	Réf.	Scénario central					Adverse modéré					Scénario favorable					Adverse sévère				
	2025	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029
Zone euro																					
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,5	0,8	1,1	1,2	1,2	0,2	(0,9)	1,5	2,2	1,2	1,3	1,3	1,3	(2,0)	(1,8)	1,5	X				
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,3	6,4	6,4	6,3	6,3	6,5	7,0	6,8	6,5	6,2	6,1	6,0	6,0	7,0	7,9	7,8	X				
Inflation (IPCH) - moyenne annuelle	2,1	3,1	2,1	1,9	1,9	5,7	5,6	0,0	2,2	2,2	1,8	1,8	1,8	4,7	3,1	2,6	X				
France																					
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	0,3	(0,6)	1,4	2,0	1,3	1,2	1,1	1,1	(1,2)	(1,5)	1,8	X				
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,7	8,0	7,9	7,7	7,7	8,2	8,5	8,1	7,9	7,9	7,7	7,6	7,5	8,3	8,9	8,7	X				
Inflation (IPC) - moyenne annuelle	0,9	2,1	1,5	1,5	1,5	4,3	4,8	0,1	1,5	1,0	1,1	1,4	1,8	3,1	2,1	2,0	X				
Inflation sous-jacente - moyenne annuelle	1,2	1,8	2,1	1,7	1,7	5,5	7,5	0,3	1,8	1,5	1,5	1,8	2,2	4,5	3,2	3,0	X				
OAT 10 ans - fin d'année	3,6	4,0	3,8	3,6	3,6	3,3	2,6	3,1	3,1	3,3	3,6	3,5	3,5	5,2	4,2	4,0	X				

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
(4%)	+13%	(14%)	+54%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Concernant l'ensemble des scénarios :

Pour tenir compte des particularités locales (liées à la géographie ou à certains métiers), certaines entités du Groupe complètent les scénarios macroéconomiques définis au niveau central par des hypothèses spécifiques (forward looking locaux).

À fin juin 2026, en tenant compte des hypothèses économiques locales, les provisions des encours sains et dégradés (Stage 1/Stage 2) représentaient 41% du total des provisions du Groupe, tandis que celles du défaut (Stage 3) en représentaient 59%.

Et la part du coût du risque attribuable aux expositions en stage 1 et stage 2 s'établit à 7%, tandis que celle relative au stage 3 (dont Risques & Charges) s'élève à 93%.

3.1 Variation des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en "Coût du risque" et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)				Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes			
(en millions d'euros)									
Au 31 décembre 2025	126 662	(114)	447	(17)	491	(43)	127 601	(174)	127 427
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(145)	-	145	1	-	-	-	1	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(170)	-	170	-	-		-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	25	-	(25)	1	-		-	1	
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-		-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-		-	-	
Total après transferts	126 517	(114)	592	(16)	491	(43)	127 601	(173)	127 428
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	7 950	(2)	(87)	(3)	(17)	(1)	7 845	(6)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	47 235	(21)	117	(9)			47 352	(31)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	(40 737)	21	(341)	4	(17)	-	(41 096)	25	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	1	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		2		1		-	-	3	
Changements dans le modèle / méthodologie		3		-		-	-	3	
Variations de périmètre	732	-	-	-	-	-	732	-	
Autres ³	721	(7)	137	2	-	-	858	(5)	
Total	134 467	(116)	505	(19)	474	(43)	135 446	(178)	135 268
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	37		(7)		-		30		
Au 30 juin 2026	134 504	(116)	497	(19)	475	(43)	135 476	(178)	135 298
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en millions d'euros)									
Au 31 décembre 2025	153 186	(17)	399	(9)	401	(364)	153 986	(390)	153 596
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	38	-	(38)	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(242)	-	242	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	280	-	(280)	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	153 224	(17)	361	(9)	401	(364)	153 986	(390)	153 596
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(3 802)	(1)	(92)	-	9	(8)	(3 885)	(9)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... ²	45 420	(13)	161	(16)			45 581	(29)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	(49 697)	26	(253)	16	-	-	(49 950)	43	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(15)		-		(1)	-	(15)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		(1)		-	-	(1)	
Variations de périmètre	255	-	-	-	-	-	255	-	
Autres ³	220	1	(1)	-	9	(8)	228	(7)	
Total	149 422	(18)	269	(9)	410	(372)	150 101	(399)	149 701
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	(561)		1		-		(559)		
Au 30 juin 2026	148 861	(18)	270	(9)	410	(372)	149 542	(399)	149 142
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en millions d'euros)									
Au 31 décembre 2025	1 070 010	(2 515)	134 899	(6 630)	27 045	(13 084)	1 231 954	(22 230)	1 209 724
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(25 213)	(136)	20 538	488	4 676	(1 270)	-	(918)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(53 690)	354	53 690	(1 076)			-	(723)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	29 611	(519)	(29 611)	1 103			-	584	
Transferts vers Stage 3 ¹	(1 439)	33	(4 240)	512	5 679	(1 454)	-	(908)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	304	(4)	699	(51)	(1 004)	184	-	128	
Total après transferts	1 044 797	(2 651)	155 437	(6 142)	31 720	(14 354)	1 231 954	(23 147)	1 208 806
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	40 692	482	(6 633)	(1 018)	(4 023)	933	30 037	396	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... ²	216 206	(686)	20 322	(1 260)			236 528	(1 946)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	(178 625)	466	(27 252)	850	(2 878)	1 155	(208 755)	2 471	
Passages à perte					(1 187)	1 050	(1 187)	1 050	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	(6)	(1)	(5)	2	(11)	1	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période ³		665		(605)		(1 344)	-	(1 283)	
Changements dans le modèle / méthodologie		1		8		-	-	9	
Variations de périmètre	1 087	(1)	10	-	8	(2)	1 106	(3)	
Autres ⁴	2 024	37	292	(11)	38	72	2 355	98	
Total	1 085 489	(2 169)	148 804	(7 160)	27 697	(13 422)	1 261 990	(22 751)	1 239 239
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁵	(228)		(136)		1 314		951		
Au 30 juin 2026 ⁶	1 085 260	(2 169)	148 669	(7 160)	29 012	(13 422)	1 262 941	(22 751)	1 240 190
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Concernant le Stage 3, cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.

⁴ Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion, ainsi que dans une moindre mesure des variations de valeur dont la ventilation n'a pu être effectuée.

⁵ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

⁶ Au 30 juin 2026, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 195 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 110 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 85 millions d'euros.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES: TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
(en millions d'euros)								
Au 31 décembre 2025	231 347	(210)	5 454	(37)	-	(1)	236 801	(249)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 453)	1	1 449	(6)	-	-	(4)	(4)
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 547)	1	1 543	(6)			(4)	(4)
Retour de Stage 2 vers Stage 1	94	-	(94)	-			-	-
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	229 894	(209)	6 903	(43)	-	(1)	236 797	(253)
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	9 231	(6)	(217)	1	-	-	9 014	(5)
Réévaluation de juste valeur sur la période	574		(9)		-		566	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... ²	28 786	(22)	219	(5)	-	-	29 004	(27)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	(20 115)	13	(441)	3	-	-	(20 556)	16
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		3		3		-	-	6
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-
Variations de périmètre	68	-	-	-	-	-	68	-
Autres ³	(82)	-	14	-	-	-	(68)	-
Total	239 125	(215)	6 686	(42)	-	(1)	245 811	(258)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	(135)		14		-		(121)	
Au 30 juin 2026	238 990	(215)	6 700	(42)	-	(1)	245 690	(258)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
(en millions d'euros)								
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	36	-	-	-	-	-	36	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	-		-		-		-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	36	-	-	-			36	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période							-	-
Changements dans le modèle / méthodologie							-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	36	-	-	-	-	-	36	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte)	-		-		-		-	
Au 30 juin 2026	36	-	-	-	-	-	36	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
(en millions d'euros)									
Au 31 décembre 2025	243 587	(332)	23 346	(540)	693	(108)	267 626	(980)	266 645
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(2 529)	(14)	2 074	26	455	(22)	-	(9)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(7 547)	23	7 547	(75)			-	(52)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	5 032	(37)	(5 032)	56			-	19	
Transferts vers Stage 3 ¹	(18)	-	(475)	47	494	(26)	-	21	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	4	-	34	(2)	(38)	4	-	2	
Total après transferts	241 057	(345)	25 420	(514)	1 149	(130)	267 626	(990)	266 636
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	15 019	64	(2 274)	20	76	(3)	12 821	81	
Nouveaux engagements donnés ²	93 391	(385)	5 039	(215)			98 430	(600)	
Extinction des engagements	(80 634)	384	(7 473)	243	(161)	30	(88 269)	657	
Passages à perte	-	-	-	-	(4)	5	(4)	5	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	(5)	-	-	(2)	(5)	(2)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		70		(23)		(36)	-	11	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		22		-	-	22	
Variations de périmètre	1 603	-	41	-	19	-	1 662	-	
Autres ³	660	(5)	123	(7)	223	-	1 006	(12)	
Au 30 juin 2026	256 076	(281)	23 145	(494)	1 225	(134)	280 446	(909)	279 538

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
(en millions d'euros)									
Au 31 décembre 2025	218 153	(130)	8 826	(274)	979	(523)	227 958	(926)	227 032
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	26	2	(240)	(20)	214	(14)	1	(32)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(3 803)	18	3 804	(49)			-	(31)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	3 840	(16)	(3 840)	25			-	9	
Transferts vers Stage 3 ¹	(10)	-	(215)	4	225	(15)	-	(11)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	12	(1)	(12)	1	-	1	
Total après transferts	218 180	(128)	8 586	(294)	1 193	(537)	227 958	(958)	227 000
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(16 015)	23	1 128	(42)	(166)	(9)	(15 053)	(27)	
Nouveaux engagements donnés ²	212 808	(98)	3 377	(135)			216 184	(233)	
Extinction des engagements	(230 458)	75	(2 433)	118	(258)	43	(233 149)	236	
Passages à perte	-	-	-	-	(13)	14	(13)	14	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	2	-	4	-	-	-	7	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		45		(29)		(55)	-	(40)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		4		-	-	4	
Variations de périmètre	35	-	-	-	-	-	35	-	
Autres ³	1 600	(1)	185	(3)	105	(11)	1 890	(15)	
Au 30 juin 2026	202 165	(104)	9 714	(336)	1 027	(545)	212 906	(985)	211 920

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture ⁽¹⁾.

Les expositions du groupe Crédit Agricole au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

30/06/2026	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Allemagne	-	18	500	399	917	-	917
Arabie Saoudite	16	-	-	2 133	2 149	-	2 149
Argentine	-	-	-	35	35	-	35
Belgique	386	3	390	2 340	3 119	(74)	3 045
Brésil	73	-	175	58	306	-	306
Chine	268	-	-	227	495	-	495
Emirats Arabes Unis	1	-	-	-	1	-	1
Egypte	26	-	446	632	1 104	-	1 104
Espagne	-	2	106	4 410	4 518	196	4 714
Etats-Unis	21 771	1	187	3 690	25 649	(143)	25 506
France	7 919	89	2 338	23 558	33 904	(557)	33 347
Hong Kong	173	-	-	1 061	1 234	(5)	1 229
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	696	4	3 618	6 041	10 359	(4)	10 355
Japon	1 050	-	1 197	1 680	3 927	1	3 928
Koweït	1	-	-	560	561	-	561
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	1 003	477	1 480	-	1 480
Qatar	277	-	-	2 605	2 882	-	2 882
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	9	1	10	-	10
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	85	880	965	-	965
Autres pays souverains	3 926	18	1 471	5 245	10 659	1 192	11 851
TOTAL	36 583	135	11 525	56 032	104 274	606	104 880

(1) La couverture peut comprendre des éléments de couverture FVH et CFH (qui sont les deux types de couvertures principales).

31/12/2025	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Allemagne	-	22	547	439	1 008	-	1 008
Arabie Saoudite	15	-	-	2 118	2 133	-	2 133
Argentine	-	-	-	16	16	-	16
Belgique	418	3	320	2 228	2 969	80	3 049
Brésil	89	-	167	66	322	-	322
Chine	374	-	-	295	669	-	669
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	20	-	427	439	886	-	886
Espagne	-	2	136	2 336	2 474	(132)	2 342
Etats-Unis	17 944	1	181	3 405	21 531	119	21 650
France	5 857	127	2 419	22 356	30 759	642	31 401
Hong Kong	109	-	-	955	1 064	5	1 069
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	3	2 892	6 841	9 736	(6)	9 730
Japon	983	-	1 209	1 419	3 611	2	3 613
Koweït	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	1 002	364	1 366	-	1 366
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	9	4	13	-	13
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	116	778	894	-	894
Autres pays souverains	4 530	16	1 413	7 587	13 545	22	13 567
Total	30 339	174	10 838	51 646	92 996	732	93 728

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes		
(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Allemagne	352	310
Arabie Saoudite	-	-
Argentine	8	7
Belgique	4 478	4 246
Brésil	6	6
Emirats Arabes Unis	-	-
Chine	1	1
Egypte	-	-
Espagne	8 160	7 976
États-Unis	58	59
France	39 829	36 618
Hong Kong	117	115
Israël	83	83
Italie	8 426	8 515
Koweït	-	-
Japon	97	131
Liban	-	-
Pologne	350	341
Qatar	-	-
Royaume-Uni	7	7
Russie	-	-
Taïwan	-	-
Turquie	8	8
Ukraine	3	3
Autres pays souverains	1 889	1 899
Total	63 872	60 325

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Sur les actifs financiers au coût amorti	25 607	25 799
Opérations avec les établissements de crédit	3 520	4 493
Opérations avec la clientèle	19 004	18 528
Opérations de location-financement	1 266	1 261
Titres de dettes	1 816	1 516
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 385	2 942
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	1	-
Titres de dettes	3 385	2 942
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 579	2 561
Autres intérêts et produits assimilés	75	61
PRODUITS D'INTÉRÊTS ¹	30 646	31 363
Sur les passifs financiers au coût amorti	(16 973)	(18 954)
Opérations avec les établissements de crédit ²	(1 740)	(1 980)
Opérations avec la clientèle ²	(9 769)	(11 552)
Opérations de location-financement	(353)	(286)
Dettes représentées par un titre	(4 972)	(4 960)
Dettes subordonnées	(135)	(176)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(1 958)	(2 289)
Autres intérêts et charges assimilées	(79)	(64)
CHARGES D'INTÉRÊTS	(19 009)	(21 307)

¹ Dont 225 millions d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2026 contre 220 millions d'euros au 30 juin 2025.

² Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 11 millions d'euros des charges d'intérêts sur passifs financiers au coût amorti des opérations avec les établissements de crédit vers les opérations avec la clientèle au 30 juin 2025.

4.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	32	(57)	(25)	32	(52)	(20)
Sur opérations avec la clientèle	1 213	(275)	937	1 159	(264)	895
Sur opérations sur titres	46	(172)	(126)	63	(165)	(101)
Sur opérations de change	31	(21)	10	32	(21)	11
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	293	(129)	164	243	(100)	144
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	4 430	(1 406)	3 024	4 199	(1 184)	3 015
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	3 803	(1 038)	2 765	3 376	(921)	2 456
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	9 848	(3 102)	6 746	9 104	(2 706)	6 398

Les produits de commissions des « opérations sur la clientèle », des « opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers » ainsi que de la « Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues » sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes reçus	1 268	1 327
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(545)	1 639
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	528	1 718
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	2 700	1 874
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	170	(43)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	4 878	1 076
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹	(1 443)	(2 280)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 089	1 824
Résultat de la comptabilité de couverture	16	3
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	10 661	7 138

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	30/06/2026		
(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	5 642	(5 654)	(12)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 585	(2 507)	78
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	3 058	(3 147)	(89)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	21 621	(21 593)	27
Variations de juste valeur des éléments couverts	10 888	(11 360)	(473)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	10 733	(10 233)	500
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	27 263	(27 248)	16

	30/06/2025		
(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	8 483	(8 493)	(10)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 190	(4 015)	174
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	4 293	(4 478)	(184)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	28 780	(28 767)	13
Variations de juste valeur des éléments couverts	14 859	(16 142)	(1 283)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	13 921	(12 625)	1 296
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	37 263	(37 260)	3

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

- Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

- Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

- Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Le groupe Crédit Agricole n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2026.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹	(1)	(310)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) ²	173	245
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	172	(65)

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

² Dont aucun dividende sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de l'exercice (contre 245 millions d'euros au 30 juin 2025).

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Titres de dettes	18	14
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	18	15
Titres de dettes	(27)	(45)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(14)	(2)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(41)	(48)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹	(23)	(33)

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	45	130
Produits nets des immeubles de placement	7	117
Autres produits (charges) nets	403	375
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	455	622

4.7 Charges générales d'exploitation

	30/06/2026			30/06/2025		
	Charges générales d'exploitation ¹	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB)	Total Charges générales d'exploitation de la période (c) = (a) + (b)	Charges générales d'exploitation ¹	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB)	Total Charges générales d'exploitation de la période (c) = (a) + (b)
(en millions d'euros)	(a)	(b)	(c)	(a)	(b)	(c)
Charges de personnel	(8 807)	(60)	(8 867)	(8 560)	(45)	(8 605)
Impôts, taxes et contributions réglementaires	(467)	(35)	(503)	(465)	(29)	(494)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(3 625)	(332)	(3 958)	(3 458)	(300)	(3 758)
Frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance	1 730	(1 730)	-	1 639	(1 639)	-
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(11 169)	(2 158)	(13 327)	(10 844)	(2 013)	(12 857)

¹ Montants correspondant à la rubrique "Charges générales d'exploitation" du Compte de résultat.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2026			30/06/2025		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations ²	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB)	Total Dotations aux amortissements et aux dépréciations de la période (c) = (a) + (b)	Dotations aux amortissements et aux dépréciations ²	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB)	Total Dotations aux amortissements et aux dépréciations de la période (c) = (a) + (b)
(en millions d'euros)	(a)	(b)	(c)	(a)	(b)	(c)
Dotations aux amortissements	(1 008)	(26)	(1 034)	(1 013)	(30)	(1 043)
Immobilisations corporelles ¹	(699)	(3)	(702)	(700)	(3)	(703)
Immobilisations incorporelles	(309)	(23)	(332)	(313)	(27)	(340)
Dotations (reprises) aux dépréciations	1	-	1	(7)	-	(7)
Immobilisations corporelles	1	-	1	(1)	-	(1)
Immobilisations incorporelles	1	-	-	(6)	-	(6)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(1 007)	(26)	(1 034)	(1 020)	(30)	(1 050)

¹ Dont -261 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2026 contre -262 millions d'euros au 30 juin 2025.

² Montants correspondant à la rubrique "Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles" du Compte de résultat.

4.9 Coût du risque

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(129)	(23)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	400	90
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	5	(5)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	314	8
Engagements par signature	82	87
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(529)	(114)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	(6)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(523)	(219)
Engagements par signature	(6)	112
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(1 425)	(1 393)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 370)	(1 367)
Engagements par signature	(55)	(26)
Autres actifs (C)	(12)	-
Risques et charges (D)	(58)	(29)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A)+(B)+(C)+(D)	(1 624)	(1 446)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	8	5
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(371)	(222)
Récupérations sur prêts et créances	204	133
comptabilisés au coût amorti	204	133
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(11)	(14)
Pertes sur engagements par signature	(3)	(1)
Autres pertes	(26)	(30)
Autres produits	-	-
COÛT DU RISQUE	(1 822)	(1 575)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	4	8
Plus-values de cession	13	18
Moins-values de cession	(9)	(10)
Résultat de cession sur participations consolidées	20	449
Plus-values de cession	25	449
Moins-values de cession	(5)	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	(9)	(1)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	16	456

4.11 Impôts

Le taux effectif d'impôt du 1^{er} semestre 2026 ressort à 30,4% sur la base d'un résultat avant impôt positif de 6 898 millions d'euros (avant résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciation des écarts d'acquisition et résultat des activités abandonnées) contre 24,1 % au 1^{er} semestre 2025.

Loi de finances 2026

Dans le cadre de la Loi de finances 2026, a été reconduite la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instituée l'année passée (principe identique en dehors d'une évolution des seuils d'assujettissement). Elle s'applique, à des taux différents en fonction du chiffre d'affaires des entreprises à partir d'un seuil d'assujettissement de CA de 1,5 milliard d'euros.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires 2026 est compris entre 1,5 et 3 milliards d'euros, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont le CA 2025 ou 2026 est supérieur à 3 milliards d'euros, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliard d'euros ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2026) et au titre de l'exercice précédent (2025).

Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

La contribution exceptionnelle comptabilisée au 30 juin 2026 s'élève à 211 millions d'euros dont 101 millions d'euros au titre de l'exercice 2025.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	202	(1 249)
Ecart de réévaluation de la période	202	(1 249)
Transferts en résultat	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	728	(69)
Ecart de réévaluation de la période	727	(378)
Transferts en résultat	1	310
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(15)	(3)
Ecart de réévaluation de la période	(15)	(3)
Transferts en résultat	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	(759)	403
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilée en capitaux propres	(5)	(22)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	122	(226)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	13	(82)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	286	(1 249)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	93	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(49)	(203)
Ecart de réévaluation de la période	(39)	(201)
Transferts en réserves	(10)	(2)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	119	283
Ecart de réévaluation de la période	134	231
Transferts en réserves	(15)	52
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	11	(81)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(8)	19
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	166	18
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	452	(1 231)
Dont part du Groupe	390	(1 159)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	62	(72)

4.13 Participation dans les entreprises mises en équivalence

Les principales participations dans les entreprises mises en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
BANCO BPM	4 143	3 057
GAC SOFINCO AUTO FINANCE CO (EX GAC CACF)	623	564
GAC SOFINCO FINANCE LEASING	265	258
INTERMEDIATE CAPITAL GROUP PLC	520	-
LEASYS ¹	470	498
SANTANDER LATAM	388	350
SBI FUNDS MANAGEMENT PRIVATE LIMITED	246	268
UPTEVIA	26	22
VICTORY CAPITAL HOLDING INC	1 106	1 037
Autres	517	465
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	8 304	6 519

¹ Comprend les données de LEASYS S.P.A. et LEASYS SAS.

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 30 juin 2026, au sein du groupe Crédit Agricole, les activités sont ainsi organisées en sept secteurs opérationnels :

- les six pôles métiers suivants :
 - Banque de Proximité en France – Caisses régionales,
 - Banque de Proximité en France – LCL,
 - Banque de Proximité à l'International,
 - Gestion de l'Épargne et Assurances,
 - Grandes Clientèles,
 - Services Financiers Spécialisés,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

■ Banque de Proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres et fonds), offres de financements (notamment crédits à l'habitat et à la consommation), produits d'assurance (vie et prévoyance et dommages) ainsi que des offres de moyens de paiement, services à la personne, services parabancaires et gestion de patrimoine.

■ Banque de Proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

■ Banque de Proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales sont principalement implantées en Europe : en Italie avec Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine, mais également sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit Agricole Egypt.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

■ Gestion de l'Épargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance exercées par les compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances afin d'accompagner ses clients dans tous les moments de leur vie et de couvrir l'ensemble de leurs besoins en

assurances de biens et de responsabilité ainsi qu'en assurance de personnes tant en France qu'à l'international, via trois métiers :

- Epargne/Retraite ;
 - Prévoyance/Emprunteur/Assurances Collectives ;
 - Assurance dommages.
- les activités de gestion d'actifs exercées par Amundi, offrant en Europe, en Asie et en Amérique une gamme complète des solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels à des clients particuliers. Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne.
 - ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales du groupe Indosuez Wealth Management (CA Indosuez (Switzerland) SA, CA Indosuez Wealth (Europe), CFM Indosuez, CA Indosuez et Degroof Petercam).

■ Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux agriculteurs et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation, de location et de solutions de mobilité(s) autour de Crédit Agricole Personnel Finance & Mobility en France (Sofinco ainsi que l'activité de gestion de l'activité de crédit consommation pour le compte des Caisses et de LCL), au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Credibom, Sofinco Spain, GAC Sofinco Finance, GAC Sofinco Leasing, Wafasalaf) et une implantation paneuropéenne d'entités dédiées à la Mobilité : CAAB et Leasys (JV LLD avec Stellantis).
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL) et aussi des financements spécifiques dédiés aux énergies et aux territoires, pour les entreprises, collectivités et agriculteurs, acteurs de la transition énergétique.

■ Grandes Clientèles

Le pôle Grandes Clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels et aux émetteurs réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des opérations d'investissement reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux investisseurs institutionnels et aux émetteurs : CACEIS Bank pour les fonctions conservation et dépositaire, CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds et Uptevia pour les services aux émetteurs.

■ Activités hors métiers

Ce pôle comprend quatre types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, BforBank, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation ;

- Le métier de conseil en transition énergétique qui se structure autour de la production et la fourniture d'électricité décarbonée en circuit court et le conseil et les solutions en transitions (Crédit Agricole Transitions & Énergies).
- Le métier de Crédit Agricole Santé & Territoires qui vise à favoriser l'accès aux soins primaires dans les territoires (centres et maisons de santé, télémédecine, prévention) et à accompagner le vieillissement de la société (auxiliaires de vie à domicile, conseils et dispositifs d'habitat non médicalisé).

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en millions d'euros)	30/06/2026							
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'Épargne et Assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Activités hors métiers ¹	Total
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	7 603	2 144	2 137	4 153	4 701	1 765	(1 623)	20 880
Charges d'exploitation	(5 350)	(1 322)	(1 090)	(1 841)	(2 607)	(962)	994	(12 176)
Résultat brut d'exploitation	2 253	822	1 047	2 314	2 094	803	(629)	8 704
Coût du risque	(795)	(235)	(130)	(20)	(65)	(549)	(28)	(1 822)
Résultat d'exploitation	1 458	587	917	2 294	2 029	254	(657)	6 882
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11	-	-	225	17	(21)	222	454
Gains ou pertes nets sur autres actifs	27	(4)	-	-	(5)	(4)	2	16
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 496	583	917	2 519	2 041	229	(433)	7 352
Impôts sur les bénéfices	(437)	(185)	(326)	(702)	(535)	(61)	145	(2 101)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	1 059	398	591	1 817	1 506	168	(288)	5 251
Participations ne donnant pas le contrôle	3	-	84	249	(1)	45	(4)	376
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 056	398	507	1 568	1 507	123	(284)	4 875

¹ L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau du groupe Crédit Agricole a été comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers. L'impact du retraitement des frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance est de - 1 730 millions d'euros en produit net bancaire et de + 1 730 millions d'euros en charges d'exploitation.

30/06/2025								
(en millions d'euros)	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Activités hors métiers ¹	Total
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	6 716	1 939	2 079	4 016	4 632	1 749	(1 275)	19 856
Charges d'exploitation	(5 220)	(1 222)	(1 076)	(1 799)	(2 617)	(912)	982	(11 864)
Résultat brut d'exploitation	1 496	717	1 003	2 217	2 015	837	(293)	7 992
Coût du risque	(717)	(186)	(128)	(17)	5	(484)	(48)	(1 575)
Résultat d'exploitation	779	531	875	2 200	2 020	353	(341)	6 417
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7	-	-	85	16	23	-	131
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	2	-	449	-	1	-	456
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	790	533	875	2 734	2 036	377	(341)	7 004
Impôts sur les bénéfices	(267)	(181)	(267)	(599)	(454)	(71)	183	(1 656)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	523	352	608	2 135	1 582	306	(158)	5 348
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	82	348	78	43	(6)	545
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	523	352	526	1 787	1 504	263	(152)	4 803

¹ L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau du groupe Crédit Agricole a été comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers. L'impact du retraitement des frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance est de - 1 639 millions d'euros en produit net bancaire et de + 1 639 millions d'euros en charges d'exploitation.

5.2 Spécificités de l'assurance

RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

	30/06/2026	30/06/2025
<i>(en millions d'euros)</i>		
Produits des activités d'assurance	8 761	7 664
Charges afférentes aux activités d'assurance	(7 203)	(6 135)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(164)	(101)
Résultat des activités d'assurance	1 394	1 428
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	88	53
Produits des placements	5 261	5 161
Charges des placements	(450)	(698)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(3)	(298)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	6 557	2 518
Variation des dépréciations sur placements	(21)	(68)
Produits des placements nets de charges	11 344	6 615
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(10 947)	(6 413)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	28	23
Variations de valeur des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	(113)	8
Résultat financier net	312	233
Autres produits et charges opérationnels courants	(223)	(197)
Autres produits et charges opérationnels	(42)	(34)
Résultat opérationnel	1 529	1 483
Charge de financement	(147)	(133)
Impôts sur les résultats	(400)	(333)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	982	1 017
Dont participations ne donnant pas le contrôle	5	5
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	977	1 012

PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Une analyse des produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de la période est présentée dans le tableau suivant :

	30/06/2026	30/06/2025
<i>(en millions d'euros)</i>		
Variations du passif au titre de la couverture restante	4 128	3 663
<i>Charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période</i>	2 229	2 067
<i>Variation de l'ajustement au titre du risque non financier</i>	136	143
<i>Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période</i>	1 720	1 438
<i>Autres montants (dont ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes)</i>	43	15
Montant de la part des primes imputé à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	771	608
Produits des activités d'assurance des contrats non évalués selon le modèle PAA	4 899	4 271
Produits des activités d'assurance des contrats évalués selon le modèle PAA	3 944	3 532
PRODUITS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	8 843	7 803
dont contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	2 997	2 912
dont contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	-

PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE

Le tableau suivant présente une analyse du montant total des produits financiers ou charges financières d'assurance et des produits nets des placements comptabilisés en résultat net et en OCI au cours de la période :

	30/06/2026			30/06/2025		
	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>						
RENDEMENT D'INVESTISSEMENT DES ACTIFS	11 290	594	11 884	5 827	597	6 424
Produits nets des placements comptabilisés en résultat net	10 611	564	11 175	6 052	442	6 494
Produits des placements	4 590	491	5 081	4 645	376	5 021
Charges des placements	(316)	(104)	(420)	(625)	(38)	(663)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(14)	13	(1)	(286)	(12)	(298)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	6 372	163	6 535	2 377	125	2 502
Variation des dépréciations sur placements	(21)	1	(20)	(59)	(9)	(68)
Gains et pertes sur placements comptabilisés en capitaux propres	679	30	709	(225)	155	(70)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	690	33	723	(314)	84	(230)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(11)	(3)	(14)	89	71	160
PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE	(11 520)	(152)	(11 672)	(5 894)	(196)	(6 090)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	(10 774)	(145)	(10 919)	(6 203)	(187)	(6 390)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net	(10 774)	(173)	(10 947)	(6 203)	(210)	(6 413)
Effet de désactualisation	-	(156)	(156)	-	(156)	(156)
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	-	6	6	-	(43)	(43)
Produits financiers ou charges financières d'assurance des contrats avec éléments de participation directe	(11 520)	-	(11 520)	(5 894)	-	(5 894)
Option désagrégation	746	(23)	723	(309)	(11)	(320)
Montant comptabilisé en résultat net en application de l'option d'atténuation des risques	-	-	-	-	-	-
Ecarts de change liés aux variations de valeur des contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net	-	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net	-	28	28	-	23	23
Effet de désactualisation	-	21	21	-	25	25
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	-	2	2	-	(23)	(23)
Option désagrégation	-	5	5	-	21	21
Ecarts de change liés aux variations de valeur des contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net	-	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en capitaux propres	(746)	(7)	(753)	309	(9)	300
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en capitaux propres	(746)	(2)	(748)	309	13	322
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	(757)	(2)	(759)	390	13	403
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	11	-	11	(81)	-	(81)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en capitaux propres	-	(5)	(5)	-	(22)	(22)
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	(5)	(5)	-	(22)	(22)
VARIATIONS DE VALEUR DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT SANS ÉLÉMENTS DE PARTICIPATION DISCRETIONNAIRE	-	(113)	(113)	-	8	8

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Les valeurs comptables des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus, ventilées selon leur position au bilan et détaillées selon leurs éléments constitutifs, sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Contrats d'assurance émis	414 605	392 096
Contrats d'assurance émis - Actif	(196)	(49)
Couverture restante	(428)	(56)
Sinistres survenus	232	7
Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif	414 800	392 145
Couverture restante	401 909	379 896
Sinistres survenus	12 891	12 249
Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
Contrats de réassurance détenus	(916)	(1 063)
Contrats de réassurance détenus - Actif	(1 022)	(1 171)
Couverture restante	(275)	(447)
Sinistres survenus	(748)	(724)
Contrats de réassurance détenus - Passif	106	108
Couverture restante	126	107
Sinistres survenus	(19)	1
Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ¹	3 086	2 957

¹ Les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire sont classés parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Des rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des valeurs comptables des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17 sont présentés ci-après.

Ces rapprochements montrent comment les valeurs comptables nettes des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus, respectivement, ont varié au cours de la période en raison des flux de trésorerie ainsi que des produits et charges comptabilisés en résultat et en OCI.

Un premier rapprochement (par type de passif) analyse séparément les variations du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus et réconcilie ces variations avec les postes du compte de résultat et de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Un second rapprochement (par composante d'évaluation des contrats) analyse séparément, pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA, les variations des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels.

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR TYPE DE PASSIF

	30/06/2026										31/12/2025									
	Passif au titre de la couverture restante			Passif au titre des sinistres survenus						TOTAL	Passif au titre de la couverture restante			Passif au titre des sinistres survenus						TOTAL
	Excl. Elément de perte	Elément de perte	Total Passif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			Total Passif au titre des sinistres survenus	Excl. Elément de perte		Elément de perte	Total Passif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			Total Passif au titre des sinistres survenus			
					Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier	Total Contrats évalués en PAA							Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier	Total Contrats évalués en PAA				
(en millions d'euros)																				
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A L'OUVERTURE	379 699	141	379 840	4 948	7 105	203	7 308	12 254	392 093		354 714	137	354 851	4 931	6 496	158	6 654	11 585	366 436	
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(56)	-	(56)	7	-	-	-	7	(49)		(494)	-	(494)	479	-	-	-	479	(15)	
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	379 755	141	379 896	4 941	7 105	203	7 308	12 249	392 145		355 208	137	355 345	4 452	6 496	158	6 654	11 106	366 451	
Produits des activités d'assurance	(8 843)		(8 843)						(8 843)		(16 041)		(16 041)						(16 041)	
Charges afférentes aux activités d'assurance	1 063	(10)	1 053	2 273	3 172	10	3 182	5 455	6 508		2 022	15	2 037	4 008	5 650	37	5 687	9 695	11 732	
Charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées	10	(13)	(3)	2 375	3 416	56	3 472	5 847	5 844		11	(15)	(4)	4 083	5 977	77	6 054	10 137	10 133	
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 053		1 053						1 053		2 011		2 011						2 011	
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			-	(102)	(244)	(46)	(290)	(392)	(392)				-	(75)	(327)	(40)	(367)	(442)	(442)	
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		3	3						3			30	30						30	
Résultat des activités d'assurance	(7 780)	(10)	(7 790)	2 273	3 172	10	3 182	5 455	(2 335)		(14 019)	15	(14 004)	4 008	5 650	37	5 687	9 695	(4 309)	
Produits financiers ou charges financières d'assurance	11 606	1	11 607	12	48	2	50	62	11 669		13 056	1	13 057	64	74	2	76	140	13 197	
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	3 826	(9)	3 817	2 285	3 220	12	3 232	5 517	9 334		(963)	16	(947)	4 072	5 724	39	5 763	9 835	8 888	
Composantes investissement	(13 518)		(13 518)	13 518	-		-	13 518	-		(24 685)		(24 685)	24 685	-		-	24 685	-	
Autres variations ¹	(129)	(2)	(131)	-	(2)	(1)	(3)	(3)	(134)		320	(12)	308	9	6	6	12	21	329	
Flux de trésorerie de la période	31 473		31 473	(15 050)	(3 115)		(3 115)	(18 165)	13 308		50 313		50 313	(28 749)	(5 121)		(5 121)	(33 870)	16 443	
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	31 969		31 969						31 969		51 839		51 839						51 839	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(496)		(496)		(2)		(2)	(2)	(498)		(1 526)		(1 526)		(12)		(12)	(12)	(1 538)	
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement				(15 050)	(3 113)		(3 113)	(18 163)	(18 163)					(28 749)	(5 109)		(5 109)	(33 858)	(33 858)	
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A LA CLÔTURE	401 351	130	401 481	5 701	7 208	214	7 422	13 123	414 604		379 699	141	379 840	4 948	7 105	203	7 308	12 256	392 096	
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(428)	-	(428)	232	-	-	-	232	(196)		(56)	-	(56)	7	-	-	-	7	(49)	
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	401 779	130	401 909	5 469	7 208	214	7 422	12 891	414 800		379 755	141	379 896	4 941	7 105	203	7 308	12 249	392 145	

¹Dont -118 millions d'euros au titre du changement de méthode comptable concernant le traitement des écarts d'expérience sur les commissions payées aux intermédiaires pour les contrats en unités de compte, qui ajustent désormais la CSM alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés en résultat. En effet, le calcul de ces commissions étant lié aux éléments sous-jacents, ces dernières constituent au sens de la norme IFRS 17 des flux de trésorerie d'exécution qui varient en fonction des rendements des éléments sous-jacents mais qui ne sont pas dus aux titulaires de police. Les écarts d'expérience sur ce type de flux ajustent la CSM pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe évalués selon le modèle VFA.

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DES PRIMES

	30/06/2026				31/12/2025			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
(en millions d'euros)								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A L'OUVERTURE	341 541	3 261	35 208	380 010	319 488	3 250	32 603	355 341
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(89)	4	41	(44)	(10)	-	-	(10)
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	341 630	3 257	35 167	380 054	319 498	3 250	32 603	355 351
Variations liées aux services futurs	(4 731)	418	4 319	6	(5 896)	250	5 678	32
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	(1 808)	202	1 606	-	(2 460)	(31)	2 491	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	(10)	(2)		(12)	28	(18)		10
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(2 912)	218	2 713	18	(3 464)	299	3 187	22
Variations liées aux services rendus au cours de la période	86	(133)	(1 720)	(1 767)	177	(271)	(3 248)	(3 342)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis			(1 720)	(1 720)			(3 248)	(3 248)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs		(133)		(133)		(271)		(271)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	86			86	177			177
Variations liées aux services passés	(103)	-		(103)	(67)	(8)		(75)
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus	(103)	-		(103)	(67)	(8)		(75)
Résultat des activités d'assurance	(4 748)	285	2 599	(1 864)	(5 786)	(29)	2 430	(3 385)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	11 572	13	35	11 620	13 048	1	73	13 122
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	6 824	298	2 634	9 756	7 262	(28)	2 503	9 737
Autres variations ¹	195	(2)	(248)	(55)	140	39	102	281
Flux de trésorerie de la période	11 797			11 797	14 651			14 651
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	27 222			27 222	44 135			44 135
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(376)			(376)	(736)			(736)
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement	(15 049)			(15 049)	(28 748)			(28 748)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A LA CLÔTURE	360 356	3 557	37 594	401 508	341 541	3 261	35 208	380 010
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(1 154)	278	782	(94)	(89)	4	41	(44)
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	361 510	3 279	36 812	401 602	341 630	3 257	35 167	380 054

¹Dont -118 millions d'euros au titre du changement de méthode comptable concernant le traitement des écarts d'expérience sur les commissions payées aux intermédiaires pour les contrats en unités de compte, qui ajustent désormais la CSM alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés en résultat. En effet, le calcul de ces commissions étant lié aux éléments sous-jacents, ces dernières constituent au sens de la norme IFRS 17 des flux de trésorerie d'exécution qui varient en fonction des rendements des éléments sous-jacents mais qui ne sont pas dus aux titulaires de police. Les écarts d'expérience sur ce type de flux ajustent la CSM pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe évalués selon le modèle VFA.

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS PAR TYPE D'ACTIF

(en millions d'euros)	30/06/2026									TOTAL	31/12/2025									TOTAL
	Actif au titre de la couverture restante			Actif au titre des sinistres survenus					Actif au titre de la couverture restante			Actif au titre des sinistres survenus								
	Excl. Composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Total Actif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			Total Actif au titre des sinistres survenus	Excl. Composante recouvrement de perte		Composante recouvrement de perte	Total Actif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Contrats évalués en PAA			Total Actif au titre des sinistres survenus		
					Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total Contrats évalués en PAA								Ajustement au titre du risque non financier	Total Contrats évalués en PAA				
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE	336	3	339	20	666	37	703	723	1 062		152	3	155	13	758	26	784	797	951	
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance	443	3	446	21	666	37	703	724	1 170		223	3	226	11	758	26	784	795	1 021	
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(107)	-	(107)	(1)	-	-	-	(1)	(108)		(71)	-	(71)	1	-	-	-	1	(70)	
Imputation des primes payées	(366)		(366)				-	-	(366)		(648)		(648)				-	-	(648)	
Sommes recouvrées du réassureur	1	-	1	65	141	(3)	138	202	203		1	-	1	124	344	6	350	474	475	
Sommes recouvrées au titre des sinistres et autres dépenses engagées pendant la	1	-	1	69	150	3	153	221	222		1	-	1	131	316	8	324	455	456	
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			-	(4)	(9)	(6)	(15)	(19)	(19)				-	(7)	28	(2)	26	20	19	
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires			-				-	-	-				-				-	-	-	
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	(1)	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(367)	-	(367)	65	141	(3)	138	203	(164)		(647)	-	(647)	124	344	6	350	474	(173)	
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	20	-	20	(2)	5	-	5	3	23		(12)	-	(12)	1	15	1	16	17	5	
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(347)	-	(347)	63	146	(3)	143	206	(141)		(659)	-	(659)	125	359	7	366	491	(168)	
Composantes investissement	(61)		(61)	61	-		-	61	-		(12)		(12)	11	1		1	12	-	
Autres variations	21	-	21	(1)	(1)	-	(1)	(2)	19		41	-	41	(13)	(13)	4	(9)	(22)	19	
Flux de trésorerie de la période	198		198	(106)	(116)	-	(116)	(222)	(24)		815		815	(115)	(439)	-	(439)	(554)	261	
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	198		198				-	-	198		815		815				-	-	815	
Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement			-	(106)	(116)		(116)	(222)	(222)				-	(115)	(439)		(439)	(554)	(554)	
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLOTURE	147	3	150	37	695	34	729	766	916		337	3	340	20	666	37	703	723	1 063	
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance	272	3	275	18	695	34	729	747	1 022		444	3	447	21	666	37	703	724	1 171	
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(125)	-	(125)	19	-	-	-	19	(106)		(107)	-	(107)	(1)	-	-	-	(1)	(108)	

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DES PRIMES

	30/06/2026				31/12/2025			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
(en millions d'euros)								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE	(181)	66	203	88	(165)	109	192	136
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	83	20	93	196	93	54	59	206
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(264)	46	110	(108)	(258)	55	133	(70)
Variations liées aux services futurs	(2)	(2)	4	-	(7)	(35)	42	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	1	(3)	2	-	2	(36)	34	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de la composante recouvrement de perte sur contrats sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(3)	1	2	-	(9)	1	8	-
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(2)	(3)	(17)	(22)	7	(7)	(39)	(39)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services reçus	-	-	(17)	(17)	-	-	(39)	(39)
Reprises de la composante recouvrement de perte exclues de l'imputation des primes payées	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs	-	(3)	-	(3)	-	(7)	-	(7)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	(2)	-	-	(2)	7	-	-	7
Variations liées aux services passés	(5)	-	-	(5)	(8)	-	-	(8)
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus	(5)	-	-	(5)	(8)	-	-	(8)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(10)	(5)	(13)	(28)	(8)	(42)	3	(47)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	13	-	5	18	(19)	-	9	(10)
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	3	(5)	(8)	(10)	(27)	(42)	12	(57)
Autres variations	18	1	-	19	(15)	(1)	(1)	(17)
Flux de trésorerie de la période	(17)	-	-	(17)	26	-	-	26
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	89	-	-	89	157	-	-	157
Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement	(106)	-	-	(106)	(131)	-	-	(131)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLÔTURE	(177)	62	195	80	(181)	66	203	88
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	76	19	91	186	83	20	93	196
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(253)	43	104	(106)	(264)	46	110	(108)

EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE

L'effet sur le bilan des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus comptabilisés initialement au cours de la période (pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA) est présenté dans le tableau suivant :

	30/06/2026							
	Contrats d'assurance				Contrats de réassurance			
	Contrats émis		Contrats acquis		Total	Contrats souscrits	Contrats acquis	Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires				
(en millions d'euros)								
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(30 466)	(392)	-	-	(30 859)	(26)	-	(26)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	27 539	407	-	-	27 946	29	-	29
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	528	40	-	-	569			
Sinistres et autres frais directement attribuables	27 011	367	-	-	27 378			
Ajustement au titre du risque non financier	215	3	-	-	218	(1)	-	(1)
Marge sur services contractuels	2 713		-		2 713	(2)	-	(2)
EFFET DES CONTRATS COMPTABILISES INITIALEMENT AU COURS DE LA PERIODE	1	18	-	-	19	-	-	-

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	436 715	392 039
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	281 124	262 325
Instruments de capitaux propres	40 819	40 595
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI ¹	110 361	100 222
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	5 376	5 730
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	124 398	115 598
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	170	180
VALEUR AU BILAN	717 839	654 364
Dont Titres prêtés	10	7

¹ Dont 97 812 millions d'euros d'OPC au 30 juin 2026 contre 88 877 millions d'euros au 31 décembre 2025

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	354 465	314 911
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	111 362	104 855
VALEUR AU BILAN ²	465 827	419 766

¹ Dont 409 millions d'euros relatifs au spread émetteur dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables au 30 juin 2026 (le niveau de spread émetteur était de 457 millions d'euros au 31 décembre 2025).

² Dont 11 millions d'euros de titres empruntés au 30 juin 2026 contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2025.

En application de la norme IFRS 9, le groupe Crédit Agricole. calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

■ Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein du groupe Crédit Agricole., il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

■ Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par le groupe Crédit Agricole. est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

■ Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix du groupe Crédit Agricole. est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au spread de crédit multipliée par la variation de ce spread entre la date d'émission et celle du remboursement.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2026		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	245 726	1 743	(19 020)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	8 766	2 831	(1 629)
TOTAL	254 492	4 575	(20 649)

(en millions d'euros)	31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	236 801	1 796	(19 797)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	8 338	2 595	(1 506)
TOTAL	245 139	4 391	(21 303)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

(en millions d'euros)	30/06/2026		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	75 182	465	(10 773)
Obligations et autres titres à revenu fixe	170 508	1 279	(8 246)
Total des titres de dettes	245 690	1 743	(19 019)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	36	-	(1)
Total des prêts et créances	36	-	(1)
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	245 726	1 743	(19 020)
Impôts sur les bénéfices		(376)	4 891
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 367	(14 129)

	31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	70 736	484	(11 072)
Obligations et autres titres à revenu fixe	166 065	1 312	(8 725)
Total des titres de dettes	236 801	1 796	(19 797)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	236 801	1 796	(19 797)
Impôts sur les bénéfices		(446)	5 147
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 350	(14 650)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

	30/06/2026		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	3 793	707	(222)
Titres de participation non consolidés	4 973	2 124	(1 407)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	8 766	2 831	(1 629)
Impôts sur les bénéfices		(258)	33
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		2 573	(1 596)

	31/12/2025		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	3 632	666	(185)
Titres de participation non consolidés	4 705	1 930	(1 321)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	8 338	2 595	(1 506)
Impôts sur les bénéfices		(251)	17
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		2 344	(1 489)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

	30/06/2026		
(en millions d'euros)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
Actions et autres titres à revenu variable	122	37	(2)
Titres de participation non consolidés	28	7	(70)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	150	43	(72)
Impôts sur les bénéfices		(1)	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹		42	(72)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2025		
(en millions d'euros)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
Actions et autres titres à revenu variable	363	58	(56)
Titres de participation non consolidés	178	16	(7)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	541	74	(63)
Impôts sur les bénéfices		-	2
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹		73	(61)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Prêts et créances sur les établissements de crédit	149 142	153 596
Prêts et créances sur la clientèle	1 240 190	1 209 724
Titres de dettes	135 298	127 427
VALEUR AU BILAN	1 524 630	1 490 747

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	133 607	134 671
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	8 270	10 857
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	249	176
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	15 634	19 004
Prêts subordonnés	208	234
Autres prêts et créances	94	77
Valeur brute	149 542	153 986
Dépréciations	(399)	(390)
VALEUR AU BILAN	149 142	153 596

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	49 138	49 627
Autres concours à la clientèle	1 151 420	1 122 144
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	9 944	9 406
Prêts subordonnés	56	58
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	1 162	1 350
Comptes ordinaires débiteurs	18 652	16 189
Valeur brute	1 230 372	1 198 774
Dépréciations	(22 068)	(21 533)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	1 208 304	1 177 241
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	5 543	5 489
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	27 025	27 691
Valeur brute	32 568	33 180
Dépréciations	(683)	(697)
Valeur nette des opérations de location-financement	31 886	32 483
VALEUR AU BILAN	1 240 190	1 209 724

TITRES DE DETTES

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Effets publics et valeurs assimilées	51 174	47 346
Obligations et autres titres à revenu fixe	84 302	80 254
Total	135 476	127 601
Dépréciations	(178)	(174)
VALEUR AU BILAN	135 298	127 427

6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Dettes envers les établissements de crédit ¹	95 046	89 652
Dettes envers la clientèle ¹	1 214 084	1 207 822
Dettes représentées par un titre	303 399	293 752
VALEUR AU BILAN	1 612 529	1 591 226

¹ Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 8 396 millions d'euros des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes envers la clientèle au 31 décembre 2025.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts ¹	57 978	55 307
dont comptes ordinaires créditeurs ¹	11 312	10 597
dont comptes et emprunts au jour le jour	3 696	3 888
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	37 067	34 345
VALEUR AU BILAN ¹	95 046	89 652

¹ Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 8 396 millions d'euros des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes envers la clientèle au 31 décembre 2025.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Comptes ordinaires créditeurs ¹	520 890	524 452
Comptes d'épargne à régime spécial	374 056	375 334
Autres dettes envers la clientèle	308 865	297 629
Titres donnés en pension livrée	10 272	10 407
VALEUR AU BILAN ¹	1 214 084	1 207 822

¹ Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 8 396 millions d'euros des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes envers la clientèle au 31 décembre 2025.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Bons de caisse	3	3
Titres du marché interbancaire	8 018	6 782
Titres de créances négociables	123 592	122 681
Emprunts obligataires	165 727	157 782
Autres dettes représentées par un titre	6 058	6 504
VALEUR AU BILAN	303 399	293 752

6.5 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Immeubles de placement évalués au coût	2 829	2 559
Immeubles de placement évalués à la juste valeur	9 132	9 252
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	11 961	11 811

IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT

Les immeubles de placement évalués au coût dans les états financiers du Groupe sont les immeubles, y compris donnés en location simple, qui ne constituent pas des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance.

	31/12/2025	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	Autres mouvements	30/06/2026
(en millions d'euros)								
Valeur brute	3 448	50	174	(64)	-	-	182	3 789
Amortissements et dépréciations	(889)	(7)	(43)	6	-	-	(28)	(960)
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT ¹	2 559	43	131	(58)	-	-	155	2 829

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	Autres mouvements	31/12/2025
(en millions d'euros)								
Valeur brute	3 382	77	400	(198)	-	-	(215)	3 448
Amortissements et dépréciations	(813)	(20)	(97)	39	-	-	3	(889)
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT ¹	2 569	57	303	(159)	-	-	(212)	2 559

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les immeubles de placement évalués à la juste valeur dans les états financiers du Groupe sont les immeubles qui constituent des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

(en millions d'euros)	31/12/2025	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	30/06/2026
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	9 252	-	233	(195)	-	(161)	1	9 132

(en millions d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	31/12/2025
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	9 513	-	391	(574)	-	(130)	52	9 252

6.6 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2025 BRUT	31/12/2025 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026 BRUT	30/06/2026 NET
Banque de proximité en France	5 652	4 435	119	(9)	9	-	-	5 760	4 554
dont LCL ¹	5 559	4 354	119	-	-	-	-	5 677	4 473
dont Caisses régionales	93	82	-	(9)	9	-	-	83	81
Banque de proximité à l'international	3 314	808	-	-	-	-	-	3 310	808
dont Italie	3 043	796	-	-	-	-	-	3 043	796
dont Pologne	223	-	-	-	-	-	-	219	-
dont Ukraine	26	-	-	-	-	-	-	26	-
Egypte	22	12	-	-	-	-	-	22	12
Gestion de l'épargne et assurances	8 627	8 627	-	-	-	12	-	8 639	8 639
dont gestion d'actifs	5 838	5 838	-	-	-	4	-	5 842	5 842
dont assurances	1 375	1 375	-	-	-	-	-	1 375	1 375
dont banque privée internationale	1 414	1 414	-	-	-	8	-	1 422	1 422
Services financiers spécialisés	3 159	1 404	-	-	-	-	-	3 159	1 404
dont crédit à la consommation (hors Agos)	1 795	1 023	-	-	-	-	-	1 795	1 023
dont crédit à la consommation - Agos	693	103	-	-	-	-	-	693	103
dont affacturage	671	278	-	-	-	-	-	671	278
Grandes clientèles	2 905	1 585	-	-	-	-	-	2 906	1 585
dont banque de financement et d'investissement	1 817	496	-	-	-	-	-	1 817	497
dont services financiers aux institutionnels	1 088	1 089	-	-	-	-	-	1 088	1 088
Activités hors métiers ^{2 3}	205	190	259	-	-	-	-	465	449
TOTAL	23 862	17 050	378	(9)	9	12	-	24 239	17 440
Part du Groupe	22 126	15 485	378	(9)	-	10	-	22 572	15 945
Participations ne donnant pas le contrôle	1 736	1 565	-	-	-	1	-	1 667	1 495

¹ Augmentation de l'écart d'acquisition de la Banque de proximité en France - LCL pour un montant de 119 millions d'euros lié à l'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe Milleis

² Augmentation de l'écart d'acquisition des activités hors métiers pour un montant de 210 millions d'euros lié à l'entrée dans le périmètre de consolidation d'Eden Domiciles

³ Augmentation de l'écart d'acquisition des Activités hors métiers pour un montant de 49 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de R3 Groupe

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an. Même si les incertitudes induites par le contexte macro-économique, géopolitique et l'environnement de taux ne constituent pas à elles seules des indices de perte de valeur, les conséquences impactent l'ensemble des secteurs économiques et notamment le secteur financier. L'impact de ces facteurs d'incertitude est reflété dans les trajectoires financières des différentes lignes métiers mises à jour dans la revue au 30 juin 2026 du budget validé le 31 décembre 2025.

Au cours du deuxième trimestre 2026, Crédit Agricole S.A. s'est assuré de l'absence de déviation majeure avec les trajectoires utilisées pour les travaux réalisés au 31 décembre 2025.

A l'issue de ces travaux, Crédit Agricole S.A. n'a pas constaté d'indice de dépréciation des écarts d'acquisition sur ses UGT au 30 juin 2026 à l'exception de l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) qui reste sensible à l'évolution de certains paramètres. Des analyses de sensibilité ont été effectuées sur l'écart d'acquisition - part du Groupe associé :

S'agissant des paramètres financiers :

- Une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à constater un écart nul entre valeur d'utilité et valeur consolidée.
- Une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres CET1 alloués à l'UGT ne conduirait pas à constater d'écart négatif.

S'agissant des paramètres opérationnels :

- Un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection conduirait à constater un écart légèrement négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée.
- Une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation en dernière année de projection ne conduirait pas à constater d'écart négatif.

Sensibilité de la valeur d'utilité de l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) aux principaux paramètres de valorisation

	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation	Sensibilité au coût du risque en année terminale	Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale
Au 30 juin 2026	+ 100 pb	- 50 pb + 50 pb	- 10% + 10%	- 100 pb + 100 pb
Crédit à la consommation (hors Agos)	(4,5 %)	+ 7,7 % (6,5 %)	+ 7,2 % (7,2 %)	+ 2,9 % (2,9 %)

6.7 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2025	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
Risques sur les produits épargne-logement	192	-	29	-	(17)	-	-	204
Risques d'exécution des engagements par signature	1 907	-	1 402	(19)	(1 423)	15	12	1 894
Risques opérationnels	421	-	92	(72)	(66)	-	1	375
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 489	13	170	(78)	(64)	-	(83)	1 447
Litiges divers	321	7	116	(33)	(69)	-	2	344
Participations	10	-	1	(1)	(1)	-	-	9
Restructurations	8	-	-	(6)	-	-	-	2
Autres risques	1 357	-	175	(53)	(310)	3	27	1 198
TOTAL	5 705	20	1 985	(261)	(1 950)	17	(42)	5 473

Au 30 juin 2026, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 131 millions d'euros (151 millions d'euros au 31 décembre 2025) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Risques sur les produits épargne-logement	197	-	33	-	(38)	-	-	192
Risques d'exécution des engagements par signature	2 099	-	2 804	(13)	(2 941)	(40)	(3)	1 907
Risques opérationnels	390	-	131	(24)	(83)	(1)	9	421
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 473	8	267	(117)	(87)	(1)	(53)	1 489
Litiges divers	483	-	129	(129)	(108)	-	(54)	321
Participations	9	-	10	(5)	(5)	-	-	10
Restructurations	10	-	-	(2)	-	-	-	8
Autres risques	1 082	9	486	(139)	(235)	1	154	1 357
TOTAL	5 742	16	3 861	(429)	(3 497)	(41)	53	5 705

ENQUÊTES, DEMANDES D'INFORMATIONS ET PROCÉDURES CONTENTIEUSES

Dans le cadre habituel de ses activités, le groupe Crédit Agricole peut faire régulièrement l'objet de procédures contentieuses, ainsi que de demandes d'informations, d'enquêtes, de contrôles et autres procédures de nature réglementaire ou judiciaire de la part de différentes institutions en France et à l'étranger. Les provisions comptabilisées reflètent la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Faits exceptionnels et litiges

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées. Par ailleurs, la Reserve Fédérale américaine (Fed) a levé son « cease and desist order » à l'égard de la banque le 25 mars 2026.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles ont été en discussion. Depuis, ces autorités ne se sont plus manifestées auprès de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor, autorité qui ne s'est pas manifestée depuis lors auprès de Crédit Agricole CIB.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. Le 20 décembre 2023, le Tribunal de l'Union européenne a rendu sa décision, laquelle réduit à 110 millions euros l'amende infligée à Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, en les exonérant de certaines pratiques alléguées, mais rejette la plupart des moyens d'annulation invoqués. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé un pourvoi contre cette décision devant la Cour de Justice de l'Union européenne le 19 mars 2024. La Commission européenne a également déposé un pourvoi sollicitant l'annulation de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« O' Sullivan I »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« O'Sullivan II »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act et réclament des dommages-intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Dans l'affaire O'Sullivan I, le tribunal a rejeté la plainte le 28 mars 2019, a rejeté la requête des demandeurs visant à modifier leur plainte le 25 février 2020 et a rejeté la requête des demandeurs visant à obtenir un jugement définitif afin de permettre aux demandeurs de faire appel le 29 juin 2021. Le 9 novembre 2023, le tribunal a suspendu la procédure dans l'attente de la résolution de certaines requêtes dans trois affaires relatives à l'US Anti-Terrorism Act auxquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ne sont pas parties - l'affaire Freeman c. HSBC Holdings, PLC, no 14-cv-6601 (E.D.N.Y.) (« Freeman I »), Freeman c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7359 (E.D.N.Y.) (« Freeman II ») et Stephens c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7439 (E.D.N.Y.).

Le 6 avril 2020, l'affaire O'Sullivan II a été suspendue en attendant la résolution de l'affaire O'Sullivan I, suspension qui a été prolongée le 20 décembre 2023.

L'affaire Tavera a également été suspendue depuis le 19 février 2019. Le 8 novembre 2023, la suspension a été prolongée dans l'attente de la résolution de certaines requêtes dans les affaires Freeman I, Freeman II et Stephens, dont certaines ne sont pas encore entièrement résolues. La suspension a été de nouveau prolongée le 23 avril 2026.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises le 30 avril 2019 une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande portait sur un montant de 312 millions d'euros. Elle était assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne (CACEIS Bank SA) conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a déposé des recours auprès de l'administration fiscale pour, d'une part, contester sur le fond cette demande et d'autre part, solliciter un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS Bank SA a contesté cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS Bank SA qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des recours intentés, une créance d'un montant équivalent. Par une décision du 25 novembre 2022, les services fiscaux de Munich ont rejeté le recours de CACEIS Bank SA sur le fond. CACEIS Bank SA a saisi le 21 décembre 2022 le tribunal fiscal de Munich d'une action en contestation de la décision précitée des services fiscaux de Munich et de la demande de restitution d'impôts sur dividendes précitée. Confiant dans ses arguments, CACEIS Bank SA n'a opéré aucune modification dans ses comptes.

CA Bank Polska

Entre 2007 et 2008, CA Bank Polska ainsi que d'autres banques polonaises ont accordé des prêts hypothécaires libellés ou indexés sur la monnaie suisse (CHF) et remboursables en PLN. L'augmentation significative du taux de change du CHF par rapport à la monnaie polonaise (PLN) a occasionné une augmentation importante de la charge de remboursement pour les emprunteurs.

Les tribunaux considérant que les clauses de ces contrats de prêts qui permettent aux banques de déterminer unilatéralement le taux de change applicable sont abusives, des actions sont intentées contre les banques.

En mai 2022, CA Bank Polska a ouvert un programme de règlement amiable des réclamations soulevées par les emprunteurs.

Action des porteurs de fonds H2O

Les 20 et 26 décembre 2023, les membres d'une association dénommée « Collectif Porteurs H2O » ont assigné CACEIS Bank devant le tribunal des activités économiques de Paris aux côtés des sociétés Natixis Investment Managers et KPMG Audit, dans le cadre d'une action au fond introduite à titre principal à l'encontre des sociétés H2O AM LLP, H2O AM Europe SAS et H2O AM Holding. BPCE, Natixis SA et KPMG SA ont été attirées à la procédure par la suite.

Les demandeurs se présentent comme des porteurs de parts de fonds gérés par les sociétés du groupe H2O dont certains actifs ont été cantonnés dans des « side pockets » en 2020, et des titulaires de contrats d'assurance-vie investis dans des unités de compte représentatives de ces fonds.

Depuis l'introduction de l'instance, le nombre de demandeurs qui était initialement de 6077 a évolué à la hausse (interventions volontaires) et à la baisse (désistements), il est aujourd'hui de l'ordre de 8000.

Les demandeurs sollicitent la condamnation solidaire du groupe H2O et de l'ensemble des autres défendeurs à des dommages et intérêts en réparation du préjudice qu'ils estiment lié au cantonnement des fonds concernés.

Le montant des demandes a lui aussi évolué au cours de la procédure, il est à ce jour de l'ordre de 610 millions d'euros.

Pour rechercher la responsabilité « in solidum » de CACEIS Bank avec les codéfendeurs, les demandeurs allèguent qu'elle aurait manqué à ses obligations de contrôle en sa qualité de dépositaire des fonds.

Par une ordonnance du 17 avril 2026, le Premier Président de la Cour d'appel de Paris a décidé de renvoyer l'affaire devant le tribunal de commerce de Bobigny en raison de l'existence de causes de récusation à l'encontre de plusieurs juges du tribunal des activités économiques de Paris.

Par ailleurs, dans une décision du 17 décembre 2025, la Commission des sanctions de l'AMF a prononcé à l'encontre de la société CACEIS Bank une sanction pécuniaire de 3,5 millions d'euros et un avertissement pour des manquements relatifs à certains contrôles effectués en sa qualité de dépositaire sur 7 fonds gérés par la société H2O. La Commission des sanctions

mentionne toutefois dans sa décision que « si ces manquements n'ont pas permis de détecter en amont certains des manquements de H2O à ses propres obligations, il n'en demeure pas moins que ce sont les décisions d'investissement prises par cette dernière dans des titres inéligibles qui sont à l'origine du préjudice qu'ont pu subir les porteurs de parts des fonds ».

Cette décision n'est pas définitive. Elle fait l'objet d'un recours introduit par CACEIS Bank devant le Conseil d'Etat.

Crédit Agricole Auto Bank

Le 30 mars 2026, la FCA (Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni a publié les critères définitifs d'un plan de dédommagement des emprunteurs ayant souscrit un contrat de financement automobile entre le 6 avril 2007 et le 1er novembre 2024. Sont concernés les contrats qui, selon la FCA, auraient donné lieu à une relation inéquitable entre l'emprunteur et son établissement financier du fait des modalités de rémunération du distributeur automobile intermédiaire de crédit. Cette publication fait suite à une consultation publique organisée par la FCA au dernier trimestre 2025.

Sont notamment concernés par ce plan de dédommagement CA Auto Finance UK, filiale à 100% de Crédit Agricole Auto Bank elle-même détenue intégralement par CA Consumer Finance SA ainsi que Ferrari Financial Services UK, entreprise détenue conjointement par Crédit Agricole Auto Bank et le constructeur automobile Ferrari.

Comme d'autres établissements prêteurs, CA Auto Finance UK a décidé de contester les modalités du plan de dédommagement de la FCA et a déposé un recours en ce sens auprès du tribunal compétent. A l'occasion d'une première audience tenue le 29 juin 2026, le juge a prononcé la suspension formelle du plan de dédommagement jusqu'à la décision du tribunal.

Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché.

Le calcul de la provision EL repose sur une approche en multi-scénarios calibrés sur des historiques de comportement observés sur les clients du groupe Crédit Agricole.

Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restitués conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds aura reçu dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 1 385,7 millions d'euros au 30 juin 2026, montant inchangé par rapport au 31 décembre 2025.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

6.8 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Dettes subordonnées à durée déterminée ¹	26 065	25 851
Dettes subordonnées à durée indéterminée ²	3	5
Dépôts de garantie à caractère mutuel	216	224
Titres et emprunts participatifs	2	2
VALEUR AU BILAN	26 286	26 082

¹ Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

² Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS" et de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI".

6.9 Instruments financiers à durée indéterminée

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2025 (en millions de devises d'émission)	Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission)	Montant en devises au 30 juin 2026 (en millions de devises d'émission)	Au 30 juin 2026			
					Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée	Frais d'émission nets d'impôt	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé
					(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)
14/10/2020	EUR	750	-	750	750	(171)	(5)	574
23/06/2021	GBP	87	(87)	-	-	-	-	-
04/01/2022	USD	1 250	-	1 250	1 102	(241)	(8)	852
10/01/2023	EUR	1 250	-	1 250	1 250	(313)	(9)	928
09/01/2024	EUR	1 250	-	1 250	1 250	(199)	(9)	1 041
02/10/2024	USD	1 250	-	1 250	1 133	(128)	(8)	997
20/02/2025	EUR	1 500	-	1 500	1 500	(118)	(11)	1 371
11/09/2025	USD	1 250	-	1 250	1 066	(60)	(8)	998
Émissions Crédit Agricole S.A.					8 051	(1 230)	(59)	6 761
17/03/2025	EUR	-	-	-	-	(59)	(6)	(64)
16/06/2026	EUR	-	-	-	-	-	(6)	(6)
Émissions Crédit Agricole Assurances					-	(59)	(12)	(70)
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle						70		70
Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours					(31)			(31)
TOTAL					8 020	(1 218)	(72)	6 731

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2025	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 30 juin 2026	Au 30 juin 2026	
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Participations ne donnant pas le contrôle - Cumulée
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)
17/03/2025	EUR	750		750	750	-
16/06/2026	EUR			750	750	-
Émissions Crédit Agricole Assurances					1 500	-
- Effet Part Groupe / Participations ne donnant pas le contrôle						(70)
TOTAL					1 500	(70)

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe et participations ne donnant pas le contrôle se détaillent comme suit :

	Capitaux propres part du Groupe		Participations ne donnant pas le contrôle	
(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025
Titres super-subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(246)	(519)	(4)	(8)
Evolutions des nominaux	(123)	925	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	46	136	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	(18)	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(23)	(35)	-	(20)
Evolutions des nominaux	-	-	750	290
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	6	14	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(6)	(6)	-	-

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.

NOTE 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Engagements donnés		
Engagements de financement	280 446	267 626
Engagements en faveur des établissements de crédit	2 397	2 324
Engagements en faveur de la clientèle	278 050	265 301
Engagements de garantie	212 906	227 958
Engagements d'ordre des établissements de crédit	10 931	9 493
Engagements d'ordre de la clientèle	201 975	218 465
Engagements sur titres	31 248	6 845
Titres à livrer	31 248	6 845
Engagements reçus		
Engagements de financement	129 291	121 839
Engagements reçus des établissements de crédit	122 070	115 715
Engagements reçus de la clientèle	7 220	6 124
Engagements de garantie	395 949	387 772
Engagements reçus des établissements de crédit	123 084	123 954
Engagements reçus de la clientèle	272 865	263 818
Engagements sur titres	29 985	6 892
Titres à recevoir	29 985	6 892

La Banque de France a mis fin, à compter du 13 décembre 2024, au canal de remise Additional Credit Claims Corporates dans le cadre des dispositifs exceptionnels mis en place en 2011 en réponse à la crise financière. Seules les créances " Prêts Garantis par l'Etat " restent éligibles aux remises de créances en Banque Centrale.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	304 598	282 267
Titres prêtés	8 789	8 644
Dépôts de garantie sur opérations de marché	18 534	17 414
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	213 802	207 228
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	545 723	515 552
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	11	9
Titres et valeurs reçus en pension	261 214	255 637
Titres vendus à découvert	47 080	39 284
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	308 306	294 929

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 30 juin 2026, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 70,5 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 69,7 milliards d'euros au 31 décembre 2025.

Au 30 juin 2026, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 9 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 7,6 milliards d'euros au 31 décembre 2025, et 2,3 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 30 juin 2026, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH (CA HL SFH) et de Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH (CA FH SFH), sociétés financières contrôlées à 100 % par Crédit Agricole S.A., 190 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie. Ce montant se répartit entre 154,5 milliards d'euros de créances issues des Caisses régionales (dont 48 milliards d'euros pour CA HL SFH et 106,5 milliards d'euros pour CA FH SFH) et 35,5 milliards d'euros provenant de LCL (dont 12 milliards d'euros pour CA HL SFH et 23,5 milliards d'euros pour CA FH SFH).

Au 30 juin 2026, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 1,7 milliard d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 30 juin 2026, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,2 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales et par leurs principales filiales bancaires à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des entités contributrices.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Le groupe Crédit Agricole n'en possède pas au 30 juin 2026.

NOTE 8 Reclassements d'instruments financiers**PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE**

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité du groupe Crédit Agricole.

RECLASSEMENTS EFFECTUES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE

Le groupe Crédit Agricole n'a pas opéré en 2026 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion « *d'exit price* »).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de données observables ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou contrôlés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers...) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », le groupe Crédit Agricole intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment)
- aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment/ Initial Margin Valuation Adjustment/ Collateral Valuation Adjustment)
- au risque de liquidité associé au collatéral (Liquidity Valuation Adjustment).

Ajustement CVA

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que le groupe Crédit Agricole fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS Crédit Agricole S.A. pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (Initial Margin Value Adjustment) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement ColVA

La ColVA (Colateral Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC collatéralisés par des titres non souverains les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de refinancement propre de ces titres (sur le marché du Repo). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions pondérés par un spread spécifique.

Selon les cas, cet ajustement peut prendre la forme d'une provision spécifique ou être intégré dans les Mark-to-Market via une courbe d'actualisation spécifique.

Ajustement LVA

Le LVA (Liquidity Valuation Adjustment) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (Credit Support Annex), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	436 715	121 655	297 467	17 593
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 064	-	-	2 064
Titres reçus en pension livrée	150 886	-	143 922	6 964
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	126 546	121 546	4 315	685
Instruments dérivés	157 219	109	149 230	7 881
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	281 124	147 049	105 291	28 783
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	40 818	17 712	7 471	15 635
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	110 361	52 628	45 889	11 844
Créances sur les établissements de crédit	61	-	61	-
Créances sur la clientèle	1 426	-	1 399	27
Titres de dettes	108 874	52 628	44 429	11 817
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	5 376	-	5 376	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	124 398	76 709	46 482	1 207
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	170	-	73	97
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	170	-	73	97
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	254 492	221 654	30 462	2 377
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	8 766	2 942	3 974	1 849
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	245 726	218 711	26 488	527
Instruments dérivés de couverture	23 230	-	23 230	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	995 561	490 358	456 451	48 753
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			919	28
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		942		1 334
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		36	724	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		978	1 643	1 362

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

(en millions d'euros)	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	392 039	98 473	278 299	15 267
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 404	-	-	1 404
Titres reçus en pension livrée	155 857	-	149 536	6 321
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	103 671	98 299	4 721	651
Instruments dérivés	131 107	174	124 042	6 891
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	262 325	133 221	101 969	27 135
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	40 595	17 564	8 033	14 998
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	100 222	45 596	43 614	11 012
Créances sur les établissements de crédit	59	-	59	-
Créances sur la clientèle	1 525	-	1 500	25
Titres de dettes	98 638	45 596	42 055	10 987
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	5 730	-	5 730	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	115 598	70 061	44 500	1 037
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	180	-	92	88
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	180	-	92	88
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	245 139	213 140	29 921	2 078
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	8 338	2 733	3 865	1 740
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	236 801	210 407	26 056	338
Instruments dérivés de couverture	25 072	-	25 072	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	924 575	444 834	435 261	44 480
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 752	91
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 610		2 225
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		22	3 282	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		1 632	5 034	2 316

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	354 465	46 893	299 370	8 202
Titres vendus à découvert	47 092	46 865	217	9
Titres donnés en pension livrée	166 462	-	163 744	2 718
Dettes représentées par un titre	1	-	1	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	140 911	28	135 408	5 475
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	111 362	10 873	80 466	20 023
Instruments dérivés de couverture	25 249	19	25 230	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	491 076	57 785	405 066	28 225
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			43	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		212		729
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	2 256	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		212	2 299	729

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

(en millions d'euros)	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	314 911	38 164	269 429	7 318
Titres vendus à découvert	39 292	38 062	1 227	3
Titres donnés en pension livrée	162 475	-	159 481	2 994
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	113 144	102	108 721	4 321
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	104 855	10 871	76 565	17 419
Instruments dérivés de couverture	26 575	8	26 567	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	446 341	49 043	372 561	24 737
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			192	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		56		2 301
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		3	10 288	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		59	10 480	2 301

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutable et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Titres reçus / donnés en pension livrée
- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), ou pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;

les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers. Les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits dont la valorisation dépend de paramètres non observables de manière significative et/ou présentant un risque modèle.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est étalée en résultat sur la période d'inobservabilité qui peut être dans certains cas la maturité de la transaction.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres reçus / donnés en pension livrée

Les opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacents.

- Créances sur la clientèle
- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- des ABS pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutoires.

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes faisant intervenir des paramètres jugés non observables et donc significativement exposés au risque modèle.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité par facteur de risque/produit, sous-jacent (devises, index...) et maturité indiquant le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation :
 - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
 - les swaps annulables non standard sur devises G10 ou certains swaps annulables sur devises émergentes ;
 - des produits hybrides taux/crédit présentant un risque de contingence sur un émetteur (souverains ou Corporate / Financière) de type Repack ou Credit Linked Note non standards et dont la valorisation dépend de plusieurs paramètres non-observables ;
 - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice ou dépend significativement d'une base entre deux indices ;
 - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations non-observable entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions) ;
 - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires.

VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	
Solde de clôture (31/12/2025)	44 480	-	1 404	6 321	-	651	6 891
Gains /pertes de la période ¹	642	-	11	29	-	72	455
Comptabilisés en résultat	597	-	(5)	29	-	72	453
Comptabilisés en capitaux propres	45	-	16	1	-	-	2
Achats de la période	8 926	-	1 554	2 975	-	101	758
Ventes de la période	(3 326)	-	(863)	-	-	(153)	(2)
Emissions de la période	1	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(2 552)	-	(42)	(2 293)	-	(1)	(189)
Reclassements de la période	(2)	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(18)	-	-	-	-	-	-
Transferts	602	-	-	(68)	-	15	(32)
Transferts vers niveau 3	1 362	-	-	-	-	39	609
Transferts hors niveau 3	(760)	-	-	(68)	-	(24)	(642)
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2026)	48 753		2 064	6 964		685	7 881

(en millions d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
		Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle		Titres de dettes	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
Solde de clôture (31/12/2025)	14 998	-	25	10 987	1 037	-	-	88	
Gains /pertes de la période ¹	40	-	(1)	(8)	24	-	-	(6)	
Comptabilisés en résultat	38	-	(1)	(7)	24	-	-	(6)	
Comptabilisés en capitaux propres	2	-	-	(2)	-	-	-	-	
Achats de la période	399	-	-	2 396	160	-	-	4	
Ventes de la période	(185)	-	-	(1 758)	(14)	-	-	(7)	
Emissions de la période	-	-	-	1	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	(27)	-	-	-	-	
Reclassements de la période	(1)	-	-	(2)	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	(4)	-	-	1	-	-	-	-	
Transferts	387	-	2	228	-	-	-	18	
Transferts vers niveau 3	403	-	2	238	-	-	-	18	
Transferts hors niveau 3	(16)	-	-	(9)	-	-	-	-	
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2026)	15 635	-	27	11 817	1 207	-	-	97	

	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
(en millions d'euros)			
Solde de clôture (31/12/2025)	1 740	338	-
Gains /pertes de la période ¹	27	(1)	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	27	(1)	-
Achats de la période	63	517	-
Ventes de la période	(10)	(335)	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	1	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(20)	4	-
Transferts	47	5	-
Transferts vers niveau 3	48	5	-
Transferts hors niveau 3	(1)	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2026)	1 849	527	-

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	595
Comptabilisés en résultat	569
Comptabilisés en capitaux propres	27

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
Solde de clôture (31/12/2025)	24 737	3	2 994	-	-	-	4 321	17 419	-
Gains /pertes de la période ¹	1 923	4	46	-	-	-	537	1 335	-
Comptabilisés en résultat	1 914	4	46	-	-	-	533	1 331	-
Comptabilisés en capitaux propres	9	-	-	-	-	-	4	5	-
Achats de la période	1 916	3	1 027	-	-	-	651	235	-
Ventes de la période	(29)	-	-	-	-	-	-	(29)	-
Emissions de la période	4 579	-	-	-	-	-	-	4 579	-
Dénouements de la période	(3 373)	-	(670)	-	-	-	(196)	(2 507)	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(1 527)	-	(678)	-	-	-	161	(1 010)	-
Transferts vers niveau 3	729	-	-	-	-	-	443	286	-
Transferts hors niveau 3	(2 256)	-	(678)	-	-	-	(282)	(1 296)	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2026)	28 225	9	2 718	-	-	-	5 475	20 023	-

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	1 919
Comptabilisés en résultat	1 914
Comptabilisés en capitaux propres	5

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

9.2 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Marge différée à l'ouverture	365	304
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	140	208
Marge comptabilisée en résultat durant la période	(64)	(147)
MARGE DIFFÉRÉE À LA CLÔTURE	441	365

La marge au 1er jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

9.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés à l'actif au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants présentés dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2026. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2026 s'élève à 135 298 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 133 038 millions d'euros, soit une moins-value latente de 2 259 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 127 427 et 125 237 millions d'euros, soit une moins-value latente de 2 190 millions d'euros.

NOTE 10 Parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales, compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 30 juin 2026 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 183 millions d'euros (26 millions d'euros au 31 décembre 2025);
- prêts et créances sur la clientèle : 2 713 millions d'euros (1 300 millions d'euros au 31 décembre 2025);
- dettes envers les établissements de crédit : 127 millions d'euros (20 millions d'euros au 31 décembre 2025);
- dettes envers la clientèle : 1 178 millions d'euros (683 millions d'euros au 31 décembre 2025);
- engagements donnés sur instruments financiers : 2 718 millions d'euros (1 984 millions d'euros au 31 décembre 2025);
- engagements reçus sur instruments financiers : 8 063 millions d'euros (6 404 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

NOTE 11 Événement postérieur au 30 juin 2026**11.1 Introduction en bourse de SBI Funds Management Ltd**

Le 8 juillet 2026, Amundi, filiale du groupe Crédit Agricole, et SBI (State Bank of India) ont annoncé le dépôt par SBI Funds Management Limited (« SBIFM ») d'un document préliminaire en vue de son introduction en bourse. SBIFM est une société indienne consolidée dans les comptes d'Amundi selon la méthode de la mise en équivalence et détenue à hauteur de 36 % au 30 juin 2026.

La période de souscription s'est déroulée du 13 au 16 juillet 2026 et a donné lieu à une cession de 10 % du capital de SBIFM sans émission d'actions nouvelles, dont 3,7 % cédés par Amundi.

La cotation de SBIFM est effective depuis le 21 juillet 2026 au Bombay Stock Exchange (BSE) et au National Stock Exchange of India (NSEI).

La cession réalisée par Amundi conduira notamment à reconnaître une plus-value de cession dans les comptes du troisième trimestre 2026. A la date d'établissement des comptes, l'impact de cette cession est estimé à environ 300 millions d'euros net d'effets d'impôt.

GROUPE CREDIT AGRICOLE

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. sur les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Crédit Agricole

(Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

Forvis Mazars
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret
S.A. au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. sur les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Crédit Agricole

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux actionnaires,
CREDIT AGRICOLE S.A.
12, Place des Etats-Unis
92127 Montrouge cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Crédit Agricole, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Comme indiqué dans la note « Cadre général » de l'annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés, les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Crédit Agricole, réseau doté d'un organe central, sont établis sur la base d'une communauté d'intérêts constituée de l'ensemble des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central Crédit Agricole S.A.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Levallois-Perret, le 7 août 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars

Bara Naija

Hervé Hélias

Jean Latorzeff

RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL DE CREDIT AGRICOLE S.A.

M. Olivier Gavalda, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, et que le rapport semestriel d'activité constitué par les sections indiquées dans la table de concordance située à la fin de ce document, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 7 août 2026

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Olivier GAVALDA

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Forvis Mazars	PricewaterhouseCoopers Audit
Société représentée par Hervé Hélias et Jean Latorzeff	Société représentée par Bara Naija
45, rue Kléber 92300 Levallois-Perret	63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre

Forvis Mazars a été nommé Commissaire aux comptes sous la dénomination Mazars par l'Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2024.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2024. Conformément aux dispositions de l'article L. 821-45 du Code de commerce relatif à la rotation des cabinets de Commissaires aux comptes, ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire tenue en 2028.

TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMENDEMENT A02 AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n° 809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la directive dite "Prospectus". Elle renvoie aux pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

		Numéro de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	Numéro de page de la présente actualisation du DEU (A01)	Numéro de page de la présente actualisation du DEU (A02)
Section 1	Personnes responsables			
1.1	Identité des personnes responsables	1063	115	351
1.2	Déclaration des personnes responsables	1063	115	351
1.3	Attestation ou rapport des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A	N/A	N/A
1.4	Informations provenant d'un tiers	N/A	N/A	N/A
1.5	Déclaration relative à l'autorité compétente	N/A	N/A	N/A
Section 2	Contrôleurs légaux des comptes			
2.1	Identité des contrôleurs légaux	1063	114	352
2.2	Changement éventuel	1063	114	352
Section 3	Facteurs de risque	524-540	N/A	92-118
Section 4	Informations concernant l'émetteur			
4.1	Raison sociale et nom commercial	593 ; 840 ; 1034	N/A	162 ; 259
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI	593 ; 840 ; 1034	N/A	162 ; 259
4.3	Date de constitution et durée de vie	593 ; 840 ; 1034	N/A	162 ; 259
4.4	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	46 ; 1034-1041	32 ; 120	162
Section 5	Aperçu des activités			
5.1	Principales activités	14-35 ; 484-495 ; 502 -511 ;682-683; 926-927	3-21 ; 33-77	204-205 ; 300-302
5.2	Principaux marchés	9 ; 14-35 ; 682- 683 ; 926-927 ; 804-805	11-21 ; 33-48	204-205 ; 300-302
5.3	Événements importants dans le développement des activités	16-35 ; 36 ; 37 ; 38	3-4 ; 34-45	1-2
5.4	Stratégie et objectifs	516-519	5-6 ; 40	111-116
5.5	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	583	109	140
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	7	N/A	N/A
5.7	Investissements			

5.7.1	Investissements importants réalisés	36-38 ; 604 ; 849 ; 809 ; 751 ; 993 ; 774 ; 1020 ; 1047	3 ; 34	1 ; 4 ; 37-39
5.7.2	Principaux investissements en cours ou à venir	1047	3 ; 34	1 ; 4 ; 37-39
5.7.3	Informations sur les co-entreprises et entreprises associées	752-757 ; 994-999	3 ; 34	1 ; 4 ; 37-39
5.7.4	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	79-116 ; 235-273	N/A	N/A
Section 6 Structure organisationnelle				
6.1	Description sommaire du Groupe	5	N/A	204-205 ; 300-302
6.2	Liste des filiales importantes	596-597 ; 1001-1020 ; 809-810	N/A	204-205 ; 300-302
Section 7 Examen de la situation financière et du résultat				
7.1	Situation financière	598-603 ; 787-788 ; 843-849	3 ; 9-10 ; 34-35 ; 36-39	1 ; 4-22 ; 62-64 ; 162-170 ; 259-267
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	480-481 ; 482-498 ; 499-514	3 ; 9-10 ; 34-35 ; 36-39	1 ; 4-22 ; 62-64 ; 162-170 ; 259-267
7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	515-519	3 ; 34	1 ; 37
7.2	Résultat d'exploitation	598 ; 788 ; 843	3 ; 34 ; 36-38	1 ; 4-22 ; 37-44
7.2.1	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	480-484	N/A	N/A
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	N/A	N/A	N/A
Section 8 Trésorerie et capitaux				
8.1	Informations sur les capitaux	9-10 ; 601-603 ; 846-847 ; 729 ; 787 ; 823	22-23 ; 39 ; 78-83	23-24 ; 42-43 ; 167-168 ; 264-265
8.2	Flux de trésorerie	604 ; 849	24-25 ; 40 ; 84-88	169-170 ; 266-267
8.3	Besoins de financement et structure de financement	483-484 ; 499-501 ; 573-574 ; 665-666 ; 910-911	84-88	87-91
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	993-994 ; 751-752	22-23 ; 39 ; 78-83	23-24 ; 81-86
8.5	Sources de financement attendues	1047	N/A	81-91
Section 9 Environnement réglementaire				
	Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer sur les activités de la Société	534-536 ; 606-635 ; 851-880	N/A	106-111 ; 171-175 ; 268-272
Section 10 Informations sur les tendances				
10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice	515-519 ; 1048	N/A	7-22
10.2	Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	515-519 ; 1048	N/A	150-153
Section 11 Prévisions ou estimations du bénéfice				
11.1	Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	N/A	3 ; 10 ; 34-35	1 ; 37
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	N/A	10 ; 35	N/A
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	N/A	N/A	N/A

Section 12 Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale				
12.1	Informations concernant les membres	353-373	N/A	142-149
12.2	Conflits d'intérêts	357-358 ; 363-364 ; 404	N/A	N/A
Section 13 Rémunération et avantages				
13.1	Rémunération versée et avantages en nature	357-358 ; 405-453 ; 733-737 ; 975-979	92-100	N/A
13.2	Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	801 ; 818	92-100	N/A
Section 14 Fonctionnement des organes d'administration et de direction				
14.1	Date d'expiration des mandats	355 ; 360 ; 382-383 ; 384-401 ; 402 ; 403	N/A	N/A
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	404	N/A	N/A
14.3	Informations sur les Comités d'audit et de rémunérations	373-381	N/A	N/A
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	354-381	N/A	N/A
14.5	Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A	N/A
Section 15 Salariés				
15.1	Nombre de salariés	119-120 ; 143 ; 676 ; 831 ; 920	N/A	N/A
15.2	Participations et stock-options	384-401 ; 407-408 ; 424-426 ; 427-451 ; 801-802	N/A	N/A
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	802 ; 1045-1046	N/A	N/A
Section 16 Principaux actionnaires				
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	42-43 ; 729	N/A	230
16.2	Existence de droits de vote différents	42-43 ; 1046-1047	N/A	N/A
16.3	Contrôle direct ou indirect	5 ; 42-43	N/A	N/A
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A	N/A	N/A
Section 17 Transactions avec les parties liées		595-596 ; 752-757 ; 994-999 ; 786-792 ; 824	N/A	251 ; 346
Section 18 Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la Société				
18.1	Informations financières historiques			
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit	521 ; 591-784 ; 839-1031 ; 785-838	N/A	159-255 ; 256-350
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A	N/A	N/A
18.1.3	Normes comptables	606-633 ; 851-878 ; 879-880 ; 634-635	N/A	171-175 ; 268-272
18.1.4	Changement de référentiel comptable	N/A	N/A	N/A

18.1.5	Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	9 ; 785-833	N/A	159-255 ; 256-350
18.1.6	États financiers consolidés	591-784 ; 839-1031	N/A	159-255 ; 256-350
18.1.7	Date des dernières informations financières	598-604 ; 843-849 ; 787-788	N/A	159-255 ; 256-350
18.2	Informations financières intermédiaires et autres (rapports d'audit ou d'examen le cas échéant)	N/A	N/A	159-255 ; 256-350
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques			
18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	834-838	N/A	N/A
18.3.2	Autres informations auditées	N/A	N/A	N/A
18.3.3	Informations financières non auditées	N/A	N/A	N/A
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A	N/A
18.5	Politique de distribution de dividendes			
18.5.1	Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	43	N/A	231-232
18.5.2	Montant du dividende par action	10 ; 43 ; 495 ; 519 ; 521 ; 536-537 ; 729	N/A	231-232
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	581-583 ; 716 ; 960 ; 724-728 ; 968-972 ; 818-819	106-109	136-140
18.7	Changement significatif de la situation financière	N/A	N/A	N/A
Section 19 Informations complémentaires				
19.1	Informations sur le capital social			
19.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	42-43 ; 729-730 ; 823 ; 1042-1044 ; 1034-1036	N/A	55 ; 230-232
19.1.2	Informations relatives aux actions non représentatives du capital	N/A	N/A	N/A
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société	42-43 ; 1045-1046	N/A	55 ; 230-232
19.1.4	Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A	N/A	N/A
19.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A	N/A	N/A
19.1.6	Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de tout membre du Groupe	N/A	N/A	N/A
19.1.7	Historique du capital social	42-43	N/A	N/A
19.2	Acte constitutif et statuts			
19.2.1	Registre et objet social	1034-1041	N/A	N/A
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	N/A	N/A	N/A
19.2.3	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	42-43 ; 1034-1041	N/A	N/A
Section 20 Contrats importants		1048	N/A	N/A
Section 21 Documents disponibles		1048	N/A	N/A

N/A : non applicable.

En application de l'annexe I du règlement européen 2017/1129, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 784 à 834 et 576 à 775, aux pages 835 à 839 et 776 à 782 et aux pages 316 à 345 du Document de référence 2023 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2024 sous le n° D.24-0156. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres> ;
- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 610 à 658 et 416 à 602, aux pages 659 à 662 et 603 à 608 et aux pages 324 à 350 du Document de référence 2024 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2025 sous le n° D.25-0137. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres> ;

Les parties des Documents de référence n° D.23-0154 et n° D.24-0156 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document d'enregistrement universel.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Document d'enregistrement ont été déposés après de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent Document d'enregistrement. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-dessus. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

Le présent document est disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.

www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire

Crédit Agricole S.A.

Société anonyme au capital de 9 077 707 050 euros

RCS Nanterre 784 608 416

12 place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex - France

Tél. (33) 1 43 23 52 02

Relations avec les actionnaires individuels : 0 800 000 777

Relations avec les investisseurs institutionnels : + 33 (0) 1 43 23 04 31

www.credit-agricole.com